This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Google

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

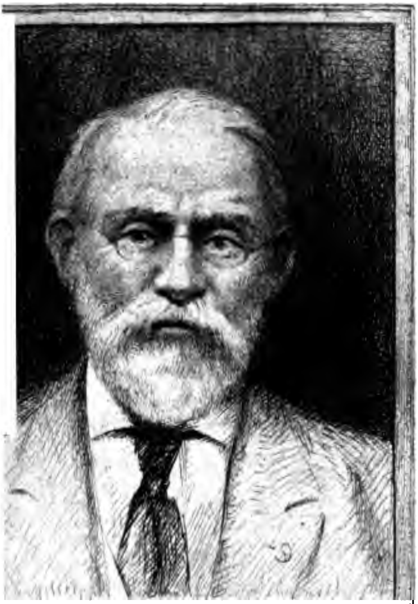

·AS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
VERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES BEAUX ARTS.

Septembre 1748. I. Vol.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Septembre 1748. I. Vol.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quai des Augustins, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES SON
commencés au mois de Janvier 170
& ſe vendent 15 ſ. le mois en blan
& brochés 16 ſ.

1-31-36
31472

Années

1701.	9.	vol.	1725.	12.
1702.	12.	v.	1726.	13.
1703.	12.	v.	1727.	12.
1704.	12.	v.	1728.	12.
1705.	12.	v.	1729.	12.
1706.	12.	v.	1730.	12.
1707.	12.	v.	1731.	12.
1708.	12.	v.	1732.	12.
1709.	12.	v.	1733.	12.
1710.	12.	v.	1734.	12.
1711.	12.	v.	1735.	14.
1712.	12.	v.	1736.	15.
1713.	12.	v.	1737.	13.
1714.	12.	v.	1738.	13.
1715.	12.	v.	1739.	14.
1716.	12.	v.	1740.	13.
1717.	12.	v.	1741.	12.
1718.	12.	v.	1742.	12.
1719.	14.	v.	1743.	12.
1720.	5.	v.	1744.	12.
1721.	12.	v.	1745.	12.
1722.	12.	v.	1746.	15.
1723.	12.	v.	1747.	14.
1724.	12.	v.	1748.	10.

Printed in France

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1748. I. Vol.

ARTICLE LXXXII.

PRINCIPES DU DROIT Naturel par J. J. Burlamaqui Conſeiller d'Etat, & ci-devant Profeſſeur en Droit Naturel & Civil à Genéve. 4°. Suite de l'Article LXXVIII. au mois d'Août.

LA ſeconde Partie de l'Ouvrage de M. *Burlamaqui* eſt la plus importante, & nous pouvons dire *la plus ornée*, quoique les orne-

ments ſoient encore ici bien ſir
ples, bien rares & bien Philoſ
phiques. On s'y propoſe d'exam
ner, ſi l'homme par ſa nature &
conſtitution eſt aſſujetti à des lo
proprement dites; quelles ſont c
loix; quel eſt le Supérieur qui
impoſe; par quels moyens on pe
parvenir à les connoître; d'où n
l'obligation de les obſerver; qu
les ſuites peut avoir la violati
de ces loix, & quel eſt l'avanta
qui peut nous revenir de leur o
ſervation.

On voit bien que, pour procéd
dans une diſcuſſion ſi ſérieuſe &
conſidérable, il faut commenc
par établir le dogme de l'exiſten
de Dieu, Souverain Maître
Legiſlateur des hommes. On pro
ve cette éxiſtence par les arg
ments ordinaires: Néceſſité d'
être exiſtant par lui-même, int
ligent, diſtingué de cet Unive
Néceſſité d'un Auteur des mou
ments de la matiére; du bel

dre qui regne dans tous les ouvrages de la nature. Et tout ceci eſt aſſez développé pour faire impreſſion ſur des eſprits attentifs, quoiqu'on trouve ailleurs des traités beaucoup plus profonds, plus méthodiques, plus lumineux ſur la même queſtion.

Le Dieu Créateur a droit de nous commander. Infiniment bon, infiniment puiſſant, infiniment ſage, s'il nous commande quelque choſe, ce ne peut être que pour nous rendre plus parfaits & plus heureux : mais a-t-il voulu en effet nous preſcrire des loix ? Tout nous porte à le penſer. Rien ne lui manque pour la qualité de Legiſlateur, & nous avons tout ce qu'il faut pour recevoir le Commandement. Seroit-il poſſible que cet Arbitre ſuprême, qui veille avec tant de ſageſſe ſur le monde Phyſique, eût abandonné au hazard le monde *ſpirituel* ou *moral* ? Au-*roit-il produit* des créatures libres

& intelligentes ſans ſe propo
une fin ? Et cette fin qu'eſt-ce au
choſe que ſa gloire d'une part,
de l'autre le bonheur, & la p
fection de ſes créatures; m
comment procurer cette gloi
comment rendre la créature h
reuſe & parfaite, ſinon par
actions bien réglées, bien ord
nées, bien proportionnées a
volontés de Dieu ?

Suppoſons d'ailleurs que l'ho
me n'eſt aſſujetti à aucune l
quel uſage feroit-il de ſa raiſo
de ſa réflexion, de ſa liberté ? C
feroit-il par rapport à la ſocié
» Car, dit notre Auteur, l'état
» ſociété plus que tout autre
» mande des loix, afin que cha
» mette des bornes à ſes prét
» tions, & n'attente point au d
» d'autrui. Autrement la lice
» naîtroit de l'indépendance. I
» ſez les hommes abandonné
» eux-mêmes : c'eſt laiſſer le cha
» *libre aux* paſſions, & ouvri

» porte à l'injuſtice, à la violence,
» aux perfidies, aux cruautés. Otez
» les loix naturelles & ce lien Mo-
» ral qui entretient la juſtice & la
» bonne foi parmi tout un peu-
» ple, & qui établit auſſi certains
» devoirs, ſoit dans les familles,
» ſoit dans les autres relations de
» la vie; les hommes ne ſeront
» plus que des bêtes féroces les
» uns pour les autres. Plus l'hom-
» me eſt adroit & habile, plus il
» ſera dangereux pour ſes ſembla-
» bles: l'adreſſe ſe tournera en
» ruſe, & l'habileté en malice. Il
» ne faudra plus parler alors des
» avantages ni des douceurs de la
» ſociété: ce ſeroit un état de guer-
» re & un vrai brigandage. »

Telles ſont à peu-près toutes les preuves que notre Auteur produit en faveur de l'éxiſtence de la loi naturelle. Il nous ſemble que l'argument qu'il tire des intérêts de la gloire *de Dieu* n'eſt pas aſſez *manié. Rien de plus* ſimple que ce

raiſonnement qui ſe trou
tout : Dieu s'aime infinii
uniquement lui-même, il
donc former aucunes c
ſans rapport à lui : & ſi c
tures ſont libres, le rapport
doivent entretenir avec Die
ſiſte de leur part dans un
d'honneur, d'amour & d'o
ce ; ce qui comprend le
& le plus grand objet de la
turelle. Il eſt donc auſſi r
re que cette loi exiſte, qu'i
ceſſaire que Dieu s'aime
me, & qu'il ne produiſe d
tures que pour lui-même.

Mais, continue M. *B*
qui, par quels moyens d
t-on le juſte & l'injuſte, c'ei
ce qui eſt dicté par la loi na
C'eſt par l'*inſtinct Moral* &
raiſon. Sur cet *inſtinct* on
des choſes très-recherchées
pendant très-vrayes. On
davantage ſur la raiſon,
étant le flambeau général c

dirige en cette matiére. On montre que le principe d'où la raiſon peut déduire la loi naturelle, eſt la nature de l'homme bien étudiée, bien appréciée. Il y a dans cet endroit quelques longueurs, quelques répétitions ; & l'on remarque en liſant ce traité qu'il tient un peu du défaut des écrits ſcholaſtiques qui, ſans être diſerts, ſont ſouvent diffus, procédant par ſyllogiſmes preſque identiques, & ne diſant guères plus au dixiéme, qu'ils n'avoient dit au premier.

Enfin la nature de l'homme fait connoître que nous avons des devoirs envers Dieu, envers nous-mêmes & envers les autres hommes : Devoirs qui forment ce qu'on appelle *la Religion, l'amour de ſoi-même*, *la ſociabilité*, trois principes * généraux des loix naturelles

* Par le terme de *Principes*, on entend ici la ſource des détails en matiere de devoirs à l'égard de Dieu, de ſoi même *& des autres hommes.*

relativement aux trois états de l'homme : principes *vrais*, *simples* *suffisants* & très *féconds*. On ne croiroit pas qu'il fallût tant de détours pour parvenir à ce qu'on regarde comme les élémens de la morale : Mais c'est qu'on parle ordinairement de ces choses sans se demander la raison de tout, comme fait M. *Burlamaqui*, un des plus forts *Anatomistes*, en fait de morale, qu'on ait vûs depuis longtems. On disoit de Ménage qu'il vouloit sçavoir d'où tous les mots de notre langue venoient, & où ils alloient : le Jurisconsulte de Genéve mérite le même éloge, pour tout ce qui concerne la doctrine des loix Naturelles.

Il prouve que ces loix ont été clairement notifiées par le Créateur ; qu'elles sont par elles-mêmes pratiquables, utiles, très-conformes aux idées que la droite raison nous donne de Dieu, convenables à la nature de l'homme &

les loix obligent tous les hom-
, qu'elles ne changent point,
lles ne ſouffrent point de diſ-
e; mais, ajoute-t-il » dire,
nme pluſieurs Théologiens &
raliſtes, que la loi naturelle
coëternelle à Dieu, c'eſt
ncer une propoſition qui ré-
te à ſa juſte valeur ne ſera
exactement vraye; puiſque
oi naturelle étant faite pour
mme, ſon exiſtence actuelle
oſe celle du genre humain.
e ſi l'on entend ſeulement par
ue Dieu en avoit l'idée de
e éternité, alors on n'attribue
aux loix naturelles qui ne
ſoit commun avec tout ce

es de l'attention des meil-
ſ eſprits mériteroient d'être
tés, même par des Journa-
s, avec une étendue de diſ-
rs qui pût ſatisfaire tout le
onde : ne diſons toutefois ici
e l'eſſentiel. Nons croyons que
otius s'eſt aſſez bien préſenté
notion de *loi naturelle* en
diſtinguant du droit des gens.
Dieu a bien donné une loi naturelle
ux hommes, pour qu'ils entretien-
nent des devoirs les uns avec les
autres ; mais il n'eſt pas égale-
ment certain que de la même four-
ce derivent les devoirs du commer-
ce, que les différents peuples ont
entr'eux. Car 1°. avant que la terre
fût remplie d'habitans, avant
la diviſion des langues & des
Royaumes, ce commerce de na-
tions à nations n'exiſtoit pas :
dira-t'on que la loi naturelle n'a-
voit pas toute ſa perfection ? 2°.
quand certains peuples, tels que
pluſieurs de l'ancien & du nou
... ſe ſont contentés d

commerce intérieur de leur nation; ſans entretenir aucune correſpondance avec les étrangers, ces gens-là n'avoient-ils la loi naturelle qu'en partie ? 3°. Il eſt vrai que, ſi les nations ont quelque commerce entr'elles, dès lors il convient qu'elles gardent certaines loix réciproques: mais comme ces rapports ne ſont pas néceſſaires, on peut croire, ce ſemble, que le Souverain Legiſlateur en a abandonné l'économie à la prudence des hommes; ſe réſervant toutefois d'y mettre le ſceau, en quelque ſorte, par ce principe de la loi naturelle qui ordonne qu'on ſoit fidéle à ſes engagements: principe qui entre dans tous les contrats, dans toutes les promeſſes, de quelque ordre qu'on les ſuppoſe.

Enfin M. *Burlamaqui* ſe rapproche de Grotius en admettant auſſi une ſorte de droit des gens *arbitraire & conventionnel*. Et tout ceci, *pour être mis* à la portée de

tous les esprits, auroit du être revêtu d'hypothéses, d'exemples, de traits même historiques. C'est ce qui manque dans toute cette composition.

Notre Auteur applique les Loix naturelles aux actions humaines: Il traite de la conscience & de ses diverses especes; il donne des régles pour la former, pour la diriger: Il explique le *mérite* & le *démérite* des actions: il juge de ce qui est fait par ignorance, par erreur, par tempérament, par habitude, par passion, par contrainte. Il passe à l'autorité des Loix naturelles, au détail des biens & des maux qui sont la suite ordinaire du vice & de la vertu. Mais on a beau préconiser tout ce systême des mœurs: si l'ame ne devoit pas survivre au corps, l'autorité des Loix seroit souvent en défaut; les peines ou les récompenses ne regarderoient qu'un certain nombre de personnes. En un mot l'in-

mortalité, la *sempiternité* de l'ame est un point essentiel, pour les droits du Législateur souverain, & pour l'ordre de ses décrets. Notre Auteur consacre donc le pénultiéme chapitre de son Ouvrage, aux preuves de l'immortalité de l'ame, & au développement de ce qui s'est dit dans tous les siécles en faveur d'une vie future.

On trouvera dans cet endroit, comme dans plusieurs autres, des réfléxions profondes & vraiment philosophiques. Celle que nous allons exposer l'est peut-être trop : c'est-à-dire, qu'elle va peut-être au-delà du but. Après avoir montré assez bien que l'ame est distinguée de la matiére, M. Burlamaqui suppose, que les impies portent leurs vûes jusqu'à soutenir l'anéantissement total de l'ame, & il les réfute par cette raison palpable, *que rien ne s'anéantit; que le corps lui-même n'est point détruit par la mort &* par le tems,

mais qu'il change ſeulement de forme & de modification. Or ceci peut paſſer, ou pour un faux ſuppoſé, ou pour un argument foible. L'impie ne s'embaraſſeroit guères que l'ame fût conſervée de la même façon que le corps l'eſt après la mort, c'eſt-à-dire, qu'il s'y fît ſeulement des altérations, des mutations de forme; il diroit toujours, de même que le corps humain ceſſe toujours d'être tel par la diſſolution des parties; ainſi l'ame ceſſera d'être telle par la mort de l'homme, par le tems, par le mouvement, qui opéreront ſur elle à peu près les mêmes effets que ſur le corps. Il faut donc laiſſer là cet argument comme inutile; & prouver, ce qui eſt aiſé, Que l'ame eſt 1°. une ſubſtance purement ſpirituelle. 2°. Une ſubſtance que Dieu veut conſerver après la mort. 3°. Une ſubſtance qu'il veut conſerver éternellement heureuſe, ou mal-*heureuſe*, ſuivant le mérite ou le

démérite qui aura été dans elle, au moment de ſon paſſage dans l'Eternité.

Finiſſons par le caractére de cet Ouvrage. Il faut du courage & de la patience pour le lire en entier; quelque choſe de plus pour le méditer à loiſir, & un ſang froid inaltérable pour compoſer dans le même goût. L'Auteur avoit plutôt emprunté la méthode des Géomêtres, que celle des Juriſconſultes: il étoit plutôt Philoſophe que Praticien, plutôt homme d'école que d'état. Son livre pouroit être très-utile à des Candidats de Juriſprudence, qui ſeroient un peu réfléxifs, & plus ſages qu'on n'eſt communément à cet âge. Il faudroit le leur expliquer, leur en faire comprendre les conſéquences par des exemples, des traits d'Hiſtoire, des images tirées de la pratique journaliére des hommes. M. *Burlamaqui*, du tems d'Alciat & de *Cujas*, *eût été le* Profeſſeur

à la mode*: il n'aura peut-être pas le même avantage aujourd'hui ; & ce sera peut-être aussi la faute de notre siécle, qui n'étudie pas assez

Quid pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non.

ARTICLE LXXXIII.

HISTOIRE DES HOMMES Illustres de l'Ordre de S. Dominique, Tome IV.

LIvre XXV. Thomas de Vio est plus connu sous le nom de Cajetan, qu'on lui a donné, parce qu'il étoit de Cajette. La nature, dit le P. Touron, ne lui avoit pas été plus favorable du côté des avantages du corps, que de celui de la naissance ; mais elle le fut jusqu'au prodige pour ceux de l'esprit & du cœur. Il ajoute, que sans prévenir ses Lecteurs sur le mérite de ce Cardinal, il tâchera de le re-

ſt permis de dire d'avance que
ieté ne fut pas moindre que
érudition ; que la réputation
l ſe fit d'abord parmi les Sça-
s, devint toujours plus écla-
e, & que les qualités de ſon
it ne furent point au-deſſous
éminentes dignités, dont il
evêtu. Enfin, il s'étonne que
'rofeſſeurs admirant la facilité,
nétration, la ſubtilité, la fé-
lité, l'élevation de ſon eſprit,
e ſe ſoit point aviſé de lui faire
endre les Langues Orientales.
e Cardinal Cajetan n'a jamais
igné la Théologie à Rome, ni

cilíabule de Piſe, dit: » Ce ſer-
» vice ne demeura pas ſans ré-
» compenſe : il fut fait Evêque de
» Cajette, enſuite Archevêque de
» Parme, & enfin élevé l'an 1517.
» par Leon X. à la dignité de Car-
dinal. « Mais il y a ici autant d'er-
reurs que de mots: Cajetan étoit Général de ſon Ordre, quand il fut nommé Cardinal: Parme n'a jamais été qu'un Evêché ſuffragant de Bologne: Cajetan déja Cardinal fut nommé Archevêque de Palerme, & ce ne fut qu'après s'être démis de cet Archeêvché, ce qu'il fit par un eſprit de paix, qu'il voulut bien accepter l'Evêché de Cajette.

Des Hiſtoriens, même Catholiques, ont blâmé la conduite que tint Cajetan avec Luther, pendant ſa légation en Allemagne. Les uns l'ont accuſé d'avoir manqué de vigueur, en ne s'aſſurant pas d'abord de la perſonne de l'Héréſiarque ; d'autres ont

prétendu

prétendu qu'il n'avoit pas assez ménagé l'esprit de Luther, dont il auroit pu venir à bout avec un peu plus de douceur. Notre Auteur répond aux premiers, qu'il n'étoit point au pouvoir du Légat de faire arrêter sur les Terres de l'Empereur un homme, à qui ce Prince venoit de donner un sauf-conduit. Il dit aux seconds, qu'ils contredisent les Auteurs contemporains, & qu'ils se contredisent eux-mêmes, en reconnoissant que le Cardinal avoit reçu Luther avec beaucoup de bonté, & n'avoit exigé de lui, que la rétractation de ses erreurs, avec promesse de ne plus dogmatiser. Si Luther, ajoute-t'il, après avoir avoué que le Légat avoit usé envers lui de beaucoup d'indulgence, changea depuis de langage, c'est qu'il étoit le plus fougueux & le plus inconséquent des hommes.

Ce qui manquoit à ce grand Cardinal, *c'est-à-dire*, la science

des Langues ſçavantes, le P. Auguſtin Juſtiniani la poſſédoit dans un dégré éminent ; il enſeigna l'Hebreu pendant cinq ans à Paris, quoiqu'il fût déja Evêque de Nebbio en Corſe, & il eſt le premier Profeſſeur Royal, qui en ait fait des leçons publiques dans le Collége de Reims. Il étoit déja célébre par pluſieurs Ouvrages, ſurtout par ſon Pſeautier de David en Hebreu, en Grec, en Arabe, en Chaldaïque & en Latin, en huit colonnes avec des notes. Il en avoit fait tirer deux mille Exemplaires ſur de beau papier, & cinquante ſur du velin, pour les Princes ; & il s'étoit attendu d'en tirer une groſſe ſomme pour les Pauvres de ſon Diocèſe, mais ſon eſpérance fut vaine. *Tout le monde, dit-il lui-même, a parlé avec éloge de cet Ouvrage, & peu de gens l'ont acheté.* Bayle a fort loué l'érudition de ce Prélat, & nous apprend que ſa Bi-

bliothéque, qu'il avoit leguée par ſon Teſtament à la République de Génes, & qui étoit ſurtout recommandable par un grand nombre d'anciens manuſcrits en toutes les langues, a été pillée par des particuliers, qui, pour cacher leur larcin, ont ôté du frontiſpice, les marques du Teſtateur. Les écrits & les leçons de cet Evêque excitérent, ſurtout en France, une louable émulation pour l'amour des Lettres. Il périt dans un naufrage en allant de Génes à ſon Diocéſe.

Guillaume Petit ou Parvi, né à Montivilliers au pays de Caux, Confeſſeur de Louis XII. d'Anne de Brétagne & de François I. Evêque de Troye & de Senlis, fut un des plus ſçavants & des plus éloquents hommes de ſon ſiécle. Voici ce que Budé en dit dans une de ſes lettres: » ce grand homme, cet » excellent Théologien, ce Prédi» cateur célébre, *dont* les talents » *pour la chaire ſont* tels, qu'au-

» jourd'hui, comme ſous Louis
» XII. il ne paroît pas d'autre Pré-
» dicateur que lui à la Cour dans
» les grandes ſolemnités. La na-
» ture ſemble l'avoir formé pour
» cet emploi.... Ce qui me le fait
» eſtimer davantage, c'eſt ſon ap-
» plication infatigable à découvrir
» les Livres rares & intéreſſants,
» ſon exactitude à les corriger, &
» ſa générofité à les communi-
» quer... On peut l'appeller à juſ-
» te titre le Patron & l'Avocat de
» tous les Gens de Lettres.... *Si*
» chaque ſiécle voyoit en plac
» un homme de ce caractére, que
» le gloire & quel avantage n'e
» retireroit pas la République d
» Lettres ?

Nicolas de Schomberg, tou
par les prédications & les en
tiens de Savonarole, renonc
toutes les eſpérances, que
voient lui donner ſa naiſſanc
un grand mérite déja connu.
il n'étoit pas fait pour den

dans le Cloître; & il fut obligé d'accepter l'Archevêché de Capoue. Après la mort de Léon X. il eut plusieurs suffrages pour la papauté, & Clément VII l'envoya Nonce en France & au congrès de Cambrai, dont l'heureux succès fut attribué en bonne partie à sa prudence & a son habileté. Au conclave suivant, il s'en fallut peu, qu'il ne fût créé Pape, & Paul III. avec lequel il concourut, ne tarda pas à le nommer Cardinal. Ce Pontife l'ayant voulu retenir à Rome, il se démit de son Archevêché, ne croyant pas le pouvoir garder sans résider. Le Pape lui donna une riche Abbaye de Florence, & il ne l'accepta que pour en rétablir le spirituel & le temporel; cela fait, il la fit réunir a l'Hôpital des pauvres innocents de Florence.

Livre XXVI. La mémoire du Cardinal de Loaysa, Général de son Ordre, Evêque d'Osma, Con-

fesseur de Charles V. Président
Conseil Royal des Indes, & A
chevêque de Seville, doit être bi
chere à la France, par la mani
dont il parla dans le Conseil
l'Empereur pour faire rendre
liberté à François I. sans con
tions & sans rançon. Charles
aima mieux s'en rapporter a
conseils violents du Chancel
Gatinara & du Duc d'Albe, q
celui de son Confesseur, qui co
tinua toujours à parler avec
même droiture & la même liber
Il le fit encore au sujet du Pape C
ment VII. qu'on vouloit que l'E
pereur fît conduire prisonnier
Espagne, & non seulement il
plus écouté sur ce point, mais Ch
les V. écrivit à plusieurs Princ
que c'étoit sans son ordre, & con
la volonté de ses Généraux, c
l'armée uniquement destinée à
fendre le Royaume de Naples,
toit emparée de Rome.

Le P. Touron nous apprend

le P. Dominique de Mendoze étoit frere aîné du Cardinal de Loaysa ; que le nom qu'il portoit, étoit celui de sa Mere ; qu'il avoit appris par cœur toute la Somme de saint Thomas ; qu'il en avoit fait un abrégé en vers, & qu'il passa ses premieres années dans l'Isle *appellée de S. Dominique*, où il bâtit le premier Couvent de son Ordre dans la Ville *de ce nom.* Notre Auteur ne sçait peut-être pas qu'en Espagne cette Isle n'est jamais nommée que l'*Isle Espagnole*, & sa Capitale, *San-Domingo*, d'où les François ont pris occasion de donner à l'Isle le nom de *S. Domingue*, & que ces noms sont consacrés par l'usage dans les deux Nations.

Polite Lancelot noble Siennois, étoit déja célèbre parmi les Sçavants, lorsqu'il prit l'habit de S. Dominique, & le nom d'Ambroise-Catharin, par dévotion pour Saint *Ambroise* & pour Sainte

Catherine de Sienne. Il étoit alo
dans ſa trentiéme année , & M
Dupin , qui lui en donne deux d
plus s'eſt trompé. Ambroiſe C
tharin s'appliqua beaucoup à l'
tude des Saintes Lettres & de
Théologie , mais ſans le ſecou
d'aucun Maître , ſans fréquent
les Ecoles , & ſans s'aſſujettir
aucun ſyſtême. » Son eſprit har
» le portoit , dit notre Auteur ,
» être lui-même ſon propre gui
» & à ne guères déférer aux ſe
» timens d'un autre. Il ne faut p
» douter qu'avec un peu plus
» modeſtie & moins de confiance
» ſes propres lumieres, il eût po
» plus loin le ſuccès de ſes étud
» Après s'être élevé avec ſuc
» contre les ennemis de l'Egli
» il déclara une eſpéce de gue
» à pluſieurs de ceux, qu'elle
» gardoit avec raiſon comme
» enfants , ſes Théologiens ,
» illuſtres défenſeurs , & il ne r
» *pecta* pas aſſez l'autorité des

» res & des SS. Docteurs. Souvent & à dessein, il s'est écarté des sentimens de S. Augustin & de S. Thomas : il les a même souvent combattus touchant la Prédestination & la Grace... & sur plusieurs autres points Théologiques, qui ne peuvent être indifférents à la Religion. De là cette foule d'opinions hardies, singulieres &c.

Il en vouloit surtout au Cardinal Cajetan » Je n'ai pas craint, » dit-il lui-même, de faire entendre mes cris, & d'aboyer fortement aux pieds du souverain Pontife pour la défense de la vérité. » Le P. Touron, après nous avoir fait connoître les opinions particulieres de Catharin, nous apprend que ce fut pour les soutenir avec plus de liberté, qu'il passa en France plusieurs années de sa vie. Il parut cependant avec éclat au *Concile de* Trente ; il étoit *déja Evêque de Minori* : Jules III.

de ses justes droits, il pouvoit fai
la guerre à quelque Prince que c
fût, maxime, qui déplut à l
Cour de Rome, & que l'Univers
té de Salamanque désavoua. Ma
notre Auteur répond 1°. qu'il e
certain que Cano fut sacré e
1552 : par conséquent avant
Pontificat de Paul IV. 2°. qu
Nicolas Antoine assûre que l'Un
versité de Salamanque a déci
comme Cano, au sujet de la ma
me, qu'on lui reproche.

On doute si l'Evêque des C
naries a jamais vû son Diocé
on sçait seulement qu'il abdi
son Evêché en 1553. & qu'il
ensuite Provincial de son Or
Comme il étoit lié d'amitié
D. Ferdinand de Valdez, C
Inquisiteur & Archevêque d
ville, qui fit arrêter D. Bar
mi de Carranza Archevêq
Tolede, on publia qu'il av
part à cette affaire, parce
n'avoit point oublié qu'en

legue de Carranza dans l'Université de Salamanque, il y avoit eu entre les disciples de l'un & de l'autre une sorte de jalousie, dont on ne croyoit pas que les deux Maîtres fussent tout-à-fait exemts, mais Cano se justifia parfaitement & protesta à son Général, qu'il avoit ignoré tout ce qui se tramoit contre l'Archevêque de Tolède : cependant sa mémoire est encore chargée de cet injurieux soupçon ; & les Historiens qui se copient les uns les autres le transmettent d'âge en âge. Tant il est vrai que la calomnie laisse toujours des taches, que rien ne sçauroit effacer.

On a encore accusé l'Evêque des Canaries, & avec aussi peu de fondement sans doute, d'avoir acquis la faveur de Philippes II. aux dépens de l'infortuné D. Carlos. M. Dupin en parle comme d'*un fait certain*, & le Continua*teur de M. l'Abbé* Fleuri l'a avan-

cé d'après ce Docteur. L'Aute
de l'Histoire générale d'Espag
imprimée à Paris en 1723. se co
tente de dire que Philippes I
avoit consulté sur l'affaire de D
Carlos Melchior Cano & l'Evêqu
d'Orihuela en 1568. mais il n
sçavoit pas que Cano étoit mo
en 1560.

Le Cardinal Pallavicin, dar
ses *vindiciæ societatis Jesu* parlar
du traité des lieux Théologiques
dit : » Lisez Melchior Cano, q
» dans un livre tout d'or a trai
» avant tous les autres, & mieu
» que tous les autres, des lieu
» Théologiques. C'est, selon mo
» le premier, qui ait enseigné au
» Théologiens a être éloquents &
» fleuris, en traitant les matiere
» Théologiques; mais, ce qui e
» plus important, à combatre ave
» avantage les novateurs, & à le
» vaincre.« Ce suffrage d'un Jesuit
est d'autant moins suspect, que Ca
no, en décidant que le Pape n'

voit point l'assistance du S. Esprit pour l'érection des Ordres religieux, avoit en vuë la Compagnie de Jesus, dont il n'avoit que trop marqué que l'Institut ne lui plaisoit pas.

Dominique Soto, & Pierre de Soto n'étoient point freres, ni même parents; le premier étoit de Segovie, & non pas de Seville, comme l'a cru le Continuateur de M. l'Abbé Fleuri; le second étoit de Cordouë. Dominique Soto professoit la Philosophie à Alcala, lorsqu'il prit l'habit de S. Dominique, & il étoit Professeur de Théologie à Salamanque, lorsque Charles V. le nomma son premier Théologien au Concile de Trente en 1545. M. Dupin s'est trompé en disant que ce fut en 1548. Le même Empereur l'ayant ensuite choisi pour son Confesseur, le nomma à l'Evêché de Ségovie, qu'il refusa; il se retira même *de la Cour*, afin d'avoir *plus de loisir pour* combattre les hé-

rétiques par ses écrits. Il fut ch
pour Juge entre Barthelemy de
Casas, & le Docteur Sepulv
dans la cause des Indiens, & ce
sur son rapport, que le Con
Royal des Indes prononca en
veur du premier. Au reste il
bon de sçavoir qu'il a désav
quelques-uns de ses ouvrages,
tout son instruction familiere
forme de Catéchisme, tels q
ont paru en quelques endro
parcequ'on les avoit altérés. Il
fort étonné de voir dans l'édi
de ce Catéchisme faite à C
postelle, que nous ne dev
point invoquer la Mere de Di
comme notre avocate & n
protectrice auprès de son Fils. P
re de Soto n'a pas été moins
lustre que le précédent. Ce fut
qui obtint de Charles V. qu'il
sât de s'opposer à ce que le C
dinal Polus allât exercer en
gleterre son emploi de Lé
Apostolique. Un Ecrivain Mo

ne, dit le P. Touron, a prétendu trouver dans ses lettres à Ruard Tapper, Chancelier de l'Université de Louvain *l'Œuf du Bayanisme & du Jansénisme*, & il ajoute que son livre a été *condamné* à Rome. Le terme n'est pas exact, & on n'a point décidé que le P. Duchesne, non plus que bien d'autres, n'ait pas apperçu ce qu'il avance. Il n'accuse point Pierre de Soto d'avoir soutenu une doctrine hérétique, mais d'avoir établi des principes, dont on a pu abuser contre son intention.

Barthelemy Casaus, ou de las Casas, issu d'une ancienne famille de France, établie depuis longtems à Séville, n'est pas le seul Evêque Dominiquain du nouveau monde, qui ait pris la défense des Ameriquains contre ceux, qui prétendoient non seulement qu'on avoit droit de les réduire à l'esclavage, mais *qu'on ne devoit pas même en faire des* chrétiens. D.

Jean Garcès, premier Evêque de Tlascala dans la nouvelle Espagne, & Dom Vincent Valverdé, premier Evêque de Cuzco au Perou, ne témoignérent pas moins de zéle que lui pour la liberté & le salut de ces malheureux; mais ces deux Prélats n'ont, ni fait tant de bruit dans le monde, ni tant écrit pour une cause si juste. Notre Auteur a emprunté la plus grande partie de ce qu'il en dit de l'Histoire de S. Domingue, où l'on a rendu toute la justice, qui est duë à ce grand homme & à l'Ordre de S. Dominique. Mais le P. Touron n'y a point vû que la ville de la Vega fut la Capitale de l'Isle de S. Domingue; ni qu'Alphonse de Ojeda ait été tué dans une ambuscade que lui dressa le Cacique de Maracapana à la côte de Cumana. Car il est dit & bien prouvé dans cette Histoire, que ce Capitaine fut bien reçu par les Indiens de cette côte, qui lui aidérent même

à construire un Brigantin, & qu'il est mort onze ans après dans l'Isle de S. Domingue.

Quelques Auteurs ont cru que Sixte de Sienne avoit été religieux de S. François; mais il est certain qu'il étoit Juif; qu'après sa conversion au Christianisme, son premier maître dans l'étude des Belles-Lettres fut Ambroise Catharin, dont il prêcha pendant dix ans la doctrine sur la prédestination; qu'il en reconnut enfin le foible, & y renonça; que bientôt après il devint Apostat; qu'il fut mis dans les prisons du S. Office, abjura ses erreurs & recouvra sa liberté: qu'il apostasia de nouveau, fut arrêté & condamné au feu; que Pie V. alors Commissaire Général du S. Office, le fit rentrer en lui même, obtint sa grace du Pape Jules III. le reçut dans son Ordre, & l'habilla de ses propres mains & de ses propres habits. Il n'eut *pas lieu de s'en repentir.* Sixte de *Sienne a fait beaucoup* d'honneur

à ſon Ordre, & bien ſervi l'Egliſe. Il mourut à Genes dans ſa quarante-neuviéme année, après avoir jetté tous ſes manuſcrits au feu. Ainſi il ne nous reſte de lui, que ſa Bibliothéque Sainte, ouvrage, qui a autant reçu d'éloges des Preteſtants mêmes, que des Catholiques. Il a auſſi eſſuyé quelques critiques, & le P. Touron convient que parmi de grandes beautés il s'y trouve quelques défauts.

Livre XXVIII. Pie V. occupe ce livre tout entier, & il y avoit bien de quoi le remplir. Ce Pontife fut un grand Saint, &, dans une place éminente, un grand Saint eſt toujours un grand homme, ſurtout quand c'eſt le mérite qui l'y a élevé. Son Pontificat eſt d'ailleurs célébre par des évenements, qui ne peuvent manquer de rendre ſon Hiſtoire fort intéreſſante. Elle demanderoit un extrait tout entier; mais la nature de nos Mémoires ne nous le per-

contenter perſonne en l'abrégeant plus que n'a fait notre Auteur.

Livre XXIX. Jerôme de Loayſa, premier Evêque de Carthagene d'Amérique, & premier Archevêque du Perou, étoit bien d'auſſi bonne maiſon que le Cardinal de ce nom, & il ne ſe rendit pas moins illuſtre dans le nouveau monde, que le Cardinal dans l'ancien; mais il n'étoit ni ſon frere, comme l'a avancé un Auteur Eſpagnol, ni même ſon parent.

Le P. Touron ne fait l'éloge du célebre Archevêque de Tolede, Barthelemy de Carranza, que par le récit tout ſimple des faits, qui ſe ſont paſſés ſous les yeux de toute l'Europe, & d'après les plus grands Saints & les plus grands hommes de ſon ſiécle, qui l'ont connu par eux-mêmes. Mais ſon Hiſtoire eſt ſi connuë, & tout y eſt tellement lié, que nous ne pourrions pas nous y arrêter, ſans paſſer nos bornes. *Ce qu'elle offre* de plus ſur-

ſon éloge, que de rapporter ſ
plement les faits. Ils nous m
trent en ſa perſonne un des p
parfaits modéles de la plus é
nente ſainteté, & de toutes les v
tus qui font les grands Evêq
Il fut au Concile de Trente
à la Cour de Rome dans
vénération, qui n'avoit peut-
point encore eu d'exemple, &
en peut juger par ce ſeul trai

L'Archevêque de Brague ne p
voit digérer que dans les Aſſ
blées, qui ſe tenoient chez le P
les Evêques fuſſent debout &
nuë, tandis que les Cardin
étoient aſſis & couverts ; il v
lut engager le Cardinal de l
raine, & le Cardinal Alexand
qui fut depuis le S. Pape Pie V.
quels n'aprouvoient pas plus qu
cet uſage, à faire ſur cela de
préſentations au Pape ; mais
& l'autre croyant qu'elles ſero
inutiles, il s'en chargea. Pie IV
put tenir contre la force de ſes

sons & dès la premiere fois qu'on s'assembla devant lui il fit asseoir & couvrir les Evêques. M. Malachie d'Inguimbert, aujourd'hui Evêque de Carpentras, a fait imprimer à Rome en deux volumes *in-folio* les ouvrages de D. Barthelemi des Martyrs. Le plus estimé de tous, & dont S. Charles Boromée a fait de si grands éloges, est celui qui a pour titre *Stimulus Pastorum.*

Michel Bonelli petit neveu de Pie V. & nommé comme lui le Cardinal Alexandrin, étoit déja connu à Rome par son mérite, lorsque le Pape, son grand Oncle à la sollicitation du Sacré Collége & des Ambassadeurs des Princes, le revêtit de la Pourpre à l'âge de vingt-cinq ans. Il se montra d'abord digne de cette éminente dignité, & capable de tous les emplois, qu'elle pouvoit lui procurer. On ne peut rien ajouter à l'estime, qu'il s'acquit dans toutes les Cours, ni à la confiance dont l'honorérent les

ſix Papes, qui ſuccederent à Pie V.
ce St. lui-même, charmé de ſa vertu, de ſa probité, & de ſon déſintéreſſement, dont il donna les preuves les moins équivoques, l'aima toujours tendrement, & la chair & le ſang n'eurent aucune part à cette amitié.

Alfonſe Ciaconius, que M. Dupin & le P. Mabillon ont cru frere de Pierre Ciaconius, ſon ami, & diſtingué auſſi par une grande érudition, n'étoit pas même, ſelon d'autres Auteurs, ſon Parent. Le P. Alfonſe Ciaconius a fait pluſieurs ouvrages, qui lui ont donné un rang conſidérable parmi les Ecrivains Eccléſiaſtiques: le principal eſt ſon hiſtoire des Papes & des Cardinaux, qui lui a mérité le titre de Patriarche d'Alexandrie. Deux petits traités, que nous avons de lui, n'ont pas été auſſi favorablement reçûs. Dans l'un il a voulu illuſtrer ſon Hiſtoire des Cardinaux, du nom de S. Jerôme, &

dans l'autre il a voulu réaliser la fable de la délivrance de l'ame de Trajan, retirée des enfers par les prieres de S. Grégoire le Grand. Melchior Cano & le Cardinal Bellarmin l'ont réfuté solidement dans ce second Article, & le Cardinal Baronius dans le premier.

Dominique Bannès fut sans contredit un des plus célébres Théologiens qu'ait eu l'Ecole de S. Thomas dans le XVI. siécle. Les services qu'il a rendus à Sainte Therese, avant même que de l'avoir connuë, en s'opposant à ce que sa réforme ne fût ensevelie dans son berceau, sa qualité de Confesseur de cette Sainte, & les éloges qu'elle fait de sa sagesse & de ses lumieres, prouvent qu'il n'étoit pas moins versé dans la science des Saints, que dans celle de la Théologie. Ses Commentaires sur la Somme Théologique de S. Thomas, & ses autres ouvrages sont *le fruit de quarante* ans, qu'il

a employés à profeſſer la Théologie avec la plus grande réputation. » Son zèle, dit notre Auteur, & » le ſeul deſir de conſerver dans » toute ſa pureté la doctrine de » S. Auguſtin & de S. Thomas lui » mirent la plume à la main contre » les nouveaux ſentimens, qu'on » commençoit à introduire, & » l'obligerent à ſe ſervir pour cet » effet de tout le crédit que ſon » mérite lui avoit acquis dans une » ſçavante Univerſité, où on ſe » faiſoit un plaiſir de déférer » beaucoup à ſes lumieres.

Nous n'avons aucune peine à croire que ſon zèle étoit bien pur, & ſes adverſaires ont éprouvé que ſon crédit étoit grand, mais ni lui ni ceux, qui ont pris ſa cauſe en main, n'ont jamais pu prouver que les prétendus nouveaux ſentiments, qu'il combattoit, fuſſent contraires à la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas. De grands *Saints* ont cru qu'ils y étoient plus

conformes, que la prédétermination Physique, dont il est le pere.

ARTICLE LXXXIV.

COURS DE BELLES-LETTRES distribué par Exercices. A Paris, chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, avec Approb. & Priv. du Roi. 2 Vol. in-12.

NOus avons déja donné dans nos Mémoires l'Extrait des *Beaux-Arts réduits à un seul principe*, Ouvrage de M. *Batteux*, qui en faisant connoître ses talents, a du faire naître l'envie de voir souvent quelque chose de sa façon. Nous croyons faire plaisir au Public, en lui annonçant un nouveau livre de cet Auteur. Ce n'est encore, dit M. B.... qu'un coup d'essai. Il nous promet de remplir son titre en parcourant les divers genres de Littérature.

Nous allons donner une idée du

bien de la société, qu'il produ
la réforme des mœurs &c. M
que d'exemples contraires !
siécles les plus sçavans ont-ils
les plus vertueux ?

Un homme vraiment hon
de Lettres, dit M. B.... n'est
plus celui qui a lu, analisé de b
livres, qui les sçait même si v
voulez, que n'est vraiment Ph
sophe, un Scélérat qui pos
tous les Auteurs Philosophiqu

Ce n'est point au tour d
phrase que nous nous arrêtons
proposition, fût-elle mise dan
plus beau jour, n'en seroit pas
vraie. *Philosophe* ici est pri
deux sens fort différents ; *être*
losophe, c'est-à-dire vivre en
losophe, & *être Philosophe*,
voir la Philosophie, cela ne se
semble pas ; être *homme de*
tres, c'est les sçavoir & les
séder, on ne peut entendre a
chose.

Le bon goût est le goût du

voilà le principe d'où part l'Auteur. S'il ne s'agit que du bon dans les Ouvrages d'esprit, que deviendront les conséquences qu'il tire de son Principe ? Ce goût du bon ne s'allie que trop souvent avec la noirceur de l'ame, & avec les mœurs les plus corrompuës. On peut, pour s'exprimer, comme M. B . . . *respirer ce parfum d'urbanité répandu dans les écrits des grands hommes*, sans en devenir meilleur. En un mot, homme de Lettres, & homme vertueux n'ont jamais été synonimes. Le sentimentde M.B...fait honneur aux Gens de Lettres; il en a jugé par lui-même ; un pareil sentiment fait son éloge. Que n'est-il également vrai pour tout ce qu'on appelle gens de goût ? Le bon goût polit l'esprit ; il ne met point la vertu dans le cœur.

Mais entrons dans le détail de l'Ouvrage; *il renferme cinq exercices, sur l'Apologue, l'Eclogue,*

l'Ode, la Satire, l'Epigramme; en faisant toujours la comparaison des Grecs, des Latins, & des François.

Nous ne nous arrêterons point à faire l'extrait de chacun de ces exercices; voici la méthode qu'observe l'Auteur : il divise chaque Exercice en cinq chapitres. Le premier contient la Nature, & les Régles de l'Ouvrage dont il s'agit; le second, l'Histoire abrégée; le troisiéme, l'examen des Poëtes Grecs; le quatriéme, l'examen des Poëtes Latins; le cinquiéme, l'examen des Piéces Françoises.

L'exécution de cet Ouvrage, dit l'Auteur, demande deux choses : la premiere, qu'on donne des principes clairs sur chaque genre de Littérature; la seconde, que ces principes soient vérifiés par des exemples analysés dans toutes leurs parties. Ces deux points sont d'autant moins faciles à exé-

cuter, que dans le premier, il s'agit de joindre l'exactitude avec la précision & la clarté, & que dans le second, c'est au goût à juger autant qu'à l'esprit. M. B.... a parfaitement rempli l'idée qu'il s'étoit proposée. Tout est clair, méthodique & précis. Rien n'échappe à la finesse & à la délicatesse de son goût.

L'exercice sur l'Apologue est précédé de notions préliminaires, qui sont comme une espéce de *Logique des Enfans.* Ce n'est, dit l'Auteur, qu'une légere esquisse. Peut-être ces notions paroîtront-elles trop abrégées, & par-là peu à la portée de jeunes-gens qui commencent ; mais M. B.... suppose qu'ils ont des Maîtres qui sçauront étendre ces notions, les expliquer, & les proportionner à la capacité de leurs éleves. On peut les regarder comme des *tables de ce qu'on doit enseigner à des enfans.* Il en est de

même des notions préliminaire
fur la verſification, qui précéder
l'éxercice de l'Eclogue. Ce n'e
que comme un cannevas qu
l'Auteur a tracé aux Maîtres, e
les chargeant du ſoin de le ren
plir. Peut-être tous ne feront-i
pas de ſon avis, lorſqu'il préten
que nos vers François ſont auſ
harmonieux que ceux des Latin
On a beau dire ; rien ne remplac
dans notre Poëſie le bel effet qu
produit l'inverſion de la phraſ
chez les Poëtes Latins : la méthod
uniforme de notre langue exclu
toute ſuſpenſion de l'eſprit, tout
varieté, & ſouvent toute magni
fique cadence.

Le vers Latin varie ſes cadence
à l'infini : cadences graves, cader
ces ſuſpenduës, cadences cou
pées, &c. La lenteur des ſpon
dées, la rapidité des dactiles, c
mélange heureux de longues 8
de bréves, s'il eſt fait à propos
forme une harmonie que nous r

pouvons imiter. *C'eſt*, dit M. B.. *une ſorte de méchaniſme auquel l'oreille ſe fait & s'habituë.* Il convient pourtant lui-même, lorſqu'il dit que nos vers doivent être au moins auſſi beaux, & auſſi harmonieux que ceux des Latins, que cette propoſition paroîtra un Paradoxe. Il en apporte pour raiſon l'uſage où l'on eſt en France, de ne former les oreilles de la jeuneſſe qu'à l'harmonie Latine, & nullement à la Françoiſe; mais ce n'eſt point ici le lieu d'entrer dans une diſcuſſion qui nous meneroit trop loin. On peut ſur l'harmonie de la verſification Latine conſulter *Jules Scaliger* au quatriéme livre de ſa Poëtique: au reſte c'eſt une affaire de ſentiment dont la raiſon ne peut être juge.

Le ſecond Volume de cet Ouvrage eſt terminé par ſix lettres ſur la Phraſe Françoiſe, comparée avec la Phraſe Latine. C'eſt à M. *l'Abbé d'Olivet* qu'elles ſont adreſ-

ſées ; l'Auteur ne pouvoit choiſir de Juge plus éclairé, & à qui on pût s'en rapporter plus ſûrement ſur l'une & l'autre Langue. Nous inſiſterons un peu plus ſur ces ſix lettres, qu'on auroit pu peut-être auſſi appeller Paradoxes. Dans la premiere, on examine, ſi c'eſt dans le Latin ou dans le François que ſe trouve l'inverſion. Dans la ſeconde, on montre que l'inverſion eſt dans le François & pourquoi elle y eſt.

Il n'y a perſonne qu'une pareille propoſition ne révolte d'abord. C'eſt aller contre toutes les idées reçues : notre langue n'admet aucune inverſion ; ce principe eſt univerſellement admis. Mais pourquoi ? Le voici. La marche de chaque Phraſe eſt toujours uniforme : c'eſt un ſubſtantif qui méne ſon adjectif comme par la main : ſon verbe marche derriére, ſuivi d'un adverbe, qui ne ſouffre *rien entre* deux, & le régime ap-

pelle auſſitôt un accuſatif qui ne peut ſe déplacer. Ne pouvoir déranger cet ordre, c'eſt ce qu'on a toujours appellé ne point admettre d'inverſion ; n'être point aſſervi à cet ordre, ne point garder cet arrangement, voilà l'inverſion. En partant de ce principe, il eſt aiſé de réſoudre la queſtion que propoſe M. Batteux ; mais alors il eût été inutile de la faire. Et que ſeroient devenuës tant de remarques ingénieuſes & ſubtiles ? C'eût été parler comme tout le monde : il falloit, pour donner lieu à une diſſertation, ſubſtituer de nouvelles notions aux anciennes ; c'eſt ce que fait l'Auteur. Voici comme il procéde, ou du moins à quoi peut ſe réduire ce qu'il avance.

J'appelle *inverſion* ou renverſement, ne pas ſuivre l'ordre naturel : or les Latins ſuivoient l'ordre *naturel ; donc il n'y a point d'inverſion chez les Latins.* On

ſées ; l'Auteur ne pouvoit choi-
ſir de Juge plus éclairé, & à
qui on pût s'en rapporter plu
ſûrement ſur l'une & l'autre Lan
gue. Nous inſiſterons un peu
plus ſur ces ſix lettres, qu'on auroi
pu peut-être auſſi appeller Para
doxes. Dans la premiere, on exa
mine, ſi c'eſt dans le Latin ou dan
le François que ſe trouve l'inver-
ſion. Dans la ſeconde, on montre
que l'inverſion eſt dans le François
& pourquoi elle y eſt.

Il n'y a perſonne qu'une pareill
propoſition ne révolte d'abord
C'eſt aller contre toutes les idée
reçues : notre langue n'admet au
cune inverſion ; ce principe eſt
univerſellement admis. Mais pour
quoi ? Le voici. La marche de
chaque Phraſe eſt toujours uni-
forme : c'eſt un ſubſtantif qui mé
ne ſon adjectif comme par la
main : ſon verbe marche derriére
ſuivi d'un adverbe, qui ne ſouffre
rien entre deux, & le régime ap

ste aussitôt un accusatif qui ne
eut se déplacer. Ne pouvoir dé-
nger cet ordre, c'est ce qu'on a
ujours appellé ne point admet-
e d'inversion; n'être point asser-
i à cet ordre, ne point garder cet
rangement, voilà l'inversion.
n partant de ce principe, il est
é de résoudre la question que
opose M. Batteux; mais alors il
t été inutile de la faire. Et que
roient devenues tant de remar-
ues ingénieuses & subtiles? C'eût
é parler comme tout le monde:
falloit, pour donner lieu à une
ssertation, substituer de nouvel-
s notions aux anciennes; c'est
que fait l'Auteur. Voici com-
e il procède, ou du moins à
ioi peut se réduire ce qu'il a-
ance.

J'appelle *inversion* ou renverse-
ent, ne pas suivre l'ordre natu-
l: or les Latins suivoient l'or-
e *naturel*; *donc* il n'y a point
nversion chez les Latins. On

avoue que les Latins ſuivoient un autre arrangement que le nôtre ; donc nous ne ſuivons pas l'ordre naturel : donc l'inverſion eſt dans le François.

Après ce raiſonnement, il ne s'agit plus, que de montrer 1°. ce que c'eſt que l'ordre naturel. 2°. que les Latins le ſuivoient. 3°. que les François ne le ſuivent point, c'eſt la matiére de la premiere lettre. Enfin on conclut que l'inverſion eſt dans le François, & on en cherche les raiſons, c'eſt ce qui fait la ſeconde.

M. B... rejette d'abord ſur la force de l'habitude, qui eſt une ſeconde nature, ce qu'il entend dire tous les jours, & ce qu'il lit dans tous les livres ſur les inverſions Latines, & ſur les nôtres. Il n'y a rien qu'on ne rende douteux avec ce principe. C'eſt le cheval de Bataille de quiconque avance un Paradoxe; mais développons ſa doctrine.

al ou pratique, & l'ordre spé-
tif, ou métaphysique. Cette
ion, ajoute l'Auteur, a be-
d'être expliquée. Cela ne lui
point contesté : Voyons donc
explication : nous nous bor-
à l'ordre moral ou pratique,
seul fait à la question.

omme les hommes ne parlent
is, que pour se faire enten-
& par conséquent pour quel-
intérêt, qui les oblige à ma-
ter leurs pensées au dehors,
ison qui les engage à parler,
régler le rang des objets con-
s dans leurs paroles. S'ils

un qui contient l'objet principal, auquel tous les autres ſont ſubordonnés, qui fait le point de vûe de celui qui parle, & qui doit faire celui de la perſonne qui écoute; il n'y a point de doute que cet objet ne doive ſe montrer le premier, puiſque c'eſt lui qui mene tous les autres. C'eſt ce que j'appelle l'ordre moral, celui qui eſt fondé ſur l'intérêt de la perſonne qui parle, & qui la détermine à parler.

Voici donc le principe d'où l'on part : c'eſt l'intérêt qui fait parler les hommes, & c'eſt lui auſſi qui régle l'ordre des mots, en les plaçant, ſelon leur degré d'importance. Voilà ce que M. B.... appelle l'ordre moral.

Mais cet ordre eſt-il naturel ? Voyons, dit-il, ce qui ſe paſſe en nous-mêmes. Quel eſt l'ordre de nos penſées, quand elles ſont pratiques, c'eſt-à-dire qu'elles nous portent à un mouvement quel-

ıis. Il y a donc d'abord en
ɔnnoiſſance de l'objet & de
alités ; enſuite vient le mou-
t. Je ne commence donc
par me mouvoir avant que
ɔnoître : je connois avant
: me mouvoir ; voilà pour
ême. Si je veux faire enten-
un homme autre que moi,
oit fuir, ou rechercher que'-
ɔjet, je commencerai de mê-
ɔar lui montrer cet objet :
: je lui ferai comprendre, ce
ı doit faire : l'ordre que j'ai
ɔour moi eſt le même à ſui-
ɔur lui. J'ai vu un ſerpent,

le geſte qui peint l'action de fuir? Si étant à table, je voulois demander par geſte du pain; mes yeux ſe rencontrant avec ceux de celui qui pourroit m'en donner, commencerois-je par me montrer d'abord moi-même? Ne montrerois-je pas plutôt le pain, & moi enſuite? Voila donc l'ordre que nous ſuivons pour nous-mêmes, quand nous ne faiſons que penſer, & pour les autres, quand nous ne leur parlons que par geſtes, & cet ordre eſt preſcrit par la nature même. Or que les ſignes ſoient des geſtes, ou des mots, peu importe pour l'ordre & l'arrangement: ainſi le Latin qui dit, *Serpentem fuge, panem præbe mihi,* ſuit l'ordre naturel: & le François qui dit: *Fuyez le Serpent, donnez-moi du pain,* eſt celui qui le renverſe.....Voilà, ajoute l'Auteur, une eſpéce d'inverſion, dont peut-être nous ne nous doutions *pas.*

Il s'ensuit de ce principe, dit M. B.... que quiconque parle doit dire d'abord ce qui doit être entendu d'abord : & c'est ce qu'il y a de principal dans ce qu'il veut dire. S'il propose deux idées dont l'une marque l'objet, & l'autre la qualité de cet objet, & que ce soit la qualité qui intéresse le plus, il faudra la mettre la premiere. Ainsi en parlant surtout à un Romain, je dirai *Romanum imperium*, & non pas *Imperium Romanum*.

En un mot tel est le train naturel de l'esprit humain. C'est toujours l'objet qui l'appelle, qui le remuë, & qui lui donne la direction de son mouvement. Je sors de chez moi : je me demande d'abord où je vais, avant que de faire le premier pas, qui sans cela pouroit être inutile. Je vais au Louvre, donc voilà mon chemin : *Ad Regiam*, ensuite, *vado*.

Je crois que ce que nous avons

rapporté suffit pour faire connoître toutes les raisons sur lesquelles s'appuye M. B.... Que les Auteurs Latins ayent suivi cet ordre autant qu'il n'étoit pas contraire à l'harmonie, cela est vrai : mais que deviendront les conséquences qu'il en tire, s'il n'est pas prouvé 1°. qu'on doive appeller *inversion*, ne pas suivre l'ordre naturel ; 2°. qu'on doive appeller ordre naturel des choses, cet ordre moral ou pratique qu'observoient les Latins ? Voilà alors bien de belle Métaphysique perduë.

Comme cette dissertation pourroit paroître séche, stérile, & peu importante aux Lecteurs, nous l'abrégeons en donnant pour toute réponse à M. B.... ce que dit M. l'*Abbé Danet* dans la Préface de son Dictionnaire François. C'est apparemment ce qui a donné lieu aux réfléxions de notre Auteur : il est assez étonnant qu'il n'ait point voulu voir la réponse.

Voici donc ce que dit M. l'*Abbé Danet* que nous ne faiſons que copier.

Les maniéres de concevoir les objets ſont la cauſe des divers tours, & du différent arrangement des mots dans une même période. Les Latins ne regardoient pas les objets du même biais, ni dans le même ordre que nous : & l'on peut dire que concevant les choſes plus vivement que nous ne les concevons, ils ſuivoient plus dans leurs expreſſions l'ordre de leurs ſentiments, que celui des choſes.

Il ne confond point, comme on le voit, l'ordre des ſentimens avec l'ordre des choſes. Cela devient plus ſenſible encore par l'éxemple qu'il apporte.

Si l'on avoit à traduire ce vers d'Horace.

Durum, ſed levius fit patientiâ
Quidquid corrigere eſt nefas.

On pourroit le faire en
niére.

Tout ce qui est irrémédiab
mais la patience l'adoucit.

Si l'on compare maint
deux expressions ensem
trouvera que, dans l'expr
tine, les idées y sont ra
lon les dégrés avec less
prit est frappé : car ce q
che le plus vivement,
lité de *dur* & *d'affligeant*
la phrase commence pa
durum.

L'idée qui frappe le
prit après celle de la dur
celle de *l'adoucissement*
l'afflige ; c'est pourquoi l
idée marquée dans l'exp
celle de *levius* ; *durum*
vius.

La troisiéme idée qu
sentir, est le moyen de
cissement qui est la pati
l'esprit cherche naturel

moyen de ſe ſoulager, & c'eſt auſſi celle qui ſuit après le terme de *levius*.

Il eſt aiſé de reconnoître ici la doctrine de M. B... A moins de ſe copier, on ne peut mieux ſe reſſembler. Ils ne différent que dans la concluſion. C'eſt par là ſans-doute que M. Danet a mérité qu'on ne lui fît pas honneur des nouvelles obſervations. Après que l'eſprit, continue M. l'Abbé Danet, a ainſi marqué les principaux objets dont il eſt frappé, il ajoute, pour faire entendre pleinement ſa penſée, les autres mots néceſſaires, qui *ſelon l'ordre des choſes*, auroient dû être exprimés d'abord.

Durum ſed levius fit patientiâ quidquid corrigere èſt nefas. Ainſi cette expreſſion françoiſe, *tout ce qui eſt irrémédiable, eſt dur, mais la patience l'adoucit*, ſuit l'ordre de l'intelligence : mais l'expreſſion Latine, *durum, ſed &c.* ſuit l'ordre

du ſentiment & du mouvement du cœur. C'eſt pourquoi elle eſt plus vive & plus noble.

Que conclut de tout ceci M. l'Abbé Danet ? Le génie du Latin va donc à exprimer d'abord les idées qui frappent l'eſprit d'une maniére plus forte & plus vive ; & le génie du François eſt de ſuivre au contraire *l'ordre des choſes*. Ainſi l'on peut dire, que le Latin eſt un langage de gens paſſionnés ; qui ſe preſſent d'exprimer ce qu'ils ſentent davantage ; & que le François eſt un langage de Philoſophes tranquilles, qui tend à faire connoître les choſes telles qu'elles ſont en effet.

Or ſuivre *l'ordre de l'intelligence*, *l'ordre des choſes*, c'eſt ce qu'on appelle ne point admettre d'inverſion ; s'en écarter pour ſuivre *l'ordre du ſentiment*, c'eſt ce qu'on appelle inverſion. Ce n'eſt donc point la force de l'habitude toute ſeule qui fait dire, que ce

n'eſt pas dans le François, mais dans le Latin que ſe trouve l'inverſion.

M. B .... après avoir prouvé, comme nous l'avons vu, que l'inverſion eſt dans le François, employe ſa ſeconde lettre à montrer pourquoi elle y eſt; comparant toujours notre langue avec la Latine. Nous ne le ſuivrons point dans cette diſcuſſion qui nous meneroit trop loin. Ses obſervations ſont ingénieuſes; on pourroit ſe plaindre d'une ſécheresſe qui vient du ſujet. Des obſervations grammaticales ne comportent pas beaucoup de légereté & de vivacité. Après avoir approfondi la cauſe de l'inverſion dans notre langue, on en montre les conſéquences par rapport à l'art de traduire.

Nous rendrons compte des quatre dernieres lettres dans le Journal ſuivant.

ARTICLE LXXXV.

ALLOCUTIO S. D. N. Benedicti PP. XIV. habita die XXI. Aprilis An. MDCC. XLVIII. Dominicâ in Albis, dum Eclesiam à Fundamentis reædificatam, in Honorem S. Apollinaris propè forum Agonale solemni ritu consecrabat. Discours de N. S. P. le Pape, prononcé dans la cérémonie de la Dédicace de l'Eglise de S. Apollinaire, le Dimanche des Rameaux 1748.

Rome est l'endroit du monde où les cérémonies de la Religion portent mieux l'empreinte de la vénérable antiquité. Qui ne croiroit être au tems des Sylvestre, des Damase, des Léon, en voyant un Souverain Pontife appliqué lui-même à dédier une nouvelle *Basilique*; à faire les onctions des

Autels ; à inftruire les affiftans par une homélie toute paternelle ? C'eft la fituation où a paru depuis peu N. S. P. Le Pape Benoît XIV. Non content de fignaler fa libéralité, par le rétabliffement total de l'Eglife de S. Apollinaire, attachée au Collége Germanique ; il a voulu en célébrer la dédicace & relever la Fête par le difcours que nous annonçons.

Ce difcours eft appellé *Allocutio*, terme qu'on trouve fi fouvent fur les médailles, & qui défigne ces harangues militaires, que les Généraux Romains faifoient à leurs troupes, avant que de les mener à l'ennemi. On voit dans ces monuments le Conful ou le Dictateur fur fon Tribunal, entouré des Aigles Romaines, & des principaux Officiers : tout paroît attentif à fa voix, tout reçoit le fignal & les ordres du combat.

Dans les Médailles frappées pour *le temple de S.* Apollinaire,

cultiver la piété & les ſciences ; pour être en état de combattre un jour les héréſies. *Illi ex remotis partibus acciti, & in proximis Collegii ædibus ad virtutem ac doctrinam à præclaris Magiſtris inſtituti, præparantur, ut bellum indicant hæreſibus, quæ in disjunctis regionibus graſſantur, & Catholicam religionem latè tueantur atque amplificent : eos itaque in tuam clientelam, ac veluti ſinum, excipere ne dedigneris.* Le Pape continue d'adreſſer ſes vœux au même Saint ; il le reconnoît pour l'Apôtre de Bologne ſa patrie, il ſe félicite d'avoir eu le tems & les moyens de lui préparer ce ſanctuaire. Il le prie enfin pour lui-même ; & cette derniére invocation eſt ſi touchante & ſi Apoſtolique, que nous ne croyons pas devoir en rien retrancher : *ſi rem tibi gratam jucundamque fecimus, uti ſperare fas eſt, non longam, non proſperam ſenectutem, non*

entendit dans les plus célèbres dédicaces. Les uns, dit-il, s'étendoient sur l'antiquité de cette sainte cérémonie; d'autres en décrivoient la pompe & la majesté; quelques uns exposoient l'Histoire de la nouvelle Basilique; plusieurs se contentoient d'adresser des vœux à Dieu, à la Sainte Vierge & aux Saints, en l'honneur de qui le Temple avoit été bâti & consacré. Benoît XIV. se fixe au dernier de ces usages: il entre dans une suite de Prieres très-ferventes, que nous voudrions pouvoir transcrire ici, pour faire connoître le goût de ce discours, & l'esprit de piété qui anime le Pontife. Après avoir imploré la protection suprême du Très-Haut, il invoque très-affectueusement la Bienheureuse Vierge, & il vient ensuite à Saint Apollinaire patron de ce lieu saint; il lui recommende particulierement les Eleves du Collége Germanique, jeunesse destinée à

ARTICLE LXXXVI.

DISSERTATIONS SU l'origine des Francs ; sur l'é tabliſſement & les premiers pro grès de la Monarchie Françoi dans les Gaules &c. avec un Hiſtoire abrégée des Rois d France en vers. A Paris, che Chaubert, à l'entrée du Qua des Auguſtins &c. pages 195 in-12.

IL y a dans ce Recueil huit Ar ticles, tous relatifs à l'Hiſtoir de France. Il faut dire quelqu choſe de chacun. Mais comm nous ne pouvons qu'abréger beau coup, on fera bien de recourir a Livre même qui n'eſt ni d'un for mat, ni d'un prix effrayant.

Diſſertation ſur l'origine des Francs.

On entreprend de montrer ici

que les anciens Francs habitoient au-delà de l'Elbe, dans cette Région qui est à l'entrée du Sud-Jutland, appellé autrefois Chersonèse Cimbrique; & voici en peu de mots le raisonnement de l'Auteur. Eumenius haranguant l'Empereur Constantin en 309, dit, que sous son régne les Peuples de la France avoient été forcés de venir cultiver les Cantons déserts de la Gaule, & qu'on les avoit tirés pour cela, non des Pays conquis autrefois par les Romains; mais du lieu de leur origine, contrée qui étoit *à l'extrémité de la Barbarie.* Or les Pays où les Romains n'avoient point porté leurs armes, étoient au-delà de l'Elbe: donc les anciens Francs sont sortis originairement des Terres situées au-delà de ce Fleuve. Mais un Géographe célébre du VII. siécle (l'Anonime de Ravenne) assure que les François ont habité longtems *la Région* de l'Elbe appellée

Maurunganie, qui ne peut être que le Pays marécageux, situé à l'entrée du Sud-Jutland, & comprenant aujourd'hui les Duchés de Slefwik & de Holstein. On peut donc conclure, par la combinaison de ces deux autorités, que les anciens Francs ont eu pour leur premiere demeure, pour leur berceau même, le Canton qu'on indique ici. Et ce ne sont là que les premiers traits de cette espéce de démonstration : notre Auteur accumule d'autres preuves, & il passe ensuite à la réfutation des sentimens qui font nos Ancêtres, ou Scythes, ou Pannoniens, ou Troyens. M. de St. Aubin se trouve dans la premiere Classe, & tout son gros Livre essuye déja, par ce commencement de controverse, une atteinte très-considérable.

On tâche d'expliquer aussi l'origine du nom de *Franc*. C'est encore là que les opinions se partagent, les uns le font venir de

terme Allemand *Fréy*, qui signifie *libre*; d'autres, d'un mot Grec qui exprime, dit-on, la férocité antique de ces Peuples. Notre Auteur aime mieux croire qu'ils ont eu parmi leurs premiers Rois quelqu'un de ce nom; c'est le sentiment le plus conforme à l'idée des Anciens, qui nous faisoient Troyens d'origine, à cause d'un prétendu *Franeus*, fils d'Hector. Ceci est une fable; mais à travers ces voiles, on peut découvrir ou appercevoir quelque vérité.

Voici présentement un fait certain: C'est que les Francs s'établirent au commencement du IV. siécle sur les bords du Rhin. Si l'on en croyoit Eumenius, ils seroient même venus dès-lors jusques dans le sein de la Gaule. Mais, pour l'établissement sur les bords du Rhin, il n'y a qu'à consulter la Carte de Peutinger, qui place *Francia* entre les Bouches de ce *Fleuve & Mayence*; c'est aujour-

d'hui le Duché de Bergues ; celui de Cleves ; le Comté de la Mark, & une partie de la Westphalie. On donnoit aussi le nom de *Sicambrie* à cette Contrée, & nos Ancêtres étoient appellés *Sicambres*. Quant aux titres de *Saliens* & de *Ripuaires* qu'on leur attribue dans les anciens monumens, il est presqu'impossible d'en déterminer la cause. Si l'on est curieux de beaucoup de doctrine sur les *Saliens*, qu'on lise l'Ouvrage de M. de Saint-Aubin, qui ne traite rien laconiquement, & qui répand l'érudition à pleines mains

Dissertation sur l'établissement de Francs dans la Gaule.

Il est question d'un établiss ment d'autorité & de puissanc de la fondation même de la M narchie Françoise. Nous rem quons, que l'ancienne tradi *des Rois* antérieurs à Clovis,

prend faveur, & que presque tous nos Antiquaires réfutent le P. Daniel, parce qu'il nous prive de deux ou trois Princes plus anciens que notre premier Monarque Chrétien. Ainsi l'Auteur de cette Dissertation prouve, que Clodion est le Fondateur de l'Empire François; qu'il entra dans les Gaules en 427 : mais qu'il ne s'y établit d'une maniere fixe qu'en 431 ; que le lieu de sa domination fut la *Thoringie*, Païs qui s'étendoit depuis Mayence jusqu'aux Territoires de Treves & de Metz ; que le même Clodion s'empara de Cambrai & de Tournai vers l'an 446, non 428, comme a cru le P. Daniel ; que la même année (446) il reçut un échec de la part des Troupes d'Aëtius & de Majorien, sans perdre toutefois ses Conquêtes. Tout ce morceau est curieux & de conséquence pour l'époque de notre Histoire.

Dissertation sur le Tombeau de Childéric I. trouvé à Tournai en 1653.

L'Auteur montre, contre l'opinion d'Audigier & de M. de Saint-Aubin, que ce Tombeau ne peut être celui de Childeric, fils de Clotaire I. mais celui de Childeric I. pere de Clovis. Les raisons qu'on discute ici avec beaucoup de soin, sont toutes appuyées sur les monuments qui furent trouvés dans ce Tombeau: Médailles, Armes, Vêtements, Bijoux de toute espece; rien n'est oublié soit en genre de description, soit pour l'application de chaque chose au sentiment qu'embrasse l'Auteur. C'est de toutes les piéces de ce Recueil celle qui amuse davantage.

Réfutation du systême de M. Eccard, sur l'autorité de nos premiers Rois.

M. Eccard, dans un Livre intitulé *les Origines de la Maison d'Autriche*, prétend que *les Empereurs d'Orient, après avoir réuni l'Empire d'Occident ne pouvant gouverner, par eux-mêmes, ces Membres trop éloignés de la Monarchie Romaine, y établirent des Rois Barbares, qui n'y exerçoient qu'une autorité précaire & subordonnée à celle des Empereurs ... Que ces Princes Barbares, qui occupoient les Contrées de l'Occident, porterent toujours quelque respect aux Empereurs d'Occident, jusqu'au tems de Leon l'Isaurien; qu'ils étoient proprement les Généraux des Empereurs qui leur permettoient de fonder des Etats à la charge de relever des Augustes; & que les Rois Francs*

n'ont possédé les Gaules qu'à ces conditions.

Les raisons de ce M. Eccard sont très-foibles : Selon lui, les Rois successeurs de Clovis obtinrent de Justinien la possession des Gaules ; Clovis reçut de l'Empereur Anastase le titre de Consul & de Patrice ; Theodebert, petit-fils de Clovis, faisoit battre de la Monnoye d'or au coin de Justinien ; Saint Grégoire le Grand ne voulut accorder le *Pallium* à Syagrius d'Autun, qu'après avoir obtenu l'agrément de l'Empereur Maurice.

Mais notre Auteur répond fort bien, 1°. Que la possession obtenuë de Justinien regardoit seulement la Provence & les autres Terres, que les Ostrogoths avoient occupées en deça des Alpes. 2°. Que les titres de Consul & de Patrice ne marquoient aucune dépendance, quand ils se donnoient à un Prince Etranger, qu'on con

traire, ils le faiſoient aller comme de pair avec l'Empereur d'Orient, qui prenoit auſſi ces qualités. 3°. Qu'il n'eſt point vrai que la Monnoye de Theodebert fût marquée au coin de Juſtinien; & que c'eſt Theodebert lui-même qu'on voit repréſenté ſur ces Piéces d'or. 4°. Qu'il y avoit apparemment un uſage ſelon lequel le *Pallium* ne ſe conféroit point ſans l'agrément des Empereurs: Ou bien que Saint Grégoire avoit quelque raiſon particuliere de demander cette eſpece de permiſſion: mais que très-certainement cela ne préjudicioit en rien à la Souveraineté de nos premiers Rois. Cette Diſſertation eſt fort méthodique & bien raiſonnée.

Diſſertation ſur la Milice des anciens Francs.

On examine en quoi conſiſtoient les forces de la nation; quelles meſures on prenoit pour les aſſem-

bler & les entretenir; de quelles armes on ſe ſervoit dans les combats; quel ordre on obſervoit en marchant à l'ennemi.

Les armées au commencement de cette Monarchie étoient preſque toutes d'Infanterie; preſque toutes de François; peu nombreuſes; toutes compoſées de gens libres, point Ecléſiaſtiques, point Laïques même ſoumis à l'Egliſe. On les convoquoit par des Ordonnances appellées Bans, *Banni*: on les entretenoit, partie aux dépens des Provinces, partie aux frais du Tréſor Royal. Les Rois, quelque jeunes qu'ils fuſſent, marchoient toujours en perſonne: les armes étoient le Bouclier long & étroit, le javelot, l'épée, la hâche d'armes, les fléches. Les bataillons étoient *équarris*, c'eſt-à-dire *rectangulaires*, qu'on appelle Colonnes aujourd'hui: mais on ſe formoit quelquefois en forme de coin ou de tête de Belier &c. Tels

font à peu-près les articles que comprend cette Dissertation, qui pouvoit être plus étenduë, mais non plus instructive.

Dissertation sur les dons gratuits de la Noblesse Françoise.

Chaque année dans la Convocation générale qu'on appelloit *l'Assemblée du Champ de Mars*, les Seigneurs faisoient au Roi leurs dons gratuits: ils en faisoient mêmes aux Reines, témoin Fredegonde qui reçut des richesses immenses, à l'occasion du mariage de *Rigunthe* sa fille, avec Récarede, fils de Leuvigilde Roi d'Espagne.

Sur la fin de cette Dissertation, on indique des questions très-curieuses & qui mériteroient d'être traitées en détail : sçavoir si les Evêques assistoient à l'Assemblée du *Champ de Mars*; quelle difféence on doit mettre entre ces As-

semblées du *Champ de Mars* & les Convocations générales appellées *Placita*, Plaids ; si ces *Placita* étoient des *Parlements* &c. Notre Auteur parle de l'Assemblée du *Champ de Mars* comme de quelque chose d'ordinaire & d'annuel, durant toute la premiere race. Or nous pouvons assurer que, depuis Clovis jusqu'à Thierri II. il est fort difficile d'en trouver des exemples. On paroît confondre les *Placita* avec les Parlemens: ce qui doit toutefois être fort distingué, puisque les *Placita* sont de toute antiquité, & dès les premiers tems de la monarchie, au lieu que les *Parlements* ne sont indiqués dans les monuments que vers la 3^e^. race. Tout ceci au reste n'est dit ici qu'en passant : car il faudroit une Dissertation pour developper toute la matiére de nos Assemblées Nationales, *Champs de Mars*, *Plaids*, *Conciles*, *Cours plénieres*, *Parlements*, *Etats-Généraux*, *Assemblées des Notables &c.*

Dissertation sur une Lettre de S. Remi à Clovis.

On trouve ici cette lettre en Latin & en François, avec trois propositions de l'Auteur, qui infirment beaucoup l'authenticité de cette piéce. Car il fait voir que le sens qu'elle présente est inaplicable aux circonstances du régne de Clovis; que S. Remi étoit un Prélat très-éloquent, & qui écrivoit poliment en Vers & en Prose; par conséquent incapable de produire le verbiage barbare de la lettre en question: qu'enfin ce monument prétendu péche non seulement du côté de la diction, mais encore du côté de la bienséance. Tout ceci est fort recherché, & mérite à l'Auteur une place distinguée parmi les bons Critiques.

Abrégé de l'Histoire de France en Vers.

Voici le commencement qui fera juger du reste.

Les Francs, peuples guerriers, dans la
Gaule établis,
Ont donné la naiſſance à l'Empire des
Lys.
D'y regner le premier, Clodion eut la
gloire,
Il entra dans Tournai conduit par la vic-
toire.
Mérovée, héritier de ſon autorité,
Tranſmit un nom fameux à ſa poſtérité.
Childéric obligé de céder à l'orage,
S'exila chez Baſine, & la rendit volage.
Clovis de leur hymen fut le fruit pré-
cieux;
Son régne fut fécond en exploits glo-
rieux &c.

Nous avons déja averti que l'Auteur de ce Recueil eſt M. Ribaud de La Chapelle, Auteur d'une *très-bonne Explication de la quatriéme Eclogue de Virgile.* Le goût décidé qu'il a pour notre Hiſtoire fait ſouhaiter qu'il s'applique de plus en plus à démêler tous les points qui reſtent encore envelopés de ténébres.

ARTICLE LXXXVII.

HISTOIRE LITTERAIRE de la France par des Religieux Benedictins de la Congrégation de S. Maur. Tome VIII. qui comprend le reste du onziéme siécle de l'Eglise. A Paris chez Huart & Moreau fils, ruë S. Jacques; Chaubert, Quai des Augustins; la veuve Brocas & Aumont, ruë S. Jacques; David, fils aîné, rue S. Jacques; Piget, Quai des Augustins; Durand ruë S. Jacques. in 4°. p. 733. sans l'Avertissement. 1748.

LEs doctes & laborieux Auteurs de l'Histoire littéraire de la France avancent constamment dans l'ouvrage, qu'ils ont entrepris. C'est leur huitiéme volume que nous annonçons. Dans l'avertissement ils se plaignent que l'Académicien qui les a attaqués

ſur un point de critique
& intéreſſant, les accuſe
ment d'avoir perdu de vuë
véritable de la contestati
répondent ici à cette accu
qu'il n'étoit guères permis
ſimuler, car rien n'eſt plus
tant en toute diſpute littéra
de déterminer exactement
de la queſtion & de ne s'e
ter jamais. Le Public à c
il appartient de juger ſan
ces ſortes de Procès, eſt
tout ce qu'on a produit de
d'autre, & prononcera q
jugera à propos.

On apprend dans le mêm
tiſſement, que Dom Ildépho
telinot, Bibliothécaire de
baye de S. Mihel en Lor
prépare une nouvelle éditio
coin, qui ſera enrichie
té de cet Auteur ſur la pro
du S. Eſprit. Cet ouvrage
échappé aux recherches d
bliographes & aux Coll
d'Anecdotes.

Rien ne ſied tant aux Sçavans & ne leur fait plus d'honneur, que de reconnoître les mépriſes où ils ſont tombés : comment n'en échapperoit-il aucune dans un ouvrage dont la matiére eſt immenſe ? Les PP. BB. déclarent qu'ils ſe ſont trompés dans le quatriéme volume de l'Hiſtoire Littéraire, quand ils ont avancé que la vie de S. Romain Evêque de Rouen, & mort en 639, pouvoit être du huitiéme ſiécle. Cette vie écrite en vers, eſt beaucoup plus récente, puiſque la plupart des vers en ſont Léonins, les uns rimés ſeulement à la fin, les autres à la fin & à l'hemiſtiche. Cette eſpéce de vers n'a été en uſage que long-tems après cette époque. Une autre faute qui ſe trouve auſſi dans le même tome, c'eſt d'avoir donné, ſur l'autorité du P. Morin, pour un *Pénitentiel*, le beau *Bénédictionnaire* ou Pontifical, à l'uſage de Robert Archevêque de Rouen au

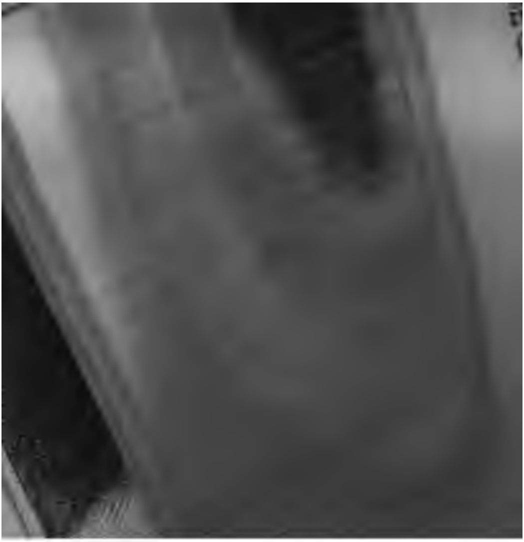

commencement du onziéme ſiécle, & d'avoir ſuppoſé en conſéquence que c'eſt l'ouvrage d'un Clerc de la même Egliſe. On ſçait à préſent, par la notice des manuſcrits de l'Egliſe Métropolitaine de Rouën, Ouvrage qu'on doit aux ſoins de M. l'Abbé Saas, Ecrivain exact & habile, que ce recueil a été fait à la fin du huitiéme ſiécle ou dans le cours des deux ſiécles ſuivants, pour une Egliſe d'Angleterre.

Tout critique qui ne diſſimule pas ſes mépriſes a un droit particulier de relever celles d'autrui. Il ſeroit injuſte de le ſoupçonner d'avoir dans ſa cenſure quelque autre vuë que l'intérêt de la vérité

Les PP. Bénédictins ont renfermé dans ce huitiéme Tome quatre-vingt-ſix Ecrivains, i ils rendent compte au Publi tant de leurs ouvrages que de le vie. On ne ſçauroit douter qu n'ayent lu exactement tous

écrits, ce qui n'a pas été un petit travail, ni de tems à autre un travail peu ennuyeux. Le ſtile peu gracieux de pluſieurs de ces écrivains, fatigue étrangement un Lecteur qui a du goût. Il a fallu dévorer tout cet ennui pour le ſervice de gens qui n'ont pas toujours & preſque jamais toute la reconnoiſſance qu'il conviendroit. On voit aſſez qu'il n'eſt pas poſſible de faire un extrait ſuivi d'un livre composé de tant de parties, qui ne ſont liées enſemble que par l'ordre du temps. Ainſi nous nous en tiendrons à la pratique établie. Nous choiſirons divers traits qui caractériſent l'ouvrage.

Les Auteurs de l'Hiſtoire littéraire commencent toujours par l'abrégé de la vie de chacun des Ecrivains dont ils rendent compte, après quoi ils paſſent à ſes écrits & aux éditions qui en ont été faites. Ce travail demande de l'application & de la critique, & les

PP. BB. ont rempli leur engage-
ment. Ils ont souvent distingué
des hommes que la ressemblance
des noms avoit fait confondre, &
ils n'ont pas permis qu'on enri-
chît un Auteur seul de ce qui ap-
partenoit à plusieurs. Les exem-
ples de cette exactitude sont très-
fréquens. Ce ne sont pas seule-
ment chez les Auteurs qui ont
écrit avant que la critique fût e
honneur, qu'on remarque ces mé
prises, on en rencontre aussi dan
les critiques des derniers tems. O
observe ici que François du Chef
ne, dans son Histoire des Cardi
naux François, a confondu Etienne
à qui son zèle pour le S. Siége
mérité le titre de défenseur de l'E
glise Romaine, avec un autre E
tienne, simple Moine du Mor
Cassin. Lambert Abbé de S. La
rent de Liége a pareillement é
confondu avec des hommes cél
bres, qui ont paru en divers ten
dans l'une & l'autre Belgique,

qui portoient le même nom. C'est par une erreur toute semblable qu'on a fait Drogon, Moine de Berg-S. Vinok, Evêque de Terouanne.

Theoduin ou Deoduin, issu de Sang Royal & proche parent de l'Empereur Henri le Noir, fut Evêque de Liége. Parmi ce qui nous reste de lui, nous avons sa Lettre à Henri Roi de France, où l'on trouve plusieurs traits de l'Histoire de ce tems-là, qui méritent d'être sçus. On y apprend que Brunon Evêque d'Angers étoit uni avec Berenger de Tours; qu'ils n'erroient pas seulement sur l'Eucharistie, mais encore sur les mariages légitimement contractés entre les Fidéles, & sur le Baptême conféré aux enfans; que ces erreurs, après avoir troublé la France, troubloient toute la Germanie en 1050. Theoduin déclare ensuite au Roi qu'il est à craindre que le Concile, convoqué pour ré-

primer ces Hérétiques, n'ait pas le ſuccès dont on ſe flatte, parce que Brunon étant Evêque ne pouvoit être condamné que par le Pape: danger par conſéquent que l'impunité ne causât un plus grand ſcandale. C'eſt pourquoi il prie le Roi de ne point aſſembler le Concile, avant que d'avoir obtenu du Saint Siége le pouvoir de condamner les coupables. Il ajoute pluſieurs choſes que nous ne répéterons pas. Cette lettre a été longtems attribuée, mais ſans fondement, à Durand un des prédéceſſeurs de Theoduin. Durand étoit mort dès 1024 ou 1025, longtems avant le regne de Henri, & plus longtems avant que les erreurs de Berenger euſſent éclaté.

Rainauld Scholaſtique d'Angers fut député par Euſebe ſon Evêque, avec le Doyen de la Cathédrale, pour aſſiſter *de ſa part* à une Aſſemblée d'Abbés au Monaſtere de S. Florent de Saumur,

des *maiſons* de S. Aubin & de S. Serge, qui ſe diſputoient un bénéfice. Le Scholaſtique remarqua une équivoque dans les titres *de S. Serge, qui perdit par là ſon procès. On voit par l'Acte qui fut dreſſé, que Rainaud fit les fonctions d'Expert en fait de vérification d'Actes, & l'on en pourroit conclure, que ces fonctions appartenoient alors pour l'ordinaire aux Scholaſtiques des Villes.* La Juriſprudence a bien changé ſur cet Article.

Il eſt parlé p. 42. & 43. de deux lettres qui mettent dans un grand jour toute la corruption des mœurs, parmi les Eccléſiaſtiques de l'onziéme ſiécle. Dans la premiere, qui eſt des Clercs de Cambrai à ceux de la Métropole de Rheims, on ſe plaint amérement de la ſévérité de Gerard II. qui veut obliger ſes Clercs de quitter leurs femmes, de ſe contenter d'un ſeul *Bénéfice, de* ne point ſolliciter

l'Ordination de leurs enfans ; Gerard avoit déclaré qu'il n'en ordonneroit aucun. Ces Clercs peu édifians prétendent, que s'ils obéissoient en cette occasion, ce seroit un deshonneur pour eux, qui rejailliroit sur tout le Clergé, & *qu'ils deviendroient aux Laïques* un sujet de risée. La seconde lettre écrite par les Clercs de l'Eglise de Noïon au Clergé de Cambrai, si elle n'en dit pas plus, n'en dit guères moins : les Clercs s'y plaignent de ce qu'on veut les réduire à un seul Bénéfice ou Prébende, & de ce qu'on refuse d'ordonner leurs enfans.

Jean de Garlande, Poëte & Grammairien, fort estimé en son tems, est plus connu qu'un grand nombre d'Ecrivains Ecclésiastiques dont il est parlé dans tout le recueil. Les Bibliographes Anglois le comptent parmi leurs Ecrivains, mais on le revendique à la France par des raisons qui selon toute apparence ne seront pas réfutées.

Il eſt toujours glorieux à la mémoire de Jean de Garlande que deux nations ſe diſputent l'honneur de lui avoir donné naiſſance. Ce n'eſt pas le ſeul Ecrivain que les Auteurs de l'Hiſtoire Littéraire ayent revendiqué dans ce volume. Mais nous ſommes obligés d'en ſupprimer ici la plupart, parce que les détails n'entrent pas dans notre plan. Citons néanmoins Guitmond, Evêque d'Averſe, François de Nation, né en Normandie, & non Italien comme l'a prétendu Poſſevin. C'étoit une dépouille trop précieuſe pour la laiſſer entre les mains de nos voiſins. Son nom & ſon ouvrage contre Berenger ſont connus de tous les Sçavans. Ce grand Evêque avoit auſſi les noms de Chrétien ou Chriſtin. On ſçaura d'autant plus de gré aux PP. Bénédictins de l'avoir revendiqué, que la générosité pleine de religion, *avec laquelle* il refuſa les

prélatures d'Angleterre, qui lui fûrent offertes par Guillaume le Conquérant, ne sera pas souvent imitée. Ce qu'il dit à son Souverain, que la Conquête de l'Angleterre, n'étoit qu'un grand brigandage, est plus qu'indécent dans la bouche d'un Sujet. Cela n'est permis qu'à ces Prophetes, à qui le Seigneur en les envoyant, dictoit mot à mot la formule dont ils useroient, aussi les Auteurs ont justifié la conduite du Prince.

Nos lecteurs se lasseroient bien vite, s'ils ne trouvoient dans un livre que la vie & l'analyse des ouvrages des Auteurs Ecclésiastiques des derniers siécles. L'histoire de Guillaume I. Roi d'Angleterre & Duc de Normandie les empêchera peut-être de se dégouter si facilement. Nous n'en mettrons ici que quelques traits qui pourront donner envie de lire le reste. Ce Prince eut beaucoup de *religion* & toutes les qualités qui

sont les grands Rois : il fut le Protecteur de la piété & des lettres, & l'irréconciliable ennemi de tous les méchans. Sa foi fut constante & à l'épreuve. Berenger ayant essayé par divers artifices de se faire des sectateurs dans la Normandie, Guillaume assembla à Brionne, près de l'Abbaye du Bec, tous les plus habiles gens de la Province. Le Novateur fut si puissamment réfuté dans cette conférence qu'il prit le parti de la retraite.

Guillaume épousa Mathilde, fille de Baudouin le pieux Comte de Flandre, & il en eut neuf enfans, quatre garçons & cinq filles, qui furent tous élevés dans la piété chrétienne. Ce mariage bien assorti pour tout le reste, déplut à Lanfranc, à cause des dégrés de parenté entre les époux. Le Pape instruit de cet empêchement, mit toute la Normandie en interdit. Mais Lanfranc, ayant fait le voyage *de Rome par l'ordre* de son

Souverain, représenta si fo
au Pape, c'étoit Nicolas
les inconvenients de cet i
qu'il accorda la dispense
avoit besoin, à condition
Duc & la Duchesse fond
chacun un Monastére. Te
l'origine de deux célébr
bayes, dans la Ville de Ca
Etienne pour les hommes
Trinité pour les filles.

Ce ne furent pas là le
Abbayes dont Guillaume
Fondateur. Il en fonda p
autres, sans parler de cel
avoient été fondées avant
qu'il enrichit par ses lib
De sorte que cette Provin
Normandie, *représentoit p*
de Monasteres, où Dieu ét
nuit & jour, & où il se
*beaucoup d'aumônes & *
bonnes œuvres, une Image
de l'ancienne Egypte. Ce
fut estimé & aimé de tous
verains de son tems, & G

VII. l'appelloit *la perle des Princes.* Après la Conquête de l'Angleterre, Guillaume confirma le dénier de S. Pierre, qu'on levoit dans tout le Royaume, & il eut soin de le faire payer exactement. Ce qui ne l'empêcha pas de montrer beaucoup de fermeté à l'égard des Papes, dans les occasions où il crut devoir en user ainsi pour l'intérêt & l'honneur de la Royauté. Il mourut à Rouen en 1087, & il est à remarquer qu'on compte parmi les plus habiles Médecins qui le secoururent dans sa derniere maladie, Gislebert Evêque de Lysieux, & Gontard Abbé de Jumiége.

Il n'est venu dans l'esprit à aucun Historien, ni à aucun Critique, de mettre parmi les Ecrivains du onziéme siécle, Guillaume le Conquérant. C'eût été une étrange dégradation. On ne permet aux Héros du siécle que d'écrire *leurs mémoires.* Cependant

c'eſt à un autre titre & vraiment digne d'un Souverain, que Guillaume entre dans l'Hiſtoire Littéraire. Il publia divers Recueils de Loix, qu'il fit rédiger ou qu'il rédigea lui-même : car il aimoit à publier de nouvelles Loix, & à rectifier les anciennes. *Erat legum amator & emendator ſtudioſiſſimus.* Le Papier Terrier de tout le Royaume d'Angleterre, eſt un Ouvrage qui ſuffiroit pour éterniſer le nom de ſon Conquérant. Il ne reſte qu'une ſeule des Lettres que Guillaume écrivit à divers Papes. Il déclare en celle-ci à Grégoire VII. qu'il ne lui prêtera pas ſerment de fidélité, parce qu'il ne l'avoit pas promis, & qu'il ne trouvoit pas que ſes Prédéceſſeurs l'euſſent prêté. M. Baluze l'a publiée cette Lettre dans ſes Anecdotes, quoiqu'elle eût déja été imprimée par Dom d'Acheri, parmi celles de Lanfranc, & par Selden dans ſes *Notes* ſur l'Hiſtoire d'Edmere.

Le discours de Guillaume, peu avant sa mort, où il fait une Confession publique de tout ce qu'il craignoit d'avoir commis contre les Loix de l'équité, & qui est rempli d'admirables traits de Religion, méritoit bien de passer à la Postérité. Nous en avons l'obligation à Orderic-Vital. Si l'on pouvoit rassembler assez de pareils discours, pour en former un petit Recueil, ce seroit un excellent Livre de piété pour les Grands.

Un Prince si respectable par tant d'endroits, ne fut point à couvert de la calomnie. On l'accusa d'avoir fait traîner à Caën par les cheveux, à la queuë d'un cheval, Mathilde son épouse, depuis le lieu où l'on a bâti l'Abbaye de la Trinité, jusqu'à l'endroit où est l'Abbaye de Saint Estienne. C'est ce qu'on lit dans la Chronique de Normandie. Les RR. PP. Bénédictins prennent trop de part *à tout ce qui interresse* la gloire

d'un Prince si libéral envers e
pour ne pas détruire un fa
odieux & si faux ; ils s'acqui
rent, il y a plus d'un siécle,
cette obligation, par les soins
Dom Matthieu de la Dangie
Rauchie, Celerier de l'Abb
de S. Estienne de Caën. Ce
ligieux publia dans cette Vi
une *Apologie pour la défens*
Guillaume le Conquérant,
de Normandie. Ce Livre,
un in-8°, fut imprimé chez
sienne, & sans datte. Tou
qu'on en sçait, c'est que l'Au
mourut en 1657.

Berenger si fameux par ses
reurs & par ses variations ne
pas être confondu avec d'au
Ecclésiastiques de même nom.
din n'est pas exact dans cet
ticle. Berenger né à Tours
commencement du XI. siécle,
ne famille riche & distinguée
disciple de Fulbert Evêque
Chartres, & on reconnut en

ıi lui attira une foule de dif-
s. Malheureusement l'ambi-
l'engagea dans la nouveauté,
ouveauté dans l'héréfie, &
éfie en fit un homme tout dif-
ıt de ce qu'il avoit été jusques
Chagrin de la confusion qu'il
: eue dans une conférence
le docte Lanfranc, qui gou-
oit l'Ecole du Bec, où l'on
ıroit de toutes parts, pendant
l'Ecole de Tours étoit aban-
ıée, il essaya de relever sa ré-
tion par des opinions singu-
;. Sur ce plan, il se déclara
:e les Mariages légitimes &
re le Baptême des enfans:
ce qui fit plus de bruit que

Papes & tant de Conciles. Il a jura souvent ses erreurs, mais y retomboit peu après les av abjurées. Cependant il eut le bo heur de mourir dans le sein l'Eglise, grace rarement acc dée aux Chefs de Secte, qui dogmatisé hautement contre Foi. Tous les Ecrivains, si l' en excepte le seul Berthold Constance, trop éloigné de To pour sçavoir exactement ce s'y passoit, s'accordent à lo la pénitence de Berenger.

On est persuadé dans toute Touraine, & les Historiens à p près contemporains n'en disco viennent pas, qu'il se retira da l'Isle de S. Côme, au-dessous & la vuë de la Ville de Tours : il devint dans cette retraite tout qu'il avoit été avant ses égar mens. Les Panégyristes ni les P dicateurs d'Oraisons funébres seroient pas embarassés dans pareil éloge. Un Journaliste

borne à dire qu'il eſt difficile de faire une pénitence plus édifiante que celle de Berenger. C'eſt un modele qui n'eſt plus à la mode. Eſt-ce donc un modéle dont perſonne n'ait beſoin, ou faut-il croire qu'on s'en propoſe de meilleurs? Berenger mourut à l'âge de preſque 90 ans, la nuit du 5. ou 6. Janvier en 1088. Cette époque occaſionnera peut-être quelque mauvaiſe plaiſanterie de la part de ces ſectaires, qui s'opiniatrent à ne pas convenir de la Pénitence de l'Archidiacre; mais le fait n'en eſt pas moins certain. Si l'on n'a pas l'acte authentique de ſa derniére rétractation, il ſuffit d'en produire des preuves équivalentes, & on n'en manque pas. Pluſieurs écrivains de réputation ont travaillé à l'Hiſtoire de Berenger: les plus diſtingués ſont M. de Roye, Profeſſeur de Droit Civil à Angers, Dom Mabillon, M. l'Abbé Fleuri. On ne ſe contente pas ici de répé-

quelqu'un de ses adversaires, qui l'épargnerent aussi peu qu'il les épargnoit peu lui-même, l'avoit accusé d'ignorance ou de mauvaise foi. Quel vacarme en ce cas dans tout l'Empire des Lettres!

Urbain II. connu sous le nom d'Eudes, ou Odon, ou Otton, avant son élévation au Siége Apostolique, fut le cinquiéme Pape que la France donna à l'Eglise. Il nâquit dans le Diocèse de Rheims & étudia dans l'Ecole florissante de cette Ville sous Brunon. C'est le saint Instituteur de l'Ordre des Chartreux. On est entré dans un grand détail sur tout ce qui regarde ce grand Pape, & on ne sçauroit trop honorer sa mémoire. Après avoir édifié à Cluni par la pratique des vertus religieuses, il fut envoyé à Rome par S. Hugues, alors Abbé de cette sainte Maison, & qui l'y avoit admis à la profession monastique. On connut bientôt dans cette Capitale du Monde,

monde chrétien, les rares talents du solitaire, qui eussent été ensevelis dans le Désert, si ses Supérieurs ne l'en eussent tiré. Son grand mérite le plaça sur le trône de S. Pierre, & il justifia pleinement le choix qu'on avoit fait de sa personne, pour soutenir tout le poids de cette dignité. Pendant son Pontificat l'Eglise fut gouvernée avec beaucoup de sagesse, de fermeté & de modération. On compte ce Pape parmi les Ecrivains du XI. siécle à cause des lettres qu'il a écrites en diverses occasions, des Bulles qu'il a publiées, des Canons qui ont été dressés dans les Conciles qu'il avoit assemblés. On aura, dans la continuation du recueil complet des lettres des Papes, toutes celles d'Urbain II. qui sont dispersées en différens volumes. Les PP. Dom Ursin Durand, & Dom Charles Clemencet travaillent à cette importante *collection*, commencée

par le P. Dom Coutant. Le
mier Tome parut en 1721 &
reçu favorablement du Publi
second & le troisiéme paroîtr
il y a déja quelques années,
Libraires, dit-on, *avoient p*
zéle pour imprimer des Ouv
Latins. Est-ce aux Libraires
faut s'en prendre? Ils n'on
moins envie de s'enrichir, il
ont même plus qu'autrefois.
la maladie générale du siécle:
étoient assurés que les livres L
se débitassent aussi facile
que dans les deux derniers si
les presses rouleroient pour
livres Latins, comme pour le
vres François. Quand les ouvr
dont la librairie refuse de se
ger, ont tout ce qu'il faut
être placés honorablement
les bonnes Bibliothéques, il
roit à souhaiter que les Au
fussent en état de faire les fra
l'édition, dont ils seroient dé
magés dans la suite, & le P

plutôt du fruit de leurs
. Ce feroit une feconde
on que leur auroient tous
vans.
XI. fiécle n'eft pas compté
:es fiécles fameux où les
les Sciences ont eu un
:lat, ce n'eft pas qu'il n'ait
beaucoup d'Ecrivains :
n'eft pas tant la multitude
ivains, que leur gout, leur
e, leur critique, l'étenduë
érudition, qui établiffent
tation d'un fiécle. Il nous
u d'Auteurs du fiécle d'Au-
cependant nous n'héfitons
i accorder la prééminence,
is ne lui pafferions pas,
nous avoit laiffé qu'une
'Ecrivains médiocres. Tous
ii aiment la fcience ecclé-
trouveront dans ce hui-
olume bien des remarques
inftruiront, tant à l'égard
ftoire que du Dogme. Il
ropos d'obferver que la

plûpart des Ecrivains dont il est parlé dans ce recueil, étoient de l'Ordre de S. Benoît, où l'on s'appliquoit à la littérature, lors même qu'elle étoit négligée partout ailleurs.

ARTICLE LXXXVIII.

VOYAGE EN TURQUIE & en Perse, avec une Relation des Expéditions de Tahmas-Koulikham. Par M. Otter de l'Academie des Inscriptions & Belles-Lettres. Tome premier in-12. page 415. *Tome second* page 386. *A Paris, chez les Freres Guerin, ruë Saint Jacques, à S. Thomas-d'Aquin, 1748.*

LEs Sages de l'antiquité voyagerent dans leur tems, non pour s'enrichir, ni pour satisfaire une inquiétude naturelle, ces motifs ne pouvoient rien sur eux: mais

pour acquérir de nouvelles connoiſſances, dont ils faiſoient part à leurs Citoyens. C'eſt encore dans la même vûe que nos Sages, j'entends nos Académiciens, ont parcouru de vaſtes Régions, dont ils n'ont rapporté que des obſervations propres à perfectionner les ſciences & la raiſon. Ils ont voyagé en Aſtronomes, en Botaniſtes, en Géomètres, en Phyſiciens, en Antiquaires, en Politiques, en Géographes, chacun conſtamment attaché à l'objet principal de ſa courſe, cependant ne négligeant pas les autres objets qui ſe préſentoient ſur la route.

M. Otter, Membre de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, a ſuivi ce plan dans l'Ouvrage que nous annonçons, & où il rend compte au Public du voyage qu'il a entrepris en Turquie & en Perſe, par l'ordre de M. le Comte de Maurepas, Miniſtre &

Sécretaire d'Etat. Ce choix]
vient beaucoup plus en faveu
l'Auteur, que tout ce que n
pourrions dire. Comme il s'est
plusieurs voyages dans ces d
Empires, il est impossible
M. Otter ne redise des choses
ayent été dites; mais il y en a
aussi de nouvelles, surtout à
gard des dernieres Guerres e
les Turcs & les Persans. N
choisirons ce qui nous semb
devoir entrer plus avantage
ment dans nos Mémoires.

L'Auteur ne s'étend pas be
coup sur tout ce qui regarde C
tantinople. On a tant parlé d
situation, de la grandeur,
Bâtimens, des Mosquées de
fameuse Capitale, qu'on ris
roit d'ennuyer, si l'on ne pa
légérement sur cet article. Le
bel éloge qu'on puisse fair
cette grande Ville, c'est la sûr
la police, le bon ordre qui
gnent parmi plus de huit

mille ames. Il ne s'y commet presque jamais, ni assassinat, ni vol nocturne.

Les Mahométans ont tant de mépris pour les Chrétiens, qu'ils ne leur permettent pas de toucher l'Alcoran. Si quelque *Raïa*, c'est-à-dire, un Chrétien ou un Juif de leurs Sujets, étoit convaincu d'avoir ce Livre, *qu'ils appellent Céleste*, & de le lire, ils l'obligeroient à embrasser leur Religion, ou ils lui feroient un mauvais parti.

Dans une conversation qu'eût M. Otter avec un Molla, & où il lui dit qu'en France les maris laissoient à leurs femmes le soin de se gouverner; le Molla tout étonné répondit: je remercie Dieu de m'avoir fait naître dans un païs où il est permis aux maris de se mêler de la conduite de leurs femmes.

On apprendra volontiers que c'est l'usage à Constantinople,

quand un inférieur donne u
pas à un Grand, ou même
traite quelqu'un de condition
le, que l'Hôte fasse un prése
convié. Ce témoignage de re
noissance est appellé par
Turcs *le loyer des dents*.
article de la politesse Ottoman
roit bientôt réformé, si les T
mangeoient aussi souvent en
ble qu'on fait ailleurs parm
Chrétiens. M. Otter partit
la Perse le 24 Novembre 1
avec l'Ambassadeur qui retou
en son pays. M. de Villen
avoit ménagé cet avantag
Voyageur François, afin
courût moins de risque dans
route si longue & si difficile.

Tout Membre de l'Acad
des Inscriptions & Belles-Le
profite, comme il doit, des c
sions de nous instruire de ce
contribue à l'intelligence de
cienne Géographie, comparée
la nouvelle. On rencontre

quemment la Cilicie dans les Auteurs de l'Antiquité; c'est aujourd'hui la Caramanie. L'étymologie de cette nouvelle dénomination, sont deux mots, *Kara noir* & *Man Maison ou Famille.* Les peuples de cette contrée n'étant pas plus noirs que leurs voisins, l'Auteur juge que ce nom leur est venu, de ce qu'ils habitoient originairement sous des tentes noires. On en voit encore aujourd'hui, qui sont campés en certains endroits sous des tentes de cette couleur. Ce sont moins des tentes que des cabanes couvertes de crin & de peaux où l'on passe l'hyver même.

Ce n'est guères le métier d'un Journaliste de proposer à ses lecteurs des décisions de cas de conscience. Cependant nous rapporterons celle qui fut prononcée par les *Mollas* de la suite de l'Ambassadeur. Lorsqu'on fut arrivé à Konia, l'ancien *Iconium*, le Ramadan, *c'est le* Carême des Ma-

hométans, étoit près de commencer. L'Auteur craignoit extrémement qu'il ne prît envie à l'Ambassadeur de séjourner un mois entier dans cette Ville, pour éviter les incommodités du jeûne : car un Ramadan, jeûné consciencieusement à la Turque ou à la Persanne, embarasse bien les Voyageurs. Heureusement ce Seigneur ne ressembloit pas à ces Grands, qui en matiere de Morale, ne consultent qu'eux-mêmes. Il proposa son doute à ses Mollas, & le résultat de la délibération fut qu'il valoit mieux rompre le jeûne, qu'interrompre le voyage; *sauf de le reprendre dans un autre tems: ce qu'ils croyent permis en pareil cas.* Nous n'examinons pas si l'empêchement étoit légitime ou non; cet article est de la compétence des Docteurs : mais on croit entrevoir que, parmi les Mahométans, lorsqu'on n'a pu observer dans le tems marqué le Ra-

madan pour de justes raisons & déclarées telles par les Interprétes de la Loi, un bon Musulman l'observe dans un autre tems.

De Konia jusqu'à Ispaham, il y a une longue suite d'observations importantes pour la Géographie. La source & le cours de l'Euphrate & du Tigre, avec les noms des rivieres qui s'y joignent, sont désignés avec soin, soit dans le texte, soit dans les notes marginales. Les cartes qu'on fera à l'avenir pour cette vaste étenduë de pays, en recevront une nouvelle perfection; mais comme il ne nous semble pas que ce long détail doive plaire dans nos Mémoires, n'y eut-il que la rudesse des mots, à quoi les oreilles Françoises, ne sont pas accoutumées, nous venons à Ispaham, la Capitale de l'Empire de Perse. M. Otter n'y arriva, qu'après avoir essuyé des fatigues & couru des dangers, bien capables de retenir

dans la patrie, tous ceux qui ont la plus grande envie de voyager.

Ispaham est une Ville fort ancienne. Son véritable nom est *Sà pahan*, qui signifie les *troupes*. C'étoit là que les anciens Rois de Perse assembloient leurs armées. Les maisons y sont bâties de brique cruë, parce que les pierres & le bois y sont très-rares. Les toits sont en terrasse. Si le dehors n'a pas une apparence gracieuse, le dedans est orné proprement & avec goût. Les appartemens sont voutés & ces voutes sont dorées & peintes en azur : les murailles sont blanchies & garnies de petites glaces incrustées : presque dans toutes les salles d'en-bas il y a des bassins & des jets-d'eau, ce qui n'est pas un petit ornement, mais une commodité encore plus grande dans les pays chauds. La volaille est fort bonne à Ispaham. Le gibier y est commun aussi bien que dans toute la Perse, mais i

n'y a que les Européens qui en mangent. Les montagnes & les forêts sont remplies de cerfs, de daims & de chevreuils. Il y a aussi beaucoup de tigres, point de lions. Les sangliers n'y sont pas dangereux; cependant comme ils font de grands dégâts, on en détruit le plus qu'on peut. Du reste on en méprise la chair, & l'on ne s'en nourrit pas.

Persuadés que le caractére des Persans, tracé par la main sûre & fidelle de l'Auteur, est un portrait bien ressemblant, nous le transcrivons avec plaisir. *Les Persans ont l'esprit très-délié. Ils réussissent dans les Sciences, dans les Arts, & généralement dans tout ce qu'ils entreprennent. Ils sont de bonne société, d'un accès facile, civils & polis envers les Etrangers. Ils aiment la bonne chére, le vin, le luxe, le faste, qu'ils ont autrefois porté aussi loin qu'aucune Nation. Ils sont* bons

connoisseurs en tout, & il est difficile de les tromper. C'est ce qui fait que les Juifs, qui dans la Turquie sont puissamment riches, sont misérables en Perse.

Après cet éloge des Persans, on est surpris de les voir prendre si peu de précaution par rapport à la Médecine, ou plutôt de n'en prendre aucune, pour s'assurer si ceux qui veulent professer cet Art, ont acquis les connoissances sans lesquelles on causeroit beaucoup plus de maladies qu'on n'en gueriroit. Il suffit en Perse d'avoir lu quelques livres du métier, d'en sçavoir un peu le jargon, & d'avoir une boutique de drogues & de simples, pour être en droit d'exercer la Médecine, non seulement dans les Provinces, mais aussi dans la Capitale. Il y auroit une foule de Médecins, s'il n'y avoit rien d'ailleurs qui modérât l'empressement de l'être. Un fait que l'Auteur rappor-

te, si les exemples en sont fréquens, est un puissant préservatif pour reprimer l'envie qu'on auroit de s'enrichir par cette voye, quand on n'a pas les talens requis. Un Gouverneur d'Ispaham, qui venoit d'être décoré de ce titre, étant arrivé dans cette Ville pour y prendre possession de son gouvernement, assembla les plus fameux Medecins, pour les consulter sur une maladie dont il étoit attaqué depuis longtems. Ils jugerent, tout bien examiné, que le mal n'étoit pas incurable & entreprirent de le guérir. Le Gouverneur se mit avec confiance entre leurs mains, pratiquant exactement tout ce qu'ils ordonnoient. Après avoir passé trois mois dans les remedes, la maladie, loin de diminuer ayant augmenté, il se met dans l'esprit que c'est par la faute des Médecins. Dans cette prévention il les mande, leur demande en colere, *s'ils l'avoient choisi* pour faire des

expériences à ses dépens, & p
nant l'embarras où il les voy
pour une preuve de leur mauv
conduite à son égard, il *commai*
qu'on leur donnât à chacun q
ques centaines de coups de bât
sur les reins. L'Auteur fut prés
à l'exécution de la Sentence.
Chinois sont plus polis & plus
dérés. Ils ne payent pas, dit-
les Medecins quand le mal
meurt, ce qui est souvent inj
& toujours sujet à de grands
convenients, mais du moins
ne va pas plus loin, quoique d
cet Empire la bastonnade ne
pas un châtiment inconnu.

M. Otter n'est pas seulem
Géographe dans son livre; il
encore Historien & Politique
arriva dans la Perse en ces te
de trouble & de divisions,
furent suivis d'une guerre t
longue & très-sanglante, soit
tre les Persans mêmes, soit e
les Persans & les Turcs. Q

qu'on ne prenne pas ordinairement beaucoup de part à ce qui se passe parmi des nations si éloignées, quand on n'y est intéressé ni par la navigation ni par le commerce, on lira volontiers tout ce que l'Auteur a rassemblé de l'Histoire des Persans, & qui a précédé ou suivi de près la dernière révolution de cet Empire. On comprendra par cette lecture que ce n'est pas seulement dans l'Europe qu'on a de la valeur & qu'on sçait l'art de la guerre. L'Asie a aussi ses Héros. Il est à craindre qu'il ne vienne en pensée à quelque critique qu'il ne faut donc pas tant admirer cette espéce de Héros, puisqu'il s'en rençontre partout. Ce critique n'aura jamais aspiré à ce genre de gloire, où l'on n'arrive qu'à travers mille dangers. Il n'en a jamais connu le prix, il ne lui convient pas d'en parler. M. Otter aura un grand avantage sur tous ceux qui entreprendront d'écrire

l'hiſtoire de tant d'événen
morables ; c'eſt qu'il a fa
ſez long ſéjour ſur les lieu:
s'eſt inſtruit par lui-mêm
ſieurs faits, conſultant
en avoient été les ſpectat
qui y avoient eu quelque
a vu, comme dans leur ſo
commencemens de ces di
de ces guerres civiles, qui
ſé la déſolation de tant de
ces. De plus il importe b
à tout Hiſtorien de ſçavo
tement les mœurs, les u
forme du gouvernement
térêts, la maniere de pe
peuples, qui ſont comme
teurs qu'il doit introduir
Scène. M. Otter ayant eu
& les occaſions d'acquérir
noiſſances, en a profité
du par là ſon ouvrage p
& plus ſolide. Nous n'a
pas l'Auteur que tous ſes
approuvent les changeme
remarqueront dans l'or

de plusieurs mots. On ne se desaccoutumera pas facilement de l'ancienne habitude de les écrire & de les prononcer : les fautes qu'on commet dans l'écriture ou dans la prononciation des Langues Orientales ne seront apperçues que de ceux qui les ont apprises, c'est-à-dire de peu de personnes, & qui n'en souffriront aucun dommage. Tous les autres s'en tiendront selon les apparences à l'ancien usage. Il ne tiendra pas toutefois à nous qu'on n'embrasse cette réforme, il est toujours louable d'éviter les plus petites erreurs.

Peut-être aussi ne comptera-t'on pas beaucoup sur l'exactitude des Géographes Turcs pour la situation des lieux. Quelques Voyageurs disent que plusieurs Seigneurs Persans sçavent calculer les éclipses : ils ne le font pas aussi parfaitement que nos Mathématiciens ; mais ç'en est toujours assez *pour déférer* au sentiment de

ces Seigneurs, s'ils avoi
miné la latitude & la lon
quelque endroit. On n
que les Turcs se soient a
pliqués à l'étude des M
ques. Ainsi ce n'est pas
servations, propres de cet
qu'ils fixent la position
c'est uniquement sur le
l'on met à aller d'une V
tre, en marchant toujou
même point de l'horis
estime doit être encore
fectueuse que celle des
teurs, quand il s'est
sieurs jours sans pouvo
ver. Le principal des G
Orientaux, qui sont cité
teur, & qu'il appelle le
phe Turc, est Ibrahim
Directeur de l'Imprimer
stantinople : c'est le seul
tion qui ait donné un
Géographie.

Tome II.

Après avoir passé plu

: plus précieuse & plus diffici-
ue toute la Géographie, M.
r partit de cette Capitale le
vril 1739, & il profita de la
pagnie de plusieurs Marchands
éniens & Géorgiens qui com-
ui vouloient se rendre à Bag-
Dans la route, il passa par un
g où l'on voit des restes d'un
ple du Feu. L'Auteur sçut
se trouvoit encore quelques
bres aux environs, c'est ainsi
n nomme les Adorateurs de
Elément, Divinité autrefois
ulièrement révérée parmi les
es. Cette Religion si accrédi-

ſeul Village près d'Iſpa
les Guebres ſoient con
tels, & jouiſſent de la
conſcience.

L'Auteur eſt entré da
tail très-inſtructif tant p
te d'Iſpaham à Bagdad,
celle de Bagdad à Conſt
Ces voyages ſont bien di
ceux qu'on fait en Euro
ne trouve pas toujours e
toutes les commodités
vivres & pour les voi
moins on y trouve touj
reté & les choſes néceſſ
vie. On peut ſéjourner en
Villes pour reprendre ha
il y en a peu où un Voy
bile ne rencontre ou
monumens ou quelque
plus récente, qui le dédo
de ſes fatigues. M. Ott
jours marché parmi des
ennemies du nom Chré
généralement déterminé
tous les Paſſans, de que

& de quelque Religion qu'ils ſoient : il eſt vrai qu'en ce point il y a des Chrétiens qui valent bien les Infidéles. L'Auteur ſe plaint d'un Bureau des Fermes à quelque diſtance de Marſeille, où il fut retardé plus de trois heures. *Aucun Rahdar de la Perſe, de l'Arabie ou de la Turquie ne m'avoit fait tant de chicanes que les Commis de ce Bureau m'en firent.* Cependant M. Otter convient qu'après beaucoup de difficultés on le laiſſa paſſer avec tout ce qu'il avoit. C'eſt l'eſſentiel. Les Commis ne ſont pas payés pour être gracieux & polis.

Le ſecond Tome finit par une courte relation de la mort de Nadir-Chah, qui n'eſt arrivée que quelques annés après le retour de l'Auteur en France : mais on lui a fait entendre qu'ayant parlé de tant d'événemens qui ſe ſont paſſés pendant le cours de ſon voyage, il étoit à *propos* de ne pas omettre

la mort de ce fameux conquéran
Il s'étoit proposé de pousser s
Conquêtes jusqu'à Constantin
ple : mais il ne put exécuter s
projet. Cet usurpateur devena
toujours plus cruel fut en horre
à toute la nation. On conspi
contre lui jusques dans son arm
& il fut enfin assassiné par un
ses parens. On rapporte ici
trait singulier : On prétend q
ce qui a achevé la perte d'un T
ran si féroce, c'est la résoluti
qu'il avoit prise de forcer tous l
Persans à reconnoître la croyan
des Turcs pour bonne & à l'ado
ter. Cela seroit bien entré da
l'esprit de Mahomet, qui prêch
sa nouvelle loi l'épée à la mai
mais on ne se persuadera pas q
Nadir-Chah ne pensât qu'à co
tenter & à signaler son zéle, s
aucune autre vuë que la glo
& l'exaltation de l'Alcoran. C'
un problême que nous propos
aux politiques, & qu'ils sçaur
résou

résoudre en cent maniéres différentes. Nous nous bornons à dire qu'il est plus que vraisemblable que Nadir-Chah vouloit se servir de la religion, pour favoriser son ambition. Il seroit à souhaiter que cet abus sacrilége ne se fût jamais trouvé que parmi les Mahometans : le malheur est que s'ils ont eu des Thamas Couli-kan, les Chrétiens ont eu des Cromwel.

ARTICLE LXXXIX.

LETTRE SUR L'HISTOIRE du Parlement d'Angleterre. Par l'Auteur des Réflexions sur la Peinture & les causes de son état présent en France. 1748. broch. pp. 29.

IL y a des momens d'enthousiasme pour les ouvrages d'esprit, comme pour les spectacles qui éblouissent les yeux. Ce n'est pas alors le tems de juger. Il faut

attendre que la réfléxion a
ses droits, que la raison
un tribunal tranquile. L
du Parlement d'Angleter
son succès, & l'on peut pr
maintenant sur le mérite
vre. C'est ce qu'entrepre
nime Auteur des *Reflé*
la Peinture : Ouvrage d
parlions il y a quelques

Comme on peut comp
lui de M. l'Abbé Rayn
galerie de peintures, à
la multitude des portraits
ferme, il étoit naturel qu
la critique de l'ingénieux
vateur des tableaux, qu
exposés, les deux derni
nées, au Louvre. On r
néanmoins ici quelque di
L'Anonime disoit de plus
rités à nos Peintres, qu'i
à l'Historien du Parleme
gleterre, il réunit même t
les éloges avec les censur
résulte de son jugement

chose de bien flatteur pour M. l'Abbé Raynal. Nous applaudissons volontiers à cette Sentence, & nos extraits précédents pouroient bien passer pour des suffrages donnés dans le même goût.

Cependant il faut suivre la lettre, objet de cet article, & suppléer à ce qui pouroit y manquer. » L'Histoire du Parlement d'Angle- » terre, dit notre Auteur, est » écrite avec une plume forte, » avec une chaleur d'expressions » véhémentes, impétueuses, plei- » nes d'entousiasme, & par là » quelquefois emportées au-delà » de la justesse. L'Auteur y peint » d'une vigueur singuliere de pin- » ceau les caractéres des princi- » paux personnages, qui paroissent » successivement sur la scène. « Et tout de suite on indique presque tous les grands morceaux de l'Histoire de M. l'Abbé R. Il y a dans ce jugement des traits que nous reconnoissons, par exemple,

la *force & la vigueur du p.*
On ne peut ôter ce mérite à
torien. Son imagination tra
te, décisive, efficace, guide
me, & ses expressions rép
aux traces profondes qu'il s
lui-même, avant que d'écrir
nous ne croyons pas qu'il
même dégré la véhémence
pétuosité du stile.

Ces qualités se remarque
exemple, dans Maimbou
feu, l'entousiasme le sa
transporte; & le désordre
stile en est quelquefois l'ef
preuve. Au lieu que M. l'A
place avec art des antithé
pensées qui se combattent,
coupures sans nombre, de
mens de détail. Où se trouve
hémence & la chaleur imp
dans une telle composition
ne prévenons pas ce qui no
à dire, dans un autre endr
la maniere d'écrire de cet
rien : suivons l'Auteur de la

Un des grands morceaux de cet écrit est l'Apologie de S. Bernard, traité trop cavalierement, trop indécemment même par M. l'Abbé R. Nous voudrions pouvoir transcrire tout ce que dit notre Auteur à ce sujet. Il parcourt avec beaucoup d'attention les principales époques de la vie du S. Abbé; il le fait voir dans toutes les situations où la providence le mit, à Clairvaux parmi des Solitaires; dans les Conciles occupé à confondre des Novateurs; à la Cour, réconciliant les Princes; partout homme de zéle, & de miracles; partout rétablissant le saint culte, faisant honorer les légitimes Pontifes, gagnant tous les cœurs par son bel esprit, sa modestie & sa sainteté. Que n'ajoute pas ensuite notre Anonime, pour relever les panégyristes de S. Bernard au-dessus des prétendus esprits forts, des libertins, des incrédules, qui ont osé *flétrir la mémoire de ce Pere de*

l'Eglise par des contes imaginé & par d'insipides railleries, q l'on trouve plaisantes parcequ'el sont impies ou hardies? Encore u fois tout cet endroit mérite d'ê lu, d'être admiré; il pourroit n me servir de modéle à M. l'Al R. au cas qu'il voulût écrire d le genre vraiment grand & sul me.

Mais si S. Bernard mérit d'être vengé, plusieurs autres p sonnages, cités dans l'histoire Parlement d'Angleterre, disons tôt dégradés & défigurés, auroi droit aussi à des Apologies. nous souhaiterions que notre A nime eût voulu les entrepren Pourquoi, par exemple, M. l'A R. s'exprime-t'il d'une manie peu mesurée sur le compte d Edouard le Confesseur, qu'il placé par la *legende au nom des plus grands Saints*; & *l'Histoire*, au nombre *des Mo ques les plus médiocres?* Seroi

que notre Historien auroit copié le Protestant, François Godwin, qui marque, dans son Histoire des Archevêques de Cantorbery, que le Roi Edouard *est appellé Saint & Confesseur, parce qu'il fut d'un caractére assez bon, quoique très-peu digne de la Royauté?* Rapin de Thoyras encore paroît avoir servi de guide à M. l'Abbé R. Mais il falloit percer les voiles du Protestantisme, & l'on auroit trouvé, dans les anciens Auteurs & chez les Catholiques, des traits tout-à-fait honorables au Saint Roi. Voy. *Hapesfeld, Alford,* &c.

Notre Historien du Parlement étoit aussi de fort mauvaise humeur contre Innocent III. qu'il accuse d'avoir *eu toutes les vertus hors celles de son état.* Mais d'abord, voila une proposition qui ne peut être vraye en bonne Logique, puisque le Pape étant en même-*tems Chef* de l'Eglise &

Souverain d'une grande Conti
de l'Italie, il n'est point de ver
qui ne conviennent à son état. Ai
par exemple, selon les meille
Ecrivains, Innocent III. avoit
la piété, de la science, de la f
meté, de la prudence, & ne so
ce pas là des qualités dignes d
souverain Pontife ? Ensuite
l'Abbé R. sans se soucier de pr
ver par des faits, se jette dans
lieu commun sur les entrepr
qu'on a reprochées à quelques
pes : hors-d'œuvre qui tient d
déclamation d'un Rhéteur,
de la sagesse d'un Historien.

Le Pape Clément V. se tro
encore, on ne sçait comment
butte aux traits du même Au
Il est question de la disp
qu'Edouard I. demanda à ce P
du serment qu'il avoit fait d'o
ver la grande chartre. L'Equit
mandoit que M. l'Abbé R.
sultât les Actes de Rymer ; i
auroient appris qu'Edouard

gua dans sa Supplique, qu'il avoit été forcé par ses sujets : surquoi Clément V. crut pouvoir accorder la grace que ce Prince demandoit, & qu'y a-t-il de plus simple qu'une telle démarche ? Cependant notre Historien envenime tout : selon lui, le Pontife n'avoit que de l'indifférence *pour ce qui étoit juste.* Prouvez, lui diroit-on, & il n'auroit à produire que le trait dont nous venons de parler. Mais depuis quand les accusations vagues, les soupçons, les conjectures suffisent-elles donc pour flétrir la mémoire des Papes & des Souverains ? Il ajoute qu'*Edouard fit part à Clément V. des richesses de ses Etats, & que Clément ouvrit les trésors de l'Eglise* : qu'est ce que cela signifie ? Selon le témoignage même de Rapin de Thoyras, Edouard ne donna au Pape qu'un service de vaisselle d'or ? peut-on appeller cela *les richesses de ses Etats ;* & pour exprimer la dis-

penſe accordée par Clém
t'on du ſe ſervir de ces
il ouvrit les tréſors de
termes conſacrés pour
des diſtributions de pa
d'indulgences ? Mais il fa
faire ici, comme partou
de mots entre *richeſſes*
& *Tréſors de l'Egliſe*. C
ornements de ſtile déterm
dinairement la plume
Ecrivain ; & ſon jugeme
clat de ces Sentences
ques.

Le même Auteur, p
Pape Clément VII. & du
d'Henri VIII. a oublié u
xion de Lucien, de Rap
tous ceux qui ont donn
gles pour écrire l'Hiſtoi
qu'il ne faut prendre l
qu'après s'être mis ent
au fait de la matiére qu
traiter. Or ce n'eſt pas d
net & dans Thoyras, q
chercher des lumiéres ſu

de Henri VIII. Les actes recueillis par M. le Grand sont une source bien plus pure, & si M. l'Abbé R. se fût donné la peine de remonter jusques-là, il ne diroit pas : *ce Pontife* (Clément VII.) *mit malheureusement en négociation une affaire, où il ne falloit que les lumiéres du S. Esprit : il voulut être politique où il ne s'agissoit que d'être Chrétien:* Car enfin, que disoit donc *le S. Esprit* dans la matiére présente ? Il disoit que Henri VIII. étoit un époux injuste, & que son épouse, après plus de 20 ans de mariage, après lui avoir donné trois enfans, ne pouvoit être répudiée sans crime. Voila ce qui fut jugé par Clément VII. sans-doute *en bon Chrétien* & en Pape qui sçavoit son devoir. Pour ce qui regarde les voyes de négociation, il les suivit durant sept ans afin d'adoucir l'esprit du Monarque. N'étoit-ce pas assez qu'une condescendance si soutenuë ; &

le *Saint Eſprit*, le *Chriſtianiſme* n'entrerent-ils pour rien dans le plan de cette conduite ? M. l'Abbé R. dit que *la Cour de Rome ſe montra précipitée, lorſqu'il fut queſtion de lancer la foudre.* Défaut encore de recherches & d'inſtruction ſur un point ſi important. On indique ici le prétendu conſiſtoire où tout ſe termina, dit-on, ſans qu'on pût engager le Pape & les Cardinaux à ſurſeoir la Sentence, juſqu'au retour du courier, depêché en Angleterre. Or les actes publiés par M. le Grand rendent ce fait au moins très douteux : & quel honneur pour l'Hiſtorien du Parlement d'Angleterre, s'il eût démêlé tout le nœud de ce morceau d'Hiſtoire, s'il eût mis ſon Lecteur en voye de mieux ſçavoir l'affaire du divorce, qu'on ne l'apprend dans les livres ordinaires ! Mais il eût fallu pour cela de la ſagacité, de la critique ; il eût fallu ſacrifier pour

quelques moments le jeu des antithéses : Sacrifice trop grand, trop précieux pour quiconque ne veut qu'amuser un Public frivole. Terminons ici nos observations qui pouroient s'étendre à une infinité d'autres morceaux de l'Histoire du Parlement : l'anonime Auteur de la lettre auroit dû les parcourir comme il parcourut en 1746 les tableaux du Louvre. En récompense, il marque assez précisément ce qui pouroit perfectionner la maniére d'écrire de M. l'Abbé R.

» Son stile, dit-il, est opposé au » stile de l'histoire par un amas » d'antithèses, de batteries de vices » & de vertus mises en contraste, » de qualités contradictoires dans » le même sujet. On y trouve un » choix trop affecté de certains » tours, dont la répétition poussée à l'excès blesse le Lecteur, » & devient pour lui un travail » réel & pénible. L'esprit superficiel qui n'aime que l'esprit, en

» est amusé, & même ench
» Mais celui qui cherche dans l
» torien le langage de l'Histe
» ne sçauroit gouter l'esprit d
» cé, ni un Auteur trop occup
» sien, qui veut éblouir à
» que instant par des éclairs
L'Auteur entre de là dan
excellent morceau sur le
propre du genre historique, &
les qualités que doit avoir
qui s'engage dans cette carr
Il passe aux éloges dont est
gne l'Histoire du Parlement
gleterre, & aux avis que
rite encore mieux l'Historie
rappelle enfin toute notre na
aux vrais principes de la b
littérature. Et tout ce qu'il dit
tre les minuties, les ornemens
rils, les jolis riens, qui s'e
rent de toutes nos producti
est un cri d'homme de lettre
citoyen. Nous avons besoin
ristarques de cette espéce, d'
vains qui se placent entre
& la Barbarie, d'Admon

Publics qui veillent à la garde du Temple de Mémoire.

Citons en finissant ces mots dignes d'être conservés dans les fastes de la litterature : » Que les
» vrais Républicains littéraires,
» que les Citoyens zélés, jaloux
» de l'honneur de la nation & de
» la supériorité du génie François,
» ne se lassent point de crier, ne
» fût-ce que pour empêcher la
» prescription ; qu'ils s'efforcent
» d'élever des digues à ce débor-
» dement, prêt d'entraîner les Ecri-
» vains même les plus importants
» à la gloire d'une nation, & ce
» sont les Ecrivains de l'Histoire.
» Que ces puissans génies nés avec
» une ame forte, indépendante,
» avec une vaste étenduë de con-
» noissances nécessaires, pour un si
» noble travail, ne se rebutent ni
» des difficultés, ni des contre-
» tems, ni de l'injustice de leur
» siécle, ni des lâches cabales de
» leurs *rivaux*.

ARTICLE XC.

CONSIDERATIONS s les causes de la grandeu Romains & de leur déca Nouvelle Edition, revuë, gée & augmentée par l'A A laquelle on a joint un logue de Sylla & d'Eucra Paris, chez Huart, M fils, David l'aîné, Dur Rue S. Jacques; & Gui Quai des Augustins. in-1 ges 365.

CE Livre, déja bien co méritera, pour chacu ses éditions, l'accueil qu'o toujours aux bons Ouv L'Auteur (M. de M.) t le moyen d'y réunir le ton P sophique avec les richesse l'Histoire, les profondeurs politique, & les agrémen stile. On apprend ici l'Histoir

maine non par années, ou par Consuls, mais par le caractére même des Romains. On découvre les ressorts sécrets, qui procurerent à ce Peuple l'Empire du Monde, & qui le lui firent perdre. On touche au doigt, pour ainsi dire, la vérité de cette maxime; Que les Etats se conservent par les mêmes moyens qui ont formé leur établissement, & qu'ils accélerent leur ruine, à mesure qu'ils s'écartent des principes de leur institution.

Nous avions déja, dans les Œuvres de M. de S. Evremont, un excellent morceau *sur les divers génies du Peuple Romain*: sujet à peu-près le même que celui-ci. Car les divers génies du Peuple Romain ont été véritablement la cause de sa grandeur & de sa décadence. Mais les deux Auteurs ont traité la matiere chacun suivant son goût. Saint Evremont est moins admirateur des premiers

Romains ; il les peint de couleurs un peu sombres, il ne donne de leurs vertus qu'une idée médiocre. M. de M. releve beaucoup plus ces austeres Citoyens ; il leur trouve des vûes, un plan de gouvernement, une attention singuliére à se perfectionner dans la Guerre. Selon lui, les Rois de Rome *furent de grands Personnages*, & selon Saint Evremont, *aucun d'eux n'eut une capacité assez étenduë*.

Ce dernier parle de Tarquin comme d'un monstre formé de tous les vices ; & le premier en fait un Héros presque accompli. Dans les grands morceaux qu'ils traitent l'un & l'autre, tels par exemple, que la Guerre de Pyrrhus, la premiere & la seconde Guerre Punique, la conduite d'Annibal après la bataille de Cannes, le caractere de l'Empereur Auguste &c. Saint Evremont est plus développé & plus abondant. Ses ré-

léxions ſe manifeſtent par une ſorte d'éloquence, qui n'eſt abſolument, ni du ſtile Oratoire, ni du genre Hiſtorique : c'eſt comme le diſcours d'un Négociateur habile, ou d'un grand Miniſtre, qui montre toutes les routes d'une affaire d'Etat, qui en expoſe toutes les circonſtances, qui en prévoit tous les effets. Notre Auteur ſe bornant davantage dans les détails, parcourt bien plus d'époques, de révolutions & de cataſtrophes. Il eſt auſſi plus recherché, plus profond, plus approchant du paradoxe. Ainſi, quand il eſt queſtion de juger, ſi Annibal fit une faute en ne marchant pas droit à Rome, après la bataille de Cannes, & s'il ſe perdit lui-même avec ſon Armée par le ſéjour de Capouë; M. de M. ne prononce point contre ce Général; il l'excuſe même, il paroît perſuadé qu'il eût rencontré dans Rome des obſtacles invincibles, & que, dans l'é-

tat d'opulence où se trouvoient
ses Soldats, toute Ville, tout
quartier d'hyver eût été pour eux
un séjour de Capouë. M. de Saint
Evremont ne pense pas de même,
au moins pour ce qui regarde le
projet d'assiéger Rome. Il raisonn
par comparaison : Et comme le
Romains, après avoir perdu la b
taille d'*Allia*, avoient autref
laissé prendre leur Ville par
Gaulois, il croit que le Vainqu
de Cannes auroit pu esperer
pareil succès. Cette raison
bien aussi bonne que celles de
tre Auteur : mais elle n'a pl
grace de la nouveauté ; au
qu'il n'est pas ordinaire d'e
dre faire l'apologie d'Annib
une démarche qui eut, po
& pour Carthage, des cons
ces très-funestes.

Or il faut convenir en g
que dans les livres où l'o
des mœurs, du gouvern
des forces, des défauts &

tus d'un grand peuple, les opinions problématiques peuvent être souvent mises en jeu. Comme les mêmes choses ont différentes faces, comme les affaires d'Etat en ont presque une infinité, il est permis d'envisager celles qu'on veut, & d'en conclure ce qu'on veut aussi. Mais, pour le succès de l'ouvrage, il ne faut pas manquer de choisir la conclusion qui se présente à moins d'esprits, ou qui a été connue de moins de gens. Le bon air que prend par là un Ecrivain lui assure les suffrages de la plûpart de ses Lecteurs; & il arrive aussi quelquefois qu'il touche mieux au but de la vérité. Ainsi, par exemple, S. Evremont raconte, comme tout le monde, qu'Auguste délibéra s'il abdiqueroit l'Empire; & ce Critique, tout fin qu'il est, paroît croire que cet Empereur agissoit en cela de bonne foi. Qui n'aimeroit pas mieux à tous égards le jugement que

porte notre Auteur ? Il a
cette délibération à un ma
politique, il estime qu'i
voulut se donner par ce mo
air de modération, qui n
qu'affermir sa puissance. '
vrai biais dont il falloit |
l'affaire, pour dire quelqu
de piquant, de réfléchi &
dé dans les mœurs.

Si l'ouvrage de M. de S
mond étoit aussi entier qu
de M. de M. il seroit pe
du bien des lettres de pro
absolument sur la préféren
mériteroit l'un ou l'autre
deux livres. Mais le premi
qu'une espéce de fragmen
manque sept ou huit chapit
devoient embrasser les gue
Jugurtha, de Marius, de Sy
Catilina, de Pompée & de
événements qui fournissen
de beaux traits à l'Auteur de
sidérations. Disons pourtan
cet Observateur moderne n

aucune ombre sur l'Ancien. On lira toujours avec plaisir l'Essai de S. Evremont *sur les Romains :* les portraits qu'il fait de Pyrrhus, d'Annibal, de Scipion &c. passeront toujours pour les chefs-d'œuvres d'un grand Maître ; & l'on regrettera de n'avoir pas l'ouvrage complet, comme on est fâché que Raphaël & Poussin n'ayent pu donner toute la perfection à des tableaux qu'ils avoient commencés.

Pour nous borner présentement aux *Considérations sur les causes de la grandeur & de la décadence des Romains*, remarquons l'ordre qu'y observe l'Auteur. Il prend Rome dans son berceau, & il suit sa domination jusqu'à la ruine de l'Empire d'Orient par Mahomet II. ce qui comprend un espace de près de 2200. ans. On remarque, dans cette longue durée, des tems qui ressemblent aux divers âges de l'homme : enfance, jeunesse, ma-

turité, vieilleſſe, décrépitude. Il ſe trouve, dans toutes les époques, de grands hommes & des vertus, mais en beaucoup plus grand nombre ſous la République, que ſous les Empereurs, & ſous certains Empereurs, que ſous une multitude d'autres. Des XXIII. Chapitres qui compoſent ce volume, les VIII. premiers expoſent la grandeur des Romains. C'eſt comme l'abrégé de leurs guerres, de leur gouvernement, de leurs attentions pour conſerver la liberté, pour augmenter la puiſſance & la gloire de l'Etat. Le Romain, dans cette premiére époque de ſa domination, paroît bien grand, bien vertueux. Il eut pourtant dès-lors des diſſenſions domeſtiques à eſſuyer, & l'on croit communément que ce fut une des cauſes principales de ſa décadence: notre Auteur réfute ce préjugé par un raiſonnement qu'il faut tranſcrire. » On ne voit pas

» que

» que ces divisions étoient né-
» cessaires dans Rome, qu'elles y
» devoient toujours être. Ce fut
» uniquement la grandeur de la
» République qui fit le mal, &
» qui changea en guerres civiles
» les tumultes populaires. Il fal-
» loit bien qu'il y eût à Rome
» des divisions ; & ces guerriers
» si fiers, si audacieux, si terri-
» bles au dehors, ne pouvoient
» pas être bien modérés au de-
» dans. Demander dans un état
» libre des gens hardis dans la
» guerre, & timides dans la paix,
» c'est vouloir des choses impossi-
» bles ; & pour régle générale,
» toutes les fois qu'on verra tout
» le monde tranquille dans un
» état, qui se donne le nom de
» République, on peut être assu-
» ré que la liberté n'y est pas. «

Ce morceau, celui qui vient après, & une multitude d'autres répandus dans cet ouvrage montrent deux choses : & le talent

qu'a un homme d'esprit de justifier, à peu-près tout ce qu'il veut; & la facilité que lui donnent à cet égard les différents rapports, sous lesquels on peut considérer les choses. On avoit toujours cru que les agitations domestiques sont un principe de déstruction dans tout Etat; & voilà qu'on prouve assez bien que Rome, dans ses plus beaux jours, avoit besoin de ce remède; que c'étoit même en quelque sorte ce qui faisoit sa force & sa gloire.

Quelle fut donc la cause de sa décadence? La même qui fait périr peu à peu toutes les sociétés purement humaines; la grandeur même de ces sociétés. La République Romaine étendit ses Conquêtes hors de l'Italie, au-delà des Mers, & jusqu'au fond de l'Orient. Rome, par le nombre infini de ceux à qui elle accorda le droit de Bourgeoisie, devint comme la Ville unique de tout

ire : grandeur de la domina-
Romaine, grandeur de Ro-
leux causes de luxe, de cor-
n, de jalousies, d'intérêts
aliers, de guerres civiles,
ntats contre la liberté, de
nde enfin qui commence sous
, qui s'établit de plus en
ous Pompée & sous César,
: consomme sous Auguste &
escendants.

bas Empire ne présente que
orreurs. La Milice prétorien-
it les Empereurs & les dé-
. Ces Maîtres du monde, de-
Asiatiques & efféminés, ne
nent rien de Romain que le
Autre source d'affoiblisse-
: l'Empire se divise, Constan-
nde une nouvelle Capitale ;
enne demeure presque sans
, sans richesses, sans défense.
peuples étrangers inondent
ovinces ; on prend pour maxi-
: les gagner par des largesses,
u de les repousser par les ar-

mes : lâcheté qui ne f
vir d'amorce à la cupi
barbares. Rome tomb
domination : l'Empire
est détruit. Celui d'Ori
tient encore ; mais dan
de langueur ? Et faut-
qu'il devienne enfin la
Turcs plus redoutables
ne sont aujourd'hui ?

Ce que nous n'ind
qu'en courant, notre
développe mieux que
une Histoire suivie. Il
de personnages un pe
qu'il ne fasse connoîtr
point de catastrophes
montre les causes D
tems, il compare les
anciens, avec quelqu
notre Histoire Modern
tout on remarque un
dition dégagé de tout
rie ; une aisance de
qu'inspire le bon esp
par l'usage du monde

un extrait entier pour donner une juste idée de ces réfléxions qui lui sont si familieres. On pourroit même examiner la vérité de quelques-unes ; de celle-ci, par exemple : » il n'y a point de gens qui » craignent si fort les malheurs » que ceux que la misere de leur » condition pouroit rassurer . . . Il » y a aujourd'hui dans Naples 50 » mille hommes qui ne vivent » que d'herbes, & n'ont pour tout » bien que la moitié d'un habit de » toile : ces gens-là, les plus mal- » heureux de la terre, tombent » dans un abattement affreux à la » moindre fumée du Vésuve. Ils » ont la sotise de craindre de de- » venir malheureux. « On pourroit dire, ce semble, que plus un homme est malheureux, plus il doit craindre des calamités, qui pourroient le réduire à un état plus déplorable encore. Si ces pauvres gens de Naples ont lieu *d'appréhender* que le Vésuve ne

consume *leurs herbes*, qu'i
réduise à n'avoir pas mên
moitié d'habit de toile, p
ne veut-on pas qu'ils soie
ternés des éruptions de ce V

Autre exemple: L'Aute
des disputes de Religion
cupoient beaucoup plus l
pereurs Grecs, que le soin
server leur Empire; & il
ce sujet dans une réfléxio
rale sur les Controverses de
logiens. » On ne peut p
» finir leurs affaires en é
» leurs subtilités, qu'on n
» roit abolir les duels en
» sant des écoles où l'on r
» sur le point d'honneur.
me les Théologiens (il
tendre les Orthodoxes)
objet de combattre les m
doctrines; il faudroit, pou
paraison de notre Auteur
ner aussi des écoles où l'
treroit la fausseté du poin
neur dans la pratique d

Or peut-on dire que ces écoles ſeroient abſolument inutiles, pour diminuer la fureur de ces combats ſinguliers? Qu'on applique l'hipothèſe aux vrais Théologiens, aux bons Controverſiſtes; on jugera de même que leurs écrits, leurs exercices, peuvent ſervir à la défenſe des vérités de la Religion; qu'ils peuvent ramener les hérétiques, ou les confondre.

On trouve à la fin de cette nouvelle édition un excellent dialogue entre Sylla & Eucrate. On ſuppoſe Sylla qui vient de ſe démettre de la Dictature, & le Philoſophe Eucrate, qui lui demande les raiſons d'un procédé ſi extraordinaire. Sylla répond en Héros, tels que ſont ceux de Corneille, & comme Eucrate lui repréſente qu'on pouroit vouloir lui faire expier tout le ſang qu'il a répandu; qu'à ſon exemple auſſi quelque Citoyen ambitieux pouroit entreprendre ſur *la liberté de* Rome, Sylla re-

plique par ce beau morceau c
le seul que nous citerons.

» J'ai un nom, & il me
» pour ma sureté, & celle d
» ple Romain. Ce nom
» toutes les entreprises; &
» a point d'ambition qui n'e
» épouvantée. Sylla respire;
» génie est plus puissant qu
» lui de tous les Romains.
» a autour de lui *Cheronée*,
» *chomène* & *Signion*; Sy
» donné à chaque famille de I
» un exemple domestique &
» ble. Chaque Romain n
» toujours devant ses yeux
» dans ses songes même,
» apparoitrai couvert de sa
» croira voir les funestes Ta
» & lire son nom à la têt
» proscrits. On murmure en
» contre mes lois; mais ell
» seront pas effacées par de
» même de sang Romain. N
» je pas au milieu de Rome?
» trouverez encore chez m

» Javelot que j'avois à *Orchomè-*
» *ne*, & le bouclier que je portai
» sur les murailles d'Athénes. Parce
» que je n'ai point de licteurs,
» en suis-je moins Sylla?
» J'ai pour moi le Sénat, avec la
» justice & les lois ; le Sénat a
» pour lui mon génie, ma fortune
» & ma gloire. «

ARTICLE XCI.

ÉLOGE HISTORIQUE DE M. Burlamaqui, Conseiller d'Etat, & cy-devant Professeur en droit à Genève. (a)

JEan Jacques *Burlamaqui* naquit à Genève le 14 de Juillet 1694. Son pere étoit membre du

(a) Ceci est l'abregé d'un écrit qu'on nous a communiqué de Genève. Comme nous venons de donner des extraits de l'ouvrage de M. *Burlamaqui*, on a cru que le Public seroit bien-aise de trouver aussi son *éloge* dans nos Mémoires.

petit Conseil, & Sécretaire d
République. Cette famille des.
lamaqui est originaire de Lucq
où elle a rempli des emplois
sidérables. *(a)* Une de ses bran
s'étoit transplantée en France,
premier de ce nom qui alla s'
blir à Genève en 1591, veno
Paris, où il avoit exercé le Nég
(*b*) On sçait que, suivant la
coutume des Républiques d'Ita
le commerce ne déroge point.

M. *Burlamaqui* dont l'él
doit nous occuper ici, fit, dès
premieres années, une espece
sai de ce talent d'instruction,
caractérisa toute sa vie. Il prit
de fixer la legereté de ses con

(*a*) En 1539 un Nicolas *Burlam*
étoit à la tête d'une Compagnie de
Sénateurs de Lucques, chargés de re
les anciens Statuts de cette Républi

(*b*) Vers l'an 1625 M. d'Aubi
ayeul de Madame de Maintenon, é
sa en secondes Nôces à Genève une D
nommée Renée Burlamaqui.

ciples; de les ramener aux bonnes regles de la sagesse & de l'étude On sentoit déja une sorte de Legislateur, un Maître de Morale, un amateur de l'ordre.

Après le cours de Philosophie, il se tourna du côté de la Jurisprudence: Etude très-peu cultivée aujourd'hui, quoique le nombre des hommes de loix soit très-grand. Avant que d'entrer dans le professorat, il voulut voyager. Ses inclinations le porterent en Hollande, où il vit M. *Barbeyrac* qui enseignoit le droit à Groningue. Un homme de cette réputation avoit dequoi picquer toute la curiosité du jeune *Burlamaqui*; & celui ci laissa de grandes idées de son mérite naissant dans l'esprit du célébre Professeur.

Il fallut passer ensuite en Angleterre. Les Universités attirent toute l'attention de notre voyageur, & celle d'Oxford lui fit beaucoup d'accueil. Elle l'en-

richit même d'un présent Ac
mique, qui fut l'*Histoire* de c
Université en deux volumes, d
parure propre à augmenter b
coup le prix du bienfait.

De retour à Genève, M. *Bu*
maqui prit possession de la ch
de droit, qu'il a occupée pen
quinze ou vingt ans: C'est le
de ses travaux & de ses su
Comme il étoit né avec un e
extrêmement juste, net, précis
profitoit beaucoup de ses leç
Il étoit assez disert pour pe
der la vérité, & trop peu pou
rendre suspecte. Les termes
pres de chaque chose ne lui r
quoient jamais, il les emplo
toujours à propos, & touj
avec une sobriété scrupul
Comme il n'expliquoit rien
Public qu'il n'eût médité da
silence de son cabinet, tou
trouvoit digéré, suivi, an
avec une justesse presque Ma
matique. Une infirmité habit

contribuoit en quelque sorte à ce recueillement profond, source des bonnes idées, pourvu qu'on évite l'excès de la Métaphysique: M. *Burlamaqui* avoit la vuë foible, il ne pouvoit lire beaucoup. Ré- duit par conséquent à lui-même, il étoit son propre livre, son doc- teur particulier: *de là*, dit le Mé- moire communiqué de Genève, *ce caractére original si marqué dans* *s ouvrages.*

Nous croirions aisément que ce ofesseur excelloit dans l'instruc- n verbale. Il avoit cette élo- nce du métier, peu vive, il est , peu bruyante, mais sembla- au moins à celle des Géomé- qui sçavent tourner en plu- façons différentes leurs abs- ons les plus sublimes. Un n'a que le même langage; u Docteur de Genève, très- ur le fond des choses, ne se e que sous une forme un le; & nous voudrions très-

ſincerement, comme nos ex
le diſent ſans affectation &
humeur, que cela fût plus c
plus nourri, plus propre à ſ
nuer dans l'eſprit des Lect
Nous ſommes perſuadés que
conque définit beaucoup, en
un peu, & que celui qui
toujours inſtruire voit décr
inſenſiblement le nombre d
diſciples.

Quoiqu'il en ſoit, M. *Burl*
qui a eu pour Auditeurs des
ſonnes illuſtres, entre leſqu
on compte, au premier ran
Prince *Frédéric de Heſſe-Caſſe*
vint faire ſes études à Genév
1732. & qui y paſſa quatre ou
années. Le Prince *George*
Cadet du Roi de Suede étant
dans la même Ville en 1744
fut encore un des admirateur
notre ſçavant Juriſconſulte,
n'étoit cependant plus alors
l'exercice de la chaire. Sa mau
ſanté l'avoit obligé de l'aban

mais, pour rendre ses lumiéres
; à la patrie, on s'étoit em-
é de lui offrir une place dans
tit Conseil d'Etat: Dignité
eut de la peine à accepter,
:qu'il craignoit de n'en pas
lir les fonctions selon toute
ıduë des *principes du droit.*
ıns une République, il est
ensé de choisir les Magistrats
i ceux qui ont ouvert aux
s le sanctuaire des lois. Leurs
sur la Politique sont commu-
:nt droites & conformes aux
ns de l'Etat; leur cœur doit
formé à tous les devoirs de
ıanité; leurs inclinations ne
ent guères se porter qu'au
eur des Citoyens. Il est vrai
y a tant d'inconséquences
i les hommes, qu'on fait
de prendre encore ici des me-
, comme en toute autre affai-
portance. Le peuple Hebreu
uelquefois des juges iniques;
me vit, sur ses tribunaux, le

menter les lumieres de
Artiſte qui dirige aujourd'h
nouvelle Académie. Car pc
ne donnerions-nous pas c
à une ſociété, qui doit
tant de perfection dans le
Nous eſpérons que ſes
& ſes ſuccès occuperont d
en tems nos Mémoires. C
l'occaſion de nous reſſouv
core de M. *Burlamaqui*, do
ſommes bien-aiſes que la
ne ſe borne pas à l'encei
Ecoles de Juriſprudence.

ARTICLE XCII.

DÉCOUVERTE DE QUELques Etoiles nébuleuses, par M. l'Abbé le Gentil de la Galaisiere.

OUtre cette lumiere qu'on apperçoit en forme de nuages blanchâtres & transparents, répandus dans les régions célestes, on voit encore dans différens endroits du Ciel de petits nuages, à qui on a donné le nom d'Etoiles nébuleuses. Mais parmi toutes celles qui ont été découvertes, & dont M. de Maupertuis a donné un Catalogue, les unes ne sont nébuleuses qu'à la vuë simple, comme celle du Cancer ou de l'Ecrevisse (*præsepe*) qui, considérée avec attention, ne paroît plus qu'un amas d'Etoiles; les autres au contraire, comme celles d'Andromede & d'Orion, observées avec des lunettes de 18 à 20 pieds, semblent garder constamment leur nébulosité. Seroient elles d'une nature différente des premieres ? Quoiqu'il en soit, voici la note de quelques nébuleuses qui n'en ont la plûpart que l'apparence, & que je ne crois pas avoir été jamais obser-

vées ; il est vrai que quelques-unes ne disparoissent, & ne font voir un amas d'étoiles que dans des lunettes un peu longues. Voici leur position.

La premiere est entre le talon gauche du Serpentaire & l'arc du Sagittaire au-dessous de l'Ecliptique & à l'Occident d'un amas d'Etoiles, qui se trouve dans cet endroit du Ciel : elle a la forme d'un petit Triangle isoscele, terminant sa pointe dans le Sud ouest, quand elle est vuë au Méridien ; je l'ai observée avec une lunette de 18 pieds, & elle m'a toujours paru nébuleuse & transparente. Elle touche par sa racine une assez grosse Etoile vuë dans la lunette, & dont l'ascension droite est pour le commencement de 1748 de 266.d. 44.m. 22.s

La déclinaison australe de 25. 8. 10.

La seconde est au-dessous de Sirius, dans le collier du grand Chien ; elle paroît nébuleuse dans une lunette de 2. à 3. pieds, mais ce n'est plus qu'un amas d'Etoiles dans une lunette de huit pieds. Son ascension droite est pour le commencement de 1748 de 98.d. 45.m. 1.s

Sa déclinaison australe de 20. 9. 50.

La troisiéme est au-dessus de la corne Boréale du Taureau, dans la cuisse droite du cocher ; je l'ai observée avec une lunette de 12 pieds, & je n'ai plus vu

qu'un amas d'Etoiles. Son ascension droite pour le commencement de 1748 est de 79.d. 55.m. 4.s.
Sa déclinaison Boréale de 33. 50. 10.

La quatriéme est au-dessus de la précédente, & n'en est éloignée que d'environ 2.d. 45.m. Avec une lunette de 2 pieds, je ne vois encore qu'un nuage, & je n'ai distingué un amas d'Etoiles qu'à la faveur d'une lunette de 18 pieds. Son ascension droite pour le commencement de 1748 est de 77.d. 52.m. 4.s.
sa déclinaison boréale de 36. 25. 10.

On découvre encore à la vue simple un nuage au bout de la queue du Cygne, & qui paroît différent de la voye lactée. Il est comme opaque & plus sombre qu'aucun endroit du Ciel: ce nuage n'a point ses côtés paralleles, mais est plus large par un de ses bouts que par l'autre; vu au Meridien, il paroît diriger le bout le moins large dans le Sud-est en traversant la voye lactée; il n'est éloigné de l'étoile de la queue du Cygne que d'environ 6.d.

La raison pour laquelle on trouve ici l'ascension droite & la déclinaison de ces nebuleuses en minutes & en secondes, est qu'elles ont été observées avec un instrument, dont la lunette de deux pieds n'offroit que l'apparence d'une simple

Etoile nébuleuſe plus ou moins gr
mais dont on a toujours tâché de
dre le centre apparent, tant en
va t ſa hauteur qu'en déterminan
paſſage au Méridien.

Les Nouvelles Littéraires,
le II. Vol. de Septembre, qu
roîtra le 15 de ce mois.

TABLE DES ARTIC

du mois de Sept. 1748. I. V

ART. LXXXII. *Principes du L Naturel. Suite de l'Ar LXXVIII. au mois d'A* 1

ART. LXXXIII. *Hiſt. des H mes Illuſtres de l'Ordre de S Dominique, T. IV.* 1

ART. LXXXIV. *Cours de Be Lettres, &c.* 1

ART. LXXXV. *Allocutio S.L Benedicti PP. XIV. &c.* cours de N. S. P. le Pape,

des Sciences & des beaux Arts. 1907
noncé dans la cérémonie de la Dédicace de l'Eglise de S. Apollinaire, &c. 1792
ART. LXXXVI. *Dissertations sur l'Origine des Francs, &c.* 1798
ART. LXXXVII. *Histoire Littéraire de la France, &c.* 1813
ART. LXXXVIII. *Voyage en Turquie & en Perse &c.* Par M. Otter, 1840
ART. LXXXIX. *Lettre sur l'Histoire du Parlement d'Angleterre, &c.* 1861
ART. XC. *Considérations sur les Causes de la Grandeur des Romains, &c.* 1876
ART. XCI. *Eloge historique de M. Burlamaqui, &c.* 1893
ART. XCII. *Découverte de quelques Etoiles nébuleuses &c.* 1903.

Errata pour le mois de Juillet 1748.

Page 1391. l. 24. bouze, *lis.* bourre.

Pour le mois d'Août.

P. 1531. l. 11. son troisiéme & quatriéme fils, *lis.* les descendans de son troisiéme & quatriéme fils.

P. 1532. l. 22. son oncle, *lis.* son cousin.

P. 1565. l. 15. tout *l.s.* toute.

P. 1573 l. 6 de *lis* du

P. 1576. l. 18 se, *lis.* le.

Pour le mois de Sept. I: Vol.

P. 1736 l. 12. toujours, *ôtez ce mot.*

P. 1767. l. 16. ne, *ôtez ce mot.*

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 31 Juillet 1748.

LE ROUGE.

De l'Imprimerie de JORRY, Quai des Augustins, près le Pont S. Michel, aux Cigognes. 1748.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1748. II. Vol.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Septembre 1748. II. Vol.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quai des Augustins, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 f. le mois en blanc, & brochés 16 f.

Années

1701.	9.	vol.	1725.	12.	
1702.	12.	v.	1726.	13.	
1703.	12.	v.	1727.	12.	v.
1704.	12.	v.	1728.	[illegible]	v.
1705.	12.	v.	1729.	12.	v.
1706.	12.	v.	1730.	[illegible]	v.
1707.	12.	v.	1731.	12.	v.
1708.	12.	v.	1732.	[illegible]	v.
1709.	12.	v.	1733.	12.	v.
1710.	12.	v.	1734.	12.	v.
1711.	12.	v.	1735.	14.	v.
1712.	12.	v.	1736.	[illegible]	
1713.	12.	v.	1737.	13.	v.
1714.	12.	v.	1738.	11.	v.
1715.	12.	v.	1739.	[illegible]	v.
1716.	12.	v.	1740.	[illegible]	v.
1717.	12.	v.	1741.	[illegible]	v.
1718.	12.	v.	1742.	13.	v.
1719.	12.	v.	1743.	12.	v.
1720.	[illegible]	v.	1744.	[illegible]	
1721.	12.	v.	1745.	[illegible]	
1722.	12.	v.	1746.	[illegible]	v.
1723.	12.	v.	1747.	14.	v.
1724.	12.	v.	1748.	11.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1748. II. Vol.

ARTICLE XCIII.

HISTOIRE DU THEATRE François depuis son origine jusqu'à présent, Tome XI. A Paris, chez P. G. Le Mercier, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, au Livre d'Or, & Saillant Libraire, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége. 1748. avec Approb. & Privil. du Roi.

LE Public curieux de cette partie de la Littérature, ne peut

cette critique sage & mesurée e
en... les Ecrivains estin
... continuent de regner da
... âge.

Ce XIe. Volume comprend
années du Théatre François
puis 1670. jusqu'en 1676.
grand Corneille qu'on a vu, d
les tomes précédens, répandre
si grand éclat sur la scène Tr
que, n'y jette plus dans celui
que de foibles rayons : C'est
Astre qui s'éclipse sensibleme
Racine y paroit dans ses be
années, & console en partie M
pomène de la vieillesse du gr

voit jamais être remplacé parfaitement. Après lui, le mauvais goût reprend le dessus & domine de nouveau sur le Théatre. Ce ne sont presque plus, que de foibles productions, que des piéces sans intérêt, sans ordonnance, sans proportions, sans mœurs, sans caractéres, sans naturel: ou, si l'on imite la nature, c'est ordinairement dans ce qu'elle a de bas & de rampant; presque plus de dignité & de noblesse. En un mot la Comédie n'est plus propre à amuser les personnes sensées, & à corriger les ridicules des hommes. Elle n'offre plus que du faux merveilleux, par ses machines embarassées & multipliées à l'infini, que des scénes decousues, que des intrigues compliquées, que des événemens sans vraisemblance, que des dénouments qui ne sont point amenés, ou que des farces dignes de n'avoir que le *peuple pour spectateur.*

Tel eſt en peu de mots le précis de la plûpart des Piéces Comiques dont on parle dans ce volume. Il eſt vrai que dans ceux qui le ſuivront, on en verra quelques-unes marquées au bon coin; mais on aura lieu de les regarder comme des Phénoménes ſinguliers & frappants. Elles ne ſerviront qu'à faire ſentir davantage le renverſement ſubit du bon goût, qu'à rappeller le ſouvenir de ces beaux jours, où une imagination ſage inventoit les ſujets, où un jugement bien réglé traçoit les deſſeins, où les graces naturelles & picquantes, où l'enjoument fin & délicat tenoient le pinceau, où enfin la Comédie étoit un tableau vrai, animé, & non pas un tableau froid & purement idéal, comme elle eſt le plus ſouvent aujourd'hui. Nous allons rendre compte des ouvrages dramatiques qui compoſent ce volume; nous ſuivrons le même ordre de Chro-

ie que *MM. Parfait* ont ob-

Gentilhomme Guespin est une
die en un Acte de M. de
Elle est digne du premier
t du *Mercure Galant*. Les
nages n'y viennent que par
des, & sans paroître néces-
au corps de la piéce. L'au-
voulu représenter l'embar-
on jaloux à l'excés, qu'il ap-
le *Vicomte de la Sabloniére*.
Vicomte, a cru devoir pour
pos se retirer à la campagne
la femme *Clarice*. La sœur
Vicomte, qui connoit son ca-
re, engage quelques gentils-
mes du voisinage à venir don-
de l'inquiétude à son frere.
une ruse dont elle se sert
y faire venir aussi M. de
roux que son frére ne veut
d'elle épouse. Le Vicomte est
me de son dessein, & pour
r les suites du stratagême, il
bien vite son consentement

... Voila toute
de *M. de Visé*. Il y a bie
vole, du bas, & même d
cœur, qui ne doit pas éc
l'esprit, & que le goût
jours supprimer.

Ce fut Louis XIV.
qui donna le sujet des *An
gnifiques*. Moliére, qui
qu'une piéce qui convi
Cour, n'est pas toujours
du Public, ne voulut pas
celle-ci sur le Théatre
Ce ne fut qu'après la mort
pour que les Comédiens
la représentérent. Elle ne
applaudie, & elle n'eut
représentations.

La Comtesse d'Orgueil
façon de M. *Corneille de*
y a trop de Burlesque, &
de Comique *décent pr
dit*. Le Comique d'auj
oblige de se servir de
pour ne rien confondre,
mique *décent* propremen

le vrai Comique qui fait rire les honnêtes gens, ſans les faire rougir; & le Comique d'aujourd'hui eſt un Comique *décent* qui ne fait point rougir les honnêtes gens, qui ne les fait point rire, & qui les ennuye raiſonnablement. Il conſiſte dans une ſuite de ſcènes rarement liées enſemble, ſemées de jeux de mots, de petites pointes fines, de quelques réflexions morales; en un mot, c'eſt ce qu'on apelle communément *de l'eſprit* qui éblouit le ſpectateur, le jette dans une eſpéce de petite admiration, & qui tient lieu d'action ſur le Théatre.

Le Bellerophon de M. *Quinault*, eſt une Tragédie, comme on dit, *à la Quinault*, ce qui ſignifie, qu'elle eſt d'un doucereux fade qui dégoute. Cependant elle eſt aſſez bien conduite, & vaut beaucoup mieux que *le Pauſanias* du même Auteur.

Entre les ſujets de Comédies

que le ridicule des hommes
fournir, il n'en est point de
heureux, que le *Bourgeois G*
homme. La même raison q
applaudir la Cour aux *A*
magnifiques, & qui les fit re
sur le Théatre de *Saint*
fut cause que la Comédie du *Bour*
geois Gentilhomme fut bien
cuë sur le Théatre du P
Royal, & qu'elle fut d'abord
mal reçüe à la Cour; les C
sans la déchirérent, & di
rent avec un mépris affecté
Molière nous prend-il
pour des gruës, de croire nous
vertir avec de telles pauvretés
soit M. le *Duc* de .... Qu
qu'il veut dire avec son Ha
Balachou, ajoutoit M. le
de ....? *Le pauvre Molière ext*
gue .... Quelle humiliation
ce fameux Auteur? Cependa
n'étoit après tout que le la
des Courtisans. Il falloit voir
ment parleroit le Prince,

Louis XIV. qui s'apperçut du mécontentement général, ne dit rien à *Molière* après la premiere représentation à la Cour. Son dessein fut d'examiner la piéce avec la plus grande attention, afin d'en porter ensuite son jugement. Elle fut jouée une seconde fois devant le Roy; & S. M. parla ensuite d'une maniére à imposer silence à la critique des Courtisans. Elle eut la bonté de dire à *Molière : Je ne vous ai point parlé de votre Piéce à la premiére représentation, parce que j'ai apprehendé d'être séduit par la maniére dont elle avoit été représentée; mais en vérité, Moliére, vous n'avez encore rien fait qui m'ait plus diverti; & votre Piéce est excellente.* Les ennemis de Moliére avoient d'abord triomphé; Moliére eut son tour. Il reprit haleine après le jugement de Sa Majesté, & les Courtisans l'accablerent de louanges.

I[l] y a peu de Tragédie[s]
[qui a]ie[nt été] applaudies &
[qui a]ient critiquées, que l[a]
de *Racine*. *L'Abbé de*
distingua surtout, & [s]
contre Bérénice, dan[s]
qu'il publia. C'est un[e]
assez sensée de quelqu[es]
de la Piéce: mais d'ai[lleurs]
paroît avoir été dictée
& la prévention. M. S
s'étoit si fort déclaré
dromaque, voulut êtr[e]
seur de Bérénice. Il
l'Abbé de Villars, &
[sol]idement; il étoit
Racine lui-même entr[e]
ger sa *Bérénice*. Il le fi[t]
un mépris si marqué p
de la critique, qu'il
extrêmement piqué.
& *l'Abbé Dubos*, da[ns]
xions critiques sur la
la Peinture, ne sont
vorables à la *Bérénic[e]*
que *l'Abbé de Villar[s]*

pensoient trop en Philosophes, pour être des Juges compétens de cette Piéce. Les Ouvrages de Racine sont plus du ressort du cœur que de la connoissance de l'esprit. Tout y est rempli de sentimens, leurs gradations s'y font sentir avec un art infini, & l'élégance de l'expression en augmente l'effet. Le grand Condé, si bon connoisseur en ouvrages d'esprit, disoit de la Tragédie de *Bérénice* :

Depuis cinq ans entiers tous les jours je la vois,
Et crois toujours la voir pour la premiere fois.

Bérénice, dit M. de Fontenelle, fut un duel : tout le monde en sçait l'histoire. Une grande Princesse engagea le combat. Corneille ne devoit pas se commettre avec un jeune rival. Les grands hommes ont leurs foibles. Cette concurrence ne fit pas honneur à Cor*neille ; il devoit se* contenter des

lauriers qu'il avoit cueillis ; il
ſçut pas connoître ce qui ſuffiſ
& il eut beſoin de l'indulge
qu'on doit à des talens ſupérie
déja reconnus, & à une vieill
plus que commencée. Sa Béré
eſſuya les critiques les plus du
& fut encore moins épargnée
la *Bérénice* de Racine. Il eſt d
ſageſſe de jouir de ſa gloire, t
quillement, quand on ne peut
que la riſquer à pure perte. Si
veut voir une critique bien in
nieuſe des deux *Bérénices*, il
lire une Piéce en trois Actes
le titre de *Tite & Titus*, ou
Bérénices, elle fut imprim
Utrecht in-12. en 1671. Les
nes qui nous ſont preſcrites
nous permettent que de l'indig

avoir plusieurs représenta-
vant le Carême, *Moliére*
gé d'avoir recours aux ta-
autrui. *Pierre Corneille* in-
d'une basse jalousie vou-
le prêter à Moliére, &
vie au plan qu'il avoit
vit à l'âge de 65 ans
de Cinna rajeunir, &
tte Déclaration délicate à
qui passe encore chez
sseurs, pour un des mor-
es plus naturels qui soient
entre. Les paroles qui se
t en Musique sont de *Qui-*
Plainte

XIV. Le Sieur *Gaspard Vig*
fut chargé de le construire.
en donne ici des Descriptions
détaillées & qui feront plaisir
Salon ne servit qu'aux mag
ques représentations de *Psy*
après lesquelles on l'aband
jusqu'en 1716. qu'on le remi
état pour les Ballets qui y f
exécutés.

Les *Fourberies de Scapin*,
assés connues dans le monde,
que nous nous dispensions
parler. Nos historiens trou
toujours dans les critiques de
préaux un air de dureté qu
bute. Il devoit faire grace a
ridicule, en faveur des rich
antiques qui se trouvent dan
Fourberies de Scapin. Plaute

roit p

jours, si ce ridicule étoit sus-
de guérison. L'annonce
du sujet rendoit la Piéce
Moliére fort intéressante ;
ce qui y attira encore plus
, ce sont les fameux
nages de *Vadius* & de
, dont le premier dé-
le célebre *Ménage*, & le
, le trop malheureux *Abbé*
que *Desspreaux* avoit déja
ridiculisé dans ses saty-
coup que Moliére lui por-
les *Femmes Sçavantes*, fut
terrible. L'*Abbé Cottin* n'o-
se montrer. Nos Auteurs
ent à ce sujet des anecdotes
ieuses.

Hollande Malade est une
légorique de *Poisson*. Ce
étoit point une Fable du
Louis XIV. en 1672. il
core aussi conforme à la
us Louis XV. en 1748.
parlerons point de *Pul-*
us imiterons le silence

de ceux qui admirent le
neille, & c'est en dire
qui lui avoit conservé
nence sur tous les au
Dramatiques, c'est qu'i
vaillé dans le grand.

Racine son Concurr
à craindre avoit plus d
le tendre. Il voulut fai
Mithridate, qu'il étoit
se monter sur le ton le
me. Le caractére de son
bien soutenu, & ce Hé
Roi,

. . . . . Qui durant quaran
Lassa tout ce que Rome
importans,
Et qui dans l'Orient b
ne,
Vengeoit de tous les Rois
commune.

Mithridate paroît to
dans Racine. Sa haine
Romains, la grandeur de
sa finesse, sa dissimulatio

Ouvrage du Pere de la
Comédie en France. Il y a
tte Piece des Scènes inimi-
les Médecins n'y sont pas
. Ce fut un Médecin nom-
auvilain qui fournit à Mo-
termes d'Art dont il avoit
On sçait qu'en jouant le
rôle de cette Piéce, il fut
de la maladie dont il mou-
ette mort arrivée le 17.
de l'année 1673. est l'é-
de l'Etablissement fixe de
dans la Salle du *Palais*
Lully s'étoit donné des
cette af-

ſon conſeil. *Pirame* n'entend
raiſon : il faut partir. Nos H
riens en portent un jugem
dont il n'y a que *Pradon*
puiſſe appeller.

On fit à Verſailles les plu
gnifiques préparatifs pour la r
ſentation d'*Iphigénie*. Elle fu
cutée le 18. d'Août de l'a
1674. ce fut un jour bien glo
pour *Racine*. Il enleva le ſuf
de toute la Cour. *Iphigéni*
le ſort qui ne devroit être
mun qu'aux bonnes Piéces;
fut critiquée, mais toutes le
tiques qu'on a faites, ont tou
été réfutées par les larmes q
a fait répandre.

Jamais Iphigénie en Aulide imm
N'a couté tant de pleurs à la Gr
ſemblée,
Que dans l'heureux ſpectacle à nos
étalé,
N'en a fait ſous ſon nom verſ
Champmeſlé.

salle, & la Piéce ne put être joüée.
Nos Auteurs prouvent invincible-
ment que *l'Auteur du Parnasse*
François a avancé ce fait sur des
Mémoires peu exacts.

Pirame & Thisbé reparoissent
sur le Théatre ; M. *Pradon* étoit
un nouvel Astre qui y paroissoit
mais de ces Astres qui ne
font pas grande sensation : sa ma-
niere de versifier est souvent plat-
te, & ne seroit qu'une prose assez
médiocre ; pour donner une idée
de la conduite prétenduë régulie-
re de cette Piéce, il suffit de dire
que *Pirame & Thisbé* ne s'y voyent
que deux fois. Leur premiere en-
trevûë est à la Scéne quatriéme du
second Acte, & se passe en repro-
ches mutuels ; dans la seconde,
Pirame échappé des fers de *Be-*
lus, vient dire brusquement à
Thisbé, qu'il faut qu'elle parte
avec lui dans le moment. Envain
Thisbé lui objecte, que la bien-
séance ne lui permet pas de suivre

les alliances que les Rois font ſans conſulter l'amour.

Acte 3. Scène 3.

C'eſt bien traiter les Rois en perſonnes
communes,
Qu'attacher à leur rang ces gênes im-
portunes ;
Comme ſi pour vous plaire & les inquie-
ter
Dans le Trône avec eux l'Amour pou-
voit monter.
Il nous faut un hymen pour nous donner
des Princes,
Qui ſoient l'appui du Sceptre, & l'eſ-
poir des Provinces.
Du reſte, en ces grands nœuds l'état
qui s'intéreſſe
Ferme l'œil aux attraits, & l'ame à la
tendreſſe ;
La ſeule Politique eſt ce qui nous
émeut :
On la ſuit, & l'amour s'y mêle comme
il peut.

Quand on a lu l'Iphigénie de

Racine, on a peu de choses à dire de l'Iphigénie de le *Clerc* & de *Coras*. Il est certain que ces deux Auteurs eurent part à cette Piéce; le *Clerc* dans sa Préface reconnoit devoir à *Coras* une centaine de vers qu'il lui a honnêtement dérobés. L'épigramme que l'on attribue à Racine sur l'ouvrage de ces Auteurs, vaut mieux que toute leur Tragédie. La voici:

Entre le Clerc, & son ami Coras
Deux grands Auteurs rimans de compagnie,
N'a pas longtems, sourdirent grands débats
Au propos de leur *Iphigénie*.
Coras lui dit: la Piéce est de mon cru;
Le Clerc répond: elle est mienne, & non vôtre;
Mais aussitôt que l'ouvrage a paru,
Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre.

Ces deux Tragiques n'ont pris d'*Euripide* que ce qu'il y a de

médiocre, & ce qu'ils ont de meilleur eſt emprunté de *Rotrou*. Achille eſt un peu plus Héros dans la nouvelle *Iphigénie*, que dans celle de Racine. Mais quel Art, quelles beautés, quelle élégance de verſification dans Racine! Tout eſt froid, tout eſt glacé dans le *Clerc* & *Coras*. Leur Iphigénie ſouſcrit trop dévotement à ſa mort. Le terrain valoit bien la peine d'être un peu diſputé; on le quitte de meilleure grace, quand on en connoit la valeur.

L'*heureux Tamerlan* du *malheureux Pradon*, (C'eſt ainſi qu'on l'apella) eſt une des meilleures piéces qu'il ait faites. Ce ſujet avoit déja été traité par *Magnon* l'un des plus forts Tragiques de ſon tems, ſous le titre du *Grand Tamerlan*, ou *la mort de Bajazet*; *Pradon* l'a un peu rajeuni. Le caractére de *Tamerlan* eſt mal ſoutenu; on ne dira pas de ſon Héros *qu'il* fait l'amour *le ſabre à la main*. C'eſt un doucereux que

ve ſon rival, & que ſon aman-
nſulte. Le Rôle de *Bajazet* eſt
ux rendu. Le reſte de la Piéce
nal conduit, & les vers en ſont
les, ſans nobleſſe & ſans élé-
on.

'eſt ici la quatriéme fois que
olan ſe préſente ſur la ſcène.
t apparemment l'extrême diffi-
é du ſujet, qui a empêché ce
os de l'ancienne Rome, de ja-
s réuſſir ſur le Théatre. *Har-*
Chevreau, *Chapoton*, avoient
ſi ce même fait de l'Hiſtoire
naine, & ils l'avoient man-
, leurs piéces n'avoient eu que
s ou quatre répréſentations;
Coriolan de M. l'*Abbé Abeille*
eut un peu davantage. Voici
brégé de ſon éloge Hiſtorique.
Gaſpard Abeille naquit à Riez
Provence vers l'an 1648. Il
t de bonne heure à Paris, &
introduit chez *M. le Maréchal*
Luxembourg, qui goûta ſon eſ-
t, & en fit ſon Secrétaire. Il

amusoit *M. de Luxembourg* par ses bons mots, & parce qu'il racontoit plaisamment ; sa maniere de réciter étoit des plus comiques. Il se démontoit tout le visage, & il gesticuloit d'une façon très-vive. Il eut l'honneur d'avoir part à l'estime de *M. le Prince de Conti* & de *M. le Duc de Vendôme*. Son talent pour la Poësie lui valut une Place à l'Académie Françoise. Il mourut le 22 Mai 1718.

Le Triomphe des Dames, Comédie de M. *Corneille de Lisle*, termine ce 11ᵉ Volume de l'Histoire du Théatre François. Cette Piéce eut du succès dans son tems; mais il y a tant de spectacles, tant de changemens de décorations qu'on diroit que l'Au[illegible] plus consulté le plaisir [illegible] que cel[illegible]

les Sciences

...ITAS D'O...
...JESU Christi...
...Testamentis & Traditione...
...Empire ... de la Tradition
Par un R. P. Bénédictin
Congrégation de S. Maur
...chez Guillaume...
Suite de l'Art. XXXV...
...d'Août.

...Volume

...uveau Testament...
...preuves de la Divinité
...oici la méthode qu'a...
...Bénédictin Auteur de
...gmatique. Il discute
...où J. C. parle
...la qualité de Fils de
...où ce même Sauveur
...ce Dogme en pré-
...ces ceux où les

rité. On n'oublie dans cette controverse ni la Divinité du S. Esprit, ni l'unité de substance dans les trois Personnes Divines; ni les difficultés qu'on forme contre tant d'autorités; ni les réponses triomphantes qu'on oppose à ces objections. Tel est le plan de tout ce morceau extrêmement noble & intéressant. Il faut faire une attention particuliere, en le lisant, aux petites chicanes de le Clerc, de Grotius, & en général de tous les Sociniens, afin d'apprendre à les mépriser. Il ne faut pas omettre la réfutation sçavante du sentiment de Richard Simon, sur le fameux verset, *Tres sunt qui testimonium dant in cælo, &c.* 1. Joan. ℣. 7, afin de connoître l'esprit de ce fameux Critique, & de s'en défier.

Il y a dans la déduction de tous ces Textes du N. T. une citation que nous pouvons critiquer modestement d'après S. Jean Chrysos-

Rome & les meilleurs Interprétes. On lit (à la pag. 91.) que comme J. C. disoit de lui-même : *Antequam Abraham fieret ego sum*, ainsi S. Jean-Baptiste parlant aux Juifs, dit de J. C. *Ante me factus est*, & l'on s'autorise de la leçon Grecque, qu'on étoit exactement traduite par ces mots : *Ante me fuit*, & en François : *Il étoit avant moi*, ce qui marqueroit, dit-on, la préexistence de J. C. par rapport à S. Jean. Or S. Chrysostome & une infinité de Sçavans que nous pourrions citer ont bien vu que ces mots, *Ante me factus est*, signifient, *Il m'a été préferé*, *Il a été élevé au-dessus de moi*, & non, *Il étoit avant moi*. » Ceci, dit ce S. Pere si intelligent dans les Livres saints, se rapporte à la dignité & à l'excellence du ministere de J. C. & l'on le démontre par ce qui est dit plus bas : *Il m'a été préferé, parce qu'il étoit avant moi ; ante me factus est*,

» *quia prior me erat.* » En effet si ces mots : *ante me factus est*, étoient traduits, *Il a été avant moi*, ce seroit une *Tautologie* manifeste, d'ajouter *parce qu'il étoit avant moi.* Au lieu que ceci est fort bien dit : *Il m'a été préféré, parce qu'il étoit avant moi* ; & à l'égard du terme grec [illegible] il se rend aussi bien par *factus est* que par *fuit* : on en produiroit mille exemples. Que s'ensuit-il de cette critique ? C'est qu'on ne doit pas citer comme une preuve de la préexistence de J. C. le texte *ante me factus est*, & qu'il est bien plus à propos d'employer l'autre texte qui vient peu de lignes après : *quia prior me erat.* Le P. Amelotte traduit très bien, *Il a été élevé au-dessus de moi, parce qu'il étoit avant moi.* Et un autre traduit très mal : *Il est avant moi ; car il est plus ancien que moi.* Revenons à notre Auteur.

Les Sociniens prétendent qu'a-

vant S. Justin on ne disoit point dans l'Eglise que J. C. fût le Verbe Auteur de toutes choses. Ils prétendent que les simples fideles, dans ces premiers tems, ne sçavoient rien de la Divinité de J. C. Que les Peres du Concile de Nicée ont introduit une Doctrine encore plus nouvelle, en disant que le Verbe est Dieu de Dieu & consubstantiel au Pere. On réfute ici tous ces mensonges par une chaine de tradition; on fait voir que les Ecrivains Ecclesiastiques, plus anciens que S. Justin, ont parlé de J. C. comme ce S. Martyr. Que l'enseignement public & la foi commune des fidéles contenoient le dogme de la Divinité de J. C. Que la pluspart même des sectes hérétiques ne le contredisoient pas. Que le cri général, qui s'éleva contre Arius, montre la conformité des Eglises sur le point de Doctrine qui fut défini à Nicée, & tout ce *second livre est* terminé par un

Chapitre très-curieux où l'on remarque les absurdités inséparables du systême prétendu de l'innovation dans un article de cette conséquence. Ce sont à peu près les mêmes raisonnements, qu'on employe avec tant d'avantages contre les Calvinistes, quand ils veulent accréditer l'idée du changement de créance qui s'est fait, selon eux, dans le dogme de l'Eucharistie vers le dixiéme siécle. Ces deux chiméres sont combattues 1°. par l'impossibilité de surprendre les Eglises ou toutes ensemble, ou peu à peu, de sorte qu'elles se soient trouvées hors de la route ancienne, sans avoir apperçu le progrès de l'erreur. 2°. par l'absurdité qui se trouve à supposer qu'on a lu les livres, qu'on a entendu les Prédicateurs qui auroient imaginé le changement, sans qu'on se soit mis en devoir de les réfuter, sans qu'on ait songé même à les soupçonner de Nouveauté. 3°.

npossibilité absolue de main-
la paix parmi les fidéles,
fût introduit sur la Trinité,
nation, & l'Eucharistie, des
res de penser toutes diffé-
de ce qui auroit été cru
s siécles précédents. Notre
ajoute des raisons particu-
qui combattent le systême
novation par rapport à la
té de J. C. Ce seroit pour
plaisir touchant, d'insister
tres les beautés Théologi-
cette partie du traité, de
uer, par exemple, comment
ctions mêmes & les raille-
Celse montrent que la Di-
de J. C. étoit un dogme
temps d'Origéne; comment
premiers siécles

la persuasion commune touchant la Divinité de J. C.

Le troisiéme Livre expose les disputes qui s'élevérent dans les premiers tems du Christianisme contre les Juifs, les Gentils, & quelques Sectes Hérétiques. Il est évident que J. C. fut l'objet capital de ces questions. J. C. étoit un Législateur qui venoit établir une Religion nouvelle sur les débris de la Synagogue & du Paganisme; ses Disciples se multiplioient dans toutes les parties du monde; on observoit leur Doctrine, on entroit dans tous les détails de leur conduite. Or ces premiers Chrétiens se portoient pour adorer le maître auquel ils se faisoient honneur d'appartenir. Ils parloient de lui comme de l'arbitre suprême de toutes choses. Ces discours & cette maniere de vivre révoltoient les Juifs, les Gentils, les Impies du tems: sujets par conséquent de controverse & d'une

controverse très-vive, très-animée ; nous en avons la preuve dans les Ecrits des SS. PP. & il en résulte que partout & toujours J. C. étoit regardé dans l'Eglise comme Dieu, Fils de Dieu, égal à Dieu son père.

Notre Auteur enrichit ce morceau d'excellentes observations qui touchent aussi les Protestants, en faisant voir que leur méthode de ne vouloir que l'Ecriture pour Juge de la foi a produit le Socinianisme. Cependant ni le Calviniste ni le Socinien ne s'en tient encore à l'énoncé de l'Ecriture. Car le premier cherche des figures dans cet oracle si clair : *Ceci est mon corps* ; & le second donne mille détours à ce passage si simple : *Le Verbe étoit Dieu.* L'un & l'autre tâchent également d'appuyer d'une fausse tradition leur prétendu sens figuré ; & tous deux rejettent la tradition de l'Eglise, qui écarte toute figure de ces en-

droits des SS. Livres. On sent que tout ceci est fort pressant & fort polémique.

A la page 355. nous trouvons un raisonnement, dont il n'est peut-être pas bien aisé de saisir tout l'avantage. L'Auteur dit que le schisme des Protestans & des Unitaires étant d'une datte très-récente, ils ne peuvent en appeller à l'Ecriture seule, comme pourroient faire des Eglises ou des Sociétés, qui rapporteroient leur époque aux Apôtres. Après quoi il ajoute : » Si quelques sié-» cles après les Apôtres, il s'étoit » élevé une dispute sur la foi en-» tre des Eglises célèbres & Apos-» toliques, & si chacune de ces » Eglises eût défendu son senti-» ment par l'autorité de ses Evê-» ques & de ses Peres, en sorte » qu'on ne pût remarquer aucu-» ne trace de nouveauté & de » changement, alors il auroit fal-» lu, ou que les divers partis eus-

: gardé la Communion en-
ux , ou que la controverse
été terminée par les Ecritu-
es. Encore une fois nous ne
vons pas clairement 1°. Que
ne dissension sur la foi, di-
artis puissent se former sans
remarque ensuite aucune
innovation ni d'un côté ni
2°. Que dans une matiere
te espéce, la contestation
finir sans jugement, & de
que ces Eglises contendan-
divisées de créance soient
s de garder entr'elles la
la Communion. 3°. Que
l'hypothèse d'une question
tique on soit tenu de recour
Ecriture, sans pouvoir in-
ial de l'Eglise.

mais toujours & jusqu'à la con
sommation des siécles.

Le quatriéme Livre où nous en
trons mériteroit lui seul un ex
trait très-étendu. On le destine
venger la Doctrine des Peres an
terieurs au Concile de Nicé
» Je n'en omettrai aucun d
» l'Auteur, dont je n'examine l
» sentimens en particulier.... J
» les comparerai même avec ceu
« des Arriens les plus subtils, do
» nant pour exemple Eusebe d
» Césarée, dont je fais voir qu
» le systême ne peut se concili
» avec celui des anciens Peres.
L'apologie des Ecrivains qu'o
appelle Ante-Nicénes avoit dé
été entreprise & executée par bie
des Auteurs soit Protestans soit C
tholiques. George Bullus, Prêtr
Anglican, s'étoit distingué dan
cette controverse; son livre en
richi des *notes* d'Ernest Grabe e
entre les mains de tous les Savan
On y remarque de la methode, d

n, du zéle même contre
ıitaires. L'ordre qu'il ſuit
ent de celui qu'on re-
dans l'ouvrage de notre
Auteur. Bullus rapporte
ges des Peres à quatre
qui ſont la préexiſtence
Dieu, ſa conſubſtantia-
coeternité, ſes rapports
Pere conſidéré comme
Le Livre que nous ana-
duit ſimplement les Tex-
les tems, & il y a un
dans cette façon de pro-
eſt qu'on n'eſt pas obligé
ir aux mêmes Auteurs. A
ue chacun ſe préſente,
e tout ce qui s'y trouve
le J. C. au lieu

avec celui de notre Controversiste Bénédictin. Ils réfutent quelquefois l'un & l'autre les mêmes adversaires, quelquefois ils s'attachent en particulier à certains Auteurs Sociniens. Bullus en veut davantage à Sandius, & notre Auteur à le Clerc. Le dernier nous paroît plus profond & plus critique. On peut citer pour exemple le trait du Consubstantiel affirmé par les Peres de Nicée & condamné, dit-on, par le Concile d'Antioche vers l'an 270. Bullus & presque tous les Théologiens donnent des raisons assez plausibles de cette diversité de conduite : mais ici l'on coupe le nœud en niant l'autenticité de cette prétenduë condamnation faite à Antioche. Cela mérite d'être lu avec une infinité d'observations très-utiles, pour l'explication de tous ces anciens Peres, qui embarasserent autrefois le P. Petau : embarras dont il ne se tira pas

ien qu'il eût été à souhaiter
la gloire d'un si grand hom-
otre Auteur le releve avec
e, & du stile qui convient
rs Gens de Lettres, quand
eu de l'éducation. Pour
il n'a pas ces égards. On
ecole de son tems dans le
s injures : maniere de pro-
qui ne subsiste plus guères
quelques Ecoles, & dans
s polémiques qui en sor-

disions il n'y a qu'un mo-
e le P. Benedictin Auteur
ouvrage est critique, mais
on ne peut penser à tout,
t pas partout : & nous al-
produire un exemple, en

periorité du Fils de Dieu au-dessus de tout ce qui est créé. Mais S. Clément rapportant ou abrégeant les termes de l'Apôtre, cite de mémoire, & par cette raison il lui échappe de dire *tantò* [illegible] *Angelis* au lieu de *tantò* [illegible]*tior Angelis &c.* Il substitue le terme grec μείζων à κρείττων [illegible] se sert S. Paul. Or S. Ath[illegible] dans sa premiere Oraison [illegible] les Arriens insiste fort sur la différence de ces deux expressions [illegible] lon lui, μείζων *major*, se dit de personnes ou de choses qui ne différent que du plus au moins, & qui sont d'ailleurs de la même nature. Au contraire κρείττων *præstantior*, s'employe pour marquer la différence des natures; & c'est pour cela que S. Paul dit que J. C. est plus excellent, *præstantior* κρείττων, que les Anges. Ainsi le *major* de S. Clément n'auroit pu avoir l'approbation de S. Athanase, & en produisant le

Texte

Texte où il se rencontre, un sage critique doit faire observer que l'Auteur s'en est servi, parceque sa mémoire l'a trompé; car du reste il est bien évident qu'il n'a point eu intention d'altérer le sens de l'Auteur.

Nous terminons à regret notre analyse, trop longue néanmoins pour la plûpart de nos Lecteurs. Il est dit que le P. Benedictin, qui nous a donné ce sçavant Ouvrage, l'a traduit en François, pour le rendre plus utile à tout le monde. Nous sommes presque fâchés de cette entreprise, persuadés que tous ceux qui voudront profiter d'une si bonne lecture, sçauront le Latin, & que quiconque ignore cette langue ne lira pas ce Livre en François. Quoiqu'il en soit, nous donnons encore de très-sinceres éloges à l'Auteur; & nous associons un peu son Imprimeur le sieur Collombat, qui a exécuté cette Edition avec beau-

coup de ſuccès : auſſi renouvelle-t-il parmi nous le ſiécle des Etiennes & des Morels, étant très-habile dans les trois langues, Latine, Grecque & Hébraïque. Que ne doit-on pas à ceux qui empêchent ainſi dans l'empire des Lettres la preſcription des bonnes choſes !

ARTICLE XCV.

HISTOIRE DES SARASINS contenant leurs premieres Conquêtes, & ce qu'ils ont fait de plus remarquable sous les onze premiers Khalifes ou successeurs de Mahomet, traduite de l'Anglois de Simon Ockley, Professeur en langue Arabe dans l'Université de Cambridge Tome premier. A Paris chez Nyon fils, Quay des Augustins, près le Pont S. Michel, à l'Occasion 1748.

Es Arabes se sont rendus si fameux par les armes & par sciences, depuis Mahomet, s méritoient bien d'avoir des oriens exacts & capables de passer à la postérité tant d'énens merveilleux. Les Grecs nt plus souffert que les au- *la fureur* de ces Conqué-

Auteurs Arabes: Mais cette la-
gue une des plus belles & des p
riches, est aussi une des plus di
ciles. Sans les travaux d'Erpeni
de Giggeius, de Golius, de G
briel Sionita & de Pocock, l'
rabe seroit encore pour nous
pays inaccessible. Heureusem
pour la littérature, M. Ockle
Professeur en langue Arabe d
l'Université de Cambridge,
franchi tous les obstacles. Il s
perfectionné par l'exercice de s
emploi dans l'intelligence d'u
langue si estimée des Orientau
& c'est le fruit d'une

bulfarage, & d'Eutychius, ce qui convenoit à son projet. Il s'est encore transporté à Oxford, afin de profiter de la Bibliothéque Bodleienne, si riche en Manuscrits Orientaux. C'est là que se trouve à présent l'inestimable collection de Mgr l'Archevêque Laud, qui n'épargna rien pour la former; & c'est en ce trésor que notre Auteur a puisé librement & utilement. Il est bon que les Lecteurs soient instruits de toutes les précautions qu'on a prises pour mériter leur approbation. M. Ockley termine sa Préface par des expressions très-modestes, & nous les transcrivons, parce qu'on peut les proposer comme un modéle à tous les Ecrivains. *Tout ce que je puis assurer, c'est que j'ai fait de mon mieux; & si ce petit commencement sert à exciter quelqu'un plus habile & plus en situation que moi, à mettre au jour quelque partie de l'Histoire Orientale, j'au-*

rai lieu de croire mon temps bien employé.

L'Hiſtoire des Sarraſins eſt précédée par un abrégé de la vie de Mahomet. Cet abrégé eſt à ſa place, & on ne dira pas que c'eſt uniquement pour augmenter le volume qu'on y a eu recours. L'Auteur ſe fût plus étendu ſur ce ſujet, ſi M. Prideaux n'avoit pas déja mis au jour l'Hiſtoire de ce célébre impoſteur : Ouvrage qui eſt entre les mains de tout le monde.

On a ſouvent jugé qu'il étoit de l'intérêt public de brûler les Procès de certains Criminels, convaincus des plus horribles excès. On craignoit qu'il ne prît envie à quelques ſcélérats d'imiter ce qu'ils liroient. Il eſt avantageux à la vraie Religion qu'on n'aboliſſe pas la mémoire des impoſteurs qui l'ont attaquée, ni des fraudes dont ils ont uſé pour la combattre. Ce ſont des armes qu'ils fourniſ-

ſent contre leur Doctrine. Le peu que nous dirons ici de la vie de Mahomet ne doit être regardé que comme une introduction à l'hiſtoire des Sarraſins. Mais comme il eſt naturel, en liſant l'hiſtoire d'une nation, de chercher l'origine de ſon nom, nous avertiſſons d'abord que M. Ockley tire le nom des *Sarraſins* d'un mot Arabe qui ſignifie l'Orient : ainſi *Sarraſin* & *Oriental* ſont ſynonimes. La langue Hébraïque, a auſſi un mot ſemblable & de même ſignification; mais l'Arabe mérite ici la préférence.

Mahomet naquit à la Mecque l'an cinq cens ſoixante & douze de J. C. Il étoit de la Tribu des Koraïſchites, une des plus illuſtres de tout le pays, & il deſcendoit en droite ligne d'Iſmaël, fils d'Abraham. Les peuples de l'Arabie qui deſcendent en partie des Iſmaëlites, s'appliquent comme leurs *ancêtres* au commerce, &

parmi eux cette profeſſion ne nuit pas à la Nobleſſe. Mahomet fit ſes premieres armes à l'âge de vingt ans. Il ſe diſtingua par ſa valeur & par ſon eſprit. Khadige, veuve de deux maris, âgée de quarante ans, & puiſſamment riche, entendit parler avantageuſement du jeune Officier ; elle le prit d'abord pour Commis, & dans la ſuite elle l'épouſa. Elle eut de lui huit enfans, quatre fils & quatre filles ; les quatre garçons vêcurent peu, les filles furent toutes mariées.

L'opulence excita l'ambition de Mahomet. Il commença dès lors à vouloir devenir le Fondateur d'une nouvelle Religion ; quelle entrepriſe pour un Particulier qui ne ſçauroit compter que ſur ſes tréſors & ſur ſes talens naturels ! L'impoſteur comprit bien qu'il ne réuſſiroit pas, s'il ne trouvoit le moyen de paroître autoriſé du Ciel. Il affecta une vie auſtere & retirée. Tous les matins, il ſe ca-

choit dans une grotte de la Mon-
tagne de Hera près de la Mecque,
& le soir il entretenoit sa femme
des visions & des révélations qu'il
avoit euës dans sa solitude. Il l'as-
suroit qu'il avoit de fréquentes
conversations avec l'Ange Ga-
briel, & que c'étoit à cette Ecole
qu'il apprenoit la vraie Religion.
Khadige se mocqua d'abord de son
mari, & le traita de visionnaire :
cependant elle devint sa premiere
rolyte. Il s'attacha ensuite d'au-
es disciples, mais secrettement,
ce ne fut que quatre années de-
is sa prétenduë mission, qu'il se
clara publiquement pour le
phete du Seigneur. Les deux
cles fondamentaux de sa doc-
e étoient l'Unité de Dieu &
ostolat de Mahomet. *A ces
Articles fondamentaux de
nce, Mahomet en ajouta cinq
atique, sçavoir la purifica-
la priere, l'aumône, le
& le pélérinage de la Mec-*

que. Il nomma la nouvelle Religion *Iſlam*, c'eſt-à-dire en Arabe abandon entre les mains de Dieu, & *Moſlemins* les Sectateurs de l'*Iſlamiſme.* Nous les appellons Muſulmans.

Le nouveau Docteur étoit ignorant juſqu'à ne ſçavoir ni lire ni écrire : ce qui étoit fort ordinaire dans ſa Tribu. Il ſe ſervit dans le beſoin d'un Rabbin & de Sergius Moine Apoſtat, qui avoit été chaſſé de ſon Monaſtere.

Mahomet ne put, par toutes ſes ruſes ni par tous ſes talens, acquérir de l'eſtime & de l'autorité dans ſa patrie. Il ſe retira ſecrettement à *Yatreb*, à qui l'on donna à cette occaſion le glorieux nom de *Medina-al-nabi*, c'eſt-à-dire Ville du Prophéte. Cette fuite eſt une époque célébre parmi les Arabes, qui l'appellent l'*hégire*, c'eſt-à-dire *la fuite.*

La nouvelle Loi n'eût pas fait de grands progrès, ſi l'on n'eût

employé que les voyes ordinaires de la perſuaſion. C'eſt une néceſſité dans ces conjonctures, d'avoir recours aux armes ou aux miracles. Les vrais miracles ne ſe font pas quand on veut, & le prétendu Prophéte avoit trop d'eſprit pour s'imaginer qu'il obtiendroit du Ciel le pouvoir d'en opérer ſelon le beſoin : il prit donc le parti d'aſſembler des troupes, & d'annoncer ſa doctrine les armes à la main. Ce ſupplément des miracles a ſouvent réuſſi. On voit dans l'Europe, l'Afrique & l'Aſie le prodigieux ſuccès de cette miſſion ſanguinaire & ſi contraire aux maximes de J. C.

Les événemens de la guerre ne ſont pas toujours favorables; mais les grands Capitaines mettent tout à profit. Mahomet eut ce talent. On peut dire que l'Alcoran fut compoſé d'après les bons & les mauvais ſuccès. Les réfléxions qu'il fit en ces occaſions le détermine-

rent à y insérer divers
Pour rassurer ses solda
voient été battus dans u
il mit en œuvre le do
prédestination absoluë,
donna qu'on regarderoi
Martyrs tous ceux qui
la vie en combattant po
bonne cause. Ce fut pa
blables motifs, & pour
meilleurs soldats, que l
vin & les jeux de haza
sévérement défendus.

Le Legislateur n'étoit
lement occupé de l'inter
dans la composition de
qu'il ne se souvînt qu
de ce qui l'intéressoit pe
ment. Un Gouverneur
gypte lui envoya parmi
autres présens, une jeun
chrétienne & extrémem
Le Prophéte la remarq
tôt, & fut ravi de se voi
tre absolu d'une person
à son gré: mais son

l'embarrassoit. Si l'on y permet la Polygamie, on y défend d'habiter avec les personnes d'une Religion étrangere. Mahomet n'eût pas été bien scrupuleux, s'il avoit pu cacher sa passion à toutes ses femmes. Ses précautions ne suffirent pas. Malheureusement pour lui, ses deux principales épouses, très-clairvoyantes, & très-attentives à la conduite de leur mari, dont elles n'ignoroient pas les foiblesses, eurent connoissance de cette scandaleuse prévarication. Il y eut bien du vacarme dans une famille qui devoit être la régle & le modéle de toutes les autres. Le Prophéte un peu étonné, ne se perdit pas dans une occasion si délicate. Se promettant tout de l'autorité qu'il s'étoit acquise sur les esprits, il assura qu'il lui avoit été envoyé du Ciel un nouveau chapitre pour être ajouté à l'Alcoran, & par ce chapitre, il étoit *autorisé* à habiter avec son

esclave chrétienne. S'
de persuader à ses f
étrange révélation, i
un dégré éminent le d
suasion. On ne doit p
que tant de Nations
sur sa parole. Rend
justice aux Docteurs
Selon eux, la permiss
avec un esclave d
gion, fut un Privilé
cordé au Prophéte q
roit être commun
ses Sectateurs. Il
d'imaginer une
plus de son goût
La burlesque
homet dans son pél
Mecque, n'aura rien
Il lui prit envie,
Tréve, d'aller à la M
il avoit fui honteusem
nées auparavant: il
compagné de beauco
mans, & menant p
meaux pour être im

ſa reſpectueuſement la pierre noi-
re, enclavée dans la muraille de la maiſon quarrée : (Cette pierre eſt à ce qu'on croit un morceau de quelque ancienne idole du pays.) Il fit ſept fois le tour de cette eſpece de Temple : les trois premiéres fois courant légérement par bonds & par ſauts, & les quatre autres marchant gravement d'un pas ordinaire. Ces courſes étant achevées avec l'édification des Spectateurs, il ordonna à ſon crieur de proclamer la priere au dehors de la maiſon quarrée, & après cette priere, il parcourut ſept fois l'eſpace qui ſépare les deux collines de *Safa* & de *Merva* dans le voiſinage de la Mecque. On immola enſuite dans la vallée de Mina les chameaux qu'on avoit amenés pour le ſacrifice, & tous les Muſulmans ſe raſérent la tête.

La tréve ayant été mal obſervée par les Koraïſchites, Mahomet *revint à la Mecque*, non en Pè-

lerin, mais en vainq
conquérant. Il se rendi
la Ville, dont il fut r
bliquement Seigneur
& spirituel, & il fit n
qui avoient été ses pl
ciliables ennemis, pa
tous les autres. Il mou
dine la onziéme année
re. Ce que quelques
rapportent du coffre d
nu en l'air par une vo
res d'aiman, & de la
des Musulmans, que
vertu du corps du Prop
prodige s'opére, est
fabuleux.

Le premier Tome d
des Sarrasins commen
contestations, qui s'él
mort de Mahomet pou
successeur. Aboubecre
être en possession du
Mais cette possession
jugée légitime de tout
& cette contestation d

parmi les Disciples du Législateur. Les uns croyent qu'Aboubecre, Omar & Othman furent l'un après l'autre les vrais successeurs de Mahomet. Les autres (ce sont les Persans) soutiennent opiniatrément & au grand scandale des premiers, que ces trois Khalifes étoient des usurpateurs, qui avoient enlevé à Ali cette dignité. Ali avoit épousé Fatime fille du Prophete, dont Aboubecre étoit le beau-pere.

L'empire des Sarrasins, si foible dans ses commencemens comme la plûpart des autres Empires, devint en peu de tems redoutable à ses voisins. Les Empereurs de Constantinople qui n'avoient pas daigné s'opposer aux progrès de ces Arabes, tant qu'ils se renfermerent dans les limites de l'Arabie, furent étrangement surpris de les voir se répandre avec l'impétuosité d'un torrent, sur les Provinces de la domination des Grecs. La conjoncture étoit bien favora-

lise lui expliqua en
tout le Code Militai
mans. Parmi plusieu
ses, il est défendu d
fans, les femmes,
lards, de détruire
de bruler les bleds,
au bétail, à l'excep
est nécessaire pour
de l'Armée. Il est or
der exactement la p
donnée. » Si l'on re
» route des Religieu
» Dieu dans la retrai
» en repos, & ne tu
» Monastéres. Vous
» Gens qui apartien
» gogue de Satan, &
» surés, ne manque
» fendre la tête, à m
» se fassent Musulma
» payent tribut « C
que cette indulgence
les Religieux, pe
traite avec tant de r
cléfiastiques séculier

que Mahomet avoit été reçu avec
honneur par les Moines, dans les
deux voyages qu'il fit en Syrie,
avant que de s'ériger en Prophéte.
Les Musulmans, persuadés que
c'étoit suivre les vûes de Maho-
met, entrerent avec beaucoup de
confiance dans la Syrie pour l'en-
vahir. Ils s'y fit des exploits mé-
morables, où, si ces Arabes ne
furent pas toujours heureux, ils
le furent si souvent, qu'enfin ils
devinrent les Maîtres du Royau-
me. Les Militaires admireront la
discipline de leurs Armées, & com-
prendront combien il est avan-
tageux de commander des Soldats,
qui font la Guerre par des motifs
de Religion, soit qu'elle soit vraie
ou fausse. Les Généraux donnoient
l'exemple, & les Subalternes se
gardoient bien de ne les pas imi-
ter, s'ils ne l'eussent pas osé impu-
nément. Il est vrai que le pillage
contribuoit encore à la valeur du
Soldat Musulman; mais il semble

d'intrépidité.

On rencontre de
temps des avantures
ne sçais quel air de
qu'il naît des Héros
climats, pourquoi n'
pas aussi des Héroïn
doutons pas que tout
ici, ne soit exactem
Auteurs Arabes. Re
si ces Auteurs Arabes
mi une Nation qui n
regardée comme amie
foi & de la sincérité,
deles dans l'Histoire
compatriotes dans le

d'Antioche. On but du vin
'armée. Un pays couvert de
les , étoit une tentation
uelle & presque invincible,
tant de fatigues & tant de
ts. Le Général fut instruit
ne, & il désira apprendre du
e même, c'étoit Omar, com-
il convenoit d'en user en
ccasion.
ar étoit dans la Mosquée de
e avec ses amis, quand la
lui fut renduë; il la lut, &
ntra à Ali, qui fut ensuite
e, l'endroit où il étoit par-
ne désobéissance si scanda-
Omar lui ayant demandé
ntiment, Ali répondit gra-
nt que les coupables de-
t être punis & recevoir cha-
ır la plante des pieds quatre-
coups de bâton. Le Khalife
de même, & au retour du
er le Général fit exécuter
e avec la plus grande exacti-
, *déclarant* que s'il y avoit

dans l'armée d'autres
coupables de la mêm
feroient fagement de
d'eux-mêmes, pour p
fincérité de leur rep
fieurs, fans autres acc
leur propre confcien
rent au même châtim
neur de l'Alcoran fut
réparé.

Le premier Tome
conquête de l'Egypte
rafins fe rendirent en
tres, après avoir pr
Alexandrie. Ces progrè
rapides, & il fut facil
tiens de conjecturer
avoient à craindre de t

Tome Secon

Les événemens rap
le fecond Tome ne fon
dignes d'attention qu
qu'on lit dans le premi
avoit époufé Fatime,
homet, tant pour ce

qu'à cause de son rare mé-
ut élu Khalife : mais il n'ac-
cette dignité qu'avec répu-
e, sçachant qu'il avoit beau-
d'ennemis à qui cette élec-
e plaisoit pas, quoique quel-
ns d'eux y eussent contribué
s suffrages. Pendant son Kha-
la division se mit parmi les
mans, on arma de part &
e, & il y eut bien du sang ré-
. La Religion & l'Empire
t menacés d'une ruine pro-
. Ali fut attaqué dans la Mos-
par trois assassins, qui le char-
si rudement qu'il mourut
rès de ses blessures. La plûpart
usulmans croyent qu'il avoit
issé leur créance, même avant
e naître, & la preuve qu'ils en
tent, c'est que sa mere pen-
sa grossesse ne put flêchir le
s devant les idoles. Il a laissé
s ouvrages, dont le plus fa-
a pour titre *Gefr* ou *Giamé*.
écrit *sur un* parchemin en

caractéres mystérieux entremêlés de figures; & les Sectateurs de ce Khalife prétendent que toute l'Histoire du Musulmanisme, depuis son commencement jusqu'à la fin du monde, y est contenuë très-exactement. La difficulté est de pénétrer ces énigmes. Cette gloire est réservée au douziéme Iman, qui sera surnommé par excellence *al Mahadi* le Directeur.

Une seule ligne suffit autrefois pour faire connoître la main qui l'avoit tracée. Peut-être qu'une seule réponse d'Ali à un de ses Capitaines suffira pour exprimer le caractére du Khalife. Ce Capitaine lui demandant un jour pourquoi les regnes d'Aboubécre & d'Omar avoient été si paisibles, pendant que celui d'Othman son prédécesseur & le sien étoient pleins de trouble & de divisions: *La raison en est claire*, dit Ali, *c'est qu'Othman & moi, nous servions Aboubécre pendant leur*

regne : & qu'Othman & moi nous n'avons trouvé, pour nous servir, que vous & vos semblables.

Nous n'entrerons pas dans un plus ample détail ; quoiqu'il fût aisé de choisir des faits qui auroient de quoi plaire par leur singularité. Mais nous sçavons que la plûpart de nos Lecteurs n'aiment point être retenus longtemps sur le même sujet.

ARTICLE XCVI.

CONFERENCES ECCLESIASTIQUES du Diocèse d'Angers sur les Cas réservés, Tome second. A Angers, chez Pierre-Louis Dubé, Imprimeur de M. l'Evêque. 1748. Vol. in-12. pages 493.

Nous serons laconiques dans cet Extrait : car quoique la ...e de la Théologie morale ...ès-nécessaire, on n'attend

pas à cet égard de grands détails, dans des Mémoires destinés aux beaux Arts. Il y a dans ce Volume six Conférences : deux sur les cas réservés au Pape ; & quatre sur les cas réservés avec censure, dans le Diocèse d'Angers. C'est surtout pour cette Eglise qu'on a travail-lé ; & c'est ce qui rend ce second Volume un peu moins utile que le précédent, si l'on considére l'in-térêt des Ecclésiastiques répandus par-tout. Mais cela n'empêche pas qu'on ne trouve ici bien des prin-cipes, des conséquences même, & des pratiques, qui se rappor-tent à la plupart de nos Eglises. Remarquons aussi que l'Auteu nous paroît plus précis, plus d cidé, plus net que dans son pr mier Volume. Nous citerons bi tôt deux ou trois points qui feront honneur.

Les Cas réservés au Pape s dans le Diocèse d'Angers, le n tre, la mutilation, les ma

traitemens faits aux gens d'Eglise; la simonie réelle & la confidence; l'incendie, quand le coupable est excommunié dénoncé; le vol fait dans les Eglises avec *effraction*; la falsification des Lettres Apostoliques. On explique ici avec beaucoup de clarté, l'étendue & les bornes de ces Loix, les évenemens divers qui y ont rapport; les sentimens qui partagent les Théologiens, &c.

Comme on étoit fort barbare aux XI. & XII. siécles, la majesté du Sacerdoce n'arrêtoit pas les voyes de fait, les coups de main. Qu'on imagine un tems où l'on étoit obligé d'abandonner aux Séculiers certains jours de la semaine pour se battre; on croira sans peine, qu'alors le respect dû aux Ecclésiastiques ne retenoit pas beaucoup leurs ennemis, leurs rivaux, leurs débiteurs; en un mot quiconque avoit quelqu'intérêt à démêler avec eux. L'Eglise

fit donc des Loix, elle s'arma d
foudre de l'Excommunication
c'eſt l'origine du fameux Can
ſi quis ſuadente Diabolo &c. A
jourdhui, l'on eſt plus humain
plus poli; les Loix civiles
mieux reſpectées; les Magiſt
ſçavent punir les violences;
pendant comme la raiſon du
fort ne s'abolit jamais, co
l'impunité pourroit encore ê
privilége de certains états;
avec beaucoup de raiſon, q
Loix Eccléſiaſtiques, con
Percuſſeurs des Clercs, ſub
dans toute leur vigueur.
Auteur eſt fort inſtruit ſu
matiére, il diſtingue les d
Pape & des Ordinaires, le
il faut recourir à Rome
vers genres d'outrages &
tes &c. Arrêtons-nous à
tite explication, que la
des Lecteurs paſſeront
comme peu important
nous paroît néanmoins

une Critique modeste, avec une sorte d'instruction très-utile. Ce Conférencier remarque, qu'en certains Diocèses on réservoit, il n'y a pas encore longtems, ce qui s'appelle, en stile classique, *Percussio levis Clerici*. Cet Article faisoit naître une multitude de questions embarassantes. Les Confesseurs attentifs demandoient sans cesse, quel étoit le sens de la Loi; & comment il falloit concevoir la différence de *Percussio levis*, d'avec *Percussio gravis*. Sur cela notre Auteur dit, qu'il n'y avoit peut-être aucune différence entre ces deux sortes de mauvais traitemens, & que dans ces Listes de cas réservés, on pouvoit bien prendre pour un outrage léger, ce qui, dans la pensée des autres Evêques ou Docteurs, étoit une injure considérable. Ainsi trouve-t-on dans Navarre, qu'un soufflet donné par un Chapelain à un Chanoine, est dans les bornes de Per-

cussio levis, tandis que
de ceux qui sçavent
choses, ne feront pas di
regarder cela comme
grande insulte. Tout c
de l'Auteur des Confé
très-sensé. Pour entrer
plus dans sa pensée,
un exemple très-ressembl
sçavons que, dans un c
cése, il y a quelques a
cussio levis clerici éto
cas réservé. Inquiet à
fatigué des fréquentes
de la Loi, entre de je
peu maîtres de leur
Confesseur consulta l'
étoit le Legislateur m
lui fut répondu que la r
lieu seulement lorsq
étoit en surpelis. Ne v
toute l'idée de Navar
peut douter que la
des habits d'Eglise ne
jure considérable? Qu
ter par conséquent q

levis & *percussio gravis* ne fussent la même chose dans ce Diocèse ? Mais quelle conséquence ultérieure ? C'est que ce cas réservé étoit très-mal exprimé ; aussi l'a t'on rayé depuis, dans une autre liste bien mieux digérée : & que conclure enfin de tout ceci ? Rien de plus simple & de plus analogue à la réflexion de notre Auteur : c'est qu'il faut toujours parler clairement & précisément en cette matiére. Les cas réservés sont faits pour servir de frein aux passions, non pour être le tourment des consciences, ou pour donner des scrupules, des embarras aux Confesseurs.

Dans le Diocèse d'Angers, les cas réservés à l'Evêque & portant censure d'excommunication, sont au nombre de 14. L'hérésie est le second : nous nous y arrêtons un moment à cause de l'importance du sujet. L'Auteur qui a certainement de la capacité, déclare

» on n'eſt point hérétique
» ne tombe point dans les
» portées contre les Hérét
» pour refuſer de ſe ſoum
» ſes lois, lorſqu'elles ont p
» jet des vérités qui ne ſont
» foi. «Cela veut dire que,
l'Egliſe condamne une d
entant que fauſſe, erronée,
daleuſe &c. comme il ne s
pas que les propoſitions con
toires ſoyent de foi, on ne ſ
formellement Hérétique pou
battre ces propoſitions cont
toires, ou, ce qui eſt la mêm
ſe, pour tenir les propoſitio
damnées. On devoit, ce ſe
développer un peu cela, &
auroit trouvé facilement des
ples.

Sous ce même cas reſerv
l'héréſie) eſt contenue la le
des livres hérétiques: à cet é

Eglise d'Angers est une des plus
évéres que nous connoissions en
rance. Partout & sans exception,
n est soumis à la loi naturelle,
ui condamne de peché, quicon-
ue s'expose au danger de perdre
a foi en lisant des livres héréti-
ues; mais ce péché, si commun
ujourd'hui, parce que la licence
cette matiére est sans bornes,
pourtant ni réserve ni censure
exées, dans un grand nombre
Diocèses du Royaume; à
s qu'il ne soit question de
ins livres condamnés en par-
lier, & proscrits sous la peine
excommunication réservée. Dans
e Diocèse d'Angers, tout, en ce
enre, est réservé, & frappé
l'Anathéme: *lectio vel retentio li-
vrorum hæreticorum:* c'est l'énon-
é de la loi, ensorte que, sans ad-
mettre en ce pays là ni la bulle
Dominici Gregis ni l'*Index Ro-
manus*, on conserve néanmoins,
par *la loi du* cas réservé, presque

l'hérésie ex professò, *soit qu*
vrage entier soit Hérétique
qu'il renferme du bon & du
vais, & qu'il n'y ait que q
parties infectées du poison d
reur; est défendu par le cas
vé en question. Il décide
que la loi a lieu, même po
brochures, pour les manu
pour les notes hérétiques, j
à des livres Catholiques
assure qu'on encourt les
peines, quand on se fait li
livre hérétique; quand on li
plement des yeux, sans rien
culer; & il penche pour le
ment de ceux qui n'admette
cune légéreté de matiére en
ceci. Il faut lire avec soin c
ticle, qui renferme une g
instruction.

Nous souhaiterions qu'on
spécifié exactement 1°. Si \

ſure & la réſerve regardent auſſi les livres impies, aujourd'hui preſque plus répandus que les ouvrages hérétiques : car qui s'aviſe, parmi nos prétendus beaux eſprits, de lire l'*inſtitution de Calvin* ou *la captivité de Babylone de Luther* &c ? Au lieu qu'ils ſçavent tous par cœur les *Penſées Philoſophiques*; *l'Hiſtoire naturelle de l'ame*; le livre des *Mœurs*; & mille autres littératures deſtructives de la Religion & des bonnes mœurs. En ſecond lieu on auroit dû nous dire, ſi une infinité de livres faits à l'uſage des Proteſtants, & qui ſervent néanmoins fort ſouvent aux Catholiques, ſont dans le cas de la réſerve : nous pourrions nommer des bibles, des commentaires, des éditions de Saints Peres, des livres Polemiques, des traités de Chronologie &c. Il n'eſt aucun de ces ouvrages où l'erreur ne ſe manifeſte, ils *ſont* même faits, dans un ſens,

pour contredire les dogmes ou les usages de l'Eglise Romaine. Cependant on les trouve indistinctement dans les Bibliothéques.

Un autre point d'une très-grande utilité, en cette matiére, eut été de nous instruire à fond sur la maniére d'obtenir la permissi[illegible] de lire les livres Hérétiques. C[illegible] enfin il faut bien que ces ouv[illegible] ges pernicieux passent par l'e[illegible] men des Critiques, afin qu'on [illegible] en état de les combattre, ou [illegible] me de les connoitre. Or c[illegible] question de la lecture des li[illegible] défendus ne se traite pas en Fra[illegible] comme à Rome; elle ne se trai[illegible] pas à l'égard des réguliers, comme à l'égard des prêtres séculiers ou des Laïques. On montre en cet endroit de la Conférence bien des Anathémes, & presque point le moyen de les éviter, par un sage recours aux puissances Ecclésiastiques. Il n'arrive presque jamais que les enfans dociles, qui consult-

à cet égard les Maîtres en
il, c'est-à-dire qui obtiennent
ermissions nécessaires tombent
l'incrédulité. Leur obéissance
souvent récompensée par un
nit de lumiéres, ils appren-
à mépriser les ennemis de
lise & de la Religion, en dé-
vant leur foiblesse, leurs
mais raisonnements, leurs dé-
les passionnées; mais ceux
i perdent par la lecture de
espece de livres, sont ces
légers, inconsidérés, super-
& arrogants; qui sans auto-
sans caractére, sans subor-
ion, se livrent à l'intempérie
urs idées & de leur curiosité.
aurions mille choses à dire
et objet important, digne
traité dans toutes les écoles,
tous les livres de morale, &
toutes les chaires.
des cas réservés du Diocèse
gers est la violation de la
e soit des monastères de

filles, soit des monastér
mes. L'Auteur des conf
laisse rien à désirer sur
rigide à cet égard, non l
raison, l'expérience app
cette loi de la clôture
levard de l'innocence
gularité.

Incidemment l'Aute
pose cette question; s
gieuses peuvent, comn
gieux, passer dans ur
nauté plus austere, & il
tous les Théologiens
peuvent. Fagnan, Pon
tres croyent qu'il fa
pour cela un bref de
& de plus le consen
Supérieurs immédiats.
vant Casuiste contr
propos cette opinion,
nécessité de faire inte
torité du Souverain
effet comme la condi
ligieuses est en ceci l
celle des Religieux,

-ci peuvent paſſer dans un
e plus auſtére, en demandant
lement la permiſſion à leurs
rieurs, ſans recourir au Pape,
quoi faire une hypothèſe par-
lière pour les Religieuſes ?
toit néceſſaire de confirmer
droit qu'ont les Religieux
aſſer dans un ordre plus auſté-
ſans autre obligation que celle
demander l'agrément du Supé-
r de leur ordre, nous pour-
citer le bref de N. S. P.
ape Benoit XIV. en datte
Janvier 1747. lequel décide
e que, ſi cette permiſſion eſt
fée, on peut paſſer outre. Mais
ſons, en reconnoiſſant que nous
rendons qu'un compte ſuper-
el de ce bon ouvrage, digne
tenir ſa place à la ſuite des
iennes conférences d'Angers,
onnues, ſi eſtimées, & ſi uti-

ARTICLE XCV

LETTRE AU P. L. J
un Texte du Livre de l
tion de J. C. (a)

DEpuis trois ou quatr
que l'excellent Livre
mitation de J. C. a passé h
ment des mains de son
dans celles du Public, on
ve toujours un certain nom
fautes, qui en rendent les
défectueuses. Comme plu
ceux qui ont donné des édi
ce célébre Ouvrage, étoie

(a) Cette Lettre nous étan
entre les mains, nous la c
quons volontiers au Public. E
d'autant plus d'accueil, que l
tion qu'on y indique du texte
tation, paroît fort naturelle,
& tout-à-fait digne d'un bon
Nous ajoutons ici quelques N
sont le résultat de nos recherc
nos réflexions sur le même ar

habiles, on n'ose les soupçonner d'inadvertence; on s'en rapporte à leur critique; on suit leurs traces; & c'est, à mon avis, ce qui favorise la transmission de ces erreurs; ce qui les éternise en quelque sorte. Il m'est donc venu en pensée de m'élever au-dessus du préjugé, de rappeller quelques endroits de ce précieux livre à [illegible]n examen, que je soumets néanmoins au vôtre. Je me bornerai [illegible]i au dixiéme chapitre du second [li]vre & à cet endroit où l'on lit: *Semper debetur gratia dignè* [gra]*tias referenti.*

Un ancien Manuscrit de l'an [14]71. (*a*) que j'ai consulté pré-

(*a*) Cette même leçon se trouve dans [un M]anuscrit de la Bibliotheque du Roy [que n]ous avons vu, & qui est du commencement du quinziéme siécle. Un autre [Ma]nuscrit du Collége des Jésuites de [...]porte aussi *Debetur*. Le P. Sirmond [...]t ce Manuscrit plus ancien que [...] *à Kempis*. Il est très-beau, très[-bien co]nservé, & l'on y trouve les trois *livres entiers*: Ce qui est très-

sente la même leçon ; & elle répétée dans plus de 25 éditi Latines données par différens teurs. Mais je pense qu'on d lire & qu'en effet on a lu, d les premiers tems, *dabitur* au l de *debetur* ; & j'appuye ma co jecture sur trois fondements. Sur le dessein général de l'Aut dans tout le dixiéme chapitre son second livre. 2°. Sur les particulieres de ce même Aut en composant les versets X. & de ce second chapitre. 3°. Su torité de quelques éditio Latines, soit Francoises. J'en matiére.

1°. *Le dessein général de l'Aut de l'Imitation, dans le X. C pitre du second Livre.*

D'abord il est visible que le d sein général de notre pieux Aut dans le X. Chapitre de son sec Livre, a été de parler, non pas d

rare dans les Manuscrits de cet Aut quel qu'il soit.

ſt du à l'homme de la part de
, mais de ce qui eſt du à Dieu
part de l'homme ; ou pour me
r du titre même de ce Chapitre;
s reconnoiſſance que l'on doit à
: pour les graces qu'on reçoit
ú. De gratitudine pro gratia

inſi cet Auteur voulant exci-
homme à reconnoître les dons
ieu, lui préſente deux motifs
quement de la conduite de
ême ; quand nous ſommes
s & quand nous ſommes re-
ſſants. Nous montrons-nous
s ? dès-là n'attendons plus
ouvelles graces de Dieu ; elles
euvent couler ſur nous. Som-
-nous reconnoiſſants ? Comp-
ſur de nouvelles graces. Quoi-
jamais elles ne nous ſoient
s, jamais Dieu ne ceſſera de
s les accorder. Voilà tout ce
réſulte de ce dixiéme Chapitre
I. livre de l'Imitation de J. C.
t-à-dire une diverſité, une op-

position de conduite, même la plus formelle, de la part du Seigneur, telle qu'est celle de *refuser* ou d'accorder actuellement des graces.

Or cette opposition n'est pas exprimée par cette leçon vulgaire du second livre de l'Imitation: *Non possunt in nobis dona gratiæ fluere, quia ingrati sumus auctori.... semper enim debetur gratia dignè gratias referenti &c.* Ce qui signifie à le traduire bien fidelment: que la grace ne peut être donnée à ceux qui sont ingrats parce qu'elle est toujours du l'homme reconnoissant. (*a*)

(*a*) Les Partisans de *Debetur* disent, que cet endroit n'est pas bien traduit, & qu'il faut traduire ainsi: La grace *ne nous peut être donnée, parce que nous sommes ingrats.* Ce second membre de la phrase est, disent-ils, la preuve immédiate du premier. Ensuite le principe ultérieur ou la preuve médiate est, que Dieu *doit* de nouvelles graces à celui qui témoigne dignément sa reconnoissance. Car si Dieu *doit* ces nouvelles

ler ainsi, ce n'est pas oppo-
don des graces de Dieu, au
de ces mêmes graces. Pour
r cette opposition, l'Auteur
dit au verset X. ce qui an-
le *refus* de Dieu: *non pos-*
a nobis dona gratiæ fluere,
ingrati sumus autori, il de-
sse conséquemment, & il
vraisemblablement au verset
d'une sage opposition, pour
ler le *don* de Dieu, *semper*
dabitur gratia dignè gratias
nti.

effet, ce n'est pas simplement
l'on doit à un homme, mais
ce qu'on lui *donne*, qui fait
une opposition avec ce que
le *donne* pas, ou que l'on *re-*
à un autre. Je *dois* une cer-

i, on en conclut légitimement
les donnera, ainsi l'opposition sera
tement gardée. Au reste, ajoutent-
le *Debetur* doit-être entendu *de*
io, comme parle l'Ecole, c'est-à-
conséquemment à la bonté & aux
esses de Dieu.

taine ſomme à un ami qu
prêtée. Je *refuſe* la même
à un autre qui me la de
quoique je ſois dans l'abo
y a-t-il là quelque oppoſi
Tout le monde dira que n
dans cette abondance, *j*
celui qui m'a mépriſé ;
à celui qui s'étudie à m
voilà une oppoſition qui
qui humilie l'ingratitude
qui flatte & qui anime l
noiſſance de l'autre. T
point de vuë où l'Auteur
tation veut que l'homme
re la conduite de Dieu.

(*a*) Les mêmes Partiſans
Debetur diſent, que la parit
ſentiellement. Parmi les ho
voir & *donner* ſont deux choſ
férentes, à cauſe de leur p
de leur mauvaiſe volonté. Ma
c'eſt la même choſe, parce qu
puiſſant & ſouverainement bo
continuent-ils, par rapport à
a une véritable oppoſition e
de nouvelles graces aux ames
ſantes, & les *refuſer* aux in

uivantes du même verset XI.
nettent-elles d'en douter ? *Au-*
ur ab elato quod dari solet hu-
. Voilà encore une fois, une
osition, une contrarieté bien
quée entre l'effet que nous
e une superbe ingratitude, &
i que nous attire une humble
noissance. Il y a pour la pre-
re, une soustraction de graces :
feretur ab elato. Il y a pour la
nde, une effusion de graces :
i solet humili. Quelle justesse,
lle précision d'idée ! Il faut
t dire que l'Auteur de l'Imita-
, par ces dernieres paroles,
firme ou corrige la phrase pré-
ente quelle qu'elle soit ; qu'il
ête *dabitur* par les deux mots
i solet, ou qu'il corrige le
itur par les mêmes mots *dari*
t. (*a*)

(*a*) Il nous semble que l'Auteur de
ettre ne tire pas ici tout son avantage
erme *Auferetur* opposé à *Dabitur*.
n ne quadre mieux dans ce Verset

Les vuës particulieres de l
de l'Imitation de J. C.
posant les Versets X. &
X^e Chapitre de son secon

Si nous comparons ce
S. Marc aux ℣. 24. & 25.
Chap. de son Evangile, ı
que dit l'Auteur de l'Imitat

XI. que l'opposition de ces de
futurs *Dabitur*, *Auferetur*.
personnes très-habiles à qui n
communiqué la découverte,
frappées de cette raison, &
déterminées à favoriser *Dabitur*.
nuscrit du Collége des Jésuit
Aufertur, non *Auferetur*: ce qu
peut-être, que le Copiste étoit
d'*Auferetur* vis-à-vis de *Deb*
qu'il a pris le parti de substitu
fertur. On trouve la même leç
une édition de 1574. dans une c
&c.

℣. X. & XI. du Chap. X. de son second Livre, nous conviendrons que tous ces Textes nous disent également que Dieu fait, en quelque sorte, de notre conduite, la regle de la sienne : qu'il mesure le *refus* & le *don* de ses faveurs sur notre arrogance ou sur notre humilité.

» *In quâ mensurâ mensi fueritis,* » *remetietur vobis, & adjicietur* » *vobis : qui enim habet* dabitur » *illi ; & qui non habet, etiam* » *quod habet* auferetur *ab eo.* Tel est le langage de l'Evangeliste. Voici celui de l'Auteur de l'Imitation, en lui prétant *dabitur.* » *Non* » *possunt in nobis dona gratiæ* » *fluere, quia ingrati sumus auc-* » *tori*. . . *semper enim* dabitur *gra-* » *tia dignè gratias referenti ; &* » auferetur *ab elato quod dari so-* » *let humili.* «

Me trompé-je M. R. P. ? Je crois voir l'Evangeliste & l'Auteur de l'Imitation opposer, com-

me de concert, & l'un à l'exemple de l'autre, le *don* actuel des graces du Tout-puissant au *refus* réel de ces mêmes graces. Mais si cela est: que penser de *debetur?* On doit le regarder comme un mercenaire, & comme un intrus condamné par l'Evangile même, à perdre aujourd'hui la place qu'il a usurpée depuis plusieurs siécles dans le fameux livre de l'Imitation. (*a*) Cependant voyons une

(*a*) Il y a ici une difficulté qui se présente sur la comparaison que fait l'Auteur de la Lettre entre le Texte de Saint Marc, & celui de l'Imitation. L'Evangéliste parle du tems où J. C. fera justice, où il récompensera les bons Serviteurs, & punira les mauvais: Or, il est bien clair, que pour exprimer ce Jugement, le terme *Dabitur* étoit le seul qui pût convenir; au lieu que l'Imitation, parlant de la conduite de Dieu à l'égard des hommes, qui sont encore dans la voye, & voulant faire voir le différent sort des superbes & des humbles, des ingrats & des ames reconnoissantes, l'Auteur a pu employer le

troisiéme preuve, d'autant plus efficace qu'elle est appuyée sur des faits.

III.

L'autorité de quelques éditions soit Latines soit Francoises.

Je n'ai, M. R. P. qu'une Edition du Texte même à produire ici; les Traductions me fourniront le reste de cet Article. Mais considérez, je vous prie, quelle Edition je vous présente : c'est celle du P. Rosweide imprimée à Cologne en 1622. Elle a été faite sous les yeux de ce Pere, & sur deux Mss. très-anciens, comme nous l'apprend le Docteur qui l'a approuvée : *Hos de Imitatione Christi Libros quatuor à R. P. Heriberto Rosweido ad duo Autographa nunc denuò recensitos.*

terme *Debetur*, qui exprimeroit l'engagement que Dieu a pris de donner toujours sa grace à celui qui le remercie *de celles qu'il* a déja reçuës.

ſant, ou que Roſweide n'a point touché à cette Edition, & qu'on y a fait des changemens à ſon inſçu, ou que, ſcrupuleux à cauſe de quelque Manuſcrit ou de quelqu'Edition où il y avoit *Debetur*, il aura reſtitué cette leçon, comme pour contenter par avance ceux qui viendroient à diſputer un jour ſur cet Article.

Quoiqu'il en ſoit, voici de très-bons appuis que je donne encore à *Dabitur*; ce ſont les Traductions diverſes qu'on a faites du ſaint Livre de l'Imitation.

Mezlerus, Bénédictin Allemand, qui a mis toute l'Imitation en Vers Elégiaques, s'exprime d'une maniere à faire croire qu'il a lu *Dabitur* ou même *Datur*. Voici le Vers qui répond au Texte tant de fois cité :

Gratia nam grato *Datur*, ingratoque negatur.

Il pouvoit cependant faire ſon

Vers avec *Debetur*, & le construire ainsi :

Gratia debetur grato, ingratoque negatur.

Il faut noter que ce Traducteur cite dans son Epître Dédicatoire les anciens MSS. dont il avoit eu connoissance. N'est-il pas vraisemblable que ces monumens s'accordoient aussi avec la leçon qui est indiquée dans le vers ?

Une Traduction Françoise de 1494. la plus ancienne peut-être qui soit imprimée, dit que *la grace est toujours prête à celui qui la reconnoît & en rend graces dignement.* (a) Une autre de 1521. imprimée sous le titre de l'*Internelle Consolation*, la même, à ce que je croi, que M. Lenglet du Fresnoy a donnée pour l'Original, il y

(a) On peut se défier de cette Traduction qui paroît d'un stile plus récent que l'année 1494.

a quelques années, porte expressément que *toujours la grace de Dieu est donnée à celui qui en rend graces & merci.* Je demande si ces deux anciennes Traductions ne favorisent pas *Dabitur* au préjudice de *Debetur*? (*a*)

Un Moderne qui témoigne avoir vu beaucoup d'Exemplaires anciens, paroît adopter dans sa traduction les deux leçons, *Dabitur* & *Debetur*. *Il semble*, dit-il, qu'*une nouvelle grace est duë & accordée à celui qui reconnoît la premiere.* Trad. de l'Imit. en 1706. à Paris chez Jean Mariette, rue S. Jacques.

Je pourrois vous citer plusieurs autres Traductions anciennes & récentes où l'on se rapproche fo du sens de *Dabitur*; mais c

(*a*) Il semble que la premier ces Traductions ne favorise guères *Dabitur* que *Debetur*. Si la grac *due*, elle sera toujours *prête* à cel rend graces.

... mer sur un mot ...

. R. P.

... d'Avril ... Votre ...

8.

Lettre très-curieuse & très...
...ite que les Théologiens & ...
...tiques fassent part de leur
Auteur, nous ignorons son
pourra communiquer avec
...ye de nos Mémoires.

...CLE XCVIII.

...URS LU DANS
...blée publique de l'Aca...
...des Sciences & Belles...
...de Lyon tenuë le Mar...
...Avril 1748. Par M.
...Dez Conseiller en la Cour
...monnoyes.

...s Historiques & Topo...
...iques sur les Villes d'Her...
& de Pompeïi.

...velle découverte d'une
...le Ville d'Italie dans le

exciter la curiosité du Pub
mériter en particulier l'att
des Sçavans. Le Public c
d'apprendre l'état actuel de
couverte ne porte pas plus l
vuës ; les Journaux péric
l'ont suffisamment instruit
les Sçavants, qui n'envi
point les objets d'une façon
ficielle, veulent des notio
approfondies : ils exigent
leur apprenne non-seulemen
cien nom de cette ville, m
l'on mette pour ainsi dir
leurs yeux son état, tel que
quité l'a présenté dans so
grand lustre ; & poussant pl
leur curiosité, ils ne sont sa
que lorsqu'on leur a évide
marqué en quel tems & de
maniere est arrivé le boul
ment étrange que l'on y ap
aujourd'hui.

Pour débrouiller cette

cahos, il ne falloit rien de
oins que consulter les Auteurs
ccessivement contemporains à
ıs ces différens états, & c'est
que j'ai tâché de faire par les
cherches que je vais avoir l'hon-
ur de présenter : elles seront
ssi simples qu'exactes, & mon
jet sur ce point a été de ne rien
gliger de ce que l'on peut sou-
iter d'apprendre ou de connoî-
: après une si longue éclipse, je
ux dire un aussi long intervalle
tems.

Portici, lieu de la découverte, est
village, où le Roi des deux Si-
es a une de ses maisons de plai-
nce : ce village est à six milles
Naples & à un mille de la mer,
st-à-dire sur la Côte en y des-
ndant du côté du midi. Il est
ıé vis-à-vis le mont Vesuve ou
mont de Somme, dans la terre
Labour, à huit milles de Naples,
tirant vers le midi oriental,
sorte que la ville dont il s'agit

étoit précisément où est le
de *Portici* & au-dessous,
formoit une espece de
mer. Un des chemins les
lebres de Rome, qui est
Appia, passoit très-près de
le haut, ce qui devoit r
Ville qui y étoit, encore
commandable.

Mais qu'étoit-ce que c
le? Quel en étoit le nom
importe de l'ignorer pou
ment, pour l'apprendre
quité même, & on ne le
par une comparaison de
graphie ancienne avec l
ne, dont le rapport just
à faire reconnoitre l'unit
si je le puis dire ainsi, sur
se placera incontestable
suite, & comme de soi-m
ce que l'Histoire & les
auront à nous fournir.

Nos anciens Géogra
Historiens remarquent é
la position de deux Vill

Campanie, à la suite de celle de Naples en tirant du côté du levant, sçavoir la Ville d'Herculane & celle de Pompeïe.

Après Naples, dit Strabon, (*a*) l'on rencontre la Ville d'Herculane dont l'extrémité, en descendant, s'étend vers la mer, ensuite est celle de Pompeïe qui est baignée par la riviere de Sarno, ou qui est placée sur la côte à l'embouchure du Sarno dans la Campanie. Ces deux Villes sont dominées par le mont Vesuve, qui est environné des pays les plus fertiles. (*b*) Le Promontoire de Misene est placé, ajoute-t-il, au midi dans le même endroit vis-à-vis Herculane.

Pline (*c*) le Naturaliste, les nom-

(a) *Page 26. & 247. en marge de l'Edition en 2 colonnes de Hollande, au nombre des marges.*

(*b*) ὑπέρκειται δὲ τῶν τόπων τούτων ὄρος τὸ Οὐέσβιον, ἀγροῖς περιοικούμενον παγκάλοις.

(*c*) *Lib. 3. pag.* 154. *Edit. Harduin.*

me aussi comme des Villes voisines l'une de l'autre.

Herculanium , Pompeii , haud procul aspectante monte Vesuvio.

Avec cette différence , que la Ville de Pompeïe étoit à neuf milles de la Mer, au lieu que Herculane étoit au bord.

Le P. Hardouïn dans ses Notes sur Pline , a remarqué , qu'où étoit Herculane , est aujourd'hui ce qu'on appelle *Torre di Ripalta* , mais il a pris le change: car indépendamment du suffrage d'Ortelius , l'un des plus habiles de nos Géographes modernes, les Italiens , je dis les Habitans du Pays dont il s'agit , nomment l'endroit où étoit Herculane , *Torre di Greco*, & nous disent, que *Torre di Ripalta* en est assez éloigné.

Continuons : (*a*) Pomponius

(*a*) *Lib.* 2.

Mela, dans le détail qu'il fait des principaux lieux de la Campanie, place encore après la Ville de Naples, Herculane & Pompeïe.

Herculaneum, Vesuvii montis aspectus, Pompeii....

(a) Seneque dit, que Pompeïe étoit une Ville célébre, l'on y arrivoit d'un côté par le rivage de Surrente, de l'autre par celui d'Herculane.

Telle est donc, si je l'ose dire ainsi, une correspondance d'attestaions, qui nous garantit suffisamment la vérité de la position que nous voulions connoître, & qui ne permet pas de douter un moment, que la Ville que l'on travaille actuellement à découvrir, ne fût celle d'Herculane, comme étant plus près de la Mer. Les Italiens l'appellent *Hercolana*, & mal-à-propos, que dans une

(a) *Quaest. natural. Lib. 6. cap. 1.*

Lettre (*a*) imprimée l'année derniere, on l'a nommée *Herculea*, ainsi que dans un petit Ouvrage qui vient d'être imprimé à Avignon (*b*) cette année, sous le titre de *Mémoire historique & Critique, dédié au Vice-Legat.* Les autorités dont je ferai usage dans la suite, justifieront encore mieux cette faute de dénomination.

Mais avant que d'examiner quel fut le sort de cette Ville & de celle qui en étoit si près, remontons un instant à leur origine, & considerons le dégré d'illustration dont l'une & l'autre jouissoient du tems des Romains.

La Ville d'Herculane étoit une des plus anciennes Villes d'Italie, en comparaison de laquelle celle de Naples n'avoit même eu d'autre nom à recevoir, que celui de

(*a*) Mercure de France. Septembre 1747.

(*b*) *Brochure in*-12. *chez Giroud Libraire à Avignon*, 1748.

nouvelle, suivant son éti-
gie Grecque πικπόλιν. Car je
sous silence celui de Par-
pe.

est assez indiférent de sçavoir,
fut celui des Princes connus
le nom d'Hercule, à qui la
d'Herculane dut son éta-
ment; n'étoit-ce point peut-
Recaranus, ce Grec d'origine,
à bravoure & sa taille firent
ner Hercule, qui, sous le ré-
d'Evandre, vint en Italie, y
ça avec honneur, & fai-
aître ses troupeaux le long
bre? (a)

faits n'ajouteroient rien à
nneté d'Herculane, il m'a
l'apprendre, que le même
, quel qu'il fût, ayant rem-
en Espagne le prix dans un
it de Taureaux, conduisit
etour toute la pompe de son
he, à quelques milles

(a) Aurelius Victor. Origo gentis Ro-
cap. 6.

d'Herculane, ce qui fit donner le nom de *Pompeios* à la Ville qu'il y bâtit ensuite.

Ab Hercule in Campaniâ Pompeios, quia victor ex Hispaniâ pompam boum duxerat. . . .

Dit Polihistor, dont l'autorité seule m'a paru établir suffisamment ce point de fait.

Et qui sçait si ce fameux Romain, le grand Pompée, ne tira point son nom de celui de cette Ville, dont l'ancienneté avoit dévancé, de plusieurs siécles, la connoissance que l'Histoire devoit nous laisser un jour des personnes du nom & de la famille de Pompée?

Au reste Herculane & Pompéie passoient pour des Villes recommandables; on peut juger aisément de quelle conséquence il étoit pour la République Romaine de se les conserver. Elle les avoit perdues dans les guerres Italiques ou dans la guerre des Alliés. Vel-

a) Paterculus nous raconte
rice que rendit dans cette
on Minatius son bisayeul;
t là un de ces traits propres
r de modéle à tout Ecrivain,
é dans une Histoire à parler
elqu'un de sa famille, dont
eroit par là même une dé-
se de raconter les actions
t. Voyons comment cet
ain s'est expliqué en pareil
je le traduis:
Lorsqu'il s'agit de dire la vé-
, aucun sentiment de rete-
: ne doit, selon moi, faire
ober à la gloire des siens,
justice qu'ils méritent, &
e est celle que l'on ne peut
user à la mémoire de Mina-
s mon Bisayeul, qui dans la
erre Italique, témoigna son
achement pour les Romains
point, qu'avec une Légion
'il avoit formée, lui seul se

) *Lib. 2. cap. 6.*

» rendit maître d'Herculane, &
» investit Pompeïe.

La situation de ces deux Villes étoit extrêmement heureuse, & la plus propre à en rendre le séjour aimable. D'un côté, comme nous l'avons dit, la voie Appia qui y conduisoit de Rome, de l'autre, un Port de Mer toujours tranquille, *nihil hospitalius mari*, dit Florus (*a*), qui en fait l'éloge & les nomme toutes deux.

Il faut, il est vrai, pouvoir ne pas faire attention au voisinage du Vésuve; mais c'étoit précisément ce voisinage qui contribuoit à la fertilité des environs: les sels de la cendre que ce Mont vomissoit, détrempés avec la terre, communiquoient aux fonds une qualité particuliere, qui leur donnoit un nouveau dégré de fécondité.

Virgile faisoit cette observa-

(*a*) *Lib.* 1. *cap.* 16.

ı Mécene, lorſqu'il lui di-
ce ſujet,

Occultas vires, & pingula terræ
ı concipiunt, (a)

ıilleurs la fertilité de la Cam-
, & les avantages qu'en re-
nt les Villes de cette Pro-
, étoient un bien reconnu
l'Etat. Ciceron (b) qui avoit
naiſon de Campagne près de
eïe, l'ignoroit encore moins,
n n'eſt plus beau que le récit
fait de tous les motifs pro-
à empêcher que la Loi Agra-
e fût reçuë dans cette partie
talie, lorſqu'il eut à combat-
ontre le Tribun Rullus qui
oit cette Loi.

ıoi donc, diſoit-il au Sénat,
ampanie, le plus beau de tous
ıys, ſera diviſée, ſelon les vuës
pareil réglement ?

) *Georgic. Lib.* 1. *Verſ.* 86.
) *De Lege Agrariâ.* 2.

At enim ager Campanus hâc lege dividetur, orbis terræ pulcherrimus?

Cette Province, ajoutoit-il aux Romains, qui est

Caput vestræ pecuniæ.
Pacis ornamentum.
Subsidium belli.
Fundamentum vectigalium,
Horreum Legionum.
Solatium Annonæ.

Ces biens, ces terres les plus fertiles de l'Italie, le plus solide revenu de la République, & sa ressource assurée dans ses besoins, ces fonds enfin dont les Propriétaires n'ont jamais reçu de fâcheuses nouvelles.

Ex quibus nunquam malum nuntium audivere, qui possident...

Il nomme ensuite Pompeïe par deux fois de même que Naples: Pompeïe deviendra, dit-il, une Ville de guerre.

Pompeios

*eios, Neapolim suis præsidiis
incient.*

e parle pas, il est vrai, d'Her-
: qui pouvoit être moins
lérable alors, je le veux,
ı qui convenoient toujours
nent les éloges qu'il faisoit
rroir & de la bonté du pays
-même.

s Campaniens passoient pour
d'un commerce peu aisé,
l en être surpris, dit autre
ıotre Orateur? c'est la bonté
ur pays qui les rend ainsi

*rbi sunt bonitate agrorum &
ctuum magnitudine.*

me hâte d'arriver à l'époque
ı destruction de nos deux
s, elle fut précédée d'un
ement qui sembloit en être
élude.

an 63 de N. S. sous l'Empire
Néron, la Campanie essuya

un tremblement de terr
saison qui sembloit dev
moins appréhender ,
hyver au mois de Févrie

Seneque (*a*) en fit
cilius dans une de s
une partie de la Ville
lane a été renversée ,
Herculanensis oppidi
Pompeïe a encore plu
pour Naples qui en e
milles, elle a perdu be
détail, mais rien abso
général.

Privatim multa, pu
amisit.

Il se mocque ensuite
lettre de ceux qui ne
plus habiter dans la C
comme si nulle-part
se flatter d'être à l'abr
gers & des perils attach
ou à la condition huma

(*a*) *Quæst. natur. Lib.* 6

me s'il étoit des lieux où l'on pût ne pas mourir.

Non Campaniæ, ſed omnis ſoli vitium eſt malè cohærere.

Nous nous trompons, lui diſoit-il, de croire pouvoir échaper nulle-part à une deſtinée commune à tous les hommes, & qui ne ceſſe jamais d'agir ſur quelqu'un d'eux, *circuit fatum.*

Qui ſcait ſi ces ſentimens d'une fermeté auſſi Stoïcienne dont eſt remplie cette lettre, n'acheverent pas dans la ſuite de confirmer Pline dans l'idée qu'il s'étoit faite de ne rien craindre, de vouloir à tout prix continuer ſa curioſité, & d'affronter pour ainſi dire une mort certaine, lorſque, malgré toutes les repréſentations de ceux qui étoient à ſa ſuite, il voulut 18 années après, aller juſqu'au pied du Veſuve, ne fût-ce peut être que pour avoir la gloire de perir, *ex magnâ cauſâ*, comme

ple se trouvoit réuni & réfugié dans le Théâtre.

κατέχασι. C'est le terme décisif du Texte Grec.

L'Auteur continuë : Ces cendres furent si violemment poussées de toutes parts, qu'il en fut porté jusqu'en Afrique, en Syrie & en Egypte.

A Rome l'air en fut rempli, & quelques jours après, on n'y sçavoit point encore ce qui étoit arrivé dans la Campanie, on ne s'avisoit pas même de le soupçonner.

D'abord la chute de ces cendres ne parut pas avoir rien de fâcheux pour les Campagnes, mais bientôt une maladie contagieuse se répandit de toutes parts.

La cause en fut attribuée à cet événement ; en effet il est aisé de comprendre que la quantité d'exhalaisons impures qui étoient sorties de la terre, avoit du infecter l'air.

Interriorum ignium vitio, ac insueto spiritu.

Comme dit quelque part Seneque dans ses questions naturelles.

L'année suivante, l'Empereur Tite se rendit dans la Campanie pour voir par lui-même toutes les calamités dont cette Province venoit d'être affligée, & nous devons à la bonté reconnuë de ce Prince, la justice de penser qu'il y alla moins pour satisfaire sa curiosité, que pour consoler les peuples par sa présence. Il donna à deux hommes Consulaires une commission particuliere, pour y conduire des Colonies ausquelles il assura la propriété de tout l'argent, de tous les biens qu'avoient laissé ceux qui étoient morts sans héritiers, sans que jamais il voulût user pour lui-même du droit de souveraineté à cet égard.

Tel est donc le détail abrégé d'un fait consigné dans un Histo-

rien Grec, à la vérité ſeul, mais l'Hiſtoire écrite n'eſt pas toujours l'unique dépôt deſtiné pour conſerver le ſouvenir des faits, la tradition uſe auſſi de ſes droits, & l'intervalle du plus grand nombre de Siécles, loin de détruire ou d'affoiblir même ſon témoignage, ne ſert ſouvent qu'à l'affermir encore plus.

Le croiroit-on? On entretient même aujourd'hui les Etrangers qui viennent ſur les lieux, de ce fait, quoique perdu dans l'Antiquité; on raconte de plus, que le Véſuve, avant de vomir le feu & la cendre, avoit pompé l'eau de la Mer, qu'il avoit deſſéchée à une diſtance de trois milles, & qu'il vomit enſuite cette même eau la premiere, avant que de jetter les torrents de feu: une pareille circonſtance a donc ainſi paſſé par une tranſmiſſion ſucceſſive de bouche en bouche pendant près de dix-ſept Siécles, & pour

quoi ne l'estimerions-nous pas aussi véritable, que si elle eût été écrite quelque part?

Au reste, cet évenement terrible par la perte de deux Villes habitées, fut en même tems fatal à l'un des plus grands hommes de ce Siécle, je veux dire Pline le Naturaliste, qui du promontoire de Misene où il commandoit une Flotte, voulut, comme nous l'avons dit, traverser la Mer, pour observer de près cette éruption du Vésuve, & y fut étouffé par l'odeur du souffre & l'épaisseur de la fumée.

Crassiore caligine Spiritu obstructo clausoque Stomacho.

Ainsi que le manda son neveu (a) à Tacite dans cette Lettre aussi connuë que curieuse, où est le récit de la mort de son oncle.

Cette derniere époque devoit

(a) *Lib.* 6. *Litter.* 16.

donc être le terme de la durée ou existence visible d'Herculane & de Pompeïe, d'où il est arrivé que Ptolomée qui vivoit sous les Antonins, dans l'énumération qu'il fait des Villes de la Campanie, ne parle ni de l'une ni de l'autre. Il en est de même de l'Itinéraire d'Antonin où elles ne sont rappellées nulle-part. Ce silence est une preuve & la preuve la plus complette que de leur tems ces Villes ne subsistoient plus.

Il est étonnant néanmoins qu'elles se trouvent dans les cartes de Peutinger, qui sont certainement postérieures à la fondation de Constantinople par Constantin; mais peut-être avoit-on suivi d'anciennes cartes, ou bien les lieux où avoient été ces Villes conservoient encore leurs noms, ou ces cartes enfin avoient pu être dressées sur d'anciens Auteurs. Nous n'en dirons pas davantage.

On lit dans M. de Tillemont

un abrégé ſuccint du fait qui a donné lieu à nos rech rches. Il l'a tiré, à ce qu'il paroît, de trois des Auteurs que j'ai conſultés & ſuivis en détail, qui ſont *Strabon*, *Dion* & *Pline*, c'étoit peut-être là une raiſon pour devoir me renfermer dans des bornes plus étroites, j'en conviendrai volontiers.

Mais en finiſſant peut-on méconnoître les avantages ineſtimables d'une découverte telle que celle qui s'offre aujourd'hui ſous les yeux, après un intervalle de tant de Siécles? Quel vaſte champ, quelle nouvelle moiſſon pour tous les Antiquaires d'Italie, pour les Sçavans & pour les Académies ſurtout? Qu'il ſeroit agréable d'apprendre, que les découvertes que l'on continuë, duſſent réparer des pertes dont les Lettres gémiſſent depuis ſi longtems?

Quel bonheur, ſi dans les endroits de la Ville d'Herculane où les cendres n'auront pas été auſſi

brulantes, ou qui par la
de leur construction se ser
vés impénétrables à leur
ou auront resisté à leu
on y trouvoit aujourd'hui
fors qui ne sont point
dans nos mains, un Tite-L
recueil de toutes les lettr
ceron, tel que l'avoit pub
son affranchi : ouvrage ; l
& peut-être le plus préc
nument de la république
Un Diodore, un Quinte-
tant d'autres dont la poss
viroit de joie tous ceux
gloire d'être solidement
des Lettres, c'est là sans
qui peut faire à juste titr
de tous les vœux Académ

ARTICLE XCIX.

HISTOIRE GENERALE d'Allemagne. Par le P. Barre Chanoine Régulier de Sainte Géneviéve & Chancelier de l'Université de Paris, Tome III. qui comprend les régnes depuis 840. jusqu'en 1039. A Paris chez Delespine, Thiboust, & Hérissant, pp. 684.

LA Nature s'étoit comme épuisée en la personne de l'Empereur Charlemagne. Sa race ne fut qu'une suite de rejettons plus foibles les uns que les autres. Son fils ne fut que *débonnaire* : ce n'étoit pas un Roi. Les enfans de celui-ci ne méritoient pas d'avoir un si bon pere ; ils eurent bien l'ambition de régner, mais non le talent de rendre heureux les peuples. » Lothaire, l'aîné des trois, » étoit, dit le P. Barre, un de ces » *hommes fiers quand on les*

» craint, timides quand on leur » résiste, & rampants quand on les » menace : ce n'étoit point un es-» prit ferme, qui fût capable d'i-» maginer, ni de conduire un » grand dessein, mais un caracté-» re fourbe & leger, qui n'avoit » point de bravoure & moins » encore de probité. »

Louis de Baviére ou de Germanie, frere cadet de Lothaire, est peint en beau par notre Auteur. On le regarde ordinairement comme un Prince médiocre ; le P. Barre s'attache à relever ses bonnes qualités, il en fait même un grand homme, c'est ce qui rend ce morceau d'Histoire assez intéressant. On aura pourtant de la peine à se persuader que Louis ait toujours été un bon fils & un bon frere.

Charles le Chauve, le dernier des enfans du *Débonnaire*, eut, dit notre Historien, *peu de vertus & beaucoup d'ambition*, qui lui

enfraindre toutes les loix.
n racourci tout le mal
iſent le P. Daniel & l'Abbé
ire dans deux caractéres
ement bien travaillés.
vénements qui concernent
is Princes ſont diſcutés
Hiſtoire d'Allemagne. Sous
e, on voit les jalouſies de
ipereur contre ſes deux
le mauvais ſuccès de ſes
iſes, l'inquiétude de ſes
e faux de ſa politique. On
ie des alternatives de
rie & de réconciliation
thaire, Louis & Charles,
e véritable paix, & encore
le confiance. Une de ces
iations ſe fit dans une aſ-
ou Concile à Jeutz près
nville, au mois d'Octobre
n 845. ainſi que marque
uteur, puiſqu'il eſt dit que
a cinquiéme année du Roi
le Chauve; or ce Prince
onté ſur le trône en Juin

qui touchent l'Allemagne. Et il est singulier, sans-doute, que notre Auteur parle du premier & du troisiéme Concile de Mayence sous Raban, sans dire un mot du second, célébré pour une cause de Religion, telle qu'étoit l'affaire de Gothescalc.

Louis II. fils & successeur de Lothaire avoit été couronné par le Pape en 850. non 848. comme l'insinuë notre Historien. Il regna avec peu de gloire & peu de tranquillité, quoiqu'il n'eût pas de grands défauts. La Scène publique sous ce regne fut occupée par deux personnages aussi malheureux que coupables. Le jeune Lothaire, Roi de Lorraine & frere de Louis, se dégouta de la Reine Theutberge son épouse; il donna ses inclinations à Waldrade: les écarts furent poussés à des extrémités funestes & que tout le monde sçait. La Cour de l'Empereur Louis, celle de Charles le Chauve

: le Palais Apoſtolique de Ni-
olas I. & d'Adrien II. retenti-
ent longtems de ce funeſte ſcan-
ale. Quelques Evêques, eſclaves
e l'autorité, & trop bons cour-
iſans pour être des paſteurs fidé-
es, prevariquérent d'une maniére
ndigne. Ici nous remarquons que
e P. Barre ne fait mention que
l'un Concile tenu à Aix-la-Cha-
elle ſur cette matiére, & il y en
eut trois, ſçavoir deux en 860, dans
e premier deſquels on déclara au
Roi Lothaire qu'il ne pouvoit ha-
iter avec Theutberge, parce-
qu'elle étoit coupable d'adultere;
& dans le ſecond on réſolut de
nettre cette Princeſſe en pénitence
publique. Pour le troiſiéme Con-
ile que notre Auteur rapporte
l'an 863. & qui eſt de l'an 862,
l décida que Lothaire pouvoit
prendre une autre épouſe. Toutes
ces aſſemblées étoient des brigan-
lages, mais dans un morceau
l'Hiſtoire tel que celui-ci on aime

les détails, parce qu
noître les hommes &
du tems.

L'Historien ne pa
plus du Voyage de
Rome. Il est néann
qu'après que Loth
semblant de se réc
Theutberge, le Léga
mena Waldrade à F
cum præfatâ Waldra
naliste de S. Bertin
versus urbem . . . per

Le Pape sous qui l
de Lothaire arriva ét
qui *fut élu*, dit le I
l'Empereur Louis. V
qui ne devoit pas é
Auteur de la réputat
ci. Il est si peu vrai
ait été élu par l'Emp
que les Envoyés
ayant voulu assister
tion, le Clergé de
peuple ne voulure
permettre, de peur

fondât une mauvaise coutume. Ce sont les termes mêmes de Guillaume le Bibliothécaire, Successeur d'Anastase. Ainsi les Ambassadeurs de Louis assisterent seulement à l'Ordination d'Adrien, suivant qu'il avoit été stipulé longtems auparavant entre les Empereurs & les Papes, & cette remarque que nous faisons ici doit servir à rectifier plusieurs endroits de cette histoire, où l'on prétend que les Envoyés des Empereurs assistoient & devoient assister à l'Election des Papes. Lisez plûtôt *à la consécration* : ce qui est fort différent. Nous voyons avec peine que cet Historien releve partout le pouvoir prétendu des Empereurs par rapport à la création des souverains Pontifes ; qu'il le fait même dans ce Volume aux dépens de la vérité, en citant une piéce du plus mauvais alloy. Voici ce que nous voulons dire.

(Page 424 de ce Tome III. à

l'année 964.) Le P. Barre rapporte un decret qui est dans Gratien sous le nom du Pape Léon VIII. & ce decret accorde à l'*Empereur Othon I. & à ses successeurs à perpétuité le pouvoir d'élire le Souverain Pontife, de choisir les Métropolitains & leurs Suffragants, de leur donner l'investiture de leurs dignités & de commettre les Evêques pour les ordonner.* Il est marqué dans cet Acte qu'on le fait à l'exemple du Pape Adrien, qui avoit déja accordé ce pouvoir à l'Empereur Charlemagne.

Quand on trouve des piéces de cette façon, il faudroit toujours se défier de leur origine & de leur autorité. Celle-ci se décéle de soi-même, pour être une de ces mauvaises productions, que la fourberie a enfantées, & que l'ignorance adoptoit il y a quelques siécles. Aujourd'hui on la relegue parmi les Décrétales de Soter, d'Evariste, de Telesphore &c.

avec

avec cette différence qu'elle est encore beaucoup plus méprisable. M. de Marca voulut il y a cent ans donner cours à cette monnoye, & il ne persuada personne ; nous croyons même qu'il suffit de le lire pour se déprendre de l'idée favorable qu'il veut pourtant insinuer. En trois mots cette Décrétale cite mal-à-propos une prétenduë concession faite par Adrien à Charlemagne : Piéce out-à-fait inconnuë aux Contemorains; elle accorde à Othon I. un roit qu'aucun Pape ne peut & ne oit accorder ; enfin quand elle roit de Leon VIII. ce Leon oit un Anti-Pape de l'aveu me de M. de Marca. Comnt après cela vient-on étaen Public de pareilles denrées ? quand il est question de la ma. du S. Siége Apostolique, pour un Historien Orthodoxe ne nble-t-il pas toutes ses forces ne rien dire que de très-sûr,

de très-solide, de très-réfléchi? *Voyez sur cette matiere le P. Pagi, le P. Alexandre, Victorelle, Gretser, &c.*

L'Empereur Louis II. mourut le 13. d'Août *tertio-decimo mensis Augusti*, comme on lit dans Duchesne, non le 31. de ce mois, comme marque notre Historien. Il eut pour Successeur à l'Empire Charles le Chauve son oncle; & Louis, Roi de Baviere ou de Germanie, frere de ce dernier, mourut en 876. le 28. d'Août, non le 26. faute qui est encore à corriger dans cette Histoire. Il y a chez l'Annaliste V. Kal. *Septembris*; & à la mort de Charles le Chauve, il faudra mettre le 6 Octobre non le 5. Car on lit dans le Latin *II. Non. Octobr.*

Nous sommes bien-aises qu'en faisant le caractere de cet Empereur, on remarque son zéle pour les Lettres. Sur cela les monumens parlent encore : sa belle Bible qui existe à la Bibliothèque d

Roi montre qu'on s'étoit empressé de lui plaire. On ne pouroit peut-être pas aujourd'hui, même pour gagner les bonnes graces d'un Empereur, former un Manuscrit aussi beau & aussi étendu que l'est celui-là. Le P. Barre a l'attention en d'autres endroits de célébrer ceux qui ont aimé les Lettres: tel fut l'illustre Brunon Archevêque de Cologne, dont on trouve à la page 395. un très-bel éloge. Il seroit de l'édification publique que l'Auteur eût donné le nom de *Saint* à ce Prélat, puisque les autres Historiens le lui donnent; qu'il eût aussi appellé *Sainte* l'Impératrice Adélaïde, qui est connuë sous ce beau caractére; qu'en décrivant le Siége de Paris, sous l'Empereur Charles le Gros, il eût imité les Contemporains qui n'oublient pas de faire mention des vœux qu'on fit dans la Ville à Sainte Geneviéve & à S. Germain; qu'il eût toujours marqué l'époque de la conversion

des divers Peuples de la
nie, au culte & à l'amou
Dieu ; des Bohémiens par
à l'an 894 ; qu'il n'eût p
l'Empereur S. Henri vio
gle *Ne quid nimis, qu*
giſſoit de faire du bien
ce qu'il a fait avec e
verſes Egliſes &c.

Une des attention
Auteur, que nous ap
plus, eſt d'avoir indi
des Principautés d'
celle par exemple de
Palatinat du Rhin,
Luxembourg ; d'a
comment tant d'Evê
bayes ſont devenus
ries puiſſantes : il r
part de ces établiſſe
ralités des trois Ot
Henri ; & nous
c'eſt avec beauc

Mais nous ne r
également que l'I
III. ait donné à l
huit Comtés par

vestre II. son precepteur. Le P. Barre en cite l'acte d'après Marquard Frécher (ou Fréher). Il est aussi dans Goldstat Auteur Calviniste, & fort curieux de pareilles découvertes. Or rien de plus faux que cette piéce, elle est encore plus mauvaise & plus méprisable que celle du Décret, dont nous parlions plus haut. On n'a qu'à voir comment le P. Pagi la traite. Mais si notre Historien d'Allemagne vouloit trouver des autorités pour établir le droit prétendu des Empereurs à l'égard de l'élection des Papes, il y a dans ce Diplome un morceau des plus formels : car Othon III. dit qu'il *a élu, ordonné & créé Pape le Serenissime Seigneur Sylvestre.* Peut-être que ces mots ont révolté le judicieux Auteur. Ce devoit être une raison pour lui d'examiner le coin de cette monnoye, il l'auroit trouvée fausse sur le champ.

Nous finissons ici cet extrait,

ARTICLE

ASSEMBLE'E PUBL
du 6. Décembre 1747
cadémie des beaux Arts
actuellement établie sou
tre de Societé Royale.

Mr l'Abbé de Valerno
teur de l'Académie,
verture de l'Assemblée pa
cours sur l'importance d
métrie dans les Arts & l
ces, & sur l'utilité de la ha
métrie.

Il lut ensuite l'Extrait

me, par le P. Tolomas. *Observations Anatomiques contenant la découverte d'un Athsme particulier*, par M. Olivier &c.

Observations Astronomiques & Méteorologiques faites pendant l'année 1746. par le P. Beraud.

La premiere est une observation de Lune dans les Pleyades, le 26. Mars depuis 6. h. ½ du soir jusqu'à 8. h.

La seconde qui nous intéresse davantage, est sur les hauteurs méridiennes supérieures & inférieures de l'Etoile Polaire, pour déterminer la hauteur du Pole de l'Observatoire : un Astronome doit sçavoir avec la derniere précision la latitude du lieu d'où il observe, c'est le premier fondement de la justesse de ses opérations.

Quoique la latitude de Lyon ait été observée par les plus habiles Astronomes, M. Picard l'observa en 1674 & M. De la Hire en 1682.

Cependant le P. Beraud l'a regardée comme incertaine, attendu qu'il y a une minute de différence entre les observations qui en ont été faites, ce qui est considérable; d'ailleurs le Livre de la Connoissance des Tems a varié plusieurs fois là-dessus. On a souvent demandé à Messieurs de l'Académie Royale des Sciences la cause de ces changemens, sans en avoir pu obtenir une réponse, on soupçonne que la derniere détermination a été calculée d'après les trois angles de M. Cassini, qui en a fait faire un grand nombre dans toute la France, pour en lever géométriquement le plan; mais ces sortes de calculs, quelqu'exacts qu'on les suppose, doivent-ils prévaloir à des observations faites sur les lieux mêmes?

C'est ce qui a déterminé le P. Beraud à faire de nouvelles observations, pour les comparer avec les anciennes & les plus modernes, & sçavoir à quoi s'en tenir. Le

ſultat lui a fait connoître que la hauteur du Pole priſe à l'Obſervatoire eſt de 45°. 46'. 10". ce qui eſt aſſez conforme aux Obſervations de MM. Picard, De la Hire, & à celle de ſes Prédéceſſeurs.

Ses dernieres obſervations ont été ſur quelques émerſions des Satellites de Jupiter, l'on ſçait qu'elles ſervent à déterminer les longitudes, en comparant les heures différentes où les mêmes émerſions ont été obſervées en divers lieux. Par la comparaiſon de ſes obſervations, avec celles qui lui ont été envoyées par M. l'Abbé de la Caille, Aſtronome de l'Académie Royale des Sciences, il a trouvé que l'Obſervatoire de Lyon étoit plus oriental que celui de Paris de 9'. 59". c'eſt-à-dire que la différence en longitude de ces deux endroits eſt de 9'. 59".

Le P. du Chatelard, Hydrographe du Roy à Toulon, Académi-*cien aſſocié*, a auſſi fait part de ſes

observations Astronomiques & Météorologiques. Celle de l'Eclipse totale de Lune arrivée le 27 Février 1747. ne fut pas parfaite, le tems n'ayant pas été favorable. Mais le 23 Mars il observa avec exactitude l'occultation de Regulus par la Lune. Par cette observation, l'effet de l'anomalie du mouvement de la Lune, peu connuë jusqu'ici, & qui donnera encore longtems de l'exercice aux Calculateurs Astronomiques, se trouve bien constaté.

Les Observations Météorologiques du P. du Chatelard engagent à rappeller celles du P. Beraud pour les comparer ensemble.

A Lyon, le jour le plus froid de l'année 1746. a été le 15. Février, la liqueur du Thermométre de M. de Reaumur étoit descenduë au moment du lever du Soleil a 9d. $\frac{1}{4}$ au dessous du point de *la* Congellation.

A Toulon le plus grand froid a

été le 25. Janvier de la même année, & le 11. Février : le Thermométre descendit ces jours là à 1. d. au-dessous de 0. par conséquent le froid a été plus grand à Lyon de 8^{d}. $\frac{1}{4}$.

Les jours les plus chauds à Lyon ont été le 13. & le 16. Juillet à 3. h. du soir, la liqueur du Thermometre étoit montée à 31^{d}. $\frac{1}{2}$ au-dessus du point de la Congellation.

A Toulon la plus grande chaleur a été le 8. Juillet, sur les 2 h. $\frac{1}{2}$ aprés midi, la hauteur du Thermometre monta à 31^{d}. $\frac{1}{2}$ qui est précisément le même point où il monta à Lyon le 13. & le 16. Juillet, ainsi nous avons eu à Lyon des jours aussi chauds qu'à Toulon.

D'où il faut conclure que c'est moins le degré de chaleur qui fait la différence des climats, que la durée qui est plus constante dans un pays que dans un autre, & de

ce que d'un autre côté le froid n'y est pas si grand ni si long. Voici cinq années de suite où nous avons eu des jours aussi chauds qu'en Provence.

M. Christin lut ensuite un Mémoire intitulé : Observations sur la chaleur directe du Soleil.

L'Auteur s'est servi du Thermométre de Lyon fait avec du Mercure, divisé en 100 dégrés entre les deux points fixes de la Congellation par la glace pilée, & de la chaleur de l'eau bouillante.

Il paroît par la Table de ses Observations, comme il l'avoit déja remarqué depuis plusieurs années, que l'ardeur du Soleil n'est jamais si grande qu'à une heure & demie après midi, & que pendant qu'elle va en diminuant, celle de l'ombre augmente jusqu'à trois heures & demie environ. Par exemple le 2. Août 1747. a 1. h. & $\frac{1}{2}$, la chaleur directe du Soleil étoit à 52. dégrés & à l'ombre à 25

dégrés. A 3. h. au Soleil 45^{d}. & à l'ombre 26^{d}.

Le 18. Août à 1. h. & demie la chaleur directe à 49. degrés, & à l'ombre à 25. degrés. Le même jour à trois heures & demie celle de l'ombre étoit à 33. degrés.

M. Christin rapporte, qu'il a toujours reconnu, qu'après une pluye abondante, la chaleur directe du Soleil surpassoit de beaucoup plus celle de l'air à l'ombre, que dans les jours sereins de la même saison.

Il observe, contre le sentiment de plusieurs, qu'en Eté les dégrés de la chaleur directe du Soleil, sont rarement doubles de ceux de l'ombre, pendant qu'en Hyver, au Printems & en Automne, ils sont souvent triples & quadruples.

M. Christin préfere l'usage du Thermométre de Mercure, à celui de l'Esprit de Vin, parce que la marche du premier est unifor-

me, plus prompte, &
Mercure ne s'altere poi
différent de l'Esprit de Vi
vapore & se dégrade par
leur, & qui se congel
dans le grand froid.

Dans les Expériences,
seille de se servir des Th
tres capillaires, étant pl
bles que ceux à gros tub

La séance fut terminé
Mémoire sur le mêlange
leurs dans la Peinture.

M. l'Abbé La Croix y
si l'on ne pourroit poin
de moyen pour fixer le
Les différentes Ecoles &
grands Maîtres, ont si
à cet égard dans leurs d
manieres, qu'il n'est pa
nant que leurs Eleves ne
pas toujours imités, & q
varié eux-mêmes.

Il s'agit dans la Peintu
ter la belle Nature, m
des variétés infinies, &

paru aux vûes des différens âges des Peintres, de la même maniere ? Les matieres qu'ils ont employées ont-elles toujours eu chacune le dégré d'égalité qu'il leur falloit pour produire le même effet, & ont-ils eu des méthodes certaines pour le mêlange ?

M. l'Abbé La Croix pense, aidé des démonstrations anatomiques de la construction de l'œil, que chacun voit les objets différemment & selon son âge. On sçait que de plusieurs rouges, bleus, ou jaunes, à peine en trouve-t-on deux de la même nuance ; ce ne peut donc être que par des essais fréquens & un grand exercice, que l'on peut réussir au coloris, sans pouvoir espérer de régles certaines dans un Art où il est si fort à desirer d'en avoir.

L'Auteur prétend, que la Peinture est un de ces talens où le hazard a plus de part que la méthode, *& que s'il est de grands hom-*

mes dans d'autres genres
dans celui-ci une multitud
sidérable de circonstances
que plusieurs Siécles su
peine pour les produire.

ARTICLE C

NOUVEL

LITTERAIR

FRANCE.

DE PARIS.

DIssertation sur la logie des Rois giens, depuis la mort d bert I. jusqu'au Sacre de qui a remporté le prix par l'Académie Françoi sons, pour l'année 17 des Réponses aux Cri quelques Articles de deu Dissertations de l'Aute ronnées par la même Ac 1743. & 1744. & d cissements sur le Roi de

Par M. Gouye de Longuemare, Avocat au Parlement & Greffier du Baillage de Verſailles. *A Paris chez Chaubert, à l'entrée du Quai das Auguſtins &c.* M. DCC. XLVIII. in-12 pages 206.

Ce titre exprime les piéces diverſes contenues dans ce Recueil. Toutes, hors la premiere *ſur les Rois Mérovingiens*, & la derniere *ſur le Roi des Ribauds*, ont fourni des Articles à nos Mémoires, & nous avons toujours applaudi aux recherches ſçavantes de l'Auteur. *Le Roi des Ribauds*, dont il eſt parlé tant de fois dans des monuments antiques, étoit un des bas Officiers de la Maiſon de nos Rois; le terme de *Baud* ou *Ribaud* ſignifioit un homme fort, & chargé de quelque miniſtere où il falloit employer la contrainte. On donna depuis ce nom aux libertins & gens de mauvaiſe vie, à cauſe des débauches auſquelles s'adonnoient les hommes d'*expédition*, tels que ceux dont nous

parlons. La dénominatio
se donnoit indistinctem
conque étoit le premier
habile dans quelque pr
Ainsi l'on trouve un *Ro*
nestrels, un *Roi de la*
un *Roi des Arquebusiers* &
des Ribauds paroit n'avoi
son origine que le premie
gens de la Jurisdiction de
d'Hôtel du Roy, laquelle
après que le Parlement eu
Paris. M. de Longuemare
fort à montrer que la Char
vôt de l'Hôtel n'a point
celle du *Roi des Ribauds:*
souffrir qu'on mette com
veau ces deux fonctions
rentes. Il prouve son sent
une infinité de raisons t
dées sur d'excellentes r
Il faut lire ce petit ouvra
connoître de plus en plu
cité de l'Auteur. Nous e
lui, pour la suite, quelque
bien plus digne de son
& de son goût d'antiq

Fables nouvelles mises en Vers avec la Vie d'Esope tirée de Plutarque & d'autres Auteurs. Par M. Richer. Nouvelle Edition corrigée & augmentée. MDCC. XLVIII. petit in-12. pp. 314. Cette nouvelle édition est augmentée d'environ 50 fables : c'est la plus complette que M. Richer ait donnée. Cet Auteur, plus estimable encore par ses qualités personnelles, que par ses travaux littéraires, est mort depuis quelques mois, & l'on donne à la tête de ce Vol. une notice de sa vie, avec le détail de ses ouvrages. Après la Fontaine, il tient peut-être le premier rang parmi nos Fabulistes, & il ressembloit aussi un peu à ce Héros de l'Apologue par la bonté, la candeur, la simplicité de mœurs & de conduite. Nous avertissons que dans cette nouvelle Edition le Libraire a répondu, par ses soins, au mérite de l'ouvrage. C'est *Barrois, Quai des Augustins, à la Ville de Nevers.*

previent contre les Anciens, il les critique sans raison, il ne se met pas dans un juste point de vuë pour juger de leurs productions &c. Toute cette critique est sémée d'observations judicieuses, & ne peut partir que d'une tête accoutumée à refléchir. Le stile en est plus grave peut-être qu'il ne conviendroit en pareille matiere. Il y manque quelque chose de ce don de plaire, de ce talent d'insinuation qu'on ne peut définir, qu'on sent toujours, & que rien ne peut remplacer. *Cette Lettre critique se trouve à Paris chez Briasson ruë S. Jacques à la Science.*

Œuvres de Madame la Marquise de Lambert avec un abrégé de sa vie. Nouvelle édition. deux vol. in 12.

On marque dans l'avertissement quelles sont les piéces non-imprimées jusqu'ici, dont cette nouvelle édition est enrichie. C'est

Lui dit la Tonne d'un ton doux :
Tiens... Les hommes ſont comme
nous ;
Sont-ils pleins ? Ils ſavent ſe taire,
Et vuides ils jaſent en fous.

Lettre Critique à M. de Neſle ſur l'ouvrage qui a pour titre les Prejugés du Public. in 12 pages 92.

L'Auteur Anonime de cet ouvrage fait voir un caractére de probité, de raiſon & de bonne foi. En critiquant le livre de M. le Neſle, il reconnoit les beautés qui s'y rencontrent, & les avantages qu'on en peut retirer. Les défauts qu'il y obſerve ſe bornent principalement à ceux-ci : Souvent M. de Neſle appelle *préjugé du Public* ce qui n'eſt qu'un travers, un ridicule dont le Public lui-même eſt choqué. Quelquefois cet Auteur ſe contredit : il bâtit dans un endroit ce qu'il détruit ailleurs. De tems en tems, il ſe

Quai des Augustins, & à l
Rue vieille Bouclerie.
Libraires ont acquis e
le fond de Madame Ga
devant ruë S. Jacques a
de Dombes.

Memorial de Paris (
environs à l'usage des V
Par M. l'Abbé Antoni
velle Edition in-12. O
ce Recueil dont le méri
pal est de pouvoir servir
aux Etrangers, qui ve
Paris en connoisseurs. C
velle Edition se trouve
che fils, Quai des August

Le même Libraire a aussi des exemplaires du *Praticien universel* de Couchot. Nouvelle Edition, revue par M. De la Combe, 2 vol. in-4°. & 6 vol in-12.

Latini Sermonis exemplaria è Scriptoribus probatissimis. Collige-bat P. Chompré in utroque jure L. *Editio altera. Secunda Soluta ora-tionis excerptio*. Lutetiæ Parisio-rum apud fratres Guerin, via Ja-cobæâ. M. DCC. XLVIII.

La premiere édition de ce livre eu d'heureux succès : nous en avons indiqué dans le tems, les avantages & la méthode. C'est un recueil des plus beaux endroits de l'antiquité Latine ; on trouve ici par exemple ce qu'il y a de plus excellent dans *Quinte-curce*, *Cesar*, *Ciceron*, *Salluste*, *Velleius Paterculus*, *Valere Maxime*, *Aulu-Gelle*, *Florus* & *Columelle*. L'objet est d'exercer les jeunes gens à l'explication de tous ces mor-

ceaux, bien capables d
truire sans les ennuyer.
Volume on donne des
en François, comme p
les Lecteurs dans la co
de tant d'Ecrivains si c
si estimés ; on y ajoute
observations pour faci
tains endroits difficiles
peut suffire, en attenda
duction entiere qui est
se. Ce que cette nouvel
a de particulier, c'est
tique de deux Livres
ment connus dans le
ges, sçavoir *Selecta H*
Catechismus Historicus.
voir ici le défaut de ces
où l'alliage des Auteur
l'or pur des Anciens. Nou
que les raisons de M. Ch
demandent point de co
re, & qu'elles n'essuyer
ne contradiction : on est
sûr de persuader quand o
pour ramener la lecture
non-altérée des ouvrage

é. Nous parlerons, dans le
, de cette traduction qu'on
promet & qui sera bien, si
répond au stile de la critique
nous venons d'indiquer.

r a vu ici, dans les premiers
d'Août, un grand morceau
inture, destiné à la décoration
tragédies du Collége de Louis
and. La Description qu'on a
ée dans le même tems peut
er aux Etrangers une idée de
uvrage, mais l'estampe qui
tra bientôt, les instruira en-
mieux.

Théâtre à 102 pieds de
ieur, sur 48 d'élévation &
e profondeur. Il présente un
ple consacré aux beaux Arts
les auspices & la protection
Majesté; tel est le plan gé-
: il faut suivre la descrip-
pour sçavoir estimer toutes
eautés de détail, qu'on remar-
lans tout ce dessein & dans
exécution. On y a surtout

admiré la noblesse jointe avec la simplicité, & le gout antique qui releve partout les allégories modernes, dont on a voulu décorer ce monument.

Les deux Peintres qui se sont signalés en cette occasion sont MM. *Tremblin* & *Labbé*. Ils ont travaillé sous la conduite de M. Jacques-François *Blondel*, Architecte & Professeur. Celui-ci, déja bien connu par plusieurs bons ouvrages, prononça l'année derniere un Discours, sur la maniere d'étudier l'Architecture & les Arts qui sont relatifs à celui de bâtir. Ce Discours, imprimé depuis, prouve que l'Auteur est autant homme de Lettres, que grand Artiste, & qu'il peut quitter le crayon pour prendre la plume. Il y établit solidement un principe, qu'on ne peut se lasser de répéter aux Eléves, & aux personnes qui veulent acquérir du goût : c'est que, dans les Arts, le Dessein, doit être re-

dé comme la partie essentiel-
comme la base unique. Rien
plus simple, de plus commun,
e qu'il paroît, que cette es-
e d'axiome, & dans la prati-
rien de plus abandonné. Ne
ons-nous pas tous les jours,
nos Tableaux modernes ne
is présentent que de l'enlumi-
e; nos Statues, que des gra-
affectées, nos Bâtimens, que
colifichets; presque tous nos
vrages de génie, que des beau-
, sans ordre & sans vraie com-
ition? La décoration, qui nous
ne lieu de faire cette critique,
totalement exempte de ces dé-
ts, & le sieur Blondel a mon-
, qu'il sçavoit mettre en œu-
l'excellente Théorie répandue
s tout son Discours.

L'estampe de cette décoration se
uvera chez l'Auteur, rue des
nds-Cordeliers, Fauxbourg S.
main; chez le sieur Tremblin,
Hôtel Royal des Gobelins; &

ou une Médaille, & la valeur de
au choix de l'Auteur.

Ceux qui envoyeront des Mém
sont priés de les écrire en latin ou
çois & d'avoir attention qu'ils soi
lisibles.

Ils mettront à leurs Mémoir
marque distinctive, comme Sen
Devise, Paraphe ou Signature;
marque sera couverte d'un papie
ou cacheté, qui ne sera levé qu
que la piéce ait remporté le Prix.

Ils auront soin d'adresser leurs
ges francs de port à M. Quesnay Se
de l'Académie de Chirurgie, ou
Hevin Secrétaire pour les corresp
ces, ou les leur feront remettre e
mains.

Toutes personnes de quelque
& pays qu'elles soient, pourront
au prix; on n'excepte que les M
de l'Académie.

Le Prix sera délivré à l'Auteur
ou au Porteur d'une procuration de
l'un ou l'autre représentant la mar
tinctive, & une copie nette du M

par le P. (

J'avois pris des
core le 26. ce (
tes pendules, lesc
tout le tems de l'o

Avant le comm
plusieurs taches,
cachée par la Lun
cultation de cette
D'autres taches pl
une sorte de Tra
teignit le Disque
qu'il abandonna (
Il me fut impossi
d'abord par le Dis

e Bibliothèque de feu M.
othelin sera venduë en dé-
iencement du mois de Mars
atalogue imprimé se trouve
tin Libraire à Paris.

' DES ARTICLES
Vol. de Sept. 1748.

II. *Histoire du Théâtre*
s &c. Tome XI. 1911
V. *Divinitas D.N.J.C.*
rata &c. Suite de l'Arti-
XIV. au mois d'Août.
1941
V. *Histoire des Sarasins*
1959
VI. *Conférences Eccle-*
s d'Angers Tome II.
Cas réservés. 1983
VII. *Lettre au P. L. J.*
Texte du Livre de l'Imi-
de J. C. 1998
VIII. *Discours lu dans*
émie des Sciences & Bel-

chez le sieur Labbé, au Château de l'Arcenal.

Nous devons aussi des éloges au zèle Poëtique d'un bon Citoyen, né Piémontois & élevé à Turin, mais bien naturalisé dans l'Empire François. M. Verardy, c'est le nom du Poëte, nous communiqua l'année derniere deux Piéces de Vers sur la Conquête de Berg-op-zoom; elles eurent leur succès sans être préconisées dans nos Mémoires. Aujourd'hui qu'il est question de chanter le Monarque Pacificateur de l'Europe, le même Auteur nous fait part de ses productions Littéraires, l'une en Latin, l'autre en François; la premiere est une Epigramme qui se termine ainsi:

Si sese imperio cohibet, cùm vincere possit,
Hunc latè Regem consecrat orbis amet.
Nempè novas cupidi sceptris adjunget gentes.

Bella gerant alii; plus meruisse fuit.

La Piéce Françoise est plus éten-
uë & roule sur le même sujet :
tons-en les vers suivans.

Pour célébrer le Héros magnanime
ui comble ses sujets de tant de biens
divers.

s Nourrissons du Dieu des Vers
...ent à chanter d'un ton mâle &
sublime,

... les conduit, l'équité les anime,
...ité préside à leurs concerts.
...ur chanté ses vertus héroïques,
...superbes Rivaux terrassés par ses
...ins:
...ont chanter ses vertus pacifiques,
...coeur occupé du bonheur des hu-
...ains.

...trouve chez David le jeune
...es Augustins au S. Esprit.
...principes du droit naturel
Burlamaqui 2 vol. in 8.
...le Genève. On connoît ce
l'Auteur par nos Mémoi-

M. d'Héricourt ; 2 vol. in 1
f. reliés.

Les Elémens de la Médec
&c. Par M. Bouillet Docteu
cine de la Faculté de Mont
in-4. 10 liv. reliés.

Prix proposé par l'Acad
*de Chirurgie * pour l'année*
cadémie Royale de Chirur
pour le Prix de l'année 174
miner ce que c'est que les R
sifs , d'expliquer leur manie
distinguer leurs différentes
marquer leur usage dans les M
surgicales. Quoique cette m

* Cette Académie vient d'ob
tres Patentes qui confirment son
Et ces Lettres dattées du 2 Juill
nellant la Déclaration du 2 d'A

e amplement & avec assez d'intelli-
e dans plusieurs Mémoires, cepen-
l'Académie n'a pas cru devoir adjuger
ix, parce que les ouvrages qu'elle a
lui ont paru manquer d'exactitude
e solidité.

Académie qui connoît combien il
t utile au Public, que la matiere des
ifs fût traitée aussi savamment que
é celle des autres remedes, qu'elle a
osée les années précédentes, & que
fit sur les remedes tant simples que
osés toutes les recherches nécessai-
our satisfaire aux conditions portées
e Programme, a cru devoir propo-
 même sujet pour l'Année 1749,
outant point que les Auteurs qui ont
travaillé avec quelque succès, ne
nt de nouveaux efforts pour répondre
vues. Ils pourront faire à leurs Mé-
es tels changemens, ou les mettre
elle forme nouvelle qu'ils voudront,
s renvoyeront écrits de nouveau.
nt priés d'avoir soin d'appuyer leurs
mens & leur doctrine sur l'experience
 les observations des meilleurs Pra-
s.

Prix sera double, c'est-à-dire que
qui, au jugement de l'Académie,
fait le meilleur Ouvrage sur le sujet
sé, aura deux Médailles d'or, cha-
de la valeur de deux cens livres,

auDIes.

Ils mettront à leurs Mém
marque diſtinctive comme :
Deviſe, Paraphe ou Signature
marque ſera couverte d'un pa
ou cacheté, qui ne ſera levé
que la piéce ait remporté le Pı

Ils auront ſoin d'adreſſer leı
ges francs de port à M. Queſnay
de l'Académie de Chirurgie
Hevin Secrétaire pour les corı
ces, ou les leur feront remettı
mains.

Toutes perſonnes de quelq
& pays qu'elles ſoient, pourı
au prix; on n'excepte que les
de l'Académie.

Le Prix ſera délivré à l'Aut
ou au Porteur d'une procuration
l'un ou l'autre repréſentant la n

par le P.

J'avois pris des
core le 26. ce
tes pendules, lesc
tout le tems de l'o

Avant le comm
plusieurs taches,
cachée par la Lun
cultation de cett
D'autres taches pl
une sorte de Tra
teignit le Disque
qu'il abandonna
Il me fut imposs
d'abord par le Di

26 Julii

moindre clarté du Soleil

ıoyen de six cercles con-
, sur un plan que je pré-
de la lunette, & à la dis-

d nombre d'Officiers &
voit attirés à l'Observa-
mes diverses Phases de

préparé à l'observer, &
s 9. heures du soir devoir
endules avoient continué
ıvois prises encore le 4.
ondes dont j'avois trouvé
Vers les $9^h. \frac{1}{2}$ le vent de
par pelotons, qui se mul-
ı de façon que, vers les
us plus la voir désormais

il me parut encore dans
ne fut plus possible

Piéce qui aura remporté le Prix.

élèbre Bibliothèque de feu M.
e Rothelin sera venduë en dé-
ommencement du mois de Mars
e Catalogue imprimé se trouve
Martin Libraire à Paris.

LE DES ARTICLES
II. Vol. de Sept. 1748.

XCIII. *Histoire du Théâtre
ançois &c.* Tome XI. 1911
XCIV. *Divinitas D.N.J.C.
onstrata &c. Suite de l'Arti-
LXXIV. au mois d'Août.* 1941
XCV. *Histoire des Sarasins* 1959
XCVI. *Conférences Ecclé-
iques d'Angers Tome II.
les Cas réservés.* 1983
XCVII. *Lettre au P. L. J.
un Texte du Livre de l'Imi-
ion de J. C.* 1998
XCVIII. *Discours lu dans
'cadémie des* Sciences & Bel-

les-Lettres de Lyon &c. 20

ART. XCIX. *Histoire Génér d'Allemagne &c. Tome I* 20

ART. C. *Assemblée publique l'Académie des beaux Arts Lyon*, 20

ART. CI. *Nouvelles Littéraires* 206

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 31 Juillet 1748.

LE ROUGE

De l'Imprimerie de J ORRY, Quai des Augustins, près le Pont S. Michel, aux Cigognes. 1748.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1748.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Octobre 1748.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quai des Augustins, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701, & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années					
1701.	9.	vol.	1725.	12.	v.
1702.	12.	v.	1726.	13.	v.
1703.	12.	v.	1727.	12.	v.
1704.	12.	v.	1728.	12.	v.
1705.	12.	v.	1729.	12.	v.
1706.	12.	v.	1730.	12.	v.
1707.	12.	v.	1731.	12.	v.
1708.	12.	v.	1732.	12.	v.
1709.	12.	v.	1733.	12.	v.
1710.	12.	v.	1734.	12.	v.
1711.	12.	v.	1735.	14.	v.
1712.	12.	v.	1736.	15.	v.
1713.	12.	v.	1737.	13.	v.
1714.	12.	v.	1738.	13.	v.
1715.	12.	v.	1739.	14.	v.
1716.	12.	v.	1740.	13.	v.
1717.	12.	v.	1741.	12.	v.
1718.	12.	v.	1742.	12.	v.
1719.	12.	v.	1743.	12.	v.
1720.	5.	v.	1744.	12.	v.
1721.	12.	v.	1745.	12.	v.
1722.	12.	v.	1746.	15.	v.
1723.	12.	v.	1747.	14.	v.
1724.	12.	v.	1748.	12.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1748.

ARTICLE CII.

REMARQUES CRITIQUES sur le Dictionnaire de Bayle : Seconde partie. A Paris chez Hippolite-Louis Guerin ruë S. Jacques & à Dijon chez la Demoiselle Hermil-Andrea. fol. M. DCC. XLVIII.

ON a pu connoître, par nos deux premiers extraits, quelle est l'entreprise de M. l'Abbé Joly, dans ses remarques sur le

contre cet Ecclésiastique, par un Chanoine jaloux, brouillon, mauvais esprit, & qui porta la haine jusqu'à répandre dans le Public une fausse lettre, pour faire croire que Gaffarel prêchoit l'hérésie. La fraude fut découverte. Cette lettre injurieuse fut flétrie par un Arrêt du Parlement de Grenoble en datte du 25. Septembre 1641. & tout ce qu'il y avoit de Docteurs en Théologie dans cette Ville, certifia trois jours après, par un Acte solemnel, la Catholicité du même Prédicateur. Voila Bayle totalement réfuté, aussi bien que Samuel Desmaretz, qui avoit appuyé la calomnie contre Gaffarel, dans un écrit publié en 1664. c'est-à-dire 22 ans après la justification pleine & entiere que nous citons. Quand on découvre des monuments de cette espéce, les remarques du Dictionnaire décroissent à vuë d'œil; personne n'est plus capable d'ailer à la re-

cherche de ces Anecdotes que M. l'Abbé Joly, auquel nous nous avouons redevables de la lettre dont nous venons de faire usage. C'est une heureuse découverte qui s'est présentée depuis l'Edition de son livre, & nous ne pouvions mieux faire que d'en parer cet Article de nos Mémoires, en attendant qu'elle entre plus avantageusement dans la seconde Edition des nouvelles remarques

A notre tour, nous indiquerons au même Observateur un petit morceau littéraire qu'il paroît avoir ignoré en travaillant l'article de *Garasse*. Bayle avoit insinué que ce Jesuite réussissoit dans la Poesie Latine. M. l'Abbé Joly lui refuse assez formellement ce petit avantage: & il cite en preuve une piéce de 60 vers intitulée: *Epithalamium Verbi cum naturâ humanâ*, morceau peu digne d'un bon Poete, aussi est-il confondu dans la *Somme Théologique* de Ga-

rasse, & il ne jouit pas d'une plus grande estime que son Auteur considéré comme Théologien. Or nous pouvons bien dire qu'il y auroit de la mauvaise humeur à ne pas estimer un peu plus une autre piéce de vers intitulée, *Colossus Henrico magno in novo ponte positus anno 1617.* * Garasse y célebre l'érection de la Statue Equestre de Henri IV. La fiction dont il se sert a de l'agrément; il imagine que c'est pour calmer la Seine, irritée de la mort violente de son Roi, qu'on a posé ce beau monument, & voici comment Vulcain invite l'Artiste à se signaler dans cet ouvrage.

Ergo age, fac statuam spiranti mollitet
 ære.
Exprimat Henricum, qualem se mallet
 haberi.

* Cette Piéce est dédiée à M. de Verdun premier Président du Parlement de Paris.

Gallus amet, timeatque hostis : sit amabilis ore,
Fronte minax ; pulcroque premat de sanguine lectum
Quadrupedem, qui portet onus pede nixus in uno ;
Aspectu qui fallat equos, frustraque frementes
Rideat &c.

C'est une espéce d'œuvre de charité que de relever la réputation littéraire d'un homme tel que Garasse. Il a tant travaillé à la détruire qu'on doit être bien aise de trouver une petite occasion de le servir. M. l'Abbé Joly cite de lui un livre intitulé le *Banquet des Sages ;* il en rapporte même des traits, qui font voir jusqu'où l'imagination entraînoit l'Auteur, quand il s'étoit mis en humeur de la suivre. C'est véritablement un spectacle agréable pour un Philosophe de ce tems-ci, que de *se représenter*, à l'occasion

intrépides, féconds en
en reſſources; de pa
liſte immenſe de leu
guerre, & de leurs ter
tables; d'apprécier le
nant des ouvrages P
dont ils inondoient les
ques. Mais ſuivons qu
tres articles des rema
Léon X. étoit un g
Bayle ne pouvoit manq
cer ſa critique contre
reproches ſurtout don
ſion à M. l'Abbé Joly
quer. D'abord on trou
Dictionnaire un long

ques 1°. que Varillas n'est ni d'une antiquité ni d'un mérite qui puissent autoriser des faits de cette conséquence 2°. qu'il ne s'ensuit pas de ce qu'un homme est Catholique, qu'il doive être crû dans tout ce qu'il dit au désavantage des Papes. 3°. que Bayle citant le témoignage de *Paul Jove* & celui de Guichardin, en faveur de la *chasteté* de Léon X, ne devoit pas dire *si nous en croyons Guichardin & Paul Jove*; mais qu'il étoit obligé de rapporter absolument & sans restriction, les paroles de ces Auteurs contemporains, de la même maniere qu'il produit celles de Varillas.

Nous ajouterons à ces judicieuses observations le trait suivant, qui est encore d'un Contemporain fort instruit de ce qui se passoit dans la Cour Romaine, au tems de l'Election de Léon X. Albert Pio, Comte de Carpi, écrivant en confidence à l'Empe-

reur Maximilien, pour l'informer de toutes les opérations du Conclave, qui avoit suivi la mort de Jules II. marque positivement qu'on avoit élu le Cardinal de Medicis âgé seulement de 37 ans, & malgré la brigue des anciens Cardinaux ; que le nouveau Pape étoit de mœurs très-pures, *nullo scelere aut vitio notatum* ; très-modeste, très-affable, ami des gens de Lettres, &c. qu'il ne passoit pas pour devoir être ami des François, mais qu'il ne les persécuteroit pas à outrance comme avoit fait son Prédécesseur. On remarque dans toute cette Lettre une attention singuliére à raconter fidélement les choses ; à ne les déguiser ni par la flatterie ni par la médisance ; à parler en un mot, comme il convient qu'un Ministre parle à son Maître, en lui marquant l'état d'une Cour Etrangere. (*Voy. Lettres de Louis XII. T. IV.*)

Le second reproche énoncé dans

le Dictionnaire de Bayle contre la Mémoire de Leon X. eſt que, ſelon Paul Jove, ce Pape, dans le cours de ſon Pontificat, fut diffamé, pour le plus grand de tous les crimes en matiere de chaſteté. Or, M. l'Abbé Joly rappelle ici un principe que Bayle avance ailleurs, en faveur d'un ſimple Pédant, nommé *Montmaur*, accuſé du même crime. *On eſt reſponſable*, dit le Critique, *d'une telle accuſation au Tribunal Criminel; & ſelon la Loi* Si quis famoſum, *un Diffamateur qui ne produit point de preuves valables, doit être puni comme Calomniateur.* Ce principe eſt fort bon : mais pourquoi ne l'employe-t-on pas à l'égard d'un Pape? C'eſt, reprend notre Anti-Bayle, que Leon X. a condamné la prétendue réforme dans ſon berceau; c'eſt que l'intention de Bayle, étoit de dire beaucoup de mal des Papes : Sentiment *qui ſe* dévoile dans toute la

suite du Dictionnaire. Du reste, M. l'Abbé Joly venge Leon X par le Texte de Paul Jove, qui fait entendre clairement, que l'accusation intentée contre ce Pontife, étoit un de ces faux bruits qui couroient dans Rome au desavantage des plus honnêtes gens & des plus éminens en dignité. Il nous semble qu'on pouvoit insister davantage sur ce Texte de l'Historien, qu'on devoit rapporter sur tout deux propositions qui y sont contenues ; la premiere, que Leon X. étoit comparé avec ses Prédécesseurs (dont plusieurs assûrément ont été très-édifiants). Il devoit remporter le prix de la Continence : *Æstimatione rectissimâ Continentiæ laudem feret.* La seconde, que pour conserver la chasteté dont il avoit fait profession dès sa plus tendre jeunesse, ce Pape pratiquoit des austérités ; sçavoir l'abstinence de viande, le Mercredi ; le jeûne du Vendre-

di & du Samedi, en ſorte même que le Vendredi, il ne vivoit que de légumes, & que le Samedi, il ne prenoit rien le ſoir. On peut bien demander en toute ſûreté, ſi un tel homme étoit le plus infâme Perſonnage de ſa Cour.

L'Article de Louis XI. eſt rempli de fautes dans Bayle, qui cite à tout inſtant Varillas, ſans ſe défier aſſez de ce mauvais Hiſtorien. Il n'eſt pas vrai, par exemple, que ce Prince ait marqué ſon mauvais naturel, en ne portant le deuil de ſon pere que durant une matinée; tel étoit alors l'uſage de nos Rois. Ils ne paroiſſoient en habit [de] deuil que pendant les Obſé[q]ues de leur Prédéceſſeur. Il eſt [é]galement contre la vérité, que [L]ouis XI. ait été cauſe de l'em[po]iſonnement de ſon frere le Duc [de] Guyenne. Dans toutes les Pro[céd]ures rigoureuſes qui furent fai[tes] à ce ſujet, perſonne ne char[gea] le Monarque. Le Duc de

traits de cet endroit du
naire, mériteroient un
totale. M. l'Abbé Joly
plifier ici ses remarqu
bien que sous l'Article
XII. où Bayle n'est gu
exact. Il dit, par exemp
Sentence du divorce en
& Jeanne de France,
Décembre 1498, très
ment elle fut rendue l
toute cette affaire du d
mal racontée, mal c
dans le Dictionnaire.
aussi d'après Varillas,
XII. corrompit par arg

qui fit cette confidence au Roy ; & que ce Prélat fut ensuite empoisonné par les ordres de Borgia. Nous disons que cela est certain par le témoignage de Guichardin : car nous n'ignorons pas qu'il y a beaucoup de difficulté à concilier ce trait d'Histoire, avec la Procédure du divorce telle qu'on la suivit en France, sous l'autorité même du Pape, qui avoit nommé les Commissaires.

C'est une nécessité pour nous de supprimer une multitude d'Articles très-curieux, dans cette seconde partie de l'Ouvrage de M. l'Abbé Joly. Tels sont ceux de *Louis XIII.* de *Maldonat*, de la *Milletiere*, de *Du Monin*. Celui de la Reine de Navarre, *Marguerite de Valois*, sœur de François I. est d'une érudition peu commune, d'une attention infinie pour réparer la gloire de cette Princesse, accusée de Protestantisme par Bayle & la *plupart des Historiens*. Nous

voudrions pouvoir discuter enco
re cette matiere, où il y a presq
autant d'observations à faire qu'
y nomme de personnes différen
tes. Nous croyons, par exemp
que notre Auteur se donne tro
de peines, pour disculper de to
erreur Gérard Roussel, Abbé
Clérac, puis Evêque d'Oleron. A
si il n'est pas exactement vr
que, parmi les XXII. propo
tions de son Catechisme, lesqu
les furent condamnées par la Fac
té de Théologie en 1550. il n
ait *pas un seul mot contre l'Eg
se, contre la Messe . . . ni rien en
qui autorise aucune des erreurs c
pitales que les Calvinistes de Fra
ce soutenoient alors*. Voici la pre
miere. » J. C. est assis à la dext
» du Pere s'offrant soi-même
» comme le seul Sacrifice très vrai
» & très agréable. La IX l'Eglise
» est une societé en laquelle il n'y
» que les Saints, les Elus, & l
» Fils de Dieu. La XI. La foi

vangelique n'eft fans charité.
a XII. La loi de Moïfe étoit
on-feulement difficile, mais
mpoffible d'être obfervée &
ccomplie. La XVIII. Dieu
Sire qu'ôtiez toutes ténébres
erreurs, fuperftition, idola-
ie: à lui feul tous genoux
oyent ployés. La XXII. Par
oi vive pouvons & devons être
u-tout perfuadés & affurés;
en ne nous pouvoir défaillir,
en ne nous pouvoir par lui
tre dénié. « On voit dans ce
le nombre de propofitions les
sences des principales erreurs
Calvinifme; & toutes les au-
s étoient prefqu'également ré-
hensibles. Il eft vrai que les
octeurs de Paris n'en qualifierent
cune en particulier; leur cen-
re étoit, comme on dit, *in glo-*
: mais cela n'empêche pas que
jugement ne fût très-régulier,
s'il ne reffemblât parfaitement
plufieurs autres, que la même

Ecole avoit se
tems.

Pour ce qui
de Navarre, Pr
sel, & la meill
monde, il est
fut jamais hér
mais on ne peu
cuser dans tou
qu'elle fit en
Esprits du tems
de Luthéranis
Bertaud, un *Co*
fit ses Prédicate
ce *Quintin* un
Secte des Libert
cesse osa faire u
gie. *Quintin* ét
néant, qui de
riens étoit pa
Déistes ou des
tefois il est pe

* C'étoient deu
choient le Luthé
convertit: Couraud
nistre à Genève.

›- modernes aux impies du
. ſiécle. On peut voir dans
Œuvres de Calvin (*T. VIII.*
74. Edit. de 1667.) quels
nt les dogmes de ces Liber-
, & quels ravages ils avoient
en Flandre & en Normandie.
préjugé peu favorable encore
la Reine Marguerite, c'eſt
mpliment que lui adreſſe Cal-
quod Dominus (illâ) *uſus*
t ad regnum ſuum promoven-
.Sous la plume du Réforma-
, cela dit beaucoup. Enfin le
* qu'on oſa ſe permettre con-
le au Collége de Navarre;
e que le Public avoit de ſes
es, de ſes prieres, de ſes con-
ations avec des Docteurs très-
ects; les louanges que lui don-
Béze &c. tout cela forme une
e de preuve qu'il eſt difficile
ıder, & il ſuffit, au reſte,

C'eſt une Comédie où cette Princeſſe
fort maltraitée à titre de mauvaiſe
rine.

pour l'honneur de cette bonne Princesse, de dire que sa complaisance, son affection pour les Gens de Lettres, sa compassion naturelle, l'engagerent plus avant qu'elle n'auroit voulu; mais qu'elle eut le bonheur de ne pas s'égarer tout-à-fait, & que les dernieres années de sa vie, que sa mort surtout n'eurent rien que de très-Catholique.

On nous permettra encore un Extrait sur cette seconde partie; & nous ne croyons pas retracter par là l'engagement que nous avons pris d'être très-laconiques.

ARTICLE CIII.

LE TRIOMPHE DE LA Vérité, ou Mémoires de M. de la Villette. Par Madame Le-Prince D. B. à Nancy chez Henri Thomas, & se trouve à Paris chez Damonneville & Bordelet ruë S. Jacques &c. 2. petits vol. in 12. brochés. l'un de 130 pages & l'autre de 139. avec Approbation & Privilége. M. DCC. XLVIII.

CE livre est singulier par tous ses caractéres: c'est une espéce de Roman, & un ouvrage de Religion; c'est un composé de Dialogues, de traits Historiques & de raisonnements de controverse; c'est une production ingénieuse & solide; instructive & amusante. Enfin ce qui met le comble au merveilleux, une femme en est l'Auteur.

Cette personne, nommée Madame le Prince, imagine un de la Villette Athée à peu pr ou en danger de le devenir bi tôt. Il a une épouse très-chrétien & très-digne en même tems d tendresse. Cette Dame veut convertir; il oppose aux rem trances une raison très-frivo mais très-puissante sur son esp *peut-être*, dit-il, *l'impression fait sur nous la Divinité est un effet de l'éducation.* Sur l'épouse devenuë mere, dans jours-là même, d'un fils, prop à son mari de faire élever cet fant, sans lui donner aucune tion de Dieu, jusqu'au tems où raison se développeroit d'elle-m me. Ce systême qui avoit ses ficultés, qui n'est pas même as vraisemblable, fut approuvé exécuté; la mere espéroit que l'E suprême se manifesteroit à s fils, dès qu'il pourroit penser reflèchir; & elle prétendoit c

vaincre par-là son époux, que l'idée d'un premier Auteur n'est ni une préjugé, ni un effet des impressions de l'enfance. Tout réussit dans la grande perfection.

Le jeune de la Villette, séparé de tout commerce étranger, instruit seulement par son pere, qui lui parloit de tout, hors du Créateur & de la destination des créatures, devint au bout de quelques années un prodige d'esprit, de réfléxion, tel en un mot qu'on peut imaginer le plus heureux naturel du monde, cultivé par le meilleur Maître, & séparé de toutes les occasions du mauvais exemple.

La premiere question que proposa l'enfant à son pere, vint au sujet de la mort d'un petit Compagnon, qu'on avoit élevé avec lui, & qu'il appelloit son *frere*. Cet événement fit naître un entretien très-sérieux sur les fonctions de l'ame, sur son influence à

l'égard des mouvemens du corp
ſur l'union & la déſunion de
deux puiſſances, & peu à peu
agita la queſtion de l'exiſtence
premier principe Auteur de t
les Etres. Le pere l'appelloit
nature ou le *hazard*; mais ce d
nier mot révoltoit l'enfant: » J
» merois autant, diſoit-il, c
» vous me diſſiez que votre m
» tre s'eſt faite par hazard, d
» morceau d'or que vous av
» mis dans votre poche le ſ
» & qui dans la nuit a changé
» figure.... Il eſt ridicule, aj
» toit-il, d'attribuer au haz
» l'ordre que vous m'avez tant
» fois fait admirer dans l'Univ
» Quand j'écris, il ne faut pas
» je laiſſe aller ma main au
» zard, où je ne ferois qu'un b
» bouillage, que vous ne p
» riez lire. Quand ma chere m
» brode, elle ne met point à
» vanture ſes couleurs, & ne p
» point ſon aiguille au haza

» ou elle ne formeroit pas ces
» belles fleurs que vous admirez
» si souvent. «

On voit par cet échantillon dans quel gout est l'ouvrage de Madame le Prince. M. de la Villette le fils y parle toujours, & fait l'Histoire de ses avantures, de ses raisonnements, de ses découvertes. Il croît, à vuë d'œil, en raison & en lumieres; ce n'est d'abord qu'un enfant bien spirituel, il est vrai, mais laissant toujours échapper quelque trait de son âge, dans ses petites conversations. Il s'éleve à mesure que les années s'accumulent; il découvre à son propre esprit & à celui de son pere l'existence d'un Auteur; il en vient jusqu'à connoître les qualités de cette suprême Intelligence, sa bonté, sa sagesse, sa libéralité, l'intérêt délicat de sa gloire dans l'hommage libre de nos volontés. Tous ces morceaux contiennent une multi-

tude de réfléxions très-sensées, & ce qui plaît encore plus, très-dégagées de tout appareil métaphysique. Tout se développe sur le papier, comme dans un bon esprit, que les passions, & les erreurs du monde n'ont point corrompu.

Après tous ces préambules de la Religion naturelle, M. de la Villette le pere est supposé donner à son fils les livres de l'Ancien Testament, & le jeune homme y lit avec admiration l'Histoire de la création, la catastrophe du péché d'Adam, l'établissement de la Loi Mosaïque Comme il ne soupçonne point encore qu'il y ait une Religion Chrétienne, son idée le porte à croire que le peuple Juif subsiste en corps de Nation, & il témoigne de l'empressement pour se réunir à ce peuple: le pere qui veut suivre le progrès des connoissances de son fils, ne lui promet qu'en général de lui faire voir bientôt le mon-

de; mais en attendant il le prévient sur la multitude des prétendus esprits-forts qu'on y trouve, & il lui demande de quelle maniere il s'y prendra pour les combattre. Le jeune de la Villette médite un peu ses réponses, & il en explique ainsi le plan à son pere: » Il y a un Etre suprême, la rai» son nous l'apprend. Cet Etre a » toutes les perfections & au dé» gré le plus parfait. Il n'a pu » créer l'homme que pour sa gloi» re, toute autre fin étoit indigne » de sa grandeur, il ne l'a pu » créer que pour le rendre heu» reux; sa bonté lui en faisoit une » loi. L'homme ne peut être heu» reux que par la vertu & la jus» tice. Concluons. Dieu a du se » manifester à l'homme, lui ap» prendre à le connoître, à l'a» dorer par conséquent, à prati» quer le bien, à fuir le mal.... » Examinons ensuite si la loi qu'a » donné Moïse est véritablement

» d'humeur à s'assujett
» loi, sans avoir des pr
» taines qu'elle venoit
» Moïse, dit-on, n'ét
» imposteur, mais les
» l'écoutoient, aur[illegible]e
» être trompés sur des
» sous leurs yeux? Ne s
» ils pas inscrits en fai
» playes d'Egypte, le
» la mer rouge, la
» Désert, la punition
» Datan & Abiron? N'a
» pas dit à Moyse, com
» lez-vous que nous vou
» sur des faits passés

» & ils ne s'y sont soumis, que
» parcequ'ils étoient convaincus
» par les prodiges que Moyse
» avoit opérés sous leurs yeux,
» qu'il agissoit par l'ordre de
» Dieu. «

La lecture de l'Ancien Testa-
ment fut suivie de celle du nou-
veau : matiere nouvelle pour
l'admiration, & pour les judicieu-
ses remarques du jeune Solitaire.
Il compara les prophéties qui par-
lent du Messie, avec l'Histoire de
J. C. Il trouva tout exactement
accompli, bientôt il fut dépris de
Religion Judaïque, il connut
elle doit être abolie présente-
nt. Un ami (M. de la Boissiere)
on fait intervenir dans cette
e de scénes vraiment merveil-
es, a beau faire des objec-
en faveur du Judaïsme, le
de la Villette lui démontre,
e Messie est venu, & ses
es sont la Royauté enlevée
Tribu de Juda ; la destruc-

tion du second Temp
lem, où le Messie a
entrer, selon la Pr
gée ; la dispersion
Juifs : punition plu
toutes celles qu'ils
souffertes ; les traits
la vie de J. C. ses
prophéties, ses me
l'infortunée Jérusale

Voilà donc le Héro
le Prince devenu Chr
pere convaincu par
de la vérité de la R
tienne. L'un & l'a
de s'instruire & de
vérités du salut ; i
avec foi dans leur
les devoirs que la
pose : mais il falloit
de la Villette fût
monde qu'il n'avoit
vu. Paris est le pre
où cet homme singu
que en son espéce, e
ses parens. On ima

Fermier général, qui reçoit toute cette famille; on peint des visites de cérémonie, des conversations telles qu'on les trouve partout, très-frivoles, & très médisantes; mais sujet perpétuel de réfléxions pour le nouveau Citoyen. La Dame Auteur seme tous ces endroits d'épisodes agréables, d'observations fort chrétiennes, & quelques petits traits de critique lui échappent de tems en tems, pour faire mieux connoître la scène du monde.

M. de la Villete (fils) parlant toujours, dans cette ingénieuse Histoire, se représente en compagnie chez son oncle. » On y annonça, dit-il, une Dame qui » venoit présenter son fils, c'étoit » un original de la plus singu» liere figure. Il sortoit du Collé» ge, où il avoit, dit-on, rem» porté les premiers prix. A peine » fut-il entré, qu'il ne fut plus » question de moi. Mon Empe-

» reur de classe réunit tous les » suffrages. Chaque sottise qu'il » disoit (il en disoit toutes les » fois qu'il ouvroit la bouche) » on lui applaudissoit. Sa mere, » d'un œil satisfait, recueilloit » toutes ces louanges, & par une » apparente modestie, en feignant » de l'en croire peu digne, elle » y ajoutoit quelque chose. Pen- » dant cette conversation, mon » amour propre étoit à la gêne. » Quel fonds devois-je faire sur » les éloges qu'on m'avoit pro- » digués, puisqu'on en donnoit » de semblables au plus grand sot » qu'on pût imaginer ? La mere » & le fils satisfaits de leur visite, » sortirent, & la compagnie se » dédommagea par les railleries » qu'elle fit de l'un & de l'autre, » de l'encens qu'elle leur avoit » donné. Nouvelle leçon pour » moi &c.

Il se présenta bien d'autres su- jets de réflexion. Cet oncle, Fer-

er Général & riche à millions, oit un cuisinier, le premier homdu monde dans sa profession. l'estimoit au point de lui don: mille écus d'appointements, le Gouverneur des enfans de maison, n'étoit qu'un miséra- Pédant à 500 liv. de gages. tte disproportion d'emplois & récompense fit la matiere d'un retien entre l'oncle & le ne- ; & ce fut, dit la relation, *des sujets les plus sérieux, qui lent jamais été traités à la table n Fermier Général.*

De Paris, la famille du jeune la Villette alla à Rouen. On ut reçu par un M. de Couci, che parent très-riche, mais testant. Il falloit cette circonsce pour faire entrer la controse propre de l'Eglise Catholi-. M. de Couci est supposé *ir* un fils qui professe la Reli- Romaine, quoique sécrette- encore, pour ne point irri-

[illegible]
une converſation o
très - ingénieuſement
d'un interprete des
l'obligation d'écoute
l'Egliſe. Tout ce m
le détail des points
tholiques d.fendent
taques des Proteſtan
des endroits les plus
ouvrage : culte des
images, prieres po
Indulgences, Confe
traité clairement, ſi
d'une maniere très-ſt
perſuader des eſpr
Foi

ec un Philosophe, qui se pie-
loit de probité, & qui n'étoit
fond qu'un franc Déiste. Cette
nversation étoit digne de M.
la Villette, alors homme fait,
uerri contre toute espece d'en-
mis, & instruit par l'usage du
onde de toutes les bonnes ma-
res de converser. Ce Philoso-
e, nommé M. de la Borde, s'en
oit à la Religion naturelle; à
nour de l'Etre suprême, & aux
irs dûs à l'homme en qualité
créature raisonnable. Le Con-
verstiste de Madame le Prince
uve qu'il manque quelque
se à notre bonheur sur la
rre; que néanmoins nous dé-
ns tous un bonheur parfait;
e s'il n'y a pas une autre vie
ttendre, ce désir est inutile,
il est même un des plus grands
auts de l'homme; que jamais
Créateur n'a rien donné de
s pernicieux à sa Créature;
e *cela étant* contraire à l'idée du

souverain Etre infi
infiniment sage, i
connoître que nos
bornent pas au tem
ajoute-t'il, la révél
truit parfaitement
Ecritures nous dé
ce que nous somm
que nous devons
nent très-à-propos
de vérité & de div
dans ces saints Liv
de la Loi qu'ils co
torité des miracles
firmé cette Loi;
suit avec précision
un éclat qui persua
losophe Déïste; &
réunis dans une
serrent encore les
amitié par une alli
Ce M. de la Bor
condition, mais pe
fille très-bien élev
la Villette épouse:
toute la narration

vrage. Joignons à cet Extrait quelques mots de Critique, pour perfectionner la seconde Edition,

Il s'est glissé quelques défauts d'exactitude pour le langage. C'est le privilége d'une Dame qui compose de se mocquer des Grammairiens, & de suivre son génie, sa facilité d'imaginer & de peindre. Ce privilége est raisonnable: l'Auteur de cet Ouvrage (Madame le P.) n'en use pourtant qu'avec modération.

Il y a dans la premiere partie un épisode inutile d'un M. de Vigni qui fait à peu-près la figure des Gardes de Tragédie. Ce M. seroit aussi bien dans ses terres, que dans le petit Château solitaire de M.r de la Villette.

On souhaiteroit que la controverse avec le Protestant fût un peu mieux amenée. Le jeune de la Villette, à la vérité, met sur le compte d'un Docteur plusieurs points de détail, & cela est assez

quelle toute il avoit
de capacité, dans les m
battues par les Calvi
Nous croyons que
de M. de la Villete po
de Couci Religieuse &
est de trop. (*seconde*
& *suiv.*) Ce jeune
tueux résiste, il est
rappelle au devoir, n
tion pouvoit être plu
ou si l'on veut moins
Le dénouement de
vrage par une nôce,
peu aux catastrophes
& c'est ce qu'il fallo

Dieu &c. Il falloit dire : *quelque contraires que paroiſſent à ma raiſon &c.* Car les Miſtéres ne ſont point en effet & véritablement *contraires à la raiſon.*

Nous ne croyons pas, que dans la controverſe avec M. de la Borde, on ait voulu nier *la poſſibilité de l'état de pure nature*, ainſi que parlent les Théologiens ; mais il y a quelques termes qui ne paroiſſent pas aſſez ménagés à cet égard. La correction ſeroit aiſée à faire ; & l'on ne peut pas dire qu'elle fût inutile.

ARTICLE CIV.

PANEGYRIQUES ET autres Sermons prêchés par M. l'Abbé Charraud. Trois Volumes in-12. Le premier, pages 418. le second, 407. le troisiéme 400.

NOus expoſerons fort ſuccinctement les caractères de cette nouvelle collection de Sermons. Elle comprend beaucoup de Panegyriques, quelques myſteres, une Oraiſon funébre, une vêture & une profeſſion Religieuſe, une Exhortation ſur l'aumône, un Sermon prêché devant le Roy le jour de la Cène. Tous ces ſujets, qui ont été traités mille fois, & qui le feront juſqu'à la fin du monde, fourniſſent néanmoins toujours de nouvelles productions. C'eſt un des avantages de la chaire Chretienne. Si après Ciceron,

qu'un avoit été chargé de plai-
encore contre Verrès, ou de
l'apologie de Milon, la com-
ion eût paru très-difficile.
s comme nos Orateurs sacrés
des vérités inépuisables à dé-
opper, des Héros vraiment
ds à faire connoître, la car-
e semble s'élargir à mesure
le nombre des Prédicateurs
mente.

M. l'Abbé Charraud s'attache
ns ses panégyriques à prendre
caractere des Saints qu'il cé-
ore. Ainsi, sous sa plume, S. Au-
stin est un Docteur plein d'a-
our & de zéle pour la vérité;
François de Sales, un modéle
force & de douceur; S. Char-
, un observateur exact, & un
staurateur infatigable de la dis-
pline; S. François d'Assise, un
auvre glorifiant le Seigneur par
s vertus, & glorifié du Seigneur
ar les plus grandes faveurs; S.
ean-Baptiste, grand par le témoi-

gnage qu'il rend à J. C. & grand par le témoignage que J. C. lui rend &c. L'exécution de tous ces desseins est communément fort raisonnable, la diction claire & coulante, l'enchaînement des morceaux bien suivi. Dans les sujets abondants, le genre historique domine un peu: c'est un défaut comme nécessaire, quand on veut représenter le Héros Chrétien dans toutes les situations de sa vie. L'habileté consisteroit à sacrifier quelques traits moins importants, pour relever ceux qui peuvent frapper davantage: ou bien il faudroit multiplier les images, serrer les portraits, répandre plus de faits dans les caractères.

Dans les Sermons de Mystères, nous remarquons que notre Auteur expose fort au long la partie Théologique. Ainsi le premier point du Sermon de Noël est comme un traité dogmatique du Mistere de l'Incarnation; & dans

mon de la Conception de la
nte Vierge, on trouve un dé-
oppement de toute la doctrine
péché originel. A l'égard du
mon de la Pentecôte, il sem-
qu'on n'évite pas assez l'écueil
ne imitation trop ressemblante.
ns la premiere partie, on suit
près la division célébre du P.
ırdaloue, *esprit de vérité, esprit
sainteté, esprit de force:* mais
st une pratique assez ordinaire,
a plûpart des Prédicateurs adop-
ıt aujourd'hui ces trois idées,
ɔaremment parce qu'ils croyent
pouvoir rien dire de mieux.
pendant les vérités de la Reli-
ın sont des mines abondantes,
sources éternelles : avec un
ı d'étude & de travail ne trou-
'oit-on pas de nouvelles richef-
; & ce Bourdalouë, qui a saisi
vrai presque partout, eût-il
le phenix de la chaire, s'il
fût contenté des découvertes
utrui? Un des beaux Sermons

de ce recueil est celui de
ne. On remarque aussi
traits dans l'Oraison fu
Prince de Condé, & da
mon de la Cène. Mais
Public connoisseur décide
rite de cet ouvrage. Les
naires n'entrent pas auss
ment que d'autres livres
plan de nos Mémoires. A
finissons, en avertissant
trois volumes se vendent
rand ruë S. Jacques au
& chez Pissot fils, Quai
gustins à la sagesse.

ARTICLE CV.

***DICTIONARIO TRILINGUE** del Castellano, Bascuence, y Latin: su Autor el Padre Manuel de Larramendi de la Compañia di Jesus. Dedicado a la mui Noble y mui leal Provincia de Guipuscoa. Con privilegio en San Sebastian. 1745.* Dictionnaire Espagnol, Basque, Latin, par le R. P. de Larramendi Jésuite, Confesseur de la Reine d'Espagne, Veuve de Charles II. &c. *in-fol. 2 tomes.*

LE Dictionnaire que nous annonçons est en trois Langues, & l'on peut assurer, que c'est un Ouvrage singulier & qui tiendra son rang dans les grandes Bibliothéques. L'Auteur est d'autant plus digne de louange, qu'il n'a point espéré, qu'à la faveur de son Dictionnaire, il prendroit en

vie à bien des gens
une Langue, si diffi
n'a aucune ou presqu
logie avec les Langu
connoissons. Il n'a
ser que d'être utile à
de Guipuscoa & a
On travaille avec
& par conséquent a
peine, quand on pe
tre, que les Nations
teresseront à l'Ouvr
Il étoit naturel
Larramendi donnât
Public, une juste id
gue Basque, afin q
mes qui ne l'ente
ne la parleront jama
qu'elle a de plus ou
les autres Langues;

de parler ſcientifiquement en
'occaſion.
ı Langue Baſque excelle dans
:opriété des mots. Il y a des
: qui par le ſeul ſon des ſyl-
s dont ils ſont formés, ſem-
t repréſenter les objets qu'ils
fient; ces mots ſont en petit
bre dans toutes les Langues:
.angue Baſque n'en manque
, mais ce n'eſt pas ſeulement
es termes qu'il s'agit. On pré-
, qu'il n'y a aucun mot de
: Langue, qui n'exprime par
gnification naturelle, la na-
, ou du moins quelque attri-
de ſon objet. Platon a eſſayé
rouver la même choſe en fa-
r de la Langue Grecque, mais
admirateurs que nous ſom-
de ce Philoſophe, nous
rons qu'il n'a pas prouvé ſuf-
nment ce qu'il prétendoit. Les
raïſſans profonds aſſurent, que
: les mots Hébreux expriment
lque *choſe* de leur objet, &

sont significatifs. Ces Sçavans sont mieux fondés que Platon. L'Ecriture nous apprend, qu'Adam donna de tels noms à tous les animaux.

Une seconde perfection de la Langue Basque, c'est qu'elle est plus exacte & plus abondante que les autres dans les différentes manières de parler aux personnes selon la diversité de leurs rangs. On n'use pas des mêmes expressions, ni des mêmes formules envers un homme en place & envers un ami; & il en est de même à l'égard des autres rapports qu'on a dans la Société civile.

Le Basque est aussi une Langue très-civile & très-discrete, & on n'en connoît point qui soit aussi respectueuse pour le Sexe.

On y compte jusqu'à quatre conjugaisons, dont les inflexions & les terminaisons sont différentes pour répondre au *ti* des Espagnols, au *toi* des François,

tibi des Latins, quand ces pronoms ne sont pas exprimés par l'inflexion du verbe même.

L'Auteur vante beaucoup l'harmonie de la Langue Basque, & cette harmonie ne consiste pas seulement dans la douceur du son des paroles, mais encore plus dans la justesse & la proportion des régles. Tous ceux qui parlent correctement cette Langue, charment l'oreille & l'esprit de ceux qui la sçavent.

Ce que nous venons de dire insinuë assez que le Basque doit être une langue très-riche & très-abondante, & l'Auteur ne le dissimule pas : mais à la signification ordinaire, de cette expression, *langue riche, langue abondante*, il en ajoute une autre qu'il ne faut pas omettre. Selon lui, il y a deux sortes de richesse dans une langue. Il appelle la premiere *richesse formelle* & la seconde *richesse matérielle*. La richesse for-

melle d'une langue consiste dans la sureté de ses regles, dans la beauté, dans l'harmonie, dans la Syntaxe, & l'arrangement. Une langue qui a tous ces avantages autant que le Basque, fût-elle moins abondante en mots que plusieurs autres, à qui tout cela manqueroit, seroit beaucoup plus riche. Sa pauvreté seroit honnête & décente, & par conséquent préférable à cette fausse opulence qu'on y opposeroit. Henri Etienne écrivit en son temps un ouvrage sur la précellence de la langue Françoise. Il y donne plusieurs mots comme autant de synonimes : mais ce sont des mots dont on n'oseroit se servir. Il est étonnant qu'un homme si habile dans la connoissance des Grecs & des Latins, & qui sçavoit si bien distinguer les stiles des Anciens, n'ait pas senti combien les mots qu'il produit, faisoient peu d'honneur à la Langue qu'il vantoit, & qui

étoit sa Langue naturelle. Excusons-le sur l'imperfection de cette même Langue, qui n'étoit alors qu'au berceau. Il n'étoit pas aisé de prévoir ce qu'elle deviendroit un jour. Est-on bien riche parce qu'on possede des magazins de haillons, dont on auroit honte de se voir revêtu ?

La Langue Basque n'a pas seulement cette *richesse formelle* dont nous venons de parler ; elle a aussi *cette richesse matérielle*, qu'on entend ordinairement, quand on dit qu'une Langue est riche. L'Auteur s'anime ici, tant il est bien convaincu de la vérité du problême ; & qui en est mieux instruit que lui ? Quelle autre Langue, dit-il, a trois dialectes aussi distingués & aussi réguliers ? Quelle autre Langue a vingt-trois manieres de conjuguer le Verbe actif, chacune correspondante à une circonstance particuliere ? Quant à l'abondance des termes,

dante, quand on la
pays très-peuplé &
Villes considérables
blissemens : on n'a
yeux sur les monum
encore de la Natio
rencontre partout
forteresses, des f
temples, des mur
sées, des débris de
prouve mieux la
Peuple, que ne fe
criptions, les méd
ce que les Antiquai
me de produire en
Dictionnaire même

origine à quelques langues plus anciennes. Si elle a commencé d'être parlée, avec tant d'autres langues, à la construction de la tour de Babel, de quelque maniere que ce prodige se soit opéré, c'est assurément en fait de langue une ancienne noblesse, & par conséquent une distinction considérable. Pour établir cette ancienneté du Basque, on avance qu'il n'a nulle affinité, nulle ressemblance avec aucune autre langue, ni dans les regles de la Grammaire, ni dans le tour de la phrase: ceux qui possédent à fond quelque autre langue que ce soit, n'en sont pas plus avancés dans l'intelligence du Basque, comme ceux qui sçavent parfaitement le Basque n'ont pas une connoissance, même légere, d'aucune autre langue. Ce n'est pas qu'il n'y ait dans le Basque quelques mots qui ressemblent à d'autres mots de même signification en d'autres lan-

gues : mais on ne sçauroi
conclure d'une si foible re
blance.

Nous ne soupçonnons pa
le P. Larramendi, que ni les
ni les Romains ayent rien
prunté de la langue Basqu
hazard peut produire le
effet, ou, si l'on veut rem
jusqu'à la source, le Se
ayant institué toutes les la
meres, a pu y insérer qu
mots semblables, quoiqu
fût aisé de ne le faire pa
langue Basque n'ayant don
de commun avec aucune
langue, dont on puisse pré
avec la plus petite vraisem
qu'elle soit dérivée, & nul
nologiste ne pouvant désign
poque de son origine, cett
gue a autant de droit d'êtr
parmi les langues *meres*,
toutes celles à qui l'on ne co
pas cet honneur.

Nous ne parlerons pas d

sieurs observations sur les Dialectes de la langue Basque, parceque quelque judicieuses qu'elles soient, elles ne seroient d'aucun usage pour nos Lecteurs : mais elles sont suivies d'un avis que donne l'Auteur, & qui est digne d'attention. C'est une erreur de confondre sous le même nom de Biscaïe, les trois Provinces où l'on parle encore la langue Basque, le Guipuscoa, l'Alava, la Biscaïe. C'est aux Espagnols qu'il faut s'en prendre ; l'Auteur en convient : c'est d'Espagne qu'elle a passé en France. Les Rois d'Espagne, plus attentifs que leurs sujets, n'ont jamais donné occasion à cette méprise. On cite ici une *cédule de sa Majesté* Catholique en 1607. où cette distinction est exactement gardée. Il sied bien aux Chefs de connoître mieux ce qui leur appartient que ne font les subalternes.

Revenons aux prérogatives de

la langue Basque, elle vit encore après tant de siécles, pendant que l'Hebreu, le Grec, le Latin, qui ont commencé avec elle, sont ensevelis dans les livres. Il n'y a plus de Nations qui parlent purement ces trois langues. Celle des Basques subsiste toujours. Ni les Mores, ni les Goths, ni les Romains, ni les Carthaginois, ni les Grecs, ni les Phéniciens n'ont pu la détruire. Tous leurs efforts se sont terminés à la chasser de toute l'Espagne, pour la resserrer entre la chaîne de quelques montagnes, à la faveur desquelles elle s'est conservée saine & sauve jusqu'ici.

Cette situation si avantageuse, pour préserver le Basque d'une destruction générale, a été cause qu'il s'est peu composé de livres en cette langue, surtout depuis qu'elle est renfermée en des bornes si étroites. On n'a pas grande envie de composer des livres dans

une langue si peu répanduë. On trouve ici le Catalogue des ouvrages écrits en langue Basque, & s'il n'est pas facile de les rassembler dans une Bibliothéque, ce n'est pas à cause de leur multitude. Il y en eut sans-doute un beaucoup plus grand nombre, lorsque le Basque se parloit dans toute l'Espagne; car il sera prouvé dans la suite que le Basque fut autrefois la langue dominante dans tous ces royaumes.

Parmi les livres qui sont nommés dans la liste, on trouve un Dictionnaire manuscrit de la Bibliothéque Royale de Madrit, & dont le P. Larramendi a une copie. Ce Dictionnaire est très-court, & on ajoute que son Auteur ne se nomme pas, en quoi il a été très-judicieux. On montre assez bien que c'est l'ouvrage d'un Italien, qui pour joindre à deux autres Dictionnaires, un Dictionnaire Basque, langue qu'il n'en-

tendoit pas, avoit
des Basques, peu c
rendre service. Ain
naire n'a été d'au
notre Auteur; ce P
y a quelques anné
ria, y vit Dom Jua
ria Médecin très-sç
amateur de la lan
qui lui confia pour c
le Dictionnaire qu
en quatre langues,
Castillan, le Franço
Le P. Larramendi s
cet ouvrage eût ét
le sien; il auroit
plus amplement.

L'ouvrage le pl
ait été écrit en la
est une traduction
veau Testament.
Antoine en sa Bibl
gnole, assure l'ave
dans la Bibliothéq

mains, & comme ce livre, quoique peu ancien, est très-rare, il marque ici tout ce qu'il est à propos de sçavoir, pour qu'on ne le laisse pas échapper, si on a occasion de l'acheter. Dans l'exemplaire dont s'est servi l'Auteur, la premiere page manque, aussi bien que l'Epitre dédicatoire: mais quelque copiste a suppléé ce qui manquoit. L'Auteur de cette traduction étoit Calviniste, car elle fut imprimée à la Rochelle chez Hautin, en 1571, selon le Copiste: elle est dédiée, *à très-illustre Dame Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, Dame Souveraine du Béarn;* &c. qui mourut, comme elle avoit vécu, zélée Calviniste: ajoutons que cette édition & cette traduction se firent en un tems où l'Eglise défendoit sévérement de traduire les livres Saints en langue vulgaire. Du reste on ne s'apperçoit par aucun autre endroit que le Traducteur soit

Calviniſte. C'eſt le P. Larramendi qui l'aſſure. Ce n'eſt pas un petit éloge du Traducteur : mais ce ne ſeroit peut-être pas un petit engagement pour le Pere, s'il ſe trouvoit dans la néceſſité de justifier cet éloge. Il eſt vrai qu'il ne s'agit ici que du Calviniſme, & par conſéquent qu'on ne ſe charge pas de prouver que cette traduction n'eſt pas défectueuſe par d'autres endroits.

Laiſſons à part pluſieurs autres articles plus intereſſans pour l'Eſpagne que pour la France, & hâtons-nous de venir à ce qu'il y a de plus important & de plus glorieux pour la langue Baſque. C'eſt qu'elle a été la langue primitive & univerſelle de toute l'Eſpagne. Seroit-ce une petite gloire pour la langue du pays de Galles, ou pour le Bas-Breton, ſi l'on établiſſoit ſolidement, que toute la Grande-Bretagne parla autrefois, comme on parle à préſent dans

le pays de Galles, & que le Bas-Breton fut la langue univerſelle des Gaules ? L'Auteur n'a pas à craindre d'être contredit de notre part : mais les Caſtillans ſe laiſſeront-ils perſuader ? Ils ne lui ont pas permis d'ignorer leurs diſpoſitions. Il ſe plaint ſurtout des Journaliſtes Eſpagnols, qui ſe ſont déclarés plus hautement contre lui.

Selon eux, c'eſt une entrepriſe frivole de prétendre, que la langue Baſque fut la langue primitive & univerſelle de toute l'Eſpagne. Les Auteurs ſont mal-endurans. Ainſi on ne doit pas s'étonner beaucoup, que le P. Larramendi ait rendu à ſes Adverſaires coup pour coup, un peu plus ou un peu moins : car ces ſortes de décharges ne ſe font pas par compte, comme dans les ſaluts militaires. Nous n'entrerons pas dans ce détail qui affecteroit peu nos Lecteurs. Il ſera plus à propos

... de
te , qu'on ne
dans trois Prov
la langue Basqu
est de sçavoir , c
on l'y parle. Rer
en siécle, & tâc
vrir celui où elle
tre en usage. Ce
le dix septiéme sié
possible qu'elle se
dans un tems si p
sans que nous en f
ment instruits. On
point aujourd'hui, f
voit parlée depuis p
Continuons cette

l'ancienneté du Basque ne doit pas être contestée : car c'est à ceux qui prétendent la contester, d'en montrer l'origine, c'est-à-dire, l'époque où le Basque a commencé d'être en usage dans l'Espagne. Il y a des faits qu'on n'est point obligé de croire, s'ils ne sont appuyés du témoignage des Auteurs contemporains, ou à peu-près. Ce sont des faits passagers, & qui ne laissent aucune trace : ils ne seront jamais reçus, s'ils ne sont suffisamment attestés. Les faits, s'il est permis de s'exprimer ainsi, permanents, & qui selon le cours ordinaire, durent des siécles entiers, ne sont point assujettis à la même épreuve. Dès qu'ils subsistent actuellement, de la maniére, dont les faits peuvent subsister, on en conclut légitimement qu'ils subsistent depuis plusieurs siécles, & c'est aux Critiques de détruire cette conclusion par des argumens qu'on

appelle *positifs*. Telles sont toutes les langues, tant celles qu'on a parlé, que celles que l'on parle encore. C'est à ceux qui entreprennent de les dégrader, de faire tous les frais de la procédure.

Il n'est nullement nécessaire, que ni Strabon ni aucun autre Ancien, ait parlé du Basque. Cependant, comme les anciens monumens ne sont pas à négliger en de pareilles disputes, on produit une Inscription sur une lame de métal, déterrée au-dessus du Port de Sainte Marie. Cette lame étoit longue de six pieds, & large de quatre. Les Antiquaires reconnurent, que l'Inscription étoit en langue Basque. Ainsi la langue Basque étoit en usage depuis plusieurs siécles, & si le Port de Sainte Marie est celui qu'on connoît dans le détroit, on parloit Basque bien loin de la Province de Guipuscoa. C'est un préjugé pour *l'universalité* de la langue Basque dans toute l'Espagne.

On produit ensuite les anciennes Monnoyes de *Pastranosa*, ainsi nommées du nom de ce Seigneur, qui en rassembla un grand nombre, le siécle passé, & qui les fit graver, pour les communiquer aux Sçavans de l'Europe, afin de sçavoir d'eux ce qu'ils en pensoient. Les Antiquaires se sont exercés sur ces Monnoyes, mais avec peu de succès. Le Doyen d'Alicante a jugé, que c'étoit d'anciennes Monnoyes d'Espagne, car il ne s'en rencontre que dans ce Royaume. Les caractéres des Légendes n'ont rien de commun avec les caractéres usités parmi les Goths, ni parmi les autres Peuples qui ont détruit l'Empire Romain. Ils appartiennent donc, ces caractéres, à la langue primitive, c'est-à-dire, à la langue Basque, la mieux fondée, son ancienneté une fois établie, à jouir de cette honneur.

Il ne suffit pas d'avoir prouvé

que le Basque est une langue *mere*, & qui est en usage depuis un tems immémorial, dans l'Espagne. Il faut encore, pour qu'il ne manque rien à sa gloire, que ç'ait été la seule langue qu'on ait parlé dans tout ce vaste continent, dès qu'il commença d'être peuplé. Cette opinion n'est pas nouvelle. Le P. Larramendi marche ici à la suite d'une foule d'Auteurs célebres, dont l'autorité a bien du l'encourager. Le Docteur *Huerta*, Membre de l'Académie Royale d'Espagne, & qui avoit été un des Instituteurs du Journal de la même Nation, *Diario de los Literatos de España*, assure dans le premier tome de *l'Espagne primitive*, *c.* 3. que Tharsis, selon lui, le premier des descendans de Noé, qui s'établit en Espagne, y apporta la langue Basque; laquelle fut la langue universelle dans tout ce grand Royaume. Dom François Xavier de Garma, dans son *Thea-*

univerſal de Eſpaña, donne
ır une vérité inconteſtable ;
: la langue Baſque fut la lan-
: univerſelle de l'Eſpagne. Le
ẞeur *Peralta Barnuevo*, s'eſt
:laré pour la même opinion. On
aprouve fort, que le P. *Henao*
ſoit contenté de dire, que le
ſque eſt une des anciennes lan-
es d'Eſpagne. Le Sçavant P.
'oret, dans ſes recherches, *in-
ſtigationes l. 1. c. 5.* prouve
rt au long l'ancienneté du Baſ-
e en Eſpagne, & il en conclut
ıniverſalité de cette même lan-
:e pour toute cette grande Ré-
on. Il ajoute encore de nou-
:lles preuves dans ſes Annales
: Navarre. Le P. Mariana,
›rès avoir reconnu l'ancien-
:té de la langue Baſque, & qu'il
oit probable, que dans les pre-
ıiers temps, c'étoit la langue
›mmune de toute l'Eſpagne,
›andonne ce dernier point dans
›n Hiſtoire, mais ſur des argu-

mens si foibles qu'on apperçoit aisément qu'il n'a point examiné sérieusement la question. Terminons ce Catalogue que nous avons abrégé, par le nom & l'autorité de Joseph Scaliger.

Ce Sçavant si fameux par la connoissance qu'il avoit des langues, est persuadé que le Basque étoit la langue qu'on parloit en Espagne, avant que les Romains y eussent pénétré & s'y fussent établis. Scaliger & Mariana, deux vrais Doctes, se contredisent en cette occasion sur une chose, que selon les apparences, ils n'entendoient ni l'un ni l'autre. La scène est comique. Mariana accuse la langue Basque d'être dure, barbare & non-susceptible d'aucune élégance. Il ne la sçavoit pas, & le P. de Larramendi en convient. Scaliger de son côté assure que cette même langue n'a rien de barbare, qu'elle est même douce, & gracieuse. Rien ne nous force de

de croire qu'il en fût mieux instruit que Mariana. S'ils vivoient encore, on les obligeroit l'un & l'autre, en justice bien reglée, d'apprendre foncierement le Basque, pour se mettre en état de juger avec connoissance de cause.

Les ennemis de la langue Basque, sont mal disposés à reconnoître une autorité moralement infaillible, dans le grand nombre des Auteurs qu'on leur oppose. On demanderoit volontiers une tradition positive, constante & suivie, ce qui seroit plus pressant; ou du moins, une tradition orale, en faveur de l'ancienneté & de *l'universalité* du Basque. La tradition orale ne sçauroit être contestée dans cette matiere. C'est de leurs peres que les enfans apprennent à parler, & c'est une espece de succession qui continuë de génération en génération. Le Basque ne doit pas être distingué de toutes les autres Langues.

Cette tradition orale n'a point été contredite, jusqu'à ce qu'elle soit devenuë une tradition écrite, c'est-à-dire depuis ces derniers temps, où la critique, qui s'exerce sur tout, n'a pas toujours respecté autant qu'il convenoit ce qui étoit établi. On a écrit pour & contre: mais on aura beau dire que les Auteurs qu'on a cités, en faveur de la langue Basque, sont modernes; ils ne le sont pas plus que ceux qu'on leur oppose. La Tradition écrite sera donc égale des deux côtés: mettons-les donc à part. La Tradition orale, dont on ne sçauroit fixer l'origine, conserve toujours toute sa force.

A la bonne heure, diront les Anti-Basques, que la langue Basque soit ancienne; mais elle n'a aucune affinité, ni aucune analogie avec celles des peuples, qui se sont établis les premiers dans l'Espagne. Ainsi il n'est pas suffisamment prouvé que ce soit

ni la premiere ni la ſeule langue qu'on ait parlé d'abord dans l'Eſpagne. De cette objection, l'on conclut du moins que le Baſque n'eſt point originaire des langues qu'ont apporté dans le pays, les diverſes Nations qui s'y ſont établies, & ce n'eſt pas un leger avantage dans la diſpute préſente. Si la langue Baſque, qui n'a rien de commun avec les langues des divers peuples, qui ſont entrés dans l'Eſpagne, n'eſt pas une langue-mere, la langue univerſelle de tout le Royaume, & qu'on y a parlé d'abord, c'eſt aux Journaliſtes Eſpagnols d'en déſigner une autre, & de juſtifier leur choix : c'eſt à eux de prouver ſolidement, ſelon l'exigence de la matiere, que la langue qu'ils préféreront, eſt vraiment digne de cette préférence; ce n'eſt pas une choſe facile à prouver. Quelle eſt cette langue, qui a commencé à la confuſion de Babylone avec

toutes les autres langues-meres, & qui, ſans devoir ſon origine à aucune autre langue-mere, eſt venue ſe fixer en Eſpagne? Dira-t-on qu'on paſſe au Baſque d'être une langue-mere, mais qu'il ne ſe conclut pas de cet aveu, qu'il n'y ait point encore eu avant elle quelque autre langue-mere qui y ait été apportée de l'Orient, par quelqu'une des premieres familles, établies dans l'Occident? Si l'on n'a point de meilleure reſſource que cette conjecture, n'eſt-il pas plus raiſonnable de s'en tenir à la langue Baſque, qu'on reconnoît d'ailleurs être une langue-mere.

L'Auteur n'a pas manqué de faire valoir les anciens noms de l'Eſpagne, de ſes Provinces, de ſes Villes, de ſes montagnes, de ſes rivieres, noms qui viennent naturellement du Baſque. Cette preuve de l'*univerſalité* de cette langue dans tout le pays, eſt des

plus fortes: toute la Caſtille y fera une attention particuliere; mais comme la choſe n'intéreſſe pas également les autres Nations, nous n'inſiſterons pas ſur cet Article autant qu'il ſemble le mériter.

On ajoute tout de ſuite que la langue Caſtillane a emprunté un grand nombre de mots du Baſque, autre preuve & de ſon ancienneté & de ſon univerſalité, qui ne devoit pas être oubliée. L'Auteur fortifie encore de beaucoup d'autres réfléxions & de recherches, ſon ſentiment, & on ne ſçauroit lui refuſer la juſtice de n'avoir épargné ni ſoin ni travail pour l'exécution de ſon projet. Ce n'eſt pas ſeulement pour la gloire de ſa patrie, que le P. de Larramendi a travaillé: c'eſt auſſi pour la gloire de toute l'Eſpagne. Eſt-il peu glorieux à une Nation, diſtinguée par tant d'autres endroits, d'avoir conſervé dans ſes Etats une langue-mere,

depuis tant de siécles malgré tant de révolutions ? Le Dictionnaire est dédié à la très-noble & très-fidelle Province de Guipuscoa, à qui cette espece d'offrande n'aura pas manqué de plaire : mais ce n'est pas seulement la gloire & la satisfaction de la Province où il est né, qui a engagé le P. de Larramendi à ce pénible ouvrage, il s'est encore proposé l'utilité de tant d'ouvriers Evangéliques, que l'ignorance de cette langue met hors d'état de servir le Public. Il ne tiendra qu'à eux de s'instruire de ce qu'ils n'ont pas sçu jusqu'à présent : ce qui ne sera pas un petit avantage ni pour eux ni pour le peuple.

ARTICLE CVI.

ELOGES DES ACADEMICIENS de l'Académie Royale des Sciences, morts dans les années 1741, 42 & 43. Par M. Dortous de Mairan Secretaire de cette Académie pendant lesdites années, l'un des 40 de l'Académie Françoise &c. A Paris, Rue S. Jacques chez Durand, Libraire au Griffon, 1747. vol. in-12 de 360 p.

QUoiqu'en donnant les Extraits de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie de ces trois années, nous ayons aussi parlé des éloges à mesure qu'ils ont été imprimés, qu'il y en ait même tel dont nous avons donné des Extraits à part, & étendus, cependant le mérite de ces piéces véritablement sçavantes & Académiques, joint à leur nouvelle édi-

tion en un corps de livre où on les trouvera réunies désormais, nous invite à en donner un nouvel Extrait succinct & abrégé, comme on le fait communément pour des Eloges, que la malignité d'un certain Public a tort cependant de dédaigner sur ce seul titre d'Eloges.

L'Avertissement du Libraire nous apprend, » qu'avant 1699,
» & depuis 1666, année de l'Eta-
» blissement de l'Académie des
» Sciences, il n'y a point d'élo-
» ges suivis des Académiciens
» morts dans cet intervalle....
» Que depuis 1699, que M. de
» Fontenelle succeda à M. Duha-
» mel, jusqu'en 1740, ces Eloges
» furent donnés plus régulierement
» & prirent toute une autre for-
» me... Que M. de Mairan succes-
» seur de M. de Fontenelle dans
» la même fonction, s'est conformé
» aux mêmes usages... Et qu'ainsi
» les Eloges de M. de Fontenelle
» répandus dans les divers volumes

» de l'Hiſtoire de l'Académie,
» ayant été réimprimés en corps
» dans des volumes ſéparés, le
» Libraire a jugé devoir recueillir
» de même ceux qu'a faits M. de
» Mairan.

Ils le méritent tout-à-fait, & il eſt heureux que les talens des grands hommes fondent de nouveaux emplois : plus heureux encore, lorſqu'avec les emplois ils fondent les mêmes talens, ou donnent lieu à leurs ſucceſſeurs de choix, de les développer. M. de Mairan, marchant de ſi près ſur les pas du grand Fontenelle n'eſt pas, non plus que lui, de la ſeule Académie des Sciences. L'Académie Francoiſe revendique ſur elle au moins ces éloges, qui ſont des morceaux d'éloquence bien écrits, & dignes d'être lus par tous les gens de Lettres, dont la plûpart ne les iroient pas chercher dans des volumes dont la ſcience trop profonde *écarte les* eſprits pareſſeux,

ou dévoués à d'autres ſciences. Outre l'Eloge, on trouve ici à la fin, un catalogue complet des ouvrages qu'a compoſés le ſçavant Académicien dont il y eſt queſtion.

Le premier éloge eſt celui de M. Petit Medecin. Cet Académicien peu invité d'abord par la médiocrité de ſes ſuccès dans les Lettres, à continuer ſes études, trouva dans la Phyſique, pour laquelle ſon gout le décida, un aiguillon pour la ſuivre, ſinon dans ce qu'elle a de plus ſubtil & de plus épineux, du moins dans ce qu'elle a de ſolide & d'utile, qui eſt ſon application aux Arts, à la Médecine, à l'Anatomie. C'eſt ſur le cerveau & ſur la cataracte des yeux, qu'ont roulé les plus ſolides travaux de M. Petit en ce genre. On n'a de lui que quelques Lettres ſçavantes, & pluſieurs Mémoires dans les recueils de ceux de l'Académie.

Cet éloge eſt ſuivi de celui de l'illuſtre Cardinal de Polignac. Il eſt

t brillant par le ſujet & par la ma-
re dont il eſt traité. Nous en
ons parlé deux fois au moins,
is nos Mémoires, parce qu'il
oit, dans ſa primeur, été impri-
: à part, & qu'il l'a été enſuite
ns l'hiſtoire de l'Académie, l'é-
it aujourd'hui pour la troiſiéme
s. L'Antilucrece eſt le principal
vrage littéraire de cet éminent
iteur: grand ouvrage en ſoi-
ème, & qui dans ſon genre
iëtico-Philoſophique, va de
ir avec les grands ouvrages de
nduite politique d'une perſonne
ı plus haut rang, qui a été em-
oyée aux plus brillantes & aux
us délicates négociations de l'Etat.
Suit l'éloge de M. Boulduc,
lebre Chymiſte Apoticaire, dont
réputation eſt encore vivante à
ıris. Il eſt fameux dans le Pu-
ic par beaucoup de recettes,
inventions, de procédés Chymi-
ıes, de remedes de Pharmacie,
ır *une* grande poſſeſſion de ſon

Art. Ses ouvrages écrits consistent dans une douzaine de Mémoires analytiques, qu'on trouve dans les recueils de l'Académie, & qui sont tous ici, comme ceux des autres, distinctement indiqués avec l'année de leur impression.

Le 4e. éloge est celui de M. Edmond Halley célèbre Anglois, homme de Théorie & de pratique, qui a beaucoup travaillé dans le cabinet, & dans une infinité de courses & de voyages maritimes, qui ont tous eu pour but la perfection de la navigation, & nommément celle de l'aimant & de la boussole. L'Astronomie étoit la science favorite de M. Halley. La navigation son art favori. C'est embrasser la Terre & le Ciel dans ses spéculations & ses travaux. M. de Mairan peint extrémement bien, par des traits historiques, par des faits, l'esprit vaste, l'érudition immense; la multitude laborieuse d'une infinité de petits ouvrages, dont le recueil peut

e devroit en former un grand ;
e enfin le caractére franc, loyal,
ordial, impartial de M. Halley.
N'oublions pas le génie universel
e ce grand homme : car à tous
es autres talens, il joignoit ce-
ui de la Poësie, pour laquelle il
voit du talent, mais à laquelle
a eu la sagesse de ne faire que
e prêter quelquefois en passant,
ans l'occasion. Son hypothése
'un globe renfermé dans le globe
e la terre, avec des Pôles tout
ifférens, pour expliquer les varia-
ons de l'aimant, prouveroit au
esoin l'heureuse facilité de son
eau genie pour la Poësie, pour
a fiction.

L'Eloge de M. de Brémond,
iort à l'age de 29 ans intéresse
e cœur par la multitude des ouvra-
es qu'une mort si prématurée déro-
e au Public, autant que l'éloge pré-
édent de M. Halley intéresse l'es-
rit par la multitude des ouvrages
u'il lui présente. M. de Brémond

avoit entrepriſe des Tr
Philoſophiques, qui ſon
moires étendus de l
Royale de Londres, n'a
preſque qu'ébauchée pa
vant, mort avant ſa
année.

M. l'Abbé de Moliere
le ſujet de l'éloge ſuivan
aſſez âgé pour remplir
mer à peu près toute ſ
carriere. Plein d'eſprit
voir, il a pouſſé auſſ
paroît poſſible de le
ſyſtême ingénieux des p
billons de Malbranch
il s'étoit attaché & com

ıt que pour la poſtérité;
lons du fait: car chacun
croit travailler pour ſoi.
ıche n'a point vu réuſſir
tourbillons. M. de Mo-
oit tout ce qu'il falloit
r procurer le ſuccès le
ıtant, l'eſprit, la capa-
zele ſurtout, & preſque
ar dans les choſes hu-
ıêmes, il y a une eſpece
i mene aſſez invariable-
but qu'elle ſe propoſe.
t perſuadé de la vérité
s tourbillons qu'il avoit
uiſés à la ſource, &
côté de la Phyſique &
ématiques, tout ce qu'il
ur les étayer, & s'il eût
ıle, les réaliſer, leur ſe-
eur, capable de les diſ-
premier, les monta en
ıées au plus haut point
e apparente, dont ils
t être revêtus. Rien ne
qua du côté de la célè-

Quelqu'un leur avoit prédit, dans nos Mémoires mêmes, qu'ils ne gagneroient rien à être sassés & resassés, étant trop petits, trop fragiles, trop uniformes & homogenes, & par là trop sujets à la compression & à la dissipation. Plus ils furent célèbres, plus vite le vice originel s'en fit reconnoître, & dès avant sa mort, qui en fut peut-être un peu hâtée, M. l'Abbé de Molieres eut plus d'une fois le chagrin d'en pressentir la fin prochaine. C'est le sort de la plupart des sistêmes, ouvrages ou inventions qui honorent un peu trop leurs Auteurs de leur vivant, que leurs Auteurs leur survivent trop, d'un jour au moins. Cela ne dit rien pour la réputation générale de M. l'Abbé de Molieres. Celle de Descartes même est indépendante du vrai ou du faux de ses grands tourbillons. L'Abbé de Molieres sera toujours regardé comme un homme d'esprit &

[redacted]

Sçavant distingué, qui étoit d'ail-
s un fort honnête homme ,
bon Chrétien , zélé Catho-
le même , & un digne Prê-

Le septiéme Eloge est celui de
Hunaud , Médecin Anatomiste
dans une vie de 41. ans n'a
eu le tems de jouir de toute
éputation dont il avoit fondé
plus flateuses esperances sur
mérite réel de beaucoup d'es-
& de travail. Il y a peu d'ou-
ges de lui , & 4 ou 5 Mé-
res.

e huitiéme roule sur une plus
gue & plus éclatante carriere ,
e de Monseigneur le Cardinal
Fleury. M. de Mairan s'y plaint
oir été prévenu dans cet Eloge
les bouches & les plumes les
eloquentes. Le ton d'Historien ,
lui imposoit sa fonction de Se-
aire de l'Académie des Scien-
n'a rendu que plus vrai &
persuasif celui de Membre des

l'Académie Françoise qu'il a sçu lui allier, avec d'autant plus d'Art qu'il lui a plus donné l'air de noble simplicité & de candeur.

Mais où le Sçavant Secretaire se surpasse, c'est dans l'éloge du fameux Abbé Bignon. Il faut tout dire, un pareil sujet fournit un peu plus à un Sçavant comme M. de Mairan. L'idée qu'il donne de M. l'Abbé Bignon est égale à celle qu'en a le Public. En général, M. de Mairan prend le juste ton du sujet qu'il traite. Il peint l'Abbé Bignon comme un Protecteur de Sçavans, Sçavant lui-même. M. l'Abbé Bignon protégeoit les Sciences avec connoissance de cause, pouvant faire & faisant toujours sa partie dans les Assemblées Académiques ausquelles il présidoit. La charge de Bibliothécaire du Roi & de Maître de la Librairie, ne parut se refuser pour un tems à l'espece de droit héréditaire & paternel qu'il y

ìt, que pour mieux assurer le
it de mérite personnel qu'il y
ìt aussi, en la recouvrant bien-
après, à ce titre. Il renouvella
ibliotheque du Roi & plusieurs
démies; & leur donna des
roissemens considérables aussi
n qu'à toutes les parties de la
érature, soit Françoise, soit mê-
étrangere. Il faut lire tout
t bien détaillé, bien écrit dans
ge même historique de M. de
iran.

e volume est terminé par l'é-
e de M. Lemery Medecin, fils
fameux Chymiste de ce nom,
M. de Mairan appelle ingé-
usement *le Descartes de la Chy-*
. Le fils n'a pas dégénéré de la
nce du Pere. Son traité des ali-
ns est fort estimé. Il a donné
s les Mémoires de l'Academie
a des morceaux intéressans.

Chanoine régulier de
neviéve. Tomes III.
4°. à Paris chez D
Hérissant, ruë S. J

LE III. volume de d'Allemagne est te une Dissertation sur les *Cesar*, d'*Auguste* & d'*I* & sur la *Couronne Imp* morceau est très-court : même que l'importance tions demandoit quelqu plus développé. Sur le *guste* que porterent les Romains, nous ne con

donnoit. 1°. Quand il est quest-
i de la suite des Empereurs de
me, on ne dit point que Ti-
e est *le Successeur de Jules Ce-*
, mais d'Octavien qui se trou-
entre Jules & Tibere. 2°. On
peut pas dire que Tibere fut
premier qui prit le nom d'*Au-*
te, puisqu'Octavien est verita-
ment le premier qu'on appella
si, suivant ce texte de Sueto-
: *Augusti nomen assumpsit Mu-*
tii Planci sententiâ, cum qui-
dam censentibus Romulum ap-
lari oportere.... prævaluisset ut
ugustus potius vocaretur, non
tum novo, sed etiam ampliore
nomine. 3°. Quoiqu'Octavien
t ordonné par son Testament
e Tibere portât après lui le
m d'*Auguste*, Tibere néan-
oins ne le prit que très-rare-
ent, & seulement dans quelques
ttres qu'il écrivit à des Rois &
des Princes étrangers. C'est en-
re Suetone qui nous apprend

Epistolis adaitaa
cluera peut-être
ſupprimer ou mc
ſe de la diſſerta
Empereur (Ti
adroitement de ce
rer la vénération
ceſſeur avoit méri
La plus grand
traite ici eſt cell
ment de Charlen
rigine de ſes drc
d'Occident. Le P
tement que quar
ronna ce Prince
égard qu'une p
que tout au plus
de dire, que le
lui fut conféré

si peu persuadé que ce droit de donner même le titre d'Empereur, résidât dans le Pape & dans les Romains, qu'il en voulut transiger avec Nicephore Empereur d'Orient, pour prendre, de son aveu, celui d'Empereur d'Occident.

Pour ce dernier article, sçavoir cette transaction prétenduë, nous ne croyons pas qu'elle ait aucun fondement dans l'Histoire. Eginhard témoigne que Charlemagne donna des ombrages à Nicephore & à ses deux Successeurs, à cause du nom d'Empereur qu'il avoit pris; & dans les relations qui nous restent de l'Ambassade des Grecs, vers notre Monarque François, on ne remarque point qu'il ait été rien stipulé à l'égard des titres réciproques que prenoient Nicephore & Charlemagne. Il paroît seulement, par la conduite de ces Princes, qu'ils traiterent ensemble comme Empereurs, l'un d'Orient, l'autre d'Occident: mais on ne

peut prouver que Charlemagne ait jamais recherché le consentement de Nicephore pour prendre la qualité d'Empereur.

La conceſſion de ce titre, & la Tranſlation de l'Empire en la perſonne de ce grand Prince, mériteroient une longue diſcuſſion. Il n'eſt peut-être pas fort éloigné de la vérité, de dire que Charlemagne fut proclamé Empereur d'Occident, par le concert des premieres têtes de Rome; mais vouloir que Leon III. comme ſouverain Pontife, n'ait influé en rien dans cette proclamation, c'eſt ce qu'on a de la peine à ſe perſuader. M. Boſſuet dit ſur cela un mot qui pouroit terminer le différend: *Eâ in re Apoſtolici Leonis, ut qui civitatis caput haberetur, præceſſit autoritas: univerſi populi qui rem firmaret, conſenſus acceſſit. Ab eo fonte imperium manavit ad Francos.* Boſſ. Defenſ. Cler. Gallic. Et il ne fait que répéter ce qui eſt marqué

qué dans les anciennes Annales de Moissac, ouvrage contemporain, *Tum visum est ipsi Apostolico Leoni & universis Sanctis Patribus qui in ipso Concilio aderant, seu reliquo populo Christiano, quod ipsum Carolum Imperatorem nominare debuissent.* Duchesn. t. 3. p. 143.

Notre Historien parlant des droits que les Empereurs s'attribuoient autrefois sur la Ville d'Arles, dit que *Charles I. Comte d'Anjou, frere de S. Louis & Comte de Provence trouva mauvais que l'Empereur Frédéric Barberousse eût donné en 1162. à Raimond Berenger, toute la Jurisdiction de la Ville d'Arles.* Voila une époque impossible, puisque Charles, frere de S. Louis, ne vint au monde qu'en 1221. six ans après le S. Roi né en 1215. Il y a donc ici un Anachronisme de près d'un siécle.

Tome IV.

Ce volume contient un espace de 116. ans & l'Histoire de cinq Empereurs, Henri III. Henri IV. Henri V. Lothaire II. Conrad II. Le regne de Henri III. présente des événements assez variés. Ses guerres particulieres avec les peuples de la Bohême; les secours qu'il donna au Roi de Hongrie, Pierre, neveu du Saint Roi, Etienne; le voyage qu'il fit en Italie pour faire cesser les dissensions qui agitoient l'Eglise Romaine; les mesures qu'il prit pour empêcher le Roi de Castille de se porter pour Empereur: tels sont les traits principaux de ce morceau d'Histoire, où il se trouve des endroits discutés avec soin; & ce n'est pas un petit mérite parmi des monuments souvent fautifs, nulle-part rangés dans un ordre commode ou avantageux. Nous remarquons quel-

ques méprises qui échappent à notre Auteur.

Page 14. il est dit que Henri III. envoya demander à Guillaume Duc de Guyenne sa *sœur* Agnès en mariage, & *page 17.* on trouve que c'est la fille de ce Duc. Il faut s'en tenir à cette seconde leçon qui est la vraye. Mais dans cette même page, on place la mort de l'Impératrice Gisele au mois de May 1043. & l'Auteur Contemporain Marianus Scotus, dit *Gisla Imperatrix mater Henrici Regis obiit XVI. Kal. Martii.* Une autre datte défectueuse (*page 45.*) est celle du combat entre les troupes du Pape Léon IX. & les Normans de Calabre. On dit qu'il se donna le 1er. de Juin 1053; & les Ecrivains du tems marquent le 18. de ce mois, un vendredi.

Le Pape Léon IX. est un des plus saints Personnages qui ayent tenu le Siège Apostolique. Le P.

Barre rend aſſez de juſtice à ſes vertus, mais il ne fait point mention du culte public qu'on lui a décerné dans l'Egliſe. Qu'il nous ſoit permis de relever ces ſortes d'omiſſions, toutes les fois qu'elles ſe rencontrent. Nous ne pouvons deviner pourquoi l'Hiſtorien d'Allemagne nous fournit ſi ſouvent l'occaſion d'une critique, que nous eſtimons bien placée. En parlant d'Etienne, Roi de Hongrie, il ne donne pas même à entendre que ce Monarque ſoit diſtingué par le titre de Saint; & ſa fête eſt néanmoins célébrée dans l'Egliſe le ſecond jour de Septembre. En marquant la mort de l'Impératrice Sainte Cunegonde, il paſſe ſous ſilence ſa Canonization faite ſolemnellement par le Pape Innocent III. en 1200. Quand il traite les troubles de l'Egliſe de Milan envahie par un Archevêque Simoniaque, il parle trop indifféremment de Saint Herlembaud, qui

s'opposa de tout son pouvoir à ces scandales, jusqu'à perdre même la vie pour une si bonne cause; ensorte qu'il est honoré dans l'Eglise comme Martyr.

Ajoutons sur ce regne de l'Empereur Henri III. qu'en deux endroits surtout nous souhaiterions plus de netteté. Le premier est à la page 19. & 20. où il est question de l'Archevêque de Hambourg, Alebrand, & des richesses de cette Eglise, qu'on semble confondre avec celles de l'Eglise de Brème : obscurité qui regne encore dans l'Histoire d'Adalbert successeur d'Alebrand : & sur cet Adalbert nous observons que ses démelés avec Suenon Roi de Dannemark sont racontés trois fois, sçavoir à la page 20. à la page 46. & à la page 91. mais comment accorder ce qui est dit *page 20 qu'il n'y eut que des menaces* d'excommunication, avec le texte de la page 47. qui porte que

l'Archevêque Adalbert *fulmina l'excommunication* contre le Roi de Dannemark & contre son épouse ? L'autre trait, qui pouroit être plus nettement exposé, est celui des trois Papes Benoît IX. Sylvestre III. & Grégoire VI. On s'en rapporte trop aisément à Othon de Frisingue, qui imagine de son chef un quatriéme Pape, & qui fait de Jean Gratien (Grégoire VI.) un Pape incontestable & un homme de bien : c'étoit bien plûtôt un Intrus, au moins un Pontife douteux, un Simoniaque, & qui ne fit guéres que la bonne œuvre de se démettre lui-même, en faveur du légitime Pape Clément II.

On annonce dans cette Histoire, le regne de l'Empereur Henri IV. comme très-orageux, & l'on en indique les causes qui furent, selon notre Auteur, l'indépendance des Seigneurs de l'Empire, & les entreprises de Rome contre

la personne & la dignité de Henri. *les Papes*, dit le P. Barre, (*p.* 64.) *secouerent d'abord le joug des Empereurs, bientôt après ils entreprirent de disposer de leurs Etats.* Nous voudrions qu'on eût expliqué en quoi ce *joug* consistoit auparavant. Car il est bien certain que, pour la puissance spirituelle du S. Siège, elle a toujours été, & elle doit toujours être indépendante de l'autorité temporelle des Princes. On dit dans un autre endroit (*p.* 224.) que la déposition de Henri IV. par Grégoire VII. fut le *premier pas fait par les Papes pour secouër entierement le joug des Empereurs.* Cependant on vient de voir dans le texte précédent que le *joug des Empereurs fut d'abord secoüé*, & qu'ensuite *les Papes entreprirent de disposer de leurs Etats*; sans-doute en déposant les Empereurs mêmes. Qu'on établisse donc ici un ordre constant: qu'on

nous apprenne si la déposition de ces Princes fut l'action par laquelle les Papes *secouerent le joug*, ou bien si les Papes n'étoient déja plus sous *le joug*, quand ils entreprirent de déposer ces Princes.

Le portrait que nous trace le P. Barre de l'Empereur Henri IV. est précédé de ce morceau: On » fait des peintures fort diffé» rentes de son caractere. Ses en» nemis le font passer pour un » tyran & pour un débauché; ses » Partisans au contraire le repré» sentent comme un Prince mo» déré. Ceux qui font profession » d'impartialité lui donnent plus » de bonnes que de mauvaises » qualités. Laplûpart des Auteurs » attachés aux prétentions de la » Cour de Rome, dont il a éprou» vé tous les ressentiments, n'ont » guéres cherché qu'à le noircir, » mais ceux qui n'avoient pas le » même intérêt en ont parlé avec

» plus d'équité. Tels sont Otbert
» Evêque de Liége, Waltram de
» Naumbourg & plusieurs autres,
» tous Historiens sincéres » &c.

Mais, dira quelqu'un, Otbert de Liége fut un des plus fermes appuis de la cause de Henri IV. il lui fit faire des obseques magnifiques; il avoit acheté de lui son Evêché, du moins le soupçon, à cet égard, n'est pas purgé dans l'Histoire de Liége. Waltram, Evêque de Naumbourg, est encore plus connu par son dévouëment au même Empereur. On le dit Auteur de l'*Apologie* de ce Prince, & du traité des *Investitures*. On sçait qu'il entra dans la querelle contre Grégoire VII. au point d'être regardé par S. Anselme de Cantorberi, & par Etienne Evêque d'Halberstad, comme un schismatique & un excommunié. Quand il y auroit du trop dans ces dénominations, on ne peut *nier toujours* qu'un tel Ecrivain

ne doive être mis dans la classe des Partisans déclarés de Henri ; qu'il ne soit par conséquent récusable dans l'examen de cette importante controverse.

Nous ne l'entreprenons pas cet examen, & nous nous contentons de dire, que le P. Barre peint l'Empereur Henry des couleurs les plus avantageuses. A l'exception de l'incontinence qui fut extrême dans ce Prince, les autres défauts tant reprochés, tant publiés, tant anathematisés disparoissent presque tout-à-fait du tableau. Il vendit les benefices de l'Empire, *mais ce vice ne lui étoit pas particulier.* L'incontinence même fut un foible dont l'âge le corrigea. Il excédoit plutôt du côté de l'indulgence que de la sévérité. Telles sont les touches légères de notre Historien. Remarquons-y ce dernier coup de pinceau ; cette *indulgence* excessive, cet éloignement de toute *sévérité*, parce qu'une mul-

titude de Contemporains repréſentent Henri comme un monſtre altéré de ſang; comme un barbare qui comptoit pour rien la vie des hommes.

Ici nous dirons, qu'on ſeroit tenté d'admettre une ſorte de pyrrhoniſme dans l'Hiſtoire, quand on voit les faits ſe nuancer en mille maniéres différentes ſous la plume des Ecrivains. Notre Auteur nous raconte *page 112. & 113.* un trait fort ſingulier de la conduite de Henri IV. à l'égard de l'Impératrice Berthe ſon épouſe. » Comme il l'avoit épou-
» ſée, dit-il, par le conſeil des
» Seigneurs, & non par ſon
» choix, il chercha les moyens
» de la répudier, & n'ayant pu
» y parvenir par aucun prétexte
» même apparent, il ne craignit
» pas d'expoſer cette Princeſſe à
» lui manquer de fidélité. Il ga-
» gna un des Seigneurs de la
» Cour, & l'engagea à mettre tout

» en œuvre pour corrompre l'Im-
» pératrice. Ce Seigneur flatté de
» cette dangéreuse commission, n'o-
» mit rien de ce qu'il crut capable
» de la faire réussir. La Princesse
» ennuyée de ses assiduités & de
» ses poursuites, feignit enfin de
» se rendre, & lui indiqua une
» nuit, mais à condition qu'il
» viendroit seul dans son apparte-
» ment. Au tems marqué, elle
» arma ses Dames chacune d'un
» bâton & leur ordonna de ne
» point épargner le Courtisan dès
» qu'il seroit entré. Celui-ci,
» avant de se trouver au rendez-
» vous, informa l'Empereur du
» consentement de Berthe. Henri
» qui vouloit trouver l'Impéra-
» trice coupable, sans cependant
» que les choses allassent trop loin,
» vint avec le Courtisan, & entra
» le premier sans être connu.
» Aussitôt on ferma la porte sur
» lui : les Dames s'acquittérent
» de leur commission, & le mi-

» rent hors de l'appartement, après
» l'avoir bien bâtonné. »

Cette Histoire est tirée de l'Annaliste qui a écrit la guerre de Saxe. Il la raconte un peu différemment. Il dit que, quand l'Empereur fut entré, on le reconnut sans peine, qu'on ne laissa pas de le bien battre, & que comme il déclaroit son nom, sa dignité, sa qualité d'époux de l'impératrice, on fit semblant de n'en rien croire, on frappa toujours jusqu'à ce qu'il fût tombé par terre à demi-mort & tout froissé de coups.

Mais ce n'est pas sur ces particularités que nous insistons, pour faire remarquer la marche différente des Historiens. Voici une observation qui nous paroît plus importante. L'Annaliste de la guerre de Saxe fait suivre la narration de cette Historiette, d'un détail de meurtres commis par l'Empereur Henri. Il articule

les perſonnes & les circonſtances ; il donne à connoître qu'il n'y eut rien de plus ſanguinaire que ce Prince. Or ces additions ſont ſupprimées par le P. Barre, qui ne prend ainſi que la moitié de cette Chronique, & qui laiſſe l'autre, afin de n'être pas gêné dans le caractére qu'il vouloit tracer de Henri comme d'un Prince *toujours porté à donner des marques de ſa bonté :* ce qui eſt fort différent des actions cruelles que lui reproche l'Annaliſte de Saxe.

Dans la querelle de cet Empereur avec le Pape Grégoire VII. Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence la maniere dont notre Auteur traite ce Pontife : *Ce qu'il a fait*, dit-il, *pour ſoutenir ſes projets ambitieux, ne fera jamais croire qu'il ait été un Saint Pape.* Puis, dans une note, on lit : *Grégoire VII. a néanmoins été*

nisé en 1548. par Grégoire
I. Ne semble-t-il pas que
»osition du texte avec la note
pour donner un démenti à
ise, qui fait la fête de Gré-
: VII. le 25. de Mai ? Mais
ord il y a deux fautes dans
ote : car 1°. le Pape Grégoire
. a simplement mis Grégoire
dans le Martyrologe. 2°. Ce
ut point en 1548. Grégoire
. n'ayant été élu qu'en 1572.
ite un Auteur modéré, & qui
narché sur les traces de M.
ri, du P. Alexandre, du P.
illon, des Bollandistes & de
de 50. Auteurs cités par
ser, eût remarqué que 60. ans
s sa mort, on peignoit déja
;oire VII. avec un limbe de
e, comme on fait à l'égard
Saints; qu'en 1577. c'est-à
cinq cents ans après ses ob-
es, on trouva son corps
que entier; que son culte,
nis d'abord dans quelques

Eglises, est enfin devenu universel. *

Ce que nous disons ici est fort indépendant, comme on voit, des démarches que se permit Grégoire VII. contre la puissance temporelle de l'Empereur Henri. Nous sommes fort éloignés de les approuver: mais comme M. Fleury, le P. Alexandre, & tant d'autres, en ne les approuvant pas, rendent néanmoins justice à la sainteté de ce Pontife; comme il est toujours facile d'excuser les intentions des SS. lorsque les actions ont quelque chose de répréhensible, on peut demander pourquoi l'Historien d'Allemagne s'écarte d'une méthode si sage; pourquoi sous sa plume, tout est dans Grégoire VII. ambition, passion, orgueil, envie de dominer, politique, intrigue, sans en excepter même les meilleures actions, comme

* Voy. l'éloge magnifique que le P. Mabillon fait de ce S. Pape au V. Tome de ses Annal. p. 234.

quand il eſt dit p. 154. que *ce fut par ſes intrigues que Cadalous* (Anti-Pape) *fut forcé de céder le Pontificat à Alexandre II.* Eſt-ce donc là un trait d'intriguant, & non pas plûtôt d'un homme zélé pour l'Egliſe, déchirée par un ſchiſme ?

On peut demander encore pourquoi, ſur le compte de Grégoire VII. on s'en rapporte ici au mauvais Ecrivain Bennon (Cardinal de l'Anti-Pape Guibert,) duquel le P. Mabillon dit, *NULLA EST HABENDA fides Bennoni Gregorii hoſti infenſiſſimo ;* pourquoi on ne fait pas remarquer que ce Bennon d'ailleurs eſt un Auteur Romaneſque, un Compilateur d'Anecdotes ridicules ? Il n'y a qu'à lire les traits prétendus de la Néeromancie de Grégoire VII. c'eſt bien la relation du monde la plus remplie de fadaiſes & de puerilités.

La critique de notre Hiſtorien

eſt encore en défaut à la page 282, où il cite une lettre prétenduë dans laquelle Grégoire VII. dit que *le Trône Pontifical donne par lui-même la ſainteté à ceux qui le rempliſſent.* Cette piéce eſt ce qu'on appelle le *dictatum* de Grégoire VII. Lambeau miſérable, & démontré faux par le P. Pagi à l'an 1077. & par le P. Alexandre dans la ſeconde partie de ſon Hiſtoire des ſiécles XI. & XII.

Enfin dans une note de la page 331. & dans pluſieurs autres endroits, on voit l'attention ſinguliére de l'Auteur à diſculper l'Empereur Henri IV. à rejetter les accuſations intentées contre lui, ſur les calomnies de ſes adverſaires. Pourquoi ne ſuit-il jamais la même méthode, quand il eſt queſtion de Grégoire VII? Pourquoi encore une fois ne ſe défie-t-il point de ces Bennon, Otbert de Liége, Waltram de Naumbourg

c de tant d'autres Ecrivains li-
rés aux intérêts de Henri? Ter-
minons ici des questions que nous
n'aurions point faites, si le P. Bar-
re, comme il convenoit surtout
à son état, eût respecté un Saint
Pape, dont il est lui-même obligé
de faire la fête le 25. de Mai. En
France, la legende de ce Saint a
été supprimée par nos Magistrats;
mais la sainteté personnelle de
Grégoire n'a souffert aucune at-
teinte. On attaque quelques-uns
des principes répandus dans les é-
crits de ce Pape, mais on convient
que ce fut un homme de la plus
grande régularité, d'un zéle in-
fatigable, d'une constance à toute
épreuve: en un mot l'Eglise l'ayant
mis dans ses fastes, il ne convient
à aucun particulier d'y trouver à
redire.

ARTICLE CVIII.

PANEGYRIQUE DE Louis XV. pages 39. Broch. in-12. M. DCC. XLVIII.

SI quelqu'un disoit qu'il n'y a plus de modestie dans le monde, il seroit démenti par cette production littéraire. L'Auteur a pu se nommer avec honneur & il ne l'a pas fait, il s'est oublié lui-même pour célébrer le Pere de la patrie. Rendons à cette action de Citoyen toute la justice qu'elle mérite,& reconnoissons le bel esprit qui se manifeste ici de toutes parts.

D'abord ce Panégyrique a l'avantage de ne point être asservi aux divisions compassées, fleau ordinaire de l'éloquence. Les grandes qualités du Monarque, ses actions glorieuses, les evenemens qui occupent l'Europe depuis sept ans, tels sont les traits qui

présentent comme d'eux-mêmes sous le pinceau de l'Auteur ; & il semble que toute l'ordonnance du tableau ait plutôt été dirigée par le sentiment que par les régles de l'Art. Voici des exemples qui feront juger de l'exécution.

S'il faut peindre Louis XV. chéri de ses Sujets, on » rappelle » ce tems où il commença à gou- » verner & à combattre ; ce tems » où les fatigues du cabinet & » de la guerre le mirent au bord » du tombeau. On *fait souvenir* » de ces cris de douleur & de » tendresse, de cette désolation, » de ces larmes de toute la Fran- » ce ; de cette foule consternée, » qui se précipitant dans les tem- » ples, interrompoit par ses san- » glots, les prières publiques, » tandis que le Prêtre pleuroit en » les prononçant, & pouvoit les » achever à peine. «

S'il est question des Lauriers cueillis par le Monarque, durant

à honorer le Vainqueur
priment mieux tout le
ceux qui furent armés
» C'étoit une Reine
» qu'aucun péril n'avoi
» & qui ſoulevoit les
» faveur de ſa cauſe.
» porté ſon fils dans ſes
» peuple toujours réve
» ſes pères; & en avo
» peuple fidéle, qu'elle
» de l'eſprit de ſa venge
» réuniſſoit dans elle l
» des Empereurs ſes
» brûloit de cette ému
» tale, qui anima, pen
» cents ans, ſa maiſon
» contre la maiſon la

» servir. Il menoit ce peuple va-» leureux, comme un Cavalier ha-» bile pousse à toute bride un » coursier fougueux dont il ne » pouvoit retenir l'impétuosité.... » *C'étoit* un Monarque qui veille » à la garde des barrieres que la » nature éleva entre la France & » l'Italie, & qui semble, du haut » des Alpes, pouvoir déterminer la » fortune. Il se déclaroit contre » nous, après avoir autrefois vain-» cu avec nous. On avoit à redou-» ter en lui un Politique & un » guerrier; un Prince qui sçavoit » bien choisir ses Ministres & ses » Généraux, & qui pouvoit se » passer d'eux, grand Général lui-» même & grand Ministre... *C'étoit* » cette République fondée sur le » commerce, sur le travail & sur » les armes; cet Etat qui toujours » prêt d'être submergé par la mer, » subsiste en dépit d'elle, & la » fait servir à sa grandeur; Ré-» publique supérieure à celle de

» Carthage, parcequ'avec cent
» fois moins de territoire, elle a
» eu les mêmes richesses. Ce peu-
» ple haïssoit ses anciens Pro-
» tecteurs, & servoit la maison
» de ses anciens Oppresseurs &c.
La suite du Discours rassemble les expéditions militaires de nos belles Campagnes, surtout ces journées si mémorables de Fontenoy, de Mêlle, de Rocoulx, de Lawfelt; cette multitude de places presque aussi-tôt prises qu'assiégées; ces Barrieres de l'Autrichien & du Batave forcées, renversées, détruites: & au milieu de tant de succès on fait voir le Vainqueur toujours passionné pour la paix, toujours l'offrant à ses ennemis. *Le croira-t-on*, reprend notre Auteur, *c'est le Vainqueur qui demande la paix, & c'est le Vaincu qui la refuse.* Après la Conquête de Berg-op-zoom, « l'Europe
» pense que Louis XV. cessera
» d'être si facile; qu'il fera éclater

enfin

» enfin cette ambition cachée, » qu'on redoute & qu'on justifie ; » en la supposant toujours. Il le » faut avouer, les ennemis ont fait » ce qu'ils ont pu pour la lui inspi- » rer: Ils sont heureux , ils n'ont » pas réussi. Il arbore le même » olivier sur ces murs écrasés & fu- » mants de sang. Il ne propose rien » de plus, que ce qu'il offroit dans ses » premieres prospérités. Cet excès » de vertu ne persuade pas encore, » il étoit trop peu vraisemblable. » On ne veut point recevoir la loi » de celui qui peut l'imposer : le » Vaincu est aussi obstiné dans sa » haine, que le Vainqueur est » constant dans sa clémence &c.

Cependant le Panégyriste anonime s'attache à bien représenter l'état où nous nous trouvions au commencement de la derniére Campagne, & il trace à cette occasion le caractére de ceux que Louis avoit chargés du commandement.

» plus heureux , avo
» la Flandre entiére u
» Provinces.... Un c
» prévoyant qui conço
» grands projets , & c
» les plus petits détai
» néral qui, après avoir
» mée de Prague , par u
» digne de Xenophon
» délivré la Provence,
» alors les Alpes aux
» les tenoit en allarr
» génie brillant, audac
» qui tout respire la g
» hauteur & les graces,
» qui seroit encore di

distribués avec autant de finesse que de vérité. L'Auteur remarque à propos que cette gloire des Généraux & des Ministres releve celle du Monarque : » Vous pardonnez, Héros équitable, Héros » modeste, vous pardonnez sans » doute, si on ose mêler l'éloge » de vos sujets à celui du Pere » de la Patrie. Vous les avez » choisis. Quand tous les ressorts » d'un Etat se déployent d'un con» cert unanime, la main qui les » dirige est celle d'un grand hom» me : peut-être cesseroit-il de » l'être, s'il voyoit d'un œil cha» grin & jaloux la justice qui leur » est renduë. «

Le siége de Maëstrich détermine enfin les ennemis à souhaiter la paix. » Quelles conditions nous » imposerez-vous, disent-ils ? Les » mêmes, répond le Roi victo» rieux, que je vous ai présentées » depuis quatre années ; & que » vous auriez acceptées, si vous

» m'aviez connu. Il en signe les » préliminaires ; le voile qui cou- » vroit tous les yeux, tombe » alors, & les plus sages de nos » ennemis s'écrient : le pere de la » France est donc le pere de l'Eu- » rope ! Les Anglois surtout, chez » qui la raison a toujours quelque » chose de supérieur, quand elle » est tranquille, rendent comme » nous justice à la vertu ; eux qui » s'irriterent si longtems contre la » gloire de Louis XIV. chérissent » celle de Louis XV. «

Encore une fois, il n'y a que l'ouvrage entier qui puisse donner une juste idée de cette composition & de son Auteur. Il se place quelquefois dans des situations délicates ; il ose traiter des points qu'un autre Orateur auroit probablement passés sous silence ; & il sçait tirer avantage de tout pour le sujet qu'il traite. Qu'on nous permette présentement quelques réflexions critiques.

I. Nous trouvons (*à la page 3.*) une ſuite de caractéres de Louis XII. de François I. de Henri IV. de Louis XIV. Quel eſt l'objet de ce morceau ? On dit que Louis XII. fut conſolé de ſes diſgraces par l'amour que lui porterent les peuples ; que François I. recouvra par ſa valeur & par la protection des Arts, la gloire que ſon rival lui avoit enlevée... que Henri IV. ne fut bien connu de tout le monde qu'après ſa mort... que Louis XIV. frappa tous les yeux, pendant 40 ans, de l'éclat de ſa proſpérité, de ſa grandeur & de ſa gloire.... Puis l'on ajoute : » nos acclamations ont donné à » Louis XV. un titre qui doit raſ» ſembler en lui bien d'autres ti» tres ; car il n'en eſt pas d'un » Souverain comme d'un Par» ticulier : on peut aimer un » Citoyen médiocre, une Nation » n'aimera pas longtems un Prince » qui ne ſera pas un grand Prince. «

Nous avouons que la liaison de ceci avec ce qui précéde, nous échappe ; nous croyons que le contraste des quatre premiers Rois, & du Monarque regnant n'est pas exprimé d'une maniére assez sensible.

II. *p.* 5 & 6. L'Auteur montre que les allarmes de la nation, au tems de la maladie du Roi, & l'allégresse publique à la nouvelle de sa Convalescence, étoient la preuve que ce grand Prince méritoit d'être aimé. Car, ajoute-t-il, *quand un peuple entier aime éperdûment, peut-il errer ?* Cela est très-bien dit : mais ce qui suit quadre-t'il parfaitement avec cette pensée ? » Le cœur du Prince, continue-t-on, sentit ce que vouloit » dire ce cri de la Nation : la » crainte universelle de perdre un » bon Roi, lui imposoit la nécessité d'être le meilleur des Rois. » *Après un triomphe si rare, il ne » falloit pas une vertu commune.* »

[redacted]

Quoi ? N'étoit-ce qu'une *vertu commune*, qui enlevoit alors les cœurs de toute la Nation ? Et que veut dire aussi *ce triomphe si rare ?* Un Roi qui se fait aimer de ses ennemis peut être dit *triompher* de leurs sentiments, de leurs affections. Mais par rapport à des Sujets, il semble que ce terme de *triomphe* est déplacé; surtout quand on y ajoute celui de *rare*. En France rien de plus naturel, de plus général, que l'amour des peuples pour le Souverain.

III. *pag.* 8. On appelle la Nation Angloise *la dominatrice de l'Ocean*. Cela peut être vrai quelquefois par le fait, jamais par le droit; & il semble que c'est le droit seul qui doive fonder les dénominations qu'on donne aux peuples & aux Rois.

IV. *p.* 9. On dit que le Roi de Sardaigne étoit grand Général lui-même & *grand Ministre*. Ce second titre convient-il jamais à

un Monarque ? *Ministre* suppose un maître, & qui le sera d'un Souverain ?

V. *p.* 14. On peint les momens douteux de la Bataille de Fontenoy. Ce morceau est excellent, mais il finit ainsi, *on proposoit la retraite le Roi regardait ses Guerriers, & ils vainquirent.* Nous croyons que, pour faire une image suivie, il faudroit dire, *on proposoit la retraite, le Roi regarda ses Guerriers & ils vainquirent.*

VI. Ce Panégyrique est bien plus dans le goût de Pline que dans la grande manière de Ciceron, ou si l'on veut, de notre Bossuet & de notre Bourdaloue. Tout y est orné d'anthithèses, de termes qui se querellent, de pensées qui semblent se repousser, s'exclure, pour concourir ensuite au même but, qui est de peindre & de louer. On trouvera aussi quelque chose de découfu dans le stile, c'est l'effet naturel des Antithèses ; par conséquent quelque chose de sec,

de peu nourri, & de tems en tems le gout de Dissertation s'empare de l'Auteur, lui fait abandonner le genre oratoire, le prive de ce feu, de cette grandeur, qui est l'ame d'un panégyrique.

Enfin tout ce discours est plus disert qu'éloquent, plus ingénieux que sublime. Heureux pourtant le génie qui peut en produire un semblable !

ARTICLE CIX.

EXTRAIT D'UNE LETTRE de M. Bradley, Astronome du Roi d'Angleterre, à Mylord Macclesfield, sur un mouvement apparent observé dans les Etoiles fixes. (*a*)

Du 31 Décembre 1747. v. st.

MYlord Macclesfied est un Seigneur curieux d'Astrono-

(*a*) Cet Extrait a été lu dans l'Académie Royale des Sciences, par M. l'Abbé *de la Caille*, Auteur.

mie, qui a fait construire chez lui un Observatoire fourni des meilleurs instrumens. M. Bradley lui rend compte dans cette lettre des observations qu'il a faites avec son Secteur de 12. pieds de rayon, placé à Wansted, avec lequel il a déterminé l'aberration des étoiles, causée par le mouvement successif de la lumière. Il dit que par une suite d'observations faites sans interruption pendant 20. années, il s'est mis en état d'établir la quantité & les loix d'une nouvelle inégalité qu'il a découverte dans la précession des Equinoxes, & dont il avoit déja fait mention, dans le Mémoire qu'il a donné sur l'aberration.

M. Bradley avertit d'abord que son Secteur n'ayant pas changé de place depuis plus de vingt ans, il n'a pas eu occasion de déterminer, par les méthodes connuës des Astronomes, le point de la division qui répond précisément au

Zenith, ni d'examiner si les intervalles des points de cette division étoient parfaitement égaux, & combien ils interceptoient de minutes & de secondes de dégré. Il suppose donc, que l'axe qui passe par les deux verres de sa lunette, a toujours gardé la même direction à l'égard des divisions de son instrument. Il fonde cette supposition sur la nature & sur la construction de ce Secteur, sur les vérifications qui ont été faites par ceux de cette Académie, qui ont fait usage d'un Secteur tout pareil au sien, & qui n'ont trouvé aucun changement sensible, dans l'espace de plus d'une année, & malgré son transport en différens lieux fort éloignés les uns des autres; de sorte que le Secteur de M. Bradley, qui est toujours resté dans la même place, n'a dû, à plus forte raison, souffrir aucune altération. Enfin il se fonde sur ce qu'après la periode des varia-

tions dont il va parler, il a trouvé les étoiles précisément dans la même position qu'elles devoient avoir, en supposant que la ligne du Zenith de son Secteur ait resté fixe.

M. Bradley fait voir ensuite qu'on ne peut attribuer les variations qu'il a observées dans les étoiles, à quelque changement arrivé dans la matiére ou dans la position des piéces, qui composent son Secteur; parce que sa construction ne peut donner lieu à un pareil soupçon. D'ailleurs son fil à plomb s'étant cassé trois ou quatre fois, dans la premiére année de ses observations, il a examiné si un pareil accident pouvoit causer quelque incertitude sur ses observations. Pour cela il a arrêté son Secteur, de sorte que le fil à plomb répondoit exactement à un des points de la division du limbe; ensuite il a ôté ce fil, & en a substitué un autre,

lequel a toujours répondu au même point ; & par cette expérience répétée trois ou quatre fois, M. Bradley s'eſt aſſuré qu'on n'avoit pas d'erreur ſenſible à craindre de ce côté là.

A l'égard du vrai point du Zénith du Secteur, M. Bradley n'avoit pas beſoin de le connoître, parce qu'il s'eſt toujours ſervi du même point de diviſion, pour toutes les obſervations de la même étoile, ou que ſi, par la ſuite des tems, il a été obligé de ſe ſervir d'un autre point voiſin, il a déterminé exactement le nombre des tours de Vis du micrometre qui répondoit à l'intervalle de ces deux points ; en ſorte qu'il lui a ſuffi de rechercher la grandeur de l'Arc céleſte, qui répondoit à chaque tour de Vis : ce qu'il a fait avec tout le ſoin imaginable, & par différens moyens, qui lui ont toujours donné un même réſultat.

Voici maintenant comment M. Bradley fait l'Histoire de son travail. Ma principale résidence étoit à Wansted, lorsqu'en 1727. j'y fis placer mon Secteur. Je fus appellé à Oxford vers le commencement de Mai 1732. Durant mon séjour à Wansted, j'eus occasion de recommencer souvent mes observations, & par ce moyen d'établir un grand nombre de faits sur les variations des étoiles, de sorte que je commençai à en rechercher les causes.

Il parut, par mes observations, que durant cet intervalle de tems quelques étoiles voisines du colure des solstices, avoient changé leur déclinaison de 9″ à 10″, moins qu'elles ne le devoient en vertu d'une précession annuelle de 50″ en longitude; que, dans le même intervalle de tems, d'autres étoiles voisines du colure des équinoxes, avoient changé leur déclinaison d'à-peu-près autant, mais plus que

cette même précession ne devoit avoir causé. Ainsi le pole Boréal de l'Equateur paroissoit s'être approché des étoiles, qui passent au Méridien avec le soleil, vers l'équinoxe du Printems & le solstice d'hyver; & s'être éloigné de celles qui passent au Méridien avec le soleil, aux environs de l'équinoxe d'Automne, & du solstice d'Eté.

Ayant réfléchi sur ces circonstances, & sur la position du nœud ascendant de la Lune au tems du commencement de mes observations, je soupçonnai que l'action de la Lune sur les parties de la terre situées vers l'Equateur, pouvoit produire cet effet. Car si, suivant les principes de M. Newton, la précession des Equinoxes est causée par les actions du Soleil & de la Lune, sur ces parties de l'Equateur terrestre, le plan de l'orbite de la Lune étant plus incliné au plan de l'Equateur de 10...

dégrés, dans un tems que dans un autre, il étoit raisonnable de conclure que la partie de la précession totale, qui vient de l'action de la Lune, doit varier en différentes années; au lieu que le plan de l'Ecliptique où réside le Soleil, gardant une inclinaison constante avec celui de l'Equateur, la partie de la précession qui vient de l'action du soleil, doit être toujours la même: d'où il suit que, quoique la précession moyenne qui provient de ces deux actions, soit de 50″ par an, cependant cette précession doit être tantôt plus grande, tantôt plus petite, suivant la position des nœuds de l'orbite de la Lune.

En 1727. lorsque je plaçai mon Secteur, le nœud ascendant de la Lune étoit près du commencement du Bélier, & par conséquent le plan de l'orbite de la Lune étoit dans sa plus grande élévation, au-dessus de celui de l'E-

quateur : alors la préceſſion annuelle étoit plus grande que la moyenne. Car, ſelon les obſervations de la premiére année, les étoiles voiſines du colure des Equinoxes, dont les variations en déclinaiſon, cauſées par la préceſſion annuelle, ſont les plus grandes, avoient varié d'environ $\frac{1}{10}$. de plus que la préceſſion de 50″ en longitude ne l'exigeoit. Les obſervations des années ſuivantes prouverent la même choſe, & dans l'eſpace de trois ou quatre années, la différence devint ſi conſidérable, qu'elle ne laiſſoit aucun lieu de ſoupçonner qu'elle vînt de quelque imperfection, ſoit dans l'inſtrument, ſoit dans les obſervations.

Mais quelques-unes des étoiles que j'ai obſervées, & qui étoient voiſines du colure des ſolſtices, ayant paru ſe mouvoir pendant le même tems, tout autrement qu'il ne devoit s'enſuivre d'une

précession plus grande que moyenne, & ces mouvemens é aussi sensibles que dans les aut étoiles; je vis bien que, pour pliquer toutes ces variations, falloit quelque chose de plus qu' simple changement dans la qua tité de la précession. Et en com parant les observations des éto les voisines du colure des solsti ces, & dont les différences en ascension droite approchoient le plus de 180°, je trouvai que les variations de ces étoiles venoient d'une même cause, & appliquée de la même maniere. Car tandis que ♉ du Dragon paroissoit s'être avancée vers le Nord, la petite étoile qui est la 35^e. du Camelopardale dans le catalogue d'Hevelius, inséré dans l'Histoire céleste de M. Flamsteed, paroissoit s'être muë vers le Midy, ce qui faisoit voir que ce mouvement apparent devoit procéder d'une mutation dans l'axe de la terre; au lieu que

la comparaison des observations que j'avois faites sur les mêmes étoiles, m'avoit fait tirer autrefois une conclusion différente, eu égard à la cause de leurs aberrations annuelles causées par le mouvement de la lumiére. Car la variation apparente dans ☋ du Dragon qui venoit de cette cause, étant égale à celle que je trouvois dans cette autre petite étoile, prouvoit qu'elle ne venoit pas d'une mutation dans l'axe de la terre, quoique l'on en ait pu tirer une preuve contraire. Et en comparant de même les observations des autres étoiles qui sont à peu près opposées en ascension droite, je trouvai que, quelle que fût leur situation à l'égard des colures, leurs changements en déclinaison étoient égaux, mais en sens contraire, & tels qu'ils auroient dû être causés par un mouvement dans l'axe de la terre.

Le nœud ascendant de la Lune,

étant parvenu en 1732. au commencement du ♑, les étoiles voisines du colure des équinoxes parurent alors ne pas varier en déclinaison plus qu'elles ne le devoient, en supposant la précession en longitude de 50", tandis que quelques-unes de celles, qui sont près du colure des solstices, avoient changé leur déclinaison en un an de 2" moins qu'elles n'auroient du. Quelque tems après, je m'apperçus que le changement annuel en déclinaison des étoiles voisines du colure des Equinoxes diminuoit, de sorte qu'il devenoit moindre qu'il n'auroit du être par la précession de 50", & cette diminution continua jusqu'en 1736, tems auquel le nœud ascendant de la Lune étant au commencement de la Balance, l'inclinaison de son orbite sur le plan de l'écliptique étoit la plus petite. Alors quelques-unes des étoiles, placées près du colure des solstices, avoient changé leur déclinaison depuis 1727.

de 18″ moins que ne l'exigeoit une précession annuelle de 50″ en longitude : Car ℧ du Dragon qui dans l'espace de 9. ans ans devoit, par cette précession, être plus australe d'environ 8″ paroissoit en 1736. être plus Boréale de 10″ qu'en 1727.

Comme cette apparence, dans ℧ du Dragon, indiquoit une diminution dans l'obliquité de l'Ecliptique, & comme plusieurs Astronomes ont supposé que cette obliquité décroissoit régulierement, si ces variations n'eussent eu que cette cause, l'obliquité de l'Ecliptique devoit à raison de 18″ en 9. ans, diminuer d'une minute entiére en 30. ans : ce qui excede de beaucoup ce qu'on peut déduire des observations faites jusqu'ici. J'avois donc raison de penser que cette diminution étoit duë, sinon toute entiére, au moins en partie, à l'action de la Lune sur les parties de la terre, qui sont aux environs de l'Equateur, d'où il doit

résulter un mouvement libratoire dans l'axe de la terre. Mais comme je n'étois pas encore en état de juger par une suite de 9. années d'observations, si cet axe reprendroit exactement la même position qu'en 1727, je vis qu'il étoit nécessaire de continuer mes observations, jusqu'à ce que les nœuds de la Lune eussent fait une révolution entiére, à la fin de laquelle j'eus le plaisir de voir, que les étoiles retournoient à la même position, comme s'il n'y avoit eu aucune altération dans l'inclinaison de l'axe de la terre: ce qui me convainquit pleinement que ce que j'avois conjecturé étoit véritable, & que j'avois trouvé la vraie cause de ces phénomènes.

Ces circonstances font voir en même tems, que, s'il y a une diminution réguliére dans l'obliquité de l'Ecliptique, elle ne se fait pas seulement par une variation dans la position de l'axe de la terre

[redacted]

mais plutôt par quelque changement dans le plan de l'écliptique même, puisqu'après une révolution des nœuds de la lune, les étoiles ont la même position à l'égard de l'équateur qu'elles doivent avoir, en supposant que l'axe de la terre ait gardé une inclinaison constante, par rapport à un plan invariable.

Après ce détail, M. Bradley dit qu'ayant fait part de ses observations & de ses réfléxions à M. Machin, qui étoit alors occupé à examiner la Théorie de la pésanteur par rapport aux corps célestes, M. Machin lui montra, quelque tems après, une table qu'il avoit construite pour calculer les variations en déclinaison, causées par la variation de la précession annuelle, & par la nutation: que quoique les équations que donnoit cette table, fussent un peu trop grandes, de l'aveu même de M. Machin; cependant elles étoient proportionnelles aux va-

riations que M. Bradley avoit ob servées. Voici l'hypothèse, adoptée par M. Bradley, sur laquell M. Machin avoit fondé ses calculs

Soit P le lieu moyen du pole de l'Equateur, E le vrai lieu du pole de l'Ecliptique au tour duquel le pole P tourne uniformément, en rétrogradant de 50″ par an, ce qui fait la précession moyenne : soit P ♋ le colure des solstices, P♈ celui des équinoxes. De

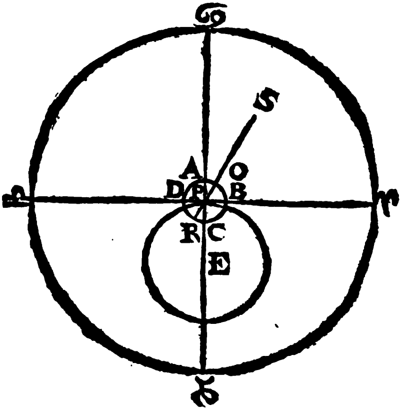

point P comme centre, avec un rayo

rayon égal à 9″ d'un arc de grand cercle, ſoit décrit un petit cercle A B C D dont le vrai pole de l'Equateur parcourt la circonférence en 18. ans & 7. mois par un mouvement rétrograde & correſpondant à celui du nœud de la Lune, en ſorte que ce pole ſoit en A ſur le colure des ſolſtices du côté du Cancer, lorſque le nœud aſcendant de la lune eſt, au commencement du ♈, en B quand ce nœud eſt dans O° ♑, & en C quand le nœud eſt dans O° ♎. Dans ce dernier cas, le pole Boréal de l'Equateur étant au point du cercle A B C D, qui eſt le plus près du pole Boréal de l'Ecliptique E, l'obliquité de l'Ecliptique doit être moindre de 18″, que lorſque le nœud aſcendant de la Lune étoit en O° ♈. On voit auſſi que le vrai pole de l'Equateur allant de A vers B s'approche des étoiles, qui paſſent au Méridien avec le ſoleil aux environs de l'E-

tomne, & qu'en même
précession vraie des équi
cede la moyenne, pu
vrai lieu du pole, en s'
sur le petit cercle, tou
vîte autour du pole E de
tique, que le lieu moyer

Soit maintenant en S
lieu d'une étoile, PS sa
au lieu moyen P du pole
gle ♈PS son ascensio
moyenne. Lorsque le vra
pole sera parvenu en C
tance de l'étoile au vrai
la plus petite qu'il est
elle sera la plus grande

(car on néglige ici le cas où quelque étoile seroit très-proche du pole de l'Equateur) & la variation causée dans la déclinaison de ces étoiles, par l'inégalité de la précession & par la nutation de l'axe, est nulle. Mais comme le vrai pole va de A en B, il s'approche des étoiles qui sont vers la partie P ♈ du colure des équinoxes, & s'éloigne de celles qui sont placées vers la partie P ♎, & cela en raison du sinus de la distance du nœud ascendant de la lune au O° ♈ : car si ce nœud est parvenu de O° ♈ à O° ♓, le vraipole aura parcouru l'arc A O de 30°, & se sera approché des étoiles qui sont placées sur P ♈ d'une quantité égale à la perpendiculaire tirée de O sur P A, c'est-à-dire au sinus de 30° dont le rayon est de 9″ : d'où on peut déduire cette regle générale, pour trouver la quantité dont une étoile est plus ou moins éloignée du lieu moyen P du pole

de l'Equateur, selon une position donnée du lieu du ☋ de la Lune.

Otez la distance du nœud ascendant de la Lune au 0° ♈, de l'ascension droite de l'étoile, & faites comme le rayon est au sinus du reste, ainsi 9″, sont à la quantité cherchée, selon laquelle l'étoile est plus proche du vrai pole que du moyen, si le reste est moindre que de 180°; & au contraire elle est plus loin du vrai pole que du moyen, si le reste excede 180°.

Il est évident que ce mouvement du vrai pole autour du moyen, doit produire un changement dans l'ascension droite des étoiles, dans le lieu des points équinoxiaux, & dans l'obliquité de l'Ecliptique, & que la quantité de ces changemens est facile à calculer dans tous les cas, de sorte qu'il est inutile d'y insister davantage.

Pour montrer la conformité de cette Théorie aux observations,

M. Bradley rapporte les principales qu'il a faites : il avertit que dans ses calculs il a supposé que la précession moyenne des équinoxes, est d'un dégré en longitude en 71 ans $\frac{1}{2}$. selon l'examen qu'il a fait des anciennes observations comparées aux modernes : que l'obliquité moyenne de l'Ecliptique étoit 23° 28′ 30″ : que la plus grande aberration en longitude étoit de 20″ : qu'il a réduit toutes ses observations à une même époque, (c'est celle du 27. Mars 1727. vieux stile), en faisant toutes les réductions que demandent la précession des équinoxes, la nutation & l'aberration, le tout déduit de ses hypothèses. Il estime que les limites des erreurs de ses observations peuvent exceder 1″ & aller jusqu'à 2″ ; enfin il nous prévient qu'il ne rapporte souvent qu'une seule observation de la même étoile chaque année, parce que c'est ou un milieu pris en-

tre plusieurs observations faites dans l'intervalle de peu de jours, ou celle de toutes qui s'accordoit le mieux à un tel milieu.

Les étoiles dont il rapporte les observations & les calculs sont 1^e^ celle de ♉ du Dragon, dont il en a environ 300, parmi lesquelles il en a choisi 22, dont deux ont été faites au mois de Mars, deux au mois d'Aoust, & les autres au mois de Septembre, ensorte qu'il y en a au moins une pour chaque année depuis 1727. jusqu'en 1747, & il se trouve qu'en y faisant toutes les réductions dont on vient de parler, pour les rapporter à une même époque, on a toujours la même distance de l'étoile au Pole n'y ayant qu'une difference de $2'' \frac{1}{3}$ entre les deux déterminations qui s'accordent le moins.

La seconde étoile est la 35^e^ du Camelopardale d'Hevelius. Entre douze observations choisies, parmi celles qui ont été faites en grand

nombre dans plusieurs années, on ne trouve pas 2″ ½ de différence, toutes réductions faites. Il en est à peu près de même de 13. observations choisies de α de cassiopée; de 9 de λ de Persée; de 11 de α de Persée, & de 22 de η de la Grande Ourse.

A la suite de ces observations, M. Bradley donne trois Tables calculées sur l'hypothèse dont il a été parlé ci-devant, la premiere pour trouver le vrai lieu du point Equinoxial, la seconde pour trouver l'équation de l'obliquité de l'Ecliptique, & la troisiéme pour trouver la vraie quantité de la précession annuelle. Ces Tables sont calculées de 5. en 5. dégrés de distance, du nœud ascendant de la Lune au commencement du Bélier.

M. Bradley nous donne encore pour le 27. Mars 1727. les vrayes distances des paralleles de quelques étoiles, qui sont à peu près opposées en ascension droite: sça-

voir entre α de Cassiopée, & q de la grande-Ourse 10′ 28″: entre β de Cassiopée & ι de la grande-Ourse 11′ 52″: & entre ☊ du Dragon & la 35ᵉ. du Camelopardale 21″ ½.

Les résultats de tous ces Calculs fondés sur un très grand nombre d'observations faites avec un excellent instrument, pourront servir dans la suite à déterminer la vraie quantité moyenne de la précession des Equinoxes; & si l'obliquité de l'Ecliptique diminue réellement, & par quelle cause. Il ne faudra qu'observer les mêmes étoiles, lorsqu'après un grand nombre de révolutions le nœud ascendant de la Lune sera dans 0° ♈, & comparer leurs positions avec celles que M. Bradley a déterminées pour l'époque du 27. Mars 1727.

Il est vrai que toute la certitude de ces assertions est fondée sur l'hypothèse que les étoiles n'ont par elles-mêmes aucun mou-

vement réel, & qu'elles sont dans un parfait repos dans l'espace absolu: Cette supposition reçuë, depuis longtems parmi les Astronomes, ne paroît pas cependant établie sur des principes assez certains, pour être admise dans tous les cas, puisqu'il paroît par les observations les plus exactes des Astronomes modernes, que quelques étoiles, & particulierement Arcturus, ont un mouvement réel. Sur cela M. Bradley juge qu'il faut atttendre de plus amples éclaircissemens, & des observations faites sur un plus grand nombre d'étoiles, parce que ces sortes de mouvemens peuvent procéder de différentes causes.

Par exemple, si notre systême solaire changeoit réellement de place dans le Ciel, il est certain que, par la suite des tems, on appercevroit, dans les arcs des distances, des étoiles supposées fixes dans le Ciel, des changemens plus

ou moins ſenſibles ſelon les rapports des diſtances des étoiles au ſoleil. Mais ſi notre ſyſtême ſolaire reſtant immobile, on ſuppoſe un mouvement réel dans les étoiles, les arcs de leurs diſtances varieront auſſi de la même maniére. Et quoiqu'il ſemble qu'on ne puiſſe éclaircir ces doutes qu'après une longue ſuite de ſiécles, M. Bradley croit qu'on y pourroit parvenir en peu de tems à avoir quelque choſe de certain là-deſſus, ſurtout depuis qu'on connoît tous les mouvemens les plus ſenſibles des étoiles : car on peut maintenant déterminer exactement les arcs des diſtances des étoiles les plus brillantes, & en même tems ceux des diſtances des plus petites étoiles obſervables, voiſines de celles-là : & peut-être qu'en peu d'années on y découvriroit des différences ſenſibles, leurs loix & leurs cauſes : ce qui ne paroît pas impoſſible, à cauſe

de la grande précision avec laquelle les Astronomes sçavent à présent mesurer les arcs célestes.

ARTICLE CX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

CAroli Noceti è Societate JESU de Iride & Aurorâ Boreali Carmina Illustriss. ac Reverendiss. Præsuli Bernardino Giraudio dicata, cum notis Josephi Rogerii Boscovich ex eadem Societate. Romæ M. DCC.XLVII. Ex Typographia Palladis. Excudebant Nicolaus & Marcus Paleari. 4°. *pag.* 127.

Poëmes sur l'Arc-en-ciel & sur l'Aurore Boreale par le P. Noceti,

Jesuite; avec les notes du P. Boscovich de la même Compagnie &c.

Le premier de ces Poëmes, fut récité par l'Auteur en 1729. lorsqu'il prit possession de la chaire de Philosophie au CollégeRomain. C'étoit une sorte d'adieu qu'il faisoit aux Muses, une sorte d'engagement qu'il prenoit avec la Physique & les Mathématiques. Pendant bien des années, on ne vit plus ce Poëte sur le Parnasse; mais les anciennes inclinations ont toujours leurs moments pour revivre. En 1743. le P. Noceti reprit la lyre & chanta l'*Aurore Boréale*, adoptant sur cette matiére l'ingenieuse explication de M. de Mairan, à qui il adresse ces vers en commençant.

Tuque adeò totis plaudit cui Sequana ripis,
Semotæque procul responsant plausibus oræ,

Sive, Pariſiaci quæ clara reperta Sodales
Extuderunt, mira arte refers: Seu funere merſos
Laudibus exornas, nigrantique eripis orco:
Ingenii ſive alta tui monumenta recludens,
Extendis propriam ventura in ſæcula famam,
Huc ades ô Mærane favens: & mænia cæli
Titaniſque oras, vibrataque lumina pande &c.

Ces deux ouvrages poëtiques l'*Iris* & l'*Aurore Boréale* ſont enrichis des notes du P. Boſcovich Mathématicien du Collége Romain: c'eſt le développement de tout ce qui n'eſt qu'indiqué dans les vers. On y remarque une grande étendue de connoiſſances ſoit Phyſiques ſoit Aſtronomiques. Mais il ne faut pas prévenir le Jugement

cette littérature. *Ce sera la matière d'un ou de plusieurs Articles de ces Mémoires.*

ESPAGNE.

DE MADRID.

Relacion Historica del viage a la America Meridional hecho de orden de S. Mag. para medir alcunos grados de Méridiano terrestre, y venir por ellos en conocimiento de la verdadera figura y Magnitud de la Tierra, con otras varias observaciones Astronomicas, y physicas : Por Don Jorge Juan Comendador de Aliaga, en el orden de San Juan, Socio correspondente de la Real Académia de las Ciencias de Paris; y Don Antonio de Ulloa, de la Real Sociedad de Londres : ambos Capitanes de Fragata de la Real armada.

Relation Historique du voyage fait à l'Amerique Méridionale par ordre du Roi d'Espagne ; *pour me-*

surer quelques degrés du Méridien terrestre, & tirer delà des connoissances pour déterminer la vraie figure & grandeur de la terre &c. Par D. Jorge Juan, & D. Antonio Ulloa Capitaines de Fregate, &c. Premiere Partie. 2. tomes in 4°. pag. 682. imprimée à Madrid par l'ordre de S. M. Chez Antoine Marin, M. DCC. XLVIII.

Observaciones Astronomicas y phisicas hechas de orden de S. Mag. en los Reynos del Perù. Por D. Jorge Juan &c. y D. Antonio de Ulloa &c. *De las quales se deduce la figura, y magnitud de la tierra y se applica à la Navegacion. Observations Astronomiques & Physiques, faites par l'ordre du Roi d'Espagne aux Royaumes du Perou. Par D. Jorge Juan, & D. Antonio Ulloa &c.* Desquelles observations on déduit la figure & la grandeur de la ter-

ordre de S. M. chez Jean de Zuñiga M. DCC. XLVIII. vol. 4°. p. 396.

On a ici deux ouvrages en trois tomes in 4°. Le premier qui est la *relation* doit avoir dans la suite une seconde partie, aussi en deux volumes. La premiere partie comprend le détail du voyage de MM. Jorge Juan, & Antoine de Ulloa, depuis leur sortie de Cadix jusqu'au tems où a été prise la mesure des dégrès du Méridien terrestre, contigus à l'Equateur. Il y a 6 livres dans cette premiere partie; cinq au premier vol. & un seul au second, qui traite uniquement de la Province de Quito.

La seconde partie contiendra les voyages faits par les Auteurs à Lima, & au Chili: ce sera l'objet du troisiéme tome. Le quatriéme exposera le voyage des mêmes Espagnols, depuis leur départ de *Callao* jusqu'en Europe,

& l'on y trouvera auſſi une Chronologie des Souverains du Perou, depuis le premier des *Incas*, juſqu'à Ferdinand VI. aujourd'hui regnant.

Tel eſt & doit être l'ouvrage de D. Antoine de Ulloa, chargé ſpécialement d'écrire cette relation, où l'on ne met le nom de D. Jorge Juan, que parce qu'ils ont voyagé & obſervé enſemble.

Ce dernier (D. Jorge Juan) eſt l'Auteur du ſecond ouvrage qui contient les obſervations Aſtronomiques & Phyſiques d'où l'on déduit la figure & la grandeur de la terre. Il y a dans ce volume, d'abord une introduction donnant idée de la queſtion principale, & indiquant les raiſons qui ont fait entreprendre un ſi pénible voyage.

On trouve après cela neuf livres, dont le premier contient les obſervations ſur la plus grande obliquité de l'Ecliptique. Le II.

expose les observations faites, durant tout le voyage, sur la latitude : il donne la description du quart de cercle dont on s'est servi, & des tables de la déclinaison du Soleil &c. Le III. livre roule sur les Observations des immersions & des émersions des satellites de Jupiter &c. Le IV. sur les expériences faites touchant la dilatation & la compression des métaux, selon les dégrés de froid ou de chaud &c. Le V. montre les expériences du Barométre simple, d'où l'on déduit la loi suivant laquelle l'air se dilate ou se comprime ; avec une méthode pour prendre la hauteur des montagnes &c. Le VI. traite des expériences faites sur la vélocité du son ; & sur l'espace qu'il parcourt dans une seconde sous la Zone torride. Le VII. explique la mesure du dégré du Méridien terrestre contigu à l'Equateur ; avec la méthode dont on s'est servi

pour prendre cette mesure. Le VIII. contient les expériences du pendule simple &c. Le IX. parle de la pratique de naviger en conséquence de la figure de la terre déterminée : & l'on ajoute, pour cette pratique, une nouvelle table des parties méridionales.

Tel est le coup d'œil de l'ouvrage de D. *Jorge Juan*, qui rend à son collégue D. Antonio de Ulloa l'honneur de le nommer aussi dans son frontispice, comme celui-ci avoit nommé D. Jorge dans le sien. *Ces deux productions littéraires sont extrémement curieuses, tant pour la matiére qui en est l'objet, que pour l'exécution. On trouve ici des détails d'histoire naturelle de Botanique, de Géographie &c. des planches proprement gravées ; & l'édition est digne de la protection que le Souverain donne à tout l'ouvrage. Ce sera pour nos Mémoires le sujet de plusieurs Articles, & nous ne craignons pas qu'on nous sçache*

mauvais gré de préconiser ces deux Sçavans Capitaines de Frégate, qui, partis d'Europe en 1735. de retour en 1746. donnent en 1748. le résultat de leurs opérations en trois volumes in 4°. avec promesse de deux autres vol.

FRANCE.

D'ANGERS.

L'Académie Royale d'Angers n'a pas cru devoir accorder aux piéces qui lui ont été presentées, les deux prix annoncés pour l'année 1748; & elle s'est déterminée à proposer les mêmes sujets pour l'année 1749.

Le premier sujet est: *les animaux ne deviennent ils électriques que par communication? Pourquoi ne le deviennent-ils pas par les moyens que l'on employe pour rendre les autres corps électriques?*

Le second sujet est, *le progrès*

des Sciences & des beaux Arts, sous le regne de Louis XV.

Les Prix ſont deux Médailles d'or chacune de la valeur de deux cens livres.

Ceux qui travailleront ſur le premier ſujet, pourront écrire en François ou en Latin.

On aura la liberté de compoſer en vers ou en proſe ſur le ſecond ſujet.

Les Auteurs des piéces n'y mettront pas leur nom, mais ſeulement une Sentence ou une Deviſe. Ils pouront encore y attacher un billet ſéparé & cacheté où ſeront, avec leur Sentence ou Deviſe, leur nom, leurs qualités & leur adreſſe. On n'ouvrira ce billet que dans le cas où la piéce ſera couronnée.

Ils les affranchiront de port, & les adreſſeront ou les feront remettre à M. le Corvaiſier l'un des trente de l'Académie-Royale d'Angers, ruë de la Croix-blanche, à An-

Les ouvrages seront reçus jusqu'au premier jour de May 1749.

L'Académie, à une assemblée qui se tiendra le mardi qui précéde immédiatement la Fête-Dieu, proclamera les piéces qui auront remporté les prix sur les deux sujets proposés.

Les prix seront delivrés aux Auteurs ou aux porteurs d'une procuration de leur part.

De Rheims.

Plan des Ecoles de Mathématique-pratique & de Dessein, qui s'ouvriront à Rheims dans les salles de l'Hôtel de Ville, au mois de Novembre 1748. A Rheims chez Delaistre pere & fils &c. brochure p p. 44. sans compter un Mémoire de M. Ferrand de Monthelon, qui est à la fin.

Voila l'exécution de ce qu'on souhaitoit depuis longtems, dans

la Ville de Rheims ; une Ecole publique de Mathématiques & de Dessein. Le Professeur de Mathématiques, nommé par le Conseil de la Ville, est le R. P. Ferry Religieux Minime, qui nous indique dans son *prospectus* les raports quil entretient à Rome, avec les deux célèbres Mathématiciens de son Ordre, les PP. Leseur & Jacquier : Noms aussi connus aujourd'hui que le furent autrefois ceux de Mersenne & de Maignan.

Avant que d'ouvrir ses leçons, le P. Ferry a voulu exposer son plan, sa méthode, ses exercices, à l'Académie des Sciences de Paris, qui en a témoigné sa satisfaction par l'organe de son Secretaire. Cette Ecole de Mathématiques sera ouverte deux heures par jour. On distribuera tous les ans des prix à ceux des éleves qui se seront signalés par leurs progrès, & comme un des principaux objets qu'on se propose est de donner un nou-

Fut formé du concours des atomes divers,
Qui se choquant entr'eux dans une nuit profonde,
Firent naître le feu, le Ciel, la terre & l'onde.
Par les êtres créés le néant est détruit,
Tout sort, tout sort enfin de l'éternelle nuit,
Et sur ses fondemens l'Univers se repose.
Des ombres du cahos nouvellement éclose,
La Terre fut surprise à son premier reveil
De voir luire sur elle un éclatant Soleil.
Tout tremble devant lui : la nature en silence
L'adore & reconnoît sa suprême puissance &c.

Il y a bien quelques objets de critique dans ce morceau. Par exemple : cette répétition de *tout sort*, qui est peut être une cheville : ce vers, *& sur ses fondemens* &c. qui paroît trop isolé, & qu'on

lit deux fois pour comprendre à quoi se rapporte *ses fondements*: cette *nuit profonde*; cette *éternelle nuit*, expressions trop près l'une de l'autre. Mais il y a aussi d'heureuses naissances: & ces vers, *la terre fut surprise à son premier réveil de voir luire sur elle, un éclatant soleil* sont presque aussi beaux que *jamque novum ut terræ stupeant lucescere solem, altius &c.* Nous ne pouvons qu'exhorter l'Auteur à nous donner dans le même gout toutes les autres Eclogues de Virgile.

Plan de souscription pour le voyage d'Egypte, par feu M. Norden en deux volumes in fol. enrichis d'environ 200 planches.

Frédéric Louis Norden étoit un Danois qui avoit voyagé en Egypte, & qui est mort avant que de donner au public ses Observations qu'on dit très-curieuses & très-étenduës; c'est cet Ouvrage qui

oires pour l'Histoire
de la souscription. Il
né à Coppenhague par
le la Société des Arts
ences établie dans cette
era en françois, & com-
deux vol. *in-folio* ornés
n 200 estampes. Le prix
uscription est de huit du-
t; c'est-à-dire 90. liv. argent
ce. On payera la moitié de
me en recevant le billet de
ption; & l'autre moitié en
nt les deux volumes pro-
On souscrit à Paris *chez*
e Mariette & Antoine-Claude
sson ruë S. Jacques.
ièces fugitives pour servir à
istoire de France, dont la plû-
t n'ont point encore été publiées;
quelques-unes, quoiqu'impri-
es, ne se trouvent plus. Avec
s notes Historiques & Géogra-
hiques. Par M. Menard Conseil-
er au Présidial de Nismes, Acadé-
nicien honoraire de l'Académie
des Sciences & des belles-Lettres de
Lyon, & Associé à celle des belles-

Lettres de Marseille. *Chez Hugues-Daniel Chaubert, Libraire, à l'entrée du Quai des Augustins.* 4°.

Le titre de ce projet annonce assez les caractéres de l'ouvrage. On y donnera les piéces anecdotes qui concernent notre Histoire ; ce qui comprend & les morceaux non-imprimés, & ceux qui malgré l'impression sont extrémement rares.

On ne peut qu'applaudir à un si beau Dessein ; qu'inviter le Public à y concourir ; qu'encourager l'Auteur à ne se point lasser ; que prier les Gardes de Bibliothèques, d'Archives, de trésors littéraires, à se picquer de libéralité, & de courtoisie. Nous imaginons que cet ouvrage ressemblera en quelque chose aux Mémoires de M. Ribier, qui mettoit à la tête des diverses piéces de son recueil, un avertissement sur les personnes & les faits dont il étoit question. Mais nous reconnoissons que l'en-

treprise de M. Menard, est bien supérieure à ces Mémoires, qui ne roulent que sur deux regnes, & qui sont défectueux en plusieurs articles.

Lettre de M. l'Abbé de la Chambre, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne & Chanoine de S. Benoît aux Auteurs de ces Mémoires.

MM. RR. PP.

Vous avez rendu compte dans vos Mémoires de Janvier & de Février 1747. d'un de mes ouvrages, intitulé *Exposition claire & précise &c.* La critique que vous avez faite de quelques sentimens qui s'y trouvent, est remplie d'égards & de ménagemens pour moi : modération qui m'a vraiment touché, & dont je n'ai point été surpris. Elle caractérise les vrais Sçavans. Ils attaquent sans passion parcequ'ils sont persuadés que

ton impérieux révolte les cœurs & les esprits, plûtôt qu'il ne les gagne.

Les points de Doctrine qui vous ont fait quelque peine dans l'ouvrage en question, ne sont pas les seuls qui m'ayent attiré des reproches. On m'a relevé sur plusieurs autres articles, qui ne paroissent pas moins importans, & sur lesquels il est nécessaire que je m'explique avec l'exactitude la plus scrupuleuse.

Permettez-moi donc, MM. RR. PP. comme votre Tribunal est déja saisi en quelque sorte de cette affaire, de vous adresser la lettre que j'ai écrite à un de mes amis, pour établir la pureté de mes sentimens. J'espere que vous ne me refuserez pas la grace de l'insérer dans un de vos Journaux. La justification des Ecrivains, soupçonnés de mauvaise doctrine, doit être aussi solemnelle que les écrits mêmes, qui ont donné lieu aux

soupçons. Vos Mémoires sont très-propres à produire cet effet. Ils forment une de ces especes d'Archives publiques, qui transmettent à la postérité les ouvrages & les piéces fugitives des Auteurs.

J'ai l'honneur d'être, MM. RR. PP.

Votre très-humble & très-obeissant serviteur DE LA CHAMBRE Chanoine de S. Benoît.

A Paris ce 26. Août 1748.

Lettre du même à un de ses amis.

Vous me demandez, Monsieur & cher ami, une exposition précise de mes sentimens, par rapport aux divers points de Doctrine sur lesquels on m'a soupçonné ou accusé, de ne pas penser juste. Il est facile de vous satisfaire sur cet article. Je ne puis refuser cet éclaircissement à l'amitié sincere dont vous m'honorez, & je me

dois à moi-même de mettre la pureté de ma croyance, à l'abri de tout ſoupçon. Recevez donc, s'il vous plaît, les réfléxions ſuivantes comme l'expreſſion fidéle de mes ſentimens les plus intimes, ſur les différentes matiéres qui en font l'objet.

Le formulaire d'Alexandre VII. décide, que la doctrine condamnée dans les cinq fameuſes propoſitions, eſt préciſément celle que contient *l'Auguſtin* de Janſenius, Evêque d'Ypres. Ce formulaire eſt l'ouvrage de toute l'Egliſe, par l'acceptation, qu'en a fait le Corps des Paſteurs. La ſoumiſſion, qui eſt néceſſairement due à l'objet de ce Formulaire, eſt une ſoumiſſion vraiment intérieure, qui renferme en elle-même l'hommage du cœur & de l'eſprit; le ſilence reſpectueux n'eſt qu'une obéiſſance extérieure, & d'œconomie vraiment injurieuſe à l'E-gliſe, en ce qu'elle ſe borne à ne

pas dire tout haut, quoiqu'on le pense tout bas, que le Corps des Pasteurs s'est trompé, dans l'attribution de la doctrine des cinq fameuses Propositions à *l'Augustin* de l'Evêque d'Ypres.

La Bulle *Unigenitus* renferme un jugement dogmatique & irréformable de l'Eglise universelle : ce jugement exige l'hommage du cœur & de l'esprit ; ceux qui se révoltent contre ce jugement encourent la censure portée par la Bulle.

Ce qui a pu donner lieu a répandre quelques nuages sur la pureté de mes sentimens, par rapport aux deux points dont je viens de parler, c'est la fausse attribution qu'on m'a faite de trois brochures, qui ont paru il y a quelque tems. L'une de 1745, intitulée; *Dissertations sur la source & l'origine de toutes les brouilleries qui affligent* l'Eglise *de France &c.* L'autre de 1746, intitulée:

Réfléxions judicieuſes ſur la conduite que les Miniſtres de l'Egliſe doivent tenir à l'égard des fideles, par rapport aux matiéres qui agitent l'Egliſe de France. La troiſiéme de 1747. intitulée : *Nature du jugement que renferme la Bulle Unigenitus.* Je déſavouë & j'ai toujours déſavoué formellement ces trois brochures. Je puis aſſurer avec confiance, & avec ſincérité, que je n'en ſuis pas l'Auteur ; que je n'en ai eu connoiſſance, que par le canal d'un de mes amis, qui m'a communiqué les feuilles des *Gazetiers Eccléſiaſtiques*, dans leſquelles il en eſt parlé ; en un mot que je n'y ai eu aucune part, ni pour la compoſition, ni pour l'examen, ni pour l'impreſſion.

L'argument tiré du concert des nations, en faveur de l'exiſtence de la Divinité, établit d'une maniére victorieuſe, la vérité de ce point de Doctrine, *il y a dans le monde un*

être suprême, independant & éternel, qui a créé tous les autres êtres, qui composent le monde sensible. Si je n'ai pas tenu le même langage *dans mon traité de la véritable Religion*, c'est que j'ai confondu mal-à-propos l'idée générale de la Divinité, avec le développement de cette même idée. Tous les Peuples de la Terre ont rendu hommage à une Divinité; & dès-lors cette croyance prend incontestablement sa source dans le cœur de l'homme. S'il s'est trouvé dans l'Univers quelques Athées, comme un Diagoras de Melos, un Théodore de Cyrêne, la voix de ces monstres ne peut préjudicier à la force du cri général de toutes les nations, par rapport à l'existence d'un être suprême. Les Chrétiens parlent avec noblesse de toutes les perfections de la Divinité. On convient que tous les peuples n'ont pas sçu également les developper, mais ce défaut de développement ne nuit en rien à la

réalité de l'objet de leur croyance. S'ils avoient eu le soin d'approfondir avec exactitude & sans préjugés, la notion générale qu'ils avoient de l'être suprême, ils y auroient trouvé, comme dans un germe, tous les attributs que les Chrétiens reconnoissent lui être propres & essentiels.

Il est certain *que les Anges sont des êtres purement spirituels.* Ce sentiment ne peut être combattu, sans témérité, ainsi j'ai eu tort de dire dans *l'Exposition : (a) on peut soutenir sans crainte d'errer dans la foi, que les Anges sont des Etres composés de corps & d'ame.* Cette expression a quelque chose de trop tranchant, & porte quelque atteinte à la certitude de l'incorporéité absolue des Anges, que

(*a*) Tome 1. page 72. Il s'agit ici, & dans toute la suite, de mon ouvrage intitulé, *Exposition claire & précise &c.* Ouvrage imprimé à mon insçu, & sans que je sçache encore par qui, & en quel endroit.

les Conférences de Luçon (*a*) déclarent à juste titre être *l'objet de la commune créance de l'Eglise.*

A Dieu ne plaise que je fasse jamais un crime à qui que ce soit de l'opinion, qui exempte de la peine du feu de l'Enfer, les enfans qui meurent sans baptême. L'Eglise laisse à ses Théologiens la liberté de la soutenir, & il ne convient à aucun particulier de rendre odieuse, par des traits injurieux, les opinions permises dans les Ecoles Chrétiennes. Mais comme l'Eglise permet aussi à ses Théologiens, de soutenir l'opinion contraire, il semble qu'on ne doit pas faire un crime a un Théologien, de déclarer *que les enfans morts sans Baptême, souffriront la peine du feu de l'Enfer*, pourvû qu'il le fasse sans hauteur, & sans affecter le ton impérieux. Aussi

(*a*) 13. Conf. sur le prémier Article du Symbole Q. 2. page 11. Edit. 1718.

n'eſt-ce pas ſur ce point que tombe le reproche qu'on m'a fait. Il n'a pour objet que cette expreſſion, (a) *ce ſentiment paroît démontré en ſuivant les principes les plus purs de la Théologie.* Expreſſion à la vérité trop abſoluë, peu meſurée, & ſur laquelle je paſſe condamnation.

Après m'être demandé dans l'Ouvrage dont il s'agit, *le feu de l'Enfer eſt-il vraiment ſenſible & corporel ?* j'ai répondu (b), *queſtion abandonnée à la diſpute des Ecoles.* Expreſſion, je l'avoue, nullement exacte, & qui doit être ſupprimée, quelque reſtriction que j'y aye miſe. Elle ne doit s'appliquer qu'aux queſtions purement problématiques : caractére qui ne convient pas à celle qui a pour objet de déterminer, ſi le feu de l'Enfer eſt ſenſible & corporel. Les Réprouvés ſouffriront à jamais, en

(a) T. 1. p. 163.
(b) T. 1. p. 170.

corps & en ame, les tourmens les plus affreux, sans relâche, sans adoucissement, & sans aucune consolation Ces tourmens sont désignés dans l'Ecriture, par le mot *feu éternel*. Le feu éternel, dont parlent les Livres saints, est un *feu réel, sensible, corporel & véritable*. C'est à l'établissement de cette doctrine que conduisent naturellement, & par elles-mêmes, toutes les expressions des Auteurs Sacrés. Tous les Théologiens Catholiques conspirent d'une commune voix, à se déclarer pour ce sentiment; conspiration unanime qui mérite notre suffrage.

L'esperance Chrétienne *est une sainte disposition de l'ame qui est en nous un don du Saint Esprit, & en vertu de laquelle nous attendons de Dieu, avec confiance, par la médiation du Sauveur, le don de la grace dans cette vie, & l'immortalité* glorieuse *dans l'autre*. Je conviens que j'ai eu tort

d'ajouter (*a*) dans cette définition au mot de *confiance*, le terme *quelque*. Ce terme *quelque* restraint par lui-même le mot général de *confiance* à une espece particuliere de confiance, & à un dégré particulier de confiance : Restriction qui affoiblit & diminue l'idée noble & riche qu'on doit avoir de la vertu théologale, dont il est ici question.

Que la crainte des peines de l'Enfer, *même separée de tout dégré d'amour de Dieu*, soit un don du Saint Esprit, qui arrête la volonté absolue de suivre les penchans déréglés de la chair, & qui ôte même du cœur toute affection actuelle & refléchie au crime, c'est une vérité incontestable. On convient, que l'affection indélibérée au péché, subsiste sous l'impression de la crainte. Mais c'est affoiblir, en quelque sorte, la premiére vérité, que de dire sim-

(*a*) T. 1. page 185.

plement, comme je l'ai fait dans le Livre de *l'Exposition*, (a) que je *la crois en mon particulier*. Cette expression n'est pas assez forte pour l'énonciation d'une vérité si importante.

Les Evêques & les Prêtres ont seuls, à l'exclusion de tous autres, soit Diacres, soit Clercs inférieurs, soit Laïcs, hommes ou Femmes, le pouvoir de remettre & de retenir les Péchés, *par la voie de l'Absolution sacramentelle*. Ce point de doctrine appartient au sacré dépôt des vérités Evangéliques. Vouloir que les Diacres, les Clercs inférieurs, & les simples Fidéles, soit hommes ou femmes, soient, même dans le cas de la nécessité la plus légitime & la plus pressante, *les Ministres de l'Absolution sacramentelle*, c'est leur donner de son chef une autorité dont Jesus-Christ ne leur a jamais fait part, & renverser l'ordre Hiérarchique dans les racines les plus sacrées. On trouve, il est vrai, dans l'Histoire Ecclésiastique, des exemples de Confessions faites à des Diacres & à des Laïcs, soit hommes ou femmes, & que ces Confessions étoient suivies d'une Absolution donnée par ces Diacres & par ces Laïcs. Mais ces Confessions & ces Absolutions n'étoient pas *sacramentelles*. Ces Confessions n'étoient que des Actes d'humilité, que l'esprit de Relig

(a) T. 1. page 189. & 190.

inſpiroit aux Pécheurs ; & les Abſolutions qu'on y joignoit, que de pures cérémonies, dont l'adminiſtration n'étoit utile aux Pénitens que par la voie de la priére. Ajoutons, pour ne laiſſer aucun nuage ſur cette matiére, *que la paix donnée par les Martyrs, du tems de la perſécution de Déce*, n'étoit qu'une ſimple recommandation de leur part auprès des Evêques, pour les engager à admettre les Tombés à la réconciliation Sacerdotale, & que *l'Abſolution que les Diacres donnoient à ces mêmes Tombés, en l'abſence des Evêques & des Prêtres*, n'étoit qu'une pure cérémonie, qui n'étoit avantageuſe aux Tombés, que par la voie de la priére. Voilà à quoi ſe réduit, en dernier reſſort, la doctrine du Concile de Trente ſur *le miniſtre du Sacrement de Pénitence.* Il exclut les Diacres, les Clercs inférieurs, les Laïcs, ſoit hommes ou femmes, de *l'adminiſtration ſacramentelle de la grace de la réconciliation.* Excluſion qui les ſuppoſe néceſſairement & eſſentiellement, dans une incapacité réelle de pouvoir être délégués, en aucun cas, même dans celui de la néceſſité la plus légitime & la plus preſſante, pour exercer cette fonction ſainte & ſalutaire. Ainſi, j'abandonne comme abſolument fauſſe cette propoſition de l'Ouvrage *de l'Expoſition :* (*a*)

(*a*) T. 2. page 19. & 20.

Son objet (du Concile de Trente) *est de décider, que les Evêques & les Prêtres sont les seuls Ministres ordinaires & d'office du Sacrement de Pénitence. Son but n'est pas de définir, que les Diacres & les Laïcs, soit hommes ou femmes, n'en puissent être les Ministres extraordinaires & de délégation, dans le cas d'une nécessité pressante & absolue.*

Je ne rougis pas de dire, que je n'ai point traité avec assez d'exactitude dans mon Ouvrage intitulé, *Exposition claire & précise &c.* (*a*) la question de la nécessité du pouvoir de *Jurisdiction* surajouté à celui *d'ordre*, pour entendre les confessions des pénitens, & pour absoudre les pécheurs. Défaut d'exactitude qui m'a occasionné, à juste titre plusieurs reproches. Ainsi en sacrifiant tout ce qui se trouve sur cette matiére dans l'écrit dont il est question, je déclare que je n'ai jamais eu dessein d'établir l'esprit d'indépendance dans les simples Prêtres, par rapport à l'administration du pouvoir des Clefs, & que mes sentimens ont toujours été tels que je vais les exposer.

On a toujours cru, & on croit encore aujourd'hui dans l'Eglise de Dieu que *la puissance* d'ordre *attachée à l'ordination de la* Prêtrise ne suffit pas pour absoudre les pécheurs; qu'il est nécessaire

(*a*) T. 2. page 21. jusqu'à la page 39.

que les simples Prêtres obtiennent des premiers Pasteurs, avant que d'exercer cette fonction sainte, une permission qui les autorise à entendre les confessions des pécheurs, & à réconcilier les pénitens; que les simples fidéles n'ont jamais eu la liberté de se confesser indifféremment à tout Prêtre, & qu'ils n'ont jamais pu s'adresser, qu'à ceux d'entre les Prêtres que les premiers Pasteurs avoient admis à l'administration du Sacrement de Pénitence. Les absolutions données par les simples Prêtres, qui n'ont pas le pouvoir de *jurisdiction* sur-ajouté à celui *d'ordre*, sont & ont toujours été, non-seulement *illicites*, mais encore *invalides*, tant dans *le for extérieur* que dans *le for intérieur*. La doctrine contraire est une doctrine condamnée avec raison comme *fausse*, *téméraire*, *scandaleuse*, & *erronée* par S. Thomas, par le Clergé de France en 1670, & par la Faculté de Théologie de Paris en 1734. Je finis cet Article de la Jurisdiction par un désaveu formel de l'explication que j'ai cru pouvoir donner à ces paroles du Concile de Trente, *l'Absolution doit être de nulle conséquence*. Cette expression signifie, non seulement, comme je l'ai avancé dans l'Ouvrage de *l'Exposition claire & précise &c.* (*a*) que l'absolution donnée par un Prêtre sans Jurisdiction, &

non approuvé par l'Evêque, *eſt illicite*, & qu'en conſéquence on *ne doit y avoir aucun égard dans le for extérieur*. Elle ſignifie encore qu'elle eſt abſolument *nulle devant Dieu*. C'eſt le ſens que lui ont donné les Théologiens qui ont aſſiſté à ce Concile, les Théologiens qui ont vécu après ce Concile, & les différens Conciles particuliers, tenus après ce Concile, qui ont eu occaſion de parler de la néceſſité de la Juriſdiction, pour entendre les confeſſions des pécheurs, & pour abſoudre les pénitens: fait dont je n'étois pas inſtruit, lorſque j'ai compoſé mon ouvrage de l'*Expoſition*.

Pour ce qui eſt de *la validité des Ordinations Anglicanes*, dont il eſt dit dans l'*Expoſition* (*a*) que le P. le Courrayer l'*a établie d'une manière ſenſible & palpable, & qu'on ne peut la révoquer en doute*; J'abandonne abſolument cette opinion, & je m'en rapporte, ſur ce point de doctrine, au célèbre Evêque de Meaux, M. Boſſuet, (*b*) qui déclare aſſez clairement que ces Ordinations ſont nulles, parce qu'elles ont été faites ſuivant le Rituel dreſſé au tems d'Edouard VI. & confirmé par l'autorité du Parlement en 1559. *Malheureux Clergé*, s'écrie ſur cela ce grand Evêque, *qui aime mieux prendre la forme de ſa Conſécration dans*

(*a*) T. 11. page 130. 131. & 132.
(*b*) *Hiſt. des Variat.* T. 3. in-12. l. 10. n. 16. 17.

le Livre fait depuis peu, (il n'y avoit que dix ans, sous Edouard VI.) & confirmé par l'autorité du Parlement; que dans le Livre des Sacrements de S. Grégoire auteur de leur conversion, où ils pouvoient lire encore la forme, selon laquelle leurs prédécesseurs, & le S. Moine Augustin, leur premier Apôtre, avoient été consacrés, quoique ce Livre fut appuyé, non point à la vérité par l'autorité des Parlements, mais par la Tradition universelle de toutes les Eglises Chrétiennes.

Voilà, mon cher ami, les éclaircissements que j'ai crû nécessaires, pour éloigner de moi tout soupçon d'avoir affoibli la force des décisions de l'Eglise contre le Jansenisme, & d'avoir des sentiments hardis & dangereux en matière de Religion.

Je suis &c.

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur, DE LA CHAMBRE, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Chanoine de S. Benoît.

TABLE DES ARTICLES du mois d'Octobre 1748.

ART. CII. *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle seconde par-*

ART. CIII. *Le triomphe de la vérité, ou Mémoires de M. de la Villette*, par Madame le Prince. 2117
ART. CIV. *Panégyriques & autres Sermons de M. l'Abbé Charraud.* 2136
ART. CV. *Dictionario Trilingue &c.* Dictionnaire Espagnol, Basque, Latin &c. 2141
ART. CVI. *Eloges des Académiciens de l'Académie Royale des Sciences morts en* 1741. 42. 43. 2171
ART CVII. *Histoire Générale d'Allemage &c.* T. III. & IV. 2184
ART. CVIII. *Panégyrique de Louis XV.* 2208
ART. CIX. *Extrait d'une lettre de M. Bradley sur l'aberration des Fixes.* 2222
ART. CX. *Nouvelles Littéraires.* 2247

Errata pour le II. vol. de Sept. 1748.

Page 1954. l 22. lut, *lis.* lû.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 18 Septembre 1748.

LE ROUGE.

De l'Imprimerie de JORRY, Quai des Augustins, près le Pont S. Michel, aux Cigognes. 1748.